Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

le prisent registre restini à remair le reliberations reclaured Municipale à la Commune d'Agmentiers et continant reus ceuts pags. a ile catiet praghe for Naus, Profest the Haute Vicence Lings le 12 Depluche 1944



Veance du 26 Septembre 1944-à 10 heures "an mil munf unt quarante quatre, le ringt sire deptombre, à dis heurs les membres du Corrité de liberation Nationale de la Commune a' ley moutiers de font reunis à la Mairie de ladite Commune au nombre de douge Sous la frésidence de M'le D' maisseix

Staint presents: A.A. D' Traisseix, Lenn, Duport, D' Janand, Ballot. (Barbas, Gerbaud, Paysse, Treysunet, Veyrand, Vaniget, 11 ms Vyronon lequels forment la majorité des membres et peuvent délibèrer.

absents: A. H. Champeau Henri, & Raillite, Manivand, Voutere, Mry Champeau M: le D' Praiseix. président, ouvre la Seance

He est donné lecture du procès-verbal de la donnèse deance qui est adopte sam observations

Sur proposition de Son prisident le Comité désigne Ma Gerbaud membre du Comité, comme délégué à la propagande dans la

Le comité désigne comme dépositaire du "Centre Libre" le déléque charge d'assurance la permanence du pront National, ou à défaut. Ame Lepage. Avenue de la Paix.

Le comité examine une facture de la maison Furet et Herbelleau pour fourniture d'huile pour le devoice des F.F. i. Il décide de déliver un bon de réquisition pour le règlement de la Somme due. Tusils de chasse- Prosses Le comité après avoir entende n' Burbas, dit que les Crosses des fusils de chasse, déposées à la Marie Seront remises à leurs proprié taires selon les instructions fournies pour l'autorité comprétente.

Sropagande-délégué

Dépositaire du l'entre-libre"-

Facture Touret Herbellean

Experts: A. M. Marrivaud Teonard, a Dollage et Délivand, à

Safrest en produits du Sol : M' Allegron à La Viglizan de Nivoie Entier . Senstaire Comptable : 4: Boyon à Eymoutien

Mile Resident expose que 1. Roque viterinaire danitaire, inspecteu dine tern du centre d'abattage à Ey moutier, a adresse à honsieur le trésident du conseil de Virjecture interdepartemental, tendant à faire déclarer par le consul de méfecture qu'il n'est partenu de rembourser à la commune une Somme de 9025 gres qui lu est reclamer Commu lui ayant ete payer en trop sur ses honoraires, par erreur, pour la période du 1º Novembre 1942 au 31 Decembre 1943.

He demande au consité de dir d'il entend poursueure cette affaire, et, le eas écheant, l'autoriser à défendre à l'action intentée à la Com.

Le Comité, après examen de l'affaire, et discussion, délitire: Le Maire est charge de poursuivre l'affaire, et il est autorisé à défendre à l'action intentée à la Commune par A: Roque par regul to en date du 20 min 1944, et à presenter un memoire.

Soutions de famille Le comité examine la liste des jeunes gens de la Commune altuellement incorporés dans les horces Trançaises de l'intérieur, deman dant à biniquier de l'allocation militaire oux soutiens de famille. He donne un avis farosable à toutes les demandes.

> Le comité decide de faire l'acquilition de vingt afficher éditien en l'homeur des F.F.i. et vendres au profit du Mouvement de la Libération Nationale, à raison de 19th l'une. Ces affiches seront luries au thout National à symoutiers qui en assurera la vente.

Ineymies Tofore My S. Julius

Séance du 28 Octobre 1944 - à 18 heures

Etaint prisents: A. M. D. Fraissie, Serry Duport, D. Janand, Journiac, Vinyand, Manivand, Poutrie, Freyssinet, Simon, Gerband, Varyne, Railite, Ballot, D. Mesaames: Champean et Pagrasson. Obsents execuses: M.M. Barbas

M: le D' Traisseix, firesident, ouvre la Siance.

He est donné lecture de procès verbal de la dernière Seence qui est adapté bus

Voiture D. Garignet.

N'le Wesident donne lecture d'une lettre da De Garignet, demandant our comité d'invettre un airi favorable à sa demande tendant à ce que la vonture outemobile, réquisitionnée par les FFI lui soit sendue.

Te comité, après discussion; Considerant que lors de la requisition de sa voiture, il a été promis au De Garignet que cette dernière lui serait ramence sous quelques jours, qu'en effet les F.F.1 out ramen's ladite voiture à Son propriétaire deux ou trois jours plus tard, mais qu'elles n'ont par pu la lui remettre parce que

les motifs de leur départ su le lieu où els se rendaient; Contiderant que sa demande présentés plus de quatre mois plus

le D' favignet et da famille avaient quité ognactives dans faire commaite

Emet in airs departralle

Le Comité examine une demande de Madame Voval, gennne de dervice à l'isole Maternelle tendant à obtenir une augmentation de Salaire, fixe e dernier à quatre mille frances par on avec effet du 1º juillet 1944. To depense est interite aux budgets primitif et additionnel.

Le comité désigne pour faire partie de la Commission chargee d'éta blir la liste électorale. M. Troyssinet Roger, et pour être adjoints à cette Commission à l'effet de recevoir les réclamations: Meth Ballot

Sur proposition de hadance difro non le comité décide que la demmne de Service à la Cantine Seolaire et sa fillette agre de Mans Mont autorités à prendre leur repas de midi à la Contine delles fourniront leur

A Le Résident donne lecture d'une lettre du Commandant drey départemental fais ant communitre que les grais inhérents à l'organisa-tion des Milies partie tiques, supportés jusqu'ici par les vorces brancaises de l'Intérieures, doirent maintenant être mis à la charge des com-

Le comité accepte le principie de la dépense nocessité pour l'inhètien de l'organisation, et demande au chef local de lui fournir les indications sur l'importante du ciédit demandé et sur son affectation exacte

Le comité, vu , ensemble , l'arrêté de housieur le Commissaire de la - allocation exceptionnelle république de la Région de Limo get, en date du Estytembre 1944, et la Circulaire de Montiner le Vreget de la Haute-Vienne, en date du 27 Septembre 1944, decide d'accorder oux agents et employés Communaux en courine Vu et approuvé - simoges le 11-12-14 au 10 Août 1944, une allocation exceptionnelle égale à la rémembration jurque Ple Prêtet - le suitaire grieval au titre du mois d'éloût et correspondant au montant : signé : Misible du traitement busqu'étairs ;

du supplement provisoire de traitement; de l'indemnité de residence familiale;

Ceole Maternelle . Francisco de Services. 2 m. m. V. et apprende : Lineages ; l 6 pm 1944 - Le Hiffel de 3º gineral Ligner : Millele-

Tiste ilectorale

Cantine Scolaire

Cilices patriotiques

agents communaur

3º Division 2

affaire Raque

Affiches en bhonneur des FF i

et du supplement formital de traitement, à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque norture que le Soit. Ladite allocation est allouse aux agents ci-après ance indication de

Noom et prénoms de l'agent	Fonction	traitement budgstaire	Su plement provisore de trait	Montant de l'allocation
Mayne Joseph	Secretaire de hime	1633	667	2.300
Tegrand Helene	Secretaire adj't	980	6 6 7	1.647
Bardand Jean	Garde-Champeter	1120	'	1.130
Lanteix Rene	cantomier-chif	849	563	1.408
Earnand Martial	cantomier	805	5 63	1.368
arry Souis	iel.	770	563	1.333
Laval Heuri	id.	735	563	1.298
Magal Michel	id.	700	563	. 1.263.
Pirilia Louis	forsoneur	866	154	1.030
Vedrenne	contomier v.o.	770	563	1.333
Coiraton Sylvestre	id.	735	g 63	1.298
Roux Huri	id.aux.	10.70		1.300
Lissandre harcelle	empl. de bureau aux	1100		1.100
L'oncie Georgette	id.	900		900
Brunerie	ict.	800		800
Delvenne	iet.	600		600
Neybout	id.	750		750
Condrier	Concierge	326		3 26
Bournel	Trefrosci a la Basul	1		373
Laval	1	270		270
Cher	l'attende de levrie balayense	142	ال ، ، ، ، الأو	J6420 !
Beauvais	Thehode's ause	30		20699

Soit on total

à cette Somme il convient d'ajouter la part contributive des la Commune aux assurances sociales, de 880 fres.

Ta dépunde totale s'élève ainsi à 31999 + 880 = 23.879 pres Le combé vote un crédit de même somme, inserit en déprense an budget additionnel de 1944

Mi le resident expose qu'il a reçu la visite de M' Roque, veterniaire, direction du contre d'abattage, qui après pour parlers, serait désireur d' arriver à un règlement amable du différent qui l'opprobe à la Commune Var lettre en date der 18 Octobre, M: Kogue proprose un remboursement

Le Comité, ofres diseussion, délibère:

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

La proposition de Mi Roque d'un règlement amiable du différent equi l'appose à la Commune au sujet de la demande, par cette dernice, d'un reversement d'un trop perçu de go354 sur ses homoraires, est acceptée en principe.

La Somme de 30284 réclames à l'hoque est réduité au chiffre de 7000 fres, sauf acceptation de M. Woque

La mesente deliberation se Substitue au titre de recette de la Sommue de 9026 un date du et relatif à l'affaire

Voiture municipale l'h h'aident supose qu'il avait emisagé de foire installer un Gago. gène sur la voiture Ambulance appartment à la Commune, mais qu' il espire pouvoir dispose d'une autre voiture, et que la guestion peut itre ajournée.

affaire I'm Lissandre A' le misident donne lecture d'une lettre de Am Vissandre, ancienne en . ployée de la Mairie qui a quité le terrie le 31 août 1944, demandant que lui soient mandateis les Sommes qui lui restent dues,

Le comité dit que le montant du balaire de 4 mm Xistandre pour le mois d'août lin restant du lui sera mandate.

He decide d'allouer, en outre, à l'estissandre l'albeation exception. nelle attribue aux autres employes, et égale au traitement perçu ou litre du mois d'avit.

- Commission-

Statistique agricole « comité designe pour faire partie de la commission chargée d'étable la statistique agricole: 4 4. Manivued, Pouteix fairs, Fondeur Veon, Angleroud a Bethe, Vacouturière à La Vialle du Rabageix

Louis d'Eparque d'é le Mésident donne lecture d'une lettre de hondiur le Viesident du conseil des Directeurs de la Caisse d'Espargne de l'images experient qu'il lui a ste signale que Mi derru, proteste contre la délibération du consil des Désicteurs qui, en Mai 1940, a décide sa radiation de nombre des administrateurs de la succurrale d'Expositions. Il le le Président de la Casse d'Epargne indique d'ette radiation est in-Terrenue sur infonction préfectorale. Nois qu'il est possible actuel lement de reintègrer M'Serre dans les fonctions d'administratur de la Succursale d'aymontiers, ainsi d'ailleurs que 44 hoche, hanivand, Lagarde, Vacher et Hagadouse.

A le mérident propose au comité de demander tout d'aberd copie ou Communication de l'infonction préfectorale indiquée.

& Thuymint (1) 12 Monwilled of for land

Official de M. Ro-que

de la résistance constituée sons l'égide du consul National de la Résistance dont les buts sont, étaient et demeurent, aiden dans luns tâches les Comités de libération. Libération de la prance par l'insurrection Nationale . Comme ba diclaré le général de Gaule lui-même, Châtier les trâtres, faire régner l'ordre légal de la Résistance, ce qu'elles n'ont cessi de faire de puis leur création.

The counte' local de Libération affirme sa solidarité avec les sulies Patriotiques, expression vivante du freuple en lutte pour la défense des libertés qu'il a conquires, protecte avec énergie contre entaines allégations tendant à faire croire que les poysans seraient hostiles aux hilices Patriotiques, alors que les membres des hilices Sont eux mêmes les meilleurs et curse qui ont lutte pour la libération et pour la protection des poupsans.

de comité local de dibération, ne prind pas au Sérieux les affirmations tendent à faire croire que les fusils de chasse ou autres armes clésuits qui sont aux mains des hiliers, pourraient armer les Forces Wangaises de l'Intérieur.

He demande qu'au contraire, la lutte contre les saboteurs soit menée avec inergie, à teus les échelons des administrations intéressées pour permettre la fastisation d'annes de guerre par les wines capables d'en produire, en particulier Eulle et J: Cirune, su l'on peut fabriques des fusils modèle 1936, d'une efficacité beaucoup plus grande que celle des fuils de Chasse.

Abdeniande ausei au gouvernement de réaliser la récepération et réparation par les ouvriers qualifiés en chânage, des camions, tanchs, auto-mitrailleures abandonnés sur les routes de Trance par l'emeni et qui se-raient d'un précieux concaurs aux Forces transaises de l'Intérieur, lu-ttant sur la côte occidentale ou sur le Front de l'Est

En fin, le comité local de tibération, considère bosmme inapplicables toutes mesures vilant l'une des organisations de la résistance que seinent prises sans consultations de l'organisation elle même et par une sutre autoité que celle du conseil de la Résistance.

Route nationale nº 140

Le comité de Sibération; considérant que la Circulation est interrompue sur la route nationale 11:140, entre legranties et de Celle par suite de la distruction de deux ponts de la ligne de chomin de fete, depuis le mois de Juillet. Considérant que cet état de choses genc énormement les communications dejà tres insuffisantes.

Demande au Service Competent de vouloir brent toutes mesures utiles pour que cette soute soit rendue très irte à la circulation.

Le comité, considérant que par décisions de hondieur le Directeur du ravitaillement général et de hondieur le Préfet, les déances d'achat d'animans de boucherie cont gineis pour approutiers, les 2 et 16

Siance du 6 Novembre 1944 à 17 heures

Étaient present: -4 4. D. Traisseix. Serse, Duport, Manivaud, Vaysse, Treyssinet, Champeau Henri, Barbas. Gerbaud, Journiae, Raillite et Mesdames Pyronon et Champeau.

Absenti excuses: M. A. D. Janourd, Vey round, Bailest, Panteix, Simon, M. l. D. Fraissie, president, ouvre los Seance

Fo est donné lecture du procès verbal de la dernière Seance qui est adapté Lous observations.

Le consité, considérant que de nombreuses reclamations de personnes prioritaires (infants, malades, vieillands) se plaignant de no prenovèr se procure du lait, sont présenties à la Mairie;

Considerant d'autre part, qu'il apparait que certain consommateurs non titulaires de curtes obtiennent facilement du lait;

Est el cris d'établir une surveillance de la distribution du lait afin de servir en premier lieu les Consommateurs prioritaires dans toute la mesure du possible.

Vins requisitionnes - rem-

Lout-cuttribution aux

personnes titulaires de Cartes

Le comité, considérant que plusieur régociants en mis de la Commune ont en l'assez grosses quantités de vius réquisitionnes parles Forces prançaises de l'Intérieur; que malgré leur demande auprès du Service du ravitaillement genéral, ils n'ont pu obtenir la délivrance de sint en remplacement; qu'ainté les Londonnateurs inscrit chez eusede trouvent privés de vin.

L'emande à Mondieur le Directeur du ravitaillement general. de vouloir brienden considération les demandes des negocients susuises et prendre les dispositions nécessaires pour les vatisfaire.

Abattoir-Règlement

Le comité de dibination est d'avis qu'il y a lieu de procéder à l'établissement d'un règlement intérieur du contre d'abattage, sharge une Commission de rapporter un frojet. Sont d'enignés pour faire partie de cette Commission: A. M. Serru, Gerhaud, Duport et Raillite

Commeru-transfirt de Sussae à Eymoutiers.

Le consité, faisi d'une demande d'autorisation de tromsfert de commerce de Sustac à Egenoutiers ou prosét de 4: Longis, courtier en produits du Sol, donne un ais favorable.

Miliers Patrictiques

Le comité de libération d'Euproutiers (Haute-Vienne) baise par le responsable des Hilices Patriotiques de la Haute-Vienne des menaces qui pésent sur son organisation, proteste avec energie contre toutes décisions qui auraient pour but de désanner ou dissoudre une organisation

Toires

2

de chaque suris, et les goires pour les autres catégories d'animour les fit et de chaque mois; qu'il y a anni à lymontiers quatrefaires pour mois, où les cultivateurs de la Contrée Sont obligés de Le rendre pour leurs différentes tractations 1 Et qui leur est prejudiciable por la jeste de temps appreciable Damande instamment, au mom de tous les cultivateurs de la Commune, qu'il soit apporté une modification à la fixation des foires de façon que les Seances d'achat coincident anc les foires. Demande igalement que les dates en Soient fixes aux l'et 30 jeudi de chaque mois

Attampon R. Fryminet Way or Monnemal

Séance du 8 Novembre 1944, à 10 heures

Procès-verbal de l'installation de la délégation municipale et élection du Maire et desadjoints.

Fan mil neuf cent quarante quatre le buit Novembre à dix houres, les membres de la délégation municipale instituée par arrêté de Mile Prefet de la Haute-Vienne, en date du 35 Septembre 1944, se sont rumis dans la Salle de la Mairie Lur convocation qui leur a été faite par A le Resident du Comité de Liberation Nationale de la Commune

Claimt presents: A. A. D. Traisseix, Seren, Duport, Manivand, De --Janoud, Raillite, Ballot, Madame Champreau Touise, MA Treyssinet, Barbas, Vayse, Gerband, Champean Henri, Veyrand, Ame Tyronon, Journiac, Tinon et Magadoux.

La Seunce a ité averte sous la présidence de 4: le D' braisseix, Resi' dent du Comité de Tiberation, et dorgen d'âge, qui capier l'appel mominal, a donné lecture de l'arrêté de sondien le hefet, en date du 29 Sofitandere 1944, portant institutions de une délégation municipale, et a dictaré installe M. M. Fraissein, Terru, Duport, Manivand, De Janand, Raillite, Ballot, Madame Champreau Jouise, A. 11 Trey sact, Barbas, Vayse, Gerband, Champean Houri, Veyvand, Mine Vyronon, Journiae, Sunon et Magadoux, dans leurs fonctions. La délégation, installée, a choise pour sevetaire W. Journiac.

Election du Maire a l'uncominité et à main levée, l'el D'Fraisseix est élu Maire No D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS		
Election du premier adjoint.		
chaque membre à l'appel de son nome a ien	infermé au trésident	Los
ulletin de vote écrit sur propier blanc.	/	
Le dépouillement du vote a donné les résulta	ati ci-après:	
Nombre de bulletins trouvés dans l'ume	18	7
A dédiire : bulleting sub		
Rute four le nombre des suffages exprimés	18	
Majorite alsolue	16	9
Out obtenu:		
	2:1	10
M. Serne ayant oliteme la majorité alesolu	e a été proclamé adj	oin.
W. Seme syant obteme la majerité absolu Celection du Second adjoint	e,a été proclami adj	o in
M. Serve agant obteme la majorité absolu Election du Second adjoint Ha été procédé ensuite, dans les mêmes fo	e,a'éti' proclami' adj	eoin.
M. Serve agant obteme la majorité absolu Election du Second adjoint He a ité procédé ensuite, dans les mêmes for djont	e,a'éti' proclami' adj	Secon
Mi Serve agant obteme la majorité absolu Election du Second adjoint He a été procédé ensuite, dans les mêmes fo djont Nondere de bulletins trauvés dans l'ume	e,a été prodomí adj - rmes, a l'élection du :	Secon
Mi Serve agant obteme la majorité absolu Election du Second adjoint He a ité procédé ensuite, dans les mêmes for djomt Nondere de bulletins travies dans l'ume A déduire: bulletins muls	e,a été prodomí adj rmes, a l'élation du : 18	Secon
M. Serve agant obteme la majorité absolu Election du Second adjoint He a été procédé ensuite, dans les moines fo djoint Nonlère de bulletins trauvés dans l'usue A déduire: bulletins muls Reste prur le numbre des suffrages eapair	e,a été prodomí adj rmes, a l'élation du : 18	Secon
Mi Serve agant obteme la majorité absolu Colection du Second adjoint Il a été procédé entuite, dans les mêmes for djont Nombre de bulletins traviès dans l'une A déduire : bulletins muls Reste pour le nombre des Suffrages expris Najorité absolue	e,a'éte' proclomi' adj rmes, a l'élection du : 18	Secon
M. Serve agant obteme la majorité absolu Colection du Second adjoint The a été procédé ensuite, dans les mêmes for djoint Nombre de bulletins trauvès dans l'urne A déduire: bulletins muls Reste pour le nombre des suffrages expain Najorité absolue Ont obteme:	e,a'éte' proclomi' adj rmes, a l'élection du : 18	Secon
M. Serre syant obteme la majerité absolu Election du Second adjoint Ho a été procédé ensuite, dans les mêmes for djoint Nombre de bulletins travers dans l'ume A déduire: bulletins muls Reste pour le nombre des suffrages capin Najerité absolue Ont obteme:	e,a été prodomi adj rmes, a l'élection du : 18	secon,

-66	tindu to	sieme adjoint
reprosentan	t la popula	tion paysame
/		

adjourt. Nombre de bulletins trouvés dans	u l'ume	18
It déduire : bulletins muls	Variable Chi	adini.
hajorité absolue		10
Out obtenu:		
h: Manisand François	Seize voix	16
N: Raillite andre'	une voix	1
h' Champean Huri	me vrise	1

Compte de gestion

La délégation municipale examine le Compte de gestion du Nécesseur mu micipal pour l'exercice 1943;

Statuant un la situation du Comptable au 31 décembre 1943, sant le règlement et l'apurenunt par la Cour des Comptes, ou par le Eresonier

DÉLIBÉRATIONS	
Vayeur general, conformement à l'article 71 de la la te et au devret du 8 août 1938 admet les recettes de la	or du 5 Owil 1884
pour la Somme de-	2.226.039,40
Les dépenses pour celle de	2.169.720.50
Tixe l'oxecdent de la Recette	\$6.318,90
Ot attendu que par l'arrête du compte précédent,	403.879,20
Déclare le comptable débuteur, Su. Son compte de gestion 1943, de la Somme de Statuant sur les opérations de l'exercice 1943, ser	460.198,10
et l'apurement par la cour des Comptes, ou par le t général, la délégation municipale admet les opérats	resorier Payeur_
pendant la gestion 1943 que purdant les premiers	
1944, Savoir: En recette, pour	945.860, 20
on dépense, pour	850.604.90
D'où il résulte un excédent de recette	95.255, 30
Le resultat définitif de l'exercice 1942, ayant	
frésenté un excédent de recette de	403.303, 10
Le résultat définite de l'exercise 1943, egal au	
risultat du compte d'administration même enercice	498.558,40

Compte administratif : la délégation nunicipale examine le compte administratif du 1943 haire pour l'esercice 1943, et l'approune;

In recette (y Compris L'ancedent de l'avercier 1942 de 40330. 10) 1. 349.163, 30 850·604, 90 Exa depende a

Ot fine l'excédent de recette à reporter au chapitre 498.888,40 des recettes supplémentaires du budget de l'exercice 1944, à

Budget add! 1944 Ta delegation municipale examine le projet de budget additionnel from 1944, et l'approuve:

718.990,70 On recetter, à 699.231,20 On depenses, à

Excedent de recettes. 19.759,50

La diligation municipale, signale au comité d'épuration, à Timoges. l'activité politique menée sous le gouvernement de Vichy par le Sieur Dorthout, receveur buraliste à Segmontiers: membre du bureau de la légion des Combattants à Enmonties, dont il était le porte drapeau, collaborateur notoire, propagandiste

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

La dilegation demande que les sonctions encourres pour ce fonction maire soint prises immédiatement, et notamment son départ d' Symouties.

Employer commu nause-allocation -

La dilegation municipale décide de montenir pour 1944 aux anciens employés communaix, le bénégice de l'allocation qui leur a été payée jusqu'ici Savoir.

à Mazurier Leonard, anien cantonnier chef 300 à Mm Bardand Nume d'un ancien contomnier 600 à Min Courtiand venue d'un ancien contomusi 900)

La délégation municipale, considérant qu'un Crédit d'égale somme est inscrit à cet effet au chapitre I article 16 du budget de 1944 demande à Montieur le treget de vouloir bien autoriser l'asclonsaucauns

R. Frymen A Voll and Mariant

Seonne du 17 Décembre 1944 à 9 heures

T'an mil neuf cent quarante quatre, le die sept Décembre à ment heures, les membres de la délégation rumicipale se sont reunis dans la salle de la hoine ou nombre de guatorge sous la présidence de le le Draissein, haire de la Commune d'Expressition, ensuite de la Convocation faite par lui le trèje de ce-

Tresents: A. A. D. Traissin, Lune, Duport, Harrivand, Raillite D. Janand, Veyvand, Frysinet, Vayse, Magadoux, Barbas, Ballot, Timon et Champeau. Tesquels formut la majorité des membres en exercice et peuvent délibèrer

d'après les termes de la loi du 5 Chril 1884;

abunt : A A Gerband , Journiae et Resdames Champean et Vyronon. Le Mésident ouvre la Seance.

La ité en conformité de l'article 53 de la loi procètée procède immédia. tement à l'élection d'un secrétaire pris dans l'assemblée

A' Kaillite ayant obteme la majorité des suffages, à été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Concession Electrique 3 ma privision lunges, le 3-2-45 Vie it approuve dinges, le 3-2-45 P. le Kefet le De general Ligné: Médilele

da délégation municipale examine le projet de Substitution de la Société L'Onergie Industrielle "suite' auongme d'entreprise d'éclarage et de trousport de force par l'électicité, dont le liège social est 68, rue paubaurg Sanit Houvre, a Varis, à la société "l'Usion Electrique Rurale" dont le siège social est à la même adresse, concessionnaire de la distribution électrique de la ville

d'aymoutiers

Telle approuve le projet ci dessur vise, amsi conque;

Concessions deterram

Vie Trefet. Le decret à general

dans le Cinetière

signé: illésible.

2 and Division

a) pour la fraction de 1 à 2 vootes. b) par toune ou fraction de toune en lus de 2 000 Kon 1.50

La délégation municipale, considérant que les prix du terrain concedé dans le Cimetine n'est plus en rapport avec les prix pratiqués

Decide:

Tuet approuve - Lines ocs, le 10-1-4 f La delibération du conseil municipal en date du 11 avil 1943, approuve par Mondiur le Vreget, le 24 Mai 1943, modifiant celle du 13 Octobre 1935, est abrogue et remplace par les dispositions suivantes:

3 of Le prix de vente du mêtre carré de tenain concédé dans le Cimelière est fixe pour chacune des quatre Catégories d'emplacements à :

Calégorie (Concessions d'inflacements Perpetuelles Centenaires Crentenaires Comporaires 126 pus 304 fres 156 pm . 156 126 108 75 102 . 126 54 . 81

Le prix de rente du mêtre carre de terrain conséde dans l'ancien Cimetière est fixé à 96 pres pour les concessions perpetuelles, sans change ment jour les autres.

La presente decisión prendra effet à partir de son approbation

Dones et immondices da déligation municipale décide de proceder à la vente de que à gre des bours et immondies qui seront amassees dons les sues de la ville au cours de l'année 1945, dimanche, 24 décembre 1944, à 10 heures ce la

> Le fumier du cheval sera vendu au tombereau moyennemant le prix de 10 fres les 100 Kilos.

mylory's et agents La délégation municipale; munumanse-Salaises va les circulaires de housieur le Viefot, en dates du 3º Juin 1944 et 8 Novembre sur Division-Vu et appear 1944, relatives à la fuication des traitements et talaires des employes Com-

ve Linns ges le 19 janvier 1948 munaux;

Pour le Préfet Considerant qu'il importe de procédér au rajustement des salaires de deveretaire général des employés de la Commune, en raison de la housse considérable Signé: illoible du loit de la vie

Les salaires des employés et agents Communaux, sont fixes avisi qu'il suit, avec effet du 1º September 1944

tous les droits et obligations résultant du traité de concession de la distri d'inergie electrique s'étendant sur le territoire Commemal délimité sur le plan joint au cahier des charges de concession suivant convention en date du 12 Clout 1930 approuve par housin le Refet du Departement de la Haute-Vienne, le 27 deptembre 1930, enregistre à Eigenoutiers le 28 Octobre 1930 1235 Case 222, et cahier des charges de la même date, euregistre à Egmantier le 8 Octobre 1930, et tous avenants y afférents Telle autorise le haire à signer l'avenunt à intervenir. Dit que les frais pouvant résulter de cette substitution seront supportés par l'Energie Industrielle, et en précioant que le changement de concessionnaire ne deurs on anum cas augunates la charges de la lonameure m'entraîner d'es augmantation de tarifo queleonques Ra delegation mmicipale; Vin la loi du 13 Clant 1925, le dieret de 11 décembre 1926, autorisant

To Energie hidurbielle est tubstituée à l'Union bleetrique d'unale dans

La deliberation du consul municipal en date du 1º hai 1937 approuve par h'le West de la Hante- Wenne le 19 hai 1937, votant l'établissement de taxes municipales, est modifice ausi qu'il suit! article 3- Base sur les instruments de musique à clavier

(pianos, orques, hormaniums)
bette tare porte sur les pianos droits temi queue, quart de queue, dur les orques et du les harmonisms, que ces instruments Soient on non mécaniques, et qu'ils soient on non utilisés

Ale est gines à trente granes pour les pianos droits et hormonieurs et à soinante frances pour tous les autres instruments imposables.

La dilegation municipale;

les Communes à perceroir certaines taxes

Considerant que les tarifs de perage appliques pour les baseules mus micipales ne correspondent plus aux frais inherents à ce Service, décide: A fartir du 1º Yauver 1945, les tarifs des droits de pesage à processir ou profit de la Commune, oux bosules Communales Sont Jeses ainsi

A animaux:	
	4450
Bough, vacher, fartête Gros veaux, genisses, par tête	3.00
Peaux de lait jusqu'à quatre mois, pour tête	2,00
Geauxo de lait jusqu'à quatre mois, four tête Lors, moutons, bubis, agneaux, les sos kilss	1.50
B Voitures:	
Petant en charge jusqu'à 2.000ks Getant en charge plus de 2.000 Ks;	4.50
Sesant en charge plus de 2.000 Kos:	

Droits de presage

taxe communale

Sur les instruments de

mulique

tay nouvre - Limoges le 10-1-49 . Wrefet Le Sevietre general Signé: illisible

par Montiur le Vréget.

Employes et agents Communaux-Salaises

	 - 1		`
		٦	ο

N۰	D'ORDRI

Nº D'ORDRE	- 2814	DÉLIBI	ÉRATIO	NS	1 1		
	960111	Forsetion	Salaire Base	Supplt tempocaire	Majoration aniumete	total	
	Maryne	Sevitaire	30.300	18.000	10.800	49.100	
	Legrand Holine	employée principale	12.180	16.000	6.090	34.270	
	Ponciegeorgatta	Dactylographe	12.000	8.000		20.000	
	Brunerie Rine	employie	9.600	8.000		17.600	
	Delvenne Rence	-id-	7.200	6.000		13.200	
	Bardand Jem	garde. Champetre	12.180	16.000		28.180	
	Sirieix Louis	fossoyeur	10.400	2.600		13.000	
	Coudrier	concierge	3.900	3.450		7.350	•
	Bournel	Tréposée basule	4.480	3.900		8.380	
	Laval	Semme de Service	6.000	6.000		12.000	
	bordier	Semme de surice scole matemelle balayeuse école	4.640	3.000		7.640	
	Santeise Rene	Carot chef	12.180	18.996	960	29.136	
Join Fintin - 3 une bureau	Carnaud Kartial	cantonnier	10.980	18.996	1920	28.896	
Déliberation approuvée ence qui	arry Louis	eantonnier	10.380	15.996	960	27.936	
redresse Covaton et hagal	Laval Henri	Cantonnier	10.980	19.996	960	27.936	
En accord ance le Terrice vicinal, le reclassement de M. Carnand n'	Vedrenne	Contomier	10.980	18.996	960	27.936	
est- accepte que dans la 3 m closse	Coiration Lybrute	Contonnier	10.980	18.996	960	27.936	
Linages le 22 han 1948.	Magal	Cantonnier	10.980	18.996		26.976	
Signe: Mentair general	a ces Salaires			ylemen	A famil	liale de tre	rie
	101.1 .4	, , , , ,	4	01,	,	4104	- ,

et l'indemnité de résidence attribués aux agents de l'état, ainsi que les allocations gernitiales

Le montant de la dépense nécessitée pour l'annie 1944 est inscrit an budget additionmed triane exercice paragraphe article

Le Maire dépose sur la bureau un rapport de l'auunt, expert désigné par Mile Trésident du tribimal de 100 instance de Timoges pour proceder conformement à l'article 7 du décret du 30 Betobre 1939, à l'estimation de la parcelle de tenam que la Commune se propose d'acquerir de il" Mazaleigue, à l'effet d'installer un terain seolaire d'éducation playsigne, et demande à l'assemblée de dire si elle en accepte les con-

L'expert fixe ainsi qu'il suit les indemnités à payer par la Com-

1. Evaluation du terrain seu la base moyenne de 444 le mêtre. né . soit pour 24.8 42 m 114. 999. 50 Carrie, fait from 24.842 mm

Majoration pour une partie de terrain pouvant être utilisee à la Construction, de 10 le m?, loit four 36 or one 36.000,00 Soit une indemnité à payer à Mi Majaleigne, de 153.999.50 à laquelle s'ajouté une indemnité representant les frais de remploi

Low Crahection de l'indemnité de privation de jouissance à

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

prayer au firmier M. Mariand à 4. Jos per par an, pour la piriode du 18 Juillet 1942, date de prise de possession par la Commune, au 25 Mars 1948 date de cessation du bail à germe.

La delegation municipale, après discussion et delibération, décide d'accepter purement et simplement les conclusions dudit sapport, ainsi que le montant des indemnités qui y sont fixes, à verser tant au propriétaire il. Mazaleigue, qu'au fermier M: Mariand

Elle autorise le haire à Ligner le eas échéant, l'acte administratif à inter-

vonir pour l'acquisition de cette farcelle.

La d'elization municipale examine le monoire des travaux executis par la société vo Cacaly et fils, à Châteamuf, four aminagement du jardin Sur la place d'armes, qui s'élève à la Sommue de 24.139 :30

Tolle l'approuve sous reserve de l'airs favorable de l'Ingénieur chargé de la direction des travaire, qui en assurera l'achevement complet

La délégation examine un memaire présenté par M' Voret, entrepreneur à Exproutiers, pour travaire exécutés pour recherches de fuites d'eau aux canalisations d'amence des sources, et aux puits de Capitation, lequal s'ell

La délégation, après discussion, considérant que ces travaire ont été entrepris et executes sams aucun airs autorise, sans que l'administration peuse même se rendre Compte du résultat qui pourrait s'en suivre Sans même un avant projet Sans aucum Contrôle mi Surveillance

Considerant qu'effectivement l'execution de ces travaire n'a apporté sucune amélioration à l'alimentation en lau; que les tranchées orwertes M'mt pas été recomblées, ce qui a favorisé l'assechment, et peut être contribué au manque d'eau pendant le printemps et l'été 1944;

Contiderant que la municipalité en ainsi faisant, a engage me dépense inconsidérement qui ne sourait être supportée par les ginances de la Commune

- Ost d'airs de net payer le memoire de Mi Péret

La delegation hunicipale, considerant que l'inventaire des volumes de la bibliothèque municipale fait resserter un monquant de volumes qui auraint été enlevés de la bibliothèque par les membres de la municipalité Sortante

Décide de demander au Maire sortant et à tous autres pouvant y être interesés toutes explications to justifications sur la disparition de ces livres, et, eventuellement leur remplacement aux grais des res.

Soste necepteur T.S.F

La délégation hunicipale domande que le foite récepteur de radio

Stace d'armes travaux -règlement.

adduction d'eau - necherches de fuites-règlement de dépenses.

Bibliothèque munici-

Cerrain de Sports

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

appartenant à la Commue, réquisitionne par les F.F.1 ret de trouvant actuellement au cercle des anciens du maquis, soit rendu à la Mairie

DÉLIBÉRATIONS

des P. P. i tombis sur le territoire de la Commune ou Cours des Combattants qui se Sont déroules dans la Servaine du 16 au 23 juillet 1944, et que

Sur la proposition du Maire, la délégation doude de faire ériger un petit movument à la mémoire des soldats des F.F.I lués à l'en-

nemi au court des Combats du 16 au 23 fuillet 1944 Ce monument pourrait être érigé à l'ondroit où les soldats

Une Commission Composer de Mono Champeau, A. H. Charageau H, Vayere, Frezistmet, Vigrand, et Senu, Le rendra Sur les Lieux et dres-Sera un sapport.

Ancienne icole de gençons

F.F. I. Morrument aux

morts

La déligation, considerant que les bana des locataires occupont les locaux du batiment communal rue du Viny d'ayen sont expirés et qu'il y a lien de les renauvelle; hais considérant d'antre part que la toiture de l'immeable est on très mauvais état;

Designe une Commission composer de AH Barbon Champeau, Vayer Ballot et Serre, charge d'examiner sur place l'état du batiment et d'établir un rapport.

La delegation enavine une demande de A: Cadet, horloger, charge de la surveillance du fonctionnement de l'horloge municipale, tendant à obtenir le relevement de 300 à 1000 de l'indemnité annuelle qui lui est serie; l'installation des cadrans et de la sonnerie, dans le clocher de l'eglise, devra être revisee par un specialité

The accepte to demonde, et charge h'. Cadet do be mettre en rapport avec la maison Brille pour la revision de l'installation.

La delegation examine une demande des laities, tendant à als tenir une majoration du prise de vente du lait

La delegation, considerant l'augmentation sentille du pur des vaches laitières, du fourage, de la main d'eure, occepte que la prise du lait soit gine à :

4.450 le litre lorsque le lait est luré au dépôt du laitier

54 le letre longue le lait est livre au donnièle du Consommateur

La delegation decide depreter en location, à M. Manivaud qui en fait la demande : 1 grande buanclerie (Chaudiere) moyennant le price de Cing frances par mins, et à M'Denrou bazar, un vieux poèle, moyen mant le prin de 1º par mois; ces appareils dépendent du matériel inutitioable appartenant au surice des réfugies.

Les done buanderies prétées à Mh Leclere et Lestrade, devront être Namences au depot.

Cerrain communal Enstance V. Cichout

A le have expose que par memaire en date du 8 docembre 1944, adres se à Mile trefet, Madame Vichout, propriétaire à Souffrongeas, dunande l'autorisation d'intenter à la commune une action possessoire Concernant une parcelle de terain Communal sigment au plan Communal dous

Cette demande est présentés par 1 me l'Espect à la suite d'un différent existent entre elle et 4: Sauviet propriétaire à la même

M' Caurat, autorisé par jugement ronda le 24 Juillet 1941, par Montion le juge de lair, à rétablir l'assiette d'un chemim existant sur la parcelle de terrain surindiquée et obstrue par 1 me Michaut, aurait execute les travaure de telle façon qu'ils genent l'exploitation d'une torre en bordure appartenant à Mm Vichant.

Le haire demande à l'assemblée de dire si elle entend difendre à l'action qui pourrait être engagée contre la Commune, et, le cas échéant, l'autoriser à représenter cette dernière.

La delegation municipale, oui l'esepose ci-dessus:

Considerant que la municipalité n'a jamais été nuise un lou rant du different dont il s'agit, pas plus que des décisions prises par M'le juge de laix et concernant cette affaire où la Commune était pourtant intéressée :

Considérant qu'ainsi la Commune se trouve mointenant devant le fait accompli où ses intérêts peuveut être engagés. Déside:

Decide:

1. La Commune mettant à l'étude le projet de route des terroins Com-munaux, et pensant ainsi règler le différent, domande que l'affaire Soit ajournes

Afficheur Indumité

Sur la demande de l'intéressé, la délégation allers à sonsier Blauvais, afficheur, une indemnité de 400 pour l'année 1948.

Eourneau de enisine

La délégation enamine une demande de M. Babet, hotolier, relative à l'requisition du fourneau de Cuisine qui se trauve à l'Oasis. Elle décide un principe la rent de cet appareil qui ne tert à sien et se déteriore appareil flui sera Sommiso à la délégation

Bulletin de l'éducation La délégation décide de louserire un abonnement au lu lletin Nationale du ministère de l'éducation Nationale, qui dere mis à la disposition

Horloge.

Lait-Prin de Vente

Chandières buanderies

30			2,
N° D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS	N° D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS
	des instituteurs de la Commune . Le Cout de l'abonnement de 200+		
	par an sera prélené sur le crédit ouvert au budget pour abonne -		Form derant que les ressources ordinaires délaillées au chapite
Anna San Anna Anna Anna Anna Anna Anna A	ment à diverses jublications administratives.		premier s'élevent à 604.717.00
,		The State Section of	Counder que les dépenses annuelles ordinaires 1.05
Cantines Scolaires	La délégation : considerant que plusieur enfants de la Comm-		proposies à ce budget sous le chapitre 1 º 1'élè. vent à
001000000000000000000000000000000000000			
Application of the second	une et des Communes voilines fréquentant le Cours Complementaire		D'où il resulte une insuffisante de ressources de 447.091,00
d .	demandent à prendre leur repos de mide à la contine seolaire;		Vote pour l'année 1948, une imposition extraordinaire
	Contidérant que la question de pose pour ceux de ces enfants qui		de 1047 centimes additionnels are francipal des trois contri-
The second secon	Sont meor en age kolaire, de dire Nil y alien de les admettre		butions directes, devant produire une Somme de 447.091 frans
	quatitement au même titre que ceux du même age fréquentant	The second second	environ dans le but de convrir ce déficit et d'équisherer
	a core primare;		le budget
	Considerant que les sufants frequentant le Cours complémentaire	0	
	entrepremaent de continuer leurs étuctes au delà de la seolarité obli-	Eccle de gargons	La délagation municipale decide de fine exécutir les travaire de
A LANGE AND A PROPERTY OF	gatoire; que leurs familles perçainent pour aux, à catilre, les allo-	dégats réparation	romise en état du bâtiment de l'évole de gargons et cours complémentaire.
the second second second second	cations familiales, certaines même oblienment des bourses, que ces	0 /	expant subi des dégats à la suite de l'explosion produite lors de la mise
	avantages fersient emploi avec le bénéfice de la gratiuté de la		hurs de service du pont métallique du chemin de fa.
	Cantine	Maria Maria	Elle demande reparation des dommages ausi subits par la
	La deligation décide que les enfants fréquentant le Court Complé.	- 1.78 7.83	Commune, et charge le Maire de déposer la dossier nécessaire.
	La deligation décide que les infants fréquentant le Cour Comple- mentaire seront admis à prendre leur repas de mide à la Cantina		
	scolaire seclaire moyennant paiement des frais engerges pour ent	Assistance	La dilegation de constitue en comité sever et passe à l'examen des
			dossiers d'issistance.
Janualations-	Mus demande d'indermité dem réparation de décont ranges	Vieillards	Vi Conturier, nee houte my Large, airs Lavorable four une allocation
Jan Hickory VIV	I'm to the tent of tent of the	17100000000	Vi Conturier nee Monty, sue farge, cairs favorable pour une allocation
	Mue demande d'indomnité pau réparation de dégats cousés par l'inondation de son logement présentée par hadame large rue des lameries, est transmise à Mondieur le Trefet pour attribution,		de 130° da fille Conturier havie, peut lui verser 50° . Roux Ougute, sue du Pry d'Orgen, avis favorable pour hospitalisation
	que des tameres, est nonsmise à Monsteur le neget pour autiteurs,		Town auguse, are one pay is agent, as a far source person
Sundiant 1: 8 latily xing	I dill at the wind like a har Manieged Man	The was an analyse	query nei Confeir, au lac, airs favarable
Syndicat d'Electrification	da deligation municipale disigne An Manivard et Jaur-	remma en accord	Bade wie Howait religion and demorable
	mac from refrishenter is commune of Cayno wheel an ignitivated		Bade nie Heuriet, refugies, aus favarable
	electrification of Cymenties; etant entender que si tile 29 traisseix		Barband nie Eexier, a Gewais, wis favarable pour prime d'accourbement
	n'était pas mantenu au Comité du syndicat en qualité de refre-		Javand née Erebuchaire, a Vanchemanton, ais f. four & d'acconchement
	Sentant du Dipartement, il Serait designe four representer la Com-		Monteil nee anglerand, à Bethe, avis favorable pour P. —ich — Evrard nee yours suit de réfugiée, airs favorable
	sentant du Dipartement, il serait désigné pour représenter la Com- mune au lieu et place de l'im des deux délégués ci-dessus désignés		Overard nee Garus Assus 4 = refugille, and favorable
			Pienot épouse Peyronnet, place d'armes, airs favorable pour hospitalisation
Cantomiers.	La diligation municipale décide de pourvir au remplacement des Contonniers des chemins vicinaux, Bordes et Trassaudaine qui ont	Choshonovice medicare	Coul and for -id - id - hour accountement
	des Contonners des chemins neuraux Fordes et Orashonolame qui ont		Rierrot amélie -id - jour accouchement Manant Heuri, pour sa femme, sue de la délicieuse, ours fourable
	cesse hung conctions for suite d'age. Un credit est ouvert au budget		Dis ditt in Lang and Samuelle
	four faire face à la dépense nécessitéé.		Dupuy Baptite, rue farge, and favorable
2011 000		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	V= Halavand nie Ruly, me grande, ais favorable
Exlightone-Cabines rurales	L'ondumité alleure aux gérantes de colines téléphoniques durales de	A\$0.	Costal Fayet Jose', pour l'enfant Oliva Eduardo, avis favorable
- I deminted I	l'ondumité alloure aux gérantes de cabines téléphoniques durales de		L'a Legros nee Vaxivière, me farge, air gavarable
is of a service - animals, (e 1) - 2-4)	Bethe Busy et La Roche . Cette décision prendra effet ou 1º jouine 1945		V' Flatte née Biron, me grande, airs favorable
in it approved - Jugger, le 15-2-45 the field so by gineral. signe: illisible			Brentoland Tierre, pour lui et la ferme, aux Cameries, avis favorable
Centimes pour insuffice.	La délégation Municipale;	1	Vergne Jean à Château, ais favorable pour hospitalisation
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Vu le projet de budget pour 1949;		Tournet lierre, pour da fenume, Petitizois châle, avist. pour hospitalisation

Nº D'ORDRE

assistance à la famille

DÉLIBÉRATIONS

Sichon Pierre, à Macand, jour son enfant Mand, vairs favorable Cerpsier Antoine, sue It Balmet, pour sa fillette grome, -id-Gaspar Manuel, à Bethe, pour sons enfant Poulette, airs -id-Varlet Rager, sod des fories airs de favorable l'interessé, réformé autour 100% auce bénéfice de l'indemnité de soms, hospitalisé pour ma Obotto. ladie ouvrant droit à pension, les Grais n'incombent au service de l'assistance Description.

Lacidame Lucien, hôtel Babet, pour hospitalisation à la suite d'un accident; airs défavorable, les frais n'incombent pas au service de l'assistance

Lier Pierre, aux Cameries, avis favorable pour une allocation monsuelle de 410 fres, soit 50 pour le 10 enfant, et 120 pour chacun de 3 autres

La délégation municipale approuve le projet du budget pour l'année 1945 tant en récette qu'en dépense, à

R. Freyment

Séance du 18 Mars 1949

L'an mil mont cent quesante cinq, à neuf heures, les membres de la délécation municipale se dont reunis dans la salle de la haire au monspe de
quinze sus la présidence de M'le D' Traisseix, haire, munite de la convocation faite par lui, le quatorse de ce mois
Etaient présent : h. h. le D' Traisseix, Serve, Suport, hamirand, l'agrand,
D' Janaud, Mag adoux, Barbas, Freyssinet, Gerband, Raillite, Journal
Vaysse, Mesdames Champeau et Pyronon
Lequels forment la majorité des membres en enercie et penvent délibérer d'après les tennes de la loi du 5 cavil 1884
Absents: h. h. Champeau Hani, Ballot, Simm
Le préviolent seuve la seance
Ho a été en conformité de la loi précitée, procédé immédiatement à
l'élection d'un sevetaire pris dans le suis de l'assemblee
M'Raillite ayant obtenu la majorité des su ofrages à été désigné pour
remplier ces fonctions qu'il a acceptéés.

Droits de place Prépasé de

La délégation municipale, considérant qu'à la suite de la dimition de Madame Legrand, suvenue le 19 janvier 1944. La perception des Nº D'ORDRE

Obattoir affaire

zim Dindion - Vnet approune Limo gen le 28 Mai 1948 P. le Préfet Le Figureral Signé : illésible

Cclanage Rublie

Sources

Monument aux FFI

DÉLIBÉRATIONS

divits de place à été assurée par 11: Bardand, garge Chompiètre. décide de lui preyer le montant de la rememeration qui était versée à hadame Legrand, Soit 15% du produit des droits perçus.

La délégation municipale examine une demande de 4º Vuldons, tendant à obtenir la remise d'une somme de 45 13 fres qu'il a prerece en trop au titre de son Salaire de surveillant du centre d'abatage pour la prinde du 1º Novembre 1942 au 31 Décembre 1943, frar suite d'une erreur d'ordonnancement.

Considerant que l'intéressé a parça de bonne foi la somme qui hei est reclames, qu'en outre il a fourni pendant l'amise 1943, un plus quos travail que pendant les années précédentes su raison de nombre important de lettes abatiles

La délégation docide de faire abandon à Mi Sudson, de la Somme de 4813 fres qui lui est demandée les conséquence de têtre de recette de 4.513 fres emis à son nom le 12 civil 1944, est anuelé.

Ni le haire signale la mauraise installation d'le maurais fonctionnement de l'éclairage public d'Eymoutiers, et demande à l'assemblés si elle estime judicieux d'eurisage des maintenant le réaminagement du réseau

La délégation municipale est d'airs qu'il est préférable, à folument points de vue, d'attendre des conditions meilleures.

Nur la proprosition du Maire, la délégation décide d'emissager dis maintenant la mise à l'étude d'un projet de capitation des vources d'eau potable déjà recherchées dans le tenain appartenant à Mê de Bellaberet d'amence de l'eau dans les canalisations existants.

Elle d'origne une commission comprosée de M. D. Janand, Journia e Raillite et Barbas, charges d'entre en pourparlers avec 1. de Bellabre pour la cusion de ces sources et du droit de passage des canalisations.

N' le maire rapporte que la lonnission désignée à cet effet s'est rendue sur les lieur du Combat contre les Allemands. Le 33 puillet 1944. Elle est d'airs que deux emplacements semblent convenir pour recevoir le momement sammémoratif: le 14 sur la butte au étaient postes les finils mitrailleurs Combattants; situé à eniron 200 m de la soute; le 2 me sur le bard de la route de Domps, juste en face cette butte de geme de monument chossi et l'ordre de la dépense, pouront déterminer le choix me eroquis sommaire avec évaluation de la dépense sera demandé à me

Batiment ancienne rede La commission désignée à cet effet, a visité le bâtiment; il présente une

un état de vetute avancee : la toiture notamment est en très mauvais état it presente quelque danger pour la circulation. La Commission estime que ce batiment doit être demole des que les becataires auront vide les liens et que les circonstances le permettront. Conge sera donne aux locataires pour qu'ils prement toutes dispositions utiles.

travaire ne sont pas encore exécutes. Telle admet la demande et décide que cette redevouve ne serve mise, en recouvement qu'autant que l'occupation du sol du chomin sera effective, Tes interesses seront tenus d'en informer l'administration municipale.

par arrête municipal en date du 8 Novembre 1943, en reison dece que les

Diens Communause

La delegation municipale décide de mêtre à l'étude le projet de Bologeuse et continière vente des biens communaux appartenant à toutes les vections de la commun - balaire -

La delegation municipale fixe à 8 de l'huar le Salaire à payer à 11 me Ther, balayeuse à l'évole de filles, et à 1 me Eixier, fomme de verrice à la cantine scolaires.

Tourreau de Crisine a Casis ru Limoges le 1: actobre 1948 Pli Trèfé : le chef de division d'éléque rigné : Elisible Sompres junièbres

Cour du Collège

La delegation municipale devide de vendre à M. Babet qui accepte le fourne su de cuisine avec don reservoir pour eau chaude, moyenment la somme de 3000 fres

Relevé des compteurs d' eau-Indemnité-

La déligation municipale allone à Mª Labyre, entryreneur charge de l'entretien des canalisations d'eau, une indemnité for faitair de mille per par an pour relevé des chiffres des compteurs d'eau.

Mile Maire expose que le service de transport de corps en Corbillard de la Comme n'assure plus, comme su paravant destransports hars des la Commune; qu'il y a de nombreuses demandes des familles des petites com munes voisines qui se travent embarrassees pour orsurer le transport de carps des personnes decedes. Le pense qu'il suait possible de rétablie

Ossistance

La délégation himicipale admet M: Berby Jean, me grande, en boné fice de l'assistance médicale gratuite pour l'achat d'appareils orthopeding

ce service en detros de la Commune Offices discussion, considerant que le cheval affecte à ce service assure

Tête locale

Mile have expose qu'il a resu plusieurs demandes d'autorisation d'instal lation de mousèges forains à l'occasion de la fête annuelle d'Exmoutiers et demande à la délégation municipale si elle estime qu'il y a

egalement l'intevenent des ordures ménagères de la ville, qu'ainsi, il n'est pas possible d'assure simultanement ces 2 services, la delegation municipale decide de laisser les choses en l'état . T'indominte journalière à payor au conducteur pour service les dimanches exposes sert ques est que à 30 pres M'le Maire donne lecture d'une lettre de M'le Duccteur de l'ecole de garçons signalant l'insuffisance de la cour de l'écôle de garçons et demondant qu'elle soit agrandie en y adjungment le jardin des maîtres qui n'est plus utilisé que par un seul el entre ense, M'ma Hoynay I la suite de cette demande, une commission s'est rendue sur place et rapporte que le projet ne priunte avenne difficulté; il suffit d'executer quelques travaire de nivellement du jardin, d'enterer certaines en banes à lapins et poulaillers et d'installe sur le mur bordant la route 2 ou 3 rangs de fil de fer.

lieu, etant donné les circonstances, d'autorien cette fite La delégation décide d'autoriser la tenue de la fête Elle designe me Commission composée de de M. Kaillita, Journiae, Lupart et Jesse et Treysunet, chargée de s'occuper de l'organisation et du placement des foraire

Cortichisme

La délégation Me décide de lour à Mi arry albert, un fourneau de cui-sine laissé libre par le départ de Mi Somier réfugié rapatie Mi any paises une location de dix frans par mois.

La dilegation municipale decide d'adjoindre à la lour du Collège

Mme Kaynaud, qui jouit actuellement du jardin sera mirtée à le

tout le terrain attenant et appartenant à la Commune

rendre libre - four le 1º anil 1945. L' possible

Cuisinière - location

Mi le Maire donne lecture d'une lettre de Melle l'institutuie de la Noche lui demandant son avis sur la réponse à donner à une demande d' autorisation d'enseigner le latechisme dans les locaux de l'écale. Ho indique à ce sijet que la question-qui v'est passe ailleurs - a été soumise au gouvernement, qui décidera vairsemblablement. He set d'ans d'attendre cette décision avant de fourier une réponse . Le délégation adopte ce point de vue.

Chemins vicinaux-rede vanue Barbas

La deligation muicipale examine une demande presentée par M. A. Barbas, Narbonne et Mazurier, tendant à obtenir suspension du paisment de la rederance annuelle de 37 pres dont ils sont redevables pour occupation du sol du chemin vicinal n: 4 par l'établissement d'une conduite d'amenée d'eau en verte de l'autorisation encordée

Onlevement des ordures La délégation enamine une note présentée par Mi Berlan qui de--location d'un tombereau mande 35" par jour pau prise de location de son tombereau utilisé par la Commune pour le Service d'inlèvement des ordines blle estime ce chiffre esagéré et demande à Mi Berlan de le reduire à 20 fra.

les allocations familiales.

La deligation municipale, vu la cicliberation en date du 17 décembre 1944 decidant la nomination de deux canto miers pour l'entretien des che min vicinaux, fixe ainsi qu'il suit leur traitement: Salane de base - -- 10020 Supplement temporaire ... 159964 à ce traitement s'ajoutent le supplement familial de traitement et l'in demnité de residence familiale attribués une agents de l'état, ainsi que

Contornier-nomination Vu et approuve. Limoges, le 30 Amil 1946. Phi Hifet Le houteire général Ligné: illisable

La delegation municipale considerant que defuir la queve le poste de cantonnier des rues et du Service des eaux laisse libre par le decès do Neuvial, est occupe en fait par des journaliers, ce qui présente certains inconvenients pour la bonne marche du service dans qu'il en resulte d'économie; Decide de pourvir au remplacement de ce cantomirer Le traitement affecté à l'agent à nommer est fixe à Nalaire de base 10020

Supplement temporaire 18996 à ce haitement ! ajoutent le supprement familial de traitement et l'indemnité de résidence familiale attribués aux agents de l'Etat, ainsi que les allocations familiales

Employée de mairie 2. Bon . Vu Limage. le es avoil 1941 Personet be Secretaire général. Isigne: illisible

Ta delegation municipale designe provisoirement Madame Brunerie, employée auxiliaire à la hairie pour remplain les fonctions de commis principal, en remplacement de Me Legrand qui a cesse ses

Non salaire est fixe à vors per par mins à compter de 1º turil

Protestation

La delegation municipale, sur reclamation de l'Umon de Nommes Françaises d'Exmantient proteste energiquement contre les procedés du Kairtaillement genéral qui laisse détériorer le beure et les autres denres presissables avant d'en ordonner la distribution; agalement contre les méthodes des organismes étockeurs-cooperatives et autresqui ne font vien pour ramasser les impositions des cultivateurs

To f the Sul Souther S. Sutions.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 17 avril 1945 à 17 hours

L'an mil neuf cent guarante cing, le die sept civil, à die sept hours, les numbres de la délégation municipale se sont remis dans la salle de la Mairie au nombre de Seize sous la prévidence de Mile 32 Fraissire. Maire, susuite de la convocation faite par lui le trège

- Etainet presents: M. M. D. Praisseis, Surv. Duport, Barbas, Ballot, Gerband, Vayne, Chompean Huri, Magadone, Kailite, Journac, De Janaud, Simon, Veyvand, Merdames Champean d'et Jyronon. lesquels forment la majorité des membres en exercice et penvent deliberer d'après les termes de l'article 50 de la la du 5thil 1884 absents: A. A. Greysimet et Kanivand.

Le président ouvre la seance Ha été en conformité de l'article 53 de la la précitie, procédé un mediatament à l'élection d'un decrétaire pris donné le Sein de l'assemblée M'Raillite ayant obtenu la majorité des suffrages a été dési-

que pour rempler ces fonctions qu'il a acceptées.

Sridonniers et déportés

Sur la proposition du Maire, la delegation numéripale decide d'offre, au nom de la Commu d'hymontiers, un vin d'homeur aux prisonniers et départes rapaties d'Allemagne. Un crédit nécessaire pour payer la dépense sera voter en timps La délégation municipale

Moundanias Jahan & Villiand Signal & Villiand Signal & Villiand & Signal & Suland &

Cours Cycliste

DÉLIBÉRATIONS Séance du 17 Mari 1945. à 16 houres.

L. roces. Verbal

de l'installation du consul Maunicipal, et de l'élection du Maire et de deux adjoints

L'an mil neuf cent quarante eng, le dix sebt ettai à sur beuves du soir, les membres du consul ette unicipal de la Commune de Cymantiers, par le brueau électoral à la suite des aperations du vingt neuf trivil mil neuf quaran. te ang se sont reinis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée bar le Maire, conformement aux articles 48 et 47 de la loi du ung avril 1884

Ctaient presents M. M. les consellers municipaux : D' Traisseix, Bourdarias, Hony François, Magadoux Firmin, Linge rand Aver , Pearlet Robert, Meilbac, Mantandon Marcellin, Mui Ventyan, Ventyan year, 2 garand Pierre, yourniae, down Patoud Yvonne, Veyvand Raymond, Vinteran Etienne, Raillite Gindie. Gerband, Manisand François, Limon Dieve Barbas youanet, Leven Gabriel Jahrel, Vaysse Pierre, M. Pyronon Georgette.

La seance a elé ouverte sous la trésidence de ett le D'Fraisseire, mair. qui après l'appel nominal, a donne bettue des resultats constates aux prod verbaux des élections et a déclare Installa : At Mrs & Fraissure, Bourdarias, Hony Transois, Magadoux Firmin, Ingliand Piene, Barlet Wobert, Mulhae, Montandon Marullin, Me Vintejou , Ventezou yean , I ganaud Pierre , Mar Patand I vonne, Veyrand Raymond, Vintezon Etienne, Rallete Lindre, Gerband, Manivand François, Limon Pierre, Barbas Jouanet, Lever Galriel, Mu Byronon Georgette, dans leur Sondons de unseilles municipaux.

ette le D'Fraisseire, le plus âge des membres du lonsiel. a pris ensule la présidence.

Le consul a choir comme secutair : Me Patand & vome.

Election du Marie

In tour de scrulin

Le President, après assir donné lecture des articles y 6, 7 y et 10 de la loi du 5 lavrel 1884, a invité le Conseil a procéder, au surutin senet et à la majorité absolue des suffrags , à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseller municipal, à l'appel de son nom, a remis ferme au Président con bulletin de vote, enit su président

Mombre de bulletins travers dans l'eune	ei apres
of didine : bulletins blanes ou ne contenant pas	
disignation sufficiente cu dans liquilités votant	
sout fait commaite	2
And the second s	
Acute Iwan le nombre des suffrage exprimés	20
Majorite absolue	-14
. Ont rolling	

Ab De Fraissein fules ayant obtenu la majorité absolue, a été poelame Main

Election du premier adjoint

Al a été procedé ensuite, dans les mêmes dormes et vous la fuéridence de 16 le L' Fraissie, elu Maire, à l'éfection, du premier adjoint Le déposullement du scrutin a donné les résultats suivants:

1ª tour de	serutin
strombre de bulletins tr	
I de'dune bulletin lane	ou ne contenant pas
une disignation sufficient.	
Notanti se sont fait cons	
	10
Deste pour le nombre	des cuffages esprimes 14
Majoriti absolue	a Arrival arteria Barria de
. Ont obtenu :	
Mr Gabiel Serre	ringt roise (80)
Mr Term Gabriel aya	vingt voix (80) nt obtenu la majoriti absolue des suffaç
a été proclame adjaints.	

Election du suond adjoint

Il a été pocedé ensuite, dans les mêmes formes, à l'election du

wond adjoint. 14 tow de serutin	
Mombre de bulletins trouver dans l'une	23
of declaire bulletins bland ou ne contenant fas	•0
otants se sont fait comaite	22
Poete par le nombre des sufhage enfrires	12

Gerband, Mus Ventijon.

Ent Atenu : quinze voise (15) Manipaud François quatu voise (4) e Hou Ventegon deux voise (2) " Laysse Pierre 16. 2° yanaud une son (1) M'Manusaud Trangoss, ayant Atenu la majorite absolue du suffrages, a eti brodami adjunt.

Clection du troisième adjoint

Il a elé hoccede dans les mêmes sormes a l'élection du troisin

1ª tour de serutin Mambre de bulletins trouves dans l'urne of deduce : Bulletins land on ne contenant for une designation, suffisante ou dans les quels les votant se sont fail connaite

Beste pour le nombre des suffages orgrines Il ajoute absolue

Ent obtenu:

Mentejou tuje soise (13) un Boundarias quatu voix (4) will Patand trous soine (3)

16 Parlas une roise (1) More Ventezon ayant obtenu la majorité absolue des suffrags, a et Iwelama adjunt.

Electrification. Syndicat

Le conseil municipal procéde à l'élection de deux deleques from represente la Commune, claus le Comité du Syndicat intercommunal from l'elatification des campagnes, conformement à Particle 191 de la loi du 5 Maril 1884 modefici par la loi du 13 Bossembre 1914.

Mo. M. Manuaud et yournias agant obtenu au seruten lur maprete des suffrages, ont élé designes pour remplie ces fonctions qu'ils out declare accepter.

Mespice . L'éliques

Le Consul Municipal, conformement aux lois des 15 Jullet 1893 et 21 Decembre 1941 sur l'assitance médécale graduite et les commis. suons administrations, frocede à l'élection de deux deléques on la Commission administrative de l'hospier.

Mr Seven et 16 " Pyronon, out ablenu au scruttin la majorité des voir et out été proclamis elus. Ils out declares auguste u mandat.

Nº D'ORDRE Commission de l'Enseignement Bont Fretignes: Mch. 50 yanand, Pevre, Vaysse, yournes. Reallie. et un ~ et de la Santé Bublique Syronon.

Commission des finances et travaux Spullies

~ Subvention ~ Cuso friomics to stim 194.
Pla tiple is desitate gantal 194.
Signs: Mistle

Balineute communicus ~ Freeton ~

Sont designis: Ab. Ub. D. Janaud, Raellis, Journa, Simon, Barbar

Commissioni de ravitailement Jont désignés: M. W. Veyrand, Gerband, Vintejon, Chime, Manifond Vintejon Jean, Molhar. Magarlous, Mus Boundariois

Le lons il Maunicipal, vote une subvention de 10.000. france ou pufit du mouvement prisonnie de guerre d'Egenouties.

La réponse vera frélevée sur les fonds lebres de la Commune har addition au budget de 1945.

Le conseil Mouniafal de long provioument la ficer ren dus libres dans le batement de l'oasie par le départ des refugie Lorrais Il sera pricire dans la constitions, de baux à entervenir que la Mocause ouri laux devront stu rendus librer à henrieu demande de

Les peris de location à consectie sont fuer à 50 f for ensure et for fives ver 1: étage et à 40 faires pou moi et fai fine ou sein

Le Main st sutoris à juque le laux a entenemi.

Maly Mulhac Alle vand Fortains Toly fant

Déance du 8 Juillet 1945 à 9 houres

heures le Conseil Meunicipal de la Commune d'Équactions dument convoque s'est reini en session ordinare, à la Garrie sous la presidence de ronsieur de De Franssen, raise.

Gresente: Montieur le Dr Fraisseine, Lever Munimurel, How ventyou, M. M. Machtandon, Wony, Gerband, Veyrand, Coarban Ventyou Etienne, Meilhac, Ventyon Jean, Ob willte, Vaysac, Sun Patand, Boundarias Inquels forment la muzivité des

Absents : excuses yourniac, D. Janand Simon, Jun Oyronon

"idduction d'eau "

DÉLIBÉRATIONS

ingluand Riene, Magadoux Firmin, Barlet

Le président ouvre la séance

18 à ité en conformité de l'article 53, de la loi prentei fusidé immidiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil

suffages, a été disigné pour remplie en fonctions qu'il a me estates.

"Il a donné becture du proces verbal de la dunière siana

you, a et adopte sans observations

Monsieur le Moaire esepose que par délibération en date du quatre décembre 1938 le lons eil Municipal a afformé le projet d'adduction d'eau devant desseuri Expunction, et demandé l'attribution, d'une subvention de l'Estat pour l'oxeccution des travaire. Se furet transmis pau approbation à ellonstieur le Mainistre de l'agriculture n'a pur reservir escecution par suite des evenements de queue.

Hostable de l'agglomeration d'Egnicuties out empire et la commune se trouve dans l'obligation d'entreprendre de tout unque les messues propres à remidie à cette octestion Donn est faire il y a lieu de reprendre le propre étable en 1988 et d'en possisseire la réalisation rapide. Espi d'aller plus site et en egard aux difficultés économiques et Jenancieus actuelles le propet pourait être seinde en deux parties:

La fremiere comprement les travaire de captages La deuscience comprenent les travaire de réservoir et de distribution, seule la fremiere partie recait execution dessirer de fressirer de fresser le brucau le dessirer de fresser comportant un détail estimatif pour chaque faitie de travaire.

La déponse s'elen pour la franceir factie à 1.283.000

pour la deuxième factie à 5.885.000

Lout au tôtal 7.088.000

Il envite l'assemblée ai deliberer.

Le Conseil Mounicipal ani l'expose dessus; après escamen du projet présente; considérant que la papulation d'étymouties, manque d'éau potable, et qu'il, y , a lieu de remédier à cette situation qui va en s'aggravant: adapte dans son membre le projet d'addication el con present et lieu les dépense à 1.088.000°.

Demande qui une subvention la plus forte provide soit

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

accorde à la Commune.

Prend l'engagement de eren les restaurces nécessaires cor. respondant à la part de la dépense restaut à le change de la Commune, les voies et moyens financies devant fair l'objet d'une debbuation ulterieur.

Erend l'engagement d'inservi un hobjet annuel de la Commune les ciedits necessairs pour eaurni le fais d'entietier d'exploitations et de servellance des installations aun que euse destinie à fair face aux dépenses de travaire de grosses réparations et autres dépenses est aordinaire.

Crend l'ongagement d'indimesse les menies, virigant et autres usagen des sause, de tous les dommages qu'ils pouvont prouver leur avoir été causés par la demation des

Demande que les travaise soit diebares d'utilité publique le londeil Mounieupal demande instamment que l'escretion des travaises de capitages compris de la fremier factu du proper soit autorisse de toute engues en raison de la situation eschimement présaire de l'alimentation en con potable de la ville d'Equionties, où l'on est obligé de fema les bassies tous les sois.

Mondieur le Maire signale que l'école de Bette nécessete des réparations sugentes. It se fait établie un deux de la défense à engager que s'élève à 39.000°

Le Conseil Mounicupal propose de faire essamme le trouvaire le essertite par l'Angenieur Communal qui verifiera également le devi-adopte.

Le Maire signale que de nombreuse familles baltant de communes vaiines demanderstique le seura de pompes funibres (transport de coye) de la Commune d'Equivaties esseure le transport des corps from les fetites communes avoisinants, au il n'y a fas de corbillond; malqui le désir equ'assent la municipalité de donner satisfaction à les demands, il n'a pas et possible de fair pur qu'ici fare que nous n'avous qu' un seul cheval qui assure en même temps, le seurie d'enlevement des orders meire-

eamionnette, au tracteur, qui pourait assure le deuse serviere dans un tense moindre.

Conductuu du cheval. Le consul Municipal accorde, ou cantonnui changi de louque le cheval et de conduni le contillant. su sa demande- une indunuté:

de 800 * fai an from soins au cheval en delos de ses huis

. Ceole dec Bethe.

. Panjes funè bres. - riglement. garage de l'éasis occupi far la Boste Le Conseil Memierpal decide de fiser à 1.500° for ou le prin du loyer du garage de l'aary occupé fai l'admini

trabion des Poste, et compter du fremie ganver eght

~ Belugies ~

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Prefet de vouvoi lui enviage la liquidation immidiate des materuls de chauffage et autre dependent du servier des refugis et stockes à Equoutius. Ceci fermetrait de débarasser la halle de la rame Jan se tour eméandre par tout un tou de feraille instiliale.

~ Cantine ~

Le Conseil Municipal considerant que le service des cantines scalaires est assuré cutièrement aux fair de la Commune, alor que de nombreuses familles dont les orfants en béneficient personnent Jour ces minis enfants les allecations familiales, et dons certains cas la salain unique; qu'elles profétent, anni de doubles

Considerant que ce seures devient tres onereux pour la Commune; estime qu'il y a lieu d'étudier un fuolet de règlement nouveau du fonctionnement des contines scolaus

A disigne a cet effet une commission composée de : Mentandon, Boundarias, Manivand, Ventejon, Raillete.

Caisse d'Epayere.

Le Man donne lectur de la lettre de Monsieur le Bresident du Consul des Directeurs de la Caise d'Ejargue de Semogo demandant la désignation d'un sous caisser pour la succurate à bymoutiers pour remplacer Montieur Mayne dunis.

Le Consul Municipal frozon Madonne Condrier nie Yaval Maria Il demand le remplacement de certains de administrateur

Essociation, des Liternes et Departes politiques

Le Conseil Municipal vote l'adhesion de la Commune d'Equiputies à l'association des interné et déports politiques defautementale. Un crodit de soot seux ensent ou budget from fager la cotisation.

Vin , d'honneur, aux pusonniers de guerre .

Le Conseil Mounicipal vote un cudit de 5.000 + pour Law face it ber depende

Il charge Monsieur le reure de demander à Monsieur le Préfet de la Haut Vienne et à Monsieur guinquem rouse de Lours as d'accorder leur frationage à cette comme oursi

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

qu'à celle du viri d'honneur affect fai la Commune, aux prisonnier grapaties qui aux lieu le même jour the envisage l'uneton d'un monument, ou la pou d'une plaque, commemoratef à la munaue du victumes, truis fai les callemands à Passac et aux

~ Compiers ~

Se Conseil Mounicipal manine une durande de Mo Chéroux commanaant du corps de sapens parripiers du cente d'égueoutiers tendant à obteni :

1º/la nomination de safeeus pour compléter le corp reduit à

e'/ La founiture d'effets d'habilement

3/ L'aug mentation du taux des induntes garantes fai de assurance en cas d'accidents seuvenus aux hommes de seuvier. L'inquinitation des indomestions es conscient seuvier de service. Le constitue de service.

a) que le corps de sapeurs-pompier qui comprenait un effectifs de innegt hommes a été constitué en 1943, alor que les pouvous fullies devaient prevoi une organisation de seeons Len captionels de defense fassire, esageant des effectifs leaveoup Thus fortage en heriode normale; qu'à l'heure actuelle les danger pouvout provenir, des faits de guerre, out despare; et apri il n' st fai indispensable descritair une organisation aussi

b) que les hommes constituant le corps de sapreus fompies sont

en effet depouvres, d'habilement.

è) que les touse des indonnts allouis aux hommes de seurie fireis en 19 H3 part le rieglement départemental ne cours pou deux Julis aux touse des salanss actuels.

d) même observation en es qui concerne les indmitté garanties en

cas d'accidents.

Considérant d'autre fait que les fais d'équipement, d'habit. lement et autes, des sapeur sompiers, incombent entièment jà la Commune - d'Exquartier, centre de recour, rous qu'elle puis se pretende à anune es pour de compensation ou route faite I auf copandant la différence du montant de la cotration qu'elle verse 10 so far habitants, avec celle versei far les aute communes 2 par habitants, différence qui d'évalue à 2000 par em aurion, et gen ne compense qu'eme infinité des fais enjages.

If que l'effectif du corps de sapeurs pompins d'Eguoutiers sait alaise à quine ou seize hommes, nombres ties sufficient from garanter un service efficace. E st of alleur I effectet de confe de les flespart des autre centre de secous du défaitement,

2º/ sque la revision de tauxe des indumentes à terrer reun hommes de service.

30 por la revision des touse des indomntes à verse ouve sapren pampine en car d'incapantes de travail à la suite d'accidents survenus, à l'occasion du service.

4% que le service départemental intervienne pour la fourniture d'effets, d'habillement hour les sapeurs prompiers, eau, mêm avec du bons de veternents, la Commune n'avrive fas a s'en procure. 5% Semande que les hais exposer par la commune pour l'entretien et le fonctionnement du service , l'equipement et l'habillement du rapeur fompier, le faiement de l'endmnité fine et autres défenses, sommé galement répartir entre les commune desserves, ou bun, ce qui semblerait lugique, qu'ils sount Jui en charge far le service départemental.

~ Deverses ~

de vente de medoulle de conseller Mounicipal d'abonnement à la Masselle Le louseil Mounicipal ceasate ses propositions

Chavaux ~ Biogrammes ~

Le Conseil Mounierfal décide d'entreprendre des mantement D'oxecution des travaire communais presentant un reel interêt I general et mount, il fina l'ordu d'urgue ainsi : addutin Id'ean potable. Construction d'abattair - lons truction de equoupe seolone - construction du chemin vienal ordinaire - con Surction du chemin rural de chateau , loustraction de la sale

Chapents Communaux re consid municipal;

Vu les circulaires de Wi le Trefet en date du 22 huillet 1944, du 4 juin 1941, rolatives à la firation des traitements et Salaires des employ es Communaux

considérant qu'il importe de pracéder ou requatement des salaires des employer de la Commune, en raison de la hausse considérable du coût de la

Les solaires des employes et agent. Commensaux, sont gires ainsi qu'il suit

	Dom ?	fruction	Salaire debok	deomfite	majoration pour our au circulii	total	
	Mearine	Sevietaire	60.900	-			
Ų	Drunnie	employée principal	27.60	o skiek			
	Delverna	employé	19.00	0			
	Lagrean	id	21.50	0			

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

980m	foretion	Salaire de box.	Geompte	112 ajoration	to.tal
Vialatou	Dactylo	18.600			
Saucand	Garde change.	36.500			
	bossoyem	18.200			
Condrier Maria	Concierge	10.300		- 39	
Sournel haria	Preposie aux basules	11.700	· ·		
Laval	funde See école matlle	16.800	la l	h-sedda	
Cordin	balayune ide filles	8.400			
Soncie Georgette	employée	23.500			
0	, ,		160	The state of the s	

à cus salaires s'ajoutent les allo cations familiales, amisi que l'induinte familiale de traitement et de l'indemnte familiale de traitement residence pour les agents maries avec enjants. Le montont de la déponse hypolementaire est inscrite un budget additionnel.

Le conseil municipal designe:

A: Serre pour faire partie de la Commission chargée de proceder à la revision de la leste electorale

ch hattame Pentijon et 4: Vayese pour d'adjandre a la dite Commission pour recevoir et juga les reclamations

Lute electorale new wor

Ziste électorale

revision-délegnes

Sur Salaires

2 ame Omistion

is et a promet ence qui concegue l'octrai d'un decompte mercher le 1650 ann cantohnness: Lautere hors, Guens, Pedronness sinclan de L'Hohatille; et d'un acompte mon-back de Jos aux bantonness savat Baurdarias et banauch Pile Milt. le Jenilaire general Jessel: illisible.

Le Conseil Municipal; ou la circulaire de Mr le Brefet in clate du 11 avril 1945 relative ou versement oux agents communaire Contonniers-acompte d'un acompte mensuel sur les nouveaux traitements dont els seunt appeler à Senssieur à partir du le veixe 1948, en application du Commen 1945.

Considérant que les salaires des cantonniers communaux ne sont trus lus en rapport avec le coût de la vie;

Decide:

Il est accordé aux agents ci après nommes un acompte de soof far mois à compter du 1º Jeruin 1945 seu les nouveaux traitements dont Me sont appelie à lenebier en application de l'ordonnance susvisée et en attendant que soient fisée les nouveaux favemes de leurs traitements:

Tanteise Poine, cantonnie che Fournand Martial, Contonnier Paval Houri, cantonnier Cirvy Louis automnie Query François. contonnier à compter du 12 ours eque Vedrenne year id Coiraton Sylvesty ed i wrighte de 10 elbars 19 4 Brown darias march id Moratile Pierre d , or compter du 14 Mai 194

Se montant de la défense totale pour l'année 1941, de 45.600, 100a fielere sur la crédits ruert ou budget additionnel de sojes pour salaire des cautonniers

Le conseil municipal examine le frojet de ludget additionnol pour 1948 et l'approuve:

S32 80 4, 1

En recette, à 612 152, 4

On dépense, à 79-3 48, 3

à Couvrir par la mise en recouvrement de centimes additionnols ordinaires en 1946.

Errain de Sports

M'- le Maire exchale que par ordomance en date du 33 avril 1945, landiur le Trésident du tribunal de francisce Instance de Simoges a franconté l'éltropriation des parcelles nocessaires à la création du terrain scolaire de Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

fun et d'éducation physique de la Commence, et a fixe les indemnités approximation et provisionnelles qui doivent être consignées préclable ment à la prise de possession

Les indemnités provisionnelles à payer par la Commune dont

1: au projet de M. Masalique propriétaire, à 150.000 + 20 au projet de M. Mariand fermin, à 4.500+

To mirte l'assemblee à se prononcer:

Sur l'acceptation des indumités provisionnelles à verser.

Sur les voies et moyens à créer les ressources nécessaires pour faire gace à la dépense

Le consid municipal, après discussion;

d'acceptor la fixation des indemnités provisionnelles telles que sur dont fixes ci-desses

3: Le pouronie à la deponse au mayen d'un empreut à contracte aureil du Ordit Doncier de France.

Le contil municipal vote la realisation au Credit Donnier de France d'in empreset de 154.500 trans. destiné à l'arquisition d'un turain de Grant, la Comme du au Crédit Donnier de Terance, par du le est empreset en trute années, à compte du 31 lectobre 1945 au moyen de tente amunités de 8.7 8 3 "chacune, payable far moitié less anie e 31 lecto-bre de chaque année et componant, autre la somme nocessaire à l'amor tissement du Capital, l'interêt du dit Capital au taux de 3:30 % d'un

Le premier senustre d'annieté echesse le 30 ail 1946

Le conseil runicipal vote une imposition de 32 contines recourse le fendant trente and à partir de 1945 d'un produit de 87824 aurion et destinée au remboursement de l'emponet

La commune s'interdit d'esfectuer accum rembour sument anticipe peudant dix ans à comple du jour on le solde du frit sera verse pour le Grédit moncier de Anance au Grésor Public, à l'aide d'autres ressources que celles provenant des subventions allonées à l'occasion des dépenses qui motivent le présent empunet on de l'économie réalisée seu le cent des Tavant

sent ear de remboursement par anticipation, la Commune faiera une indemnité égale à six mois d'interêts du Capital liberé avant terme, sent pour les remboursements effectiels à l'aide des subventions on écone-miss présitées qui sont faits sans intérêts

L'avenir, pourraient propper le présent enfront.

Comprunt

No	D'ORDRE
----	---------

1º admission: y seront admis les infants dela Compagne grequentant l'ecolo (cours complementaire comissis) ne pouvant aller prendre le repas de midi chez eux; les enfants de la ville préguntant l'école pinnaire don't les parents travaillent et n'out par le temps matériel de preparer le repas de mide mais dans les limites des places disponibles à la cantine, et après autarisation de la municipalité

à) Your les enfants de l'école primaire donnécliés dans la Commeme, participation des familles de 50% une dépenses engagées; b) Tour les enfants de l'école primaire non domiciliés dans la Comme, remboursement par les familles de la totalité des depenses enga-

E) Vour les enfants du cours Complémentaire, donnéilie ou non deux la Commune, remboursement par les familles de la totalité des dépenses

Sersonnel Communal

Droits de place

Les raison des circonstances du moment qui beligent le hoire à avoir à règler de nombreuses questions touchant le personnel Com mund, le conseil désigne une commission de seconder le laure Nont disigned: M. M. Reillite, Barbas, Timon, Jurniae, 4 me

La même Commission est chargée d'étudier le mode de peregntion des droits de place à compter du 12 janvier 1946

Le contiel municipal vote une sulvention de 500 fres au profit de l'as-sociation contre le Cancer pour l'année 1946. association contre le Cancer-Subvention

Bortissent's Communant Le conteil municipal décide de procéde à la réévaluation des som-- Observance incerndie mus assurées contre les risques d'incendie pouvant attendre les bâtements

Le Maire est charge de se mettre en rapport avec les agents d'assu-rances d'Erymoutiers pour l'établissement de projets d'assurance

Monument à la Paix du monument à la Paix pour manque de ressources

Cantonniers Salaires Le conseil municipal, examine une demande des cantomiers Communaux tendant à obterier

1º une augmentation de leur Salaire

2: une indominité en rapport de service fait pour fermeture des bassins d'ease d'akimentation de la ville

He prend acte de la demande en ce qui concerne l'augmentation des solaires, qui sua examinée des que la Vréjleture fera connaître

No D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

les barines des salares des cantonniers. He charge le haire de finer, d'accord avec les intéressés. l'indemnité pour service de fermeture des bassins.

Bolonjeuses des écoles et fommes de Service à la Cantine

Sur la demande des intèressées, le conseil muraisjach fixe a 144 de l'houve la salaire des balayeuses des écoles et de la femma de source à la contine, à compter du 1º actobre 1945

Cravaria Commissione M'le haire soumet au conseil une demande de M: Vareille, entrepreneur de travaux à Symuntiers, prisonnier rapatrie, tendant à obtenir le règlement d'une Somme de 4.870 fres qui lui est due par la Com. mune pour les travaux d'élargissement du chemin du Cafe qu'il

He approuve le décompte presenté et décide d'effetier le paiement de la Somme Ci-dessus, à Mi Vareille.

La dépense sera prélènée sur le crédit ouvest pour entretien des rues

Logements des Ins. tituteurs

A le haire donne lecture d'une lettre de l'he Directeur de l'école de garçons demandant que soit remis en état, l'intérieur des locaux laines libres par 1 m et 1. Raynaud pour qu'ils puissent être utiliés pour le logement des nouveaux maîtres

Le conseil municipal, après examen de la demande, la recomment Lender mais considérant que les ressources budgetaires no lui permettent par de faire regaine l'intérieur de cer locaux, décide defaire proceder sulement à un nettoyage le plus Complet

Ecole Trofessionnelle

M. Barbas expose que M. Ensergueix directeur du Cours Complemen-taire lui a fait part de son intention d'emisager la Création de Court professionnels

Le consul municipal accepte avec plaisir l'idée d'une telle-création et charge M'Barbar d'un informer M'Emergueix

Lompriers

Ai le haire donne lecture de la lettre de honsieur le heget en date du I Court faisant suite à la délibération du conseil municipal du 8 juillet dernier relative au fonctionmement du corps de sapreurs-pompiers. et demandant notamment que soient augmentées les indemnités al loused aux sapeurs pompuers, et que soit reduit à 15 hommes l'effects

Mile Tréfet fait comaître:

1: que les indemnités servies oux sapeurs-pompiers en service untêtre rajustées sur les salaires des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, ce qui condiira à les majorer de pres du double. 2º que l'effetif des Corps de Sapeurs-ponspiers, fixe à 29 hommes

par avilé inefectoral du 28 fain 1948 est celui preconise par le Ministère pour un corps daté de 2 moto pompes - at que la Comnume risquerait de se voir retirer le mationiel de défense passine si elle n'acceptait par est effectif

Le conseil municipal, comaissance prise de la lettre de 11º le Vrefet, ami que de la demande du chef de carps vles sapeurs- pour. pint; est d'airs de reconsiderer la question et déside d'accepter qu'il soit pourve au remplacement des sapeurs-pongriors manquants. He agrée à cet effet les propositions faites par le Commandant du corps ence qui concerne les Candidats : Comffy andre , Laval Henri, Coly louis, Ducelin, Wouse Henri, Karcille Hancel,

He demande au Service departemental de vouloir bien lui faire connaître les indemnités que la Commme pout verser ouse sapeurs pompiers et avec effet de quelle date.

Le conseil municipal; considérant que le projet du budget additionnel pour 1948 présente:

Defrenses

612.1524.40

Oxeredent de dépenses

Décide d'affecter à l'équilibre du budget additionnel pour 1945 le reliquat d'impositions pour empreunts inseret en déprenses aucht but get d'une somme de:

Le conseil numicipal se constitue en comité secret et posse à l'asa men des demandes d'assistance

V: Roux new Martinet, rue du Tiny d'ayen, airs favorable pour l'allocation massimum.

Mazurier Jean. we des Ursulines, avis favorable from admission à

V. Farior nee bholet antoinette, au café, ans défavorable, bénéficie de resources supereures au touse d'assistance

Temmes en Couches

Javand nee Vintejou, à da Souterie, and favorable Vignane nee Chemartin, à La Vacheresse, ours favorable Monteil nee Lenoble, à La Voche, airs favorable Baige yvonne, rue Large, virs favorable Marmiche née Baige, rue Farge, airs faro rable Mouricout nee Vialatout, rue Farge, dis gaverable Magadour nee Vialatout, rue Farge, aris favorable

Nº D'ORDRE assistance médicale DÉLIBÉRATIONS

Laurent reno', sue des Banes, ans favorable L' Mazaleique antoinette, rue des Banes avis favorable Denigon Joseph, à Meilhoac, airs fibrable, fernier, dispose de ressources luf.

Lier viene, rue des Parmeires, airs défavorable, benéfice d'une retraite des Q.D.H.V. de la retraite du Combattant, propriétaire d'une maison louée en partie - dispose de ressources Suffisantes

Vergne Etienne, au bewage, airs défavorable, persoit un Salaire réquelier avec allocations familiales, bineficie d'une participation de la Carsse de Securs des Cheminots pour frais de maladie.

Employer-fiscation de traitements.

Leme Dirsion

Le conseil municipal fine ainsi qu'il suit le dalaire de deux emplayers:

1º Madame Brunerie, employée à la distribution des titres d'alimentation, a 36 oro! a compter du 18 actobre 1948

Vi et approvio 2: Madame vouvairer nava, curant le de don entré en fonctions signé : ilisible quival employée au Secrétariat, à 30.000 t, à complet de don entré en fonctions signé : ilisible fixée au 15 actaire 1948

Satand Bourdarise

etaying Julyon Barbot Taxand Bourdaria Meniorist anglerian Mentanday turtyon My

Séance du 2 Décembre 1945, à 9 hours

Ethentajout

L'an mil neuf cent quarente cing, le deux Decembre, à neuf heures, le conseil mmnicipal de la Comme d'Expusutiers, assemble au lieu ordinaire de set beancet, au monibre de en Session ordinare, sous la presidence de Mª le De Fraisseix, conseiller général, laire, ensuite de la convocation faite par lui, le 28 Novembre 1948

Tresents: A. A. D' Paraisine, Serry, 400 Ventijon AM Bayward, Raillite Barlet, anglerand, Manivand, Vintegon f., Vintegon 6., Gerband, Hogan 1 mm Coundarias, More Patorud, M. A. Barbas, Heilhac, Vayse, Kontandon lesquels forment la majorité des membres en exerces et preuvent délibé rer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 anil 18 24

Excuses: 1 mm yronon Mi Journiae

alesents: A. A. D. Janaud, Simon, Nony, Le résident ouvre la Seance

He a été en conformité de l'article 53 de la loi precitée, procéde un mediatement à l'élection d'un secretaire pris dans le sein du

Assistance Vieillards

Mi Vigrand agant obtem an bentin la majorité des suffrages a été désigné pour semplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Droits de Mace - ordzirdication -

It de haire expose que les fones et marches sont appeles à peprendre assez inte et qu'il y a lieu de procéder à la rengonivation de la perception des droits de place, assures actuellement et provisoirement par le garde champite. Hodemande a l'assembler d'en déliberer

Le conteil municipal, après discussion :

Les droits de place à percevoir au profit de la Commune sur lessue places et marches de la Commune d'Exmourtier, seront mis en adjudication pour une durce de deuse années à Compter du 12 jan-

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées et au plus offrant, le 33 décembre 1945, à 10 heures

Mrk Manivand et Serre sont désignés pour assister le Maire Le corneil municipal demande la réduction du délai de publication a gunze jours

Les Cahier des charges et Carifs dresses à cet offet par Mile Maire Sont approuves.

Te consul mmicepal:

Via les ordonnances des 2 et & Novembre 1945, et l'arrêté ministeriel du 9 Novembra 1948 dur les amenagements discaux intéressant les

Considerant qu'en raison de la housse considerable des prix de toutes choses, les recettes budgetaires communales n'assivent para couvir les dépenses indispensables, et qu'il y a lieu de orier des ressources; décide de reviser les tarifs des divers droits, taxes et redevances perçus su profit de la Commune, ainsi qu'il suit, à partir du 1º Janvier 1946

La deliberation du conseil municipal en date du 26 juillet 1942. approuver par M' le Préfet, le 15 Rétobre 1942, est modifice ainsi qu'il suit :

1: Une toxe d'abatage est instituée au profit de la Comme pour couvir les frais de fonctionnement du centre d'abatage, de contrôle et d'estampillage des viandes ble est fixée à cinquente Cinquante centimes par Kelogramme de viande nette, four tentel expèces d'animous

24 La remuneration du personnel est direce ainsi: Veterinaire-directour, à 20% du praduit de la tasse Tréposé. Surveillant, à 10% du produit de la tane Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

La présente décision sera applicable à parter du resjanner 1946.

Cocative des locaux sowant ver par N'h Trifet, le 30 Mai 1927 est modifiée ainsi qu'il suit : à l'exprise d'une profession Le taux de la tasse est fixée à quinge pour cent (18%) de la valera Vert appromie : masses la 28-12-48 locative.

Droits de pesage Vu et approuvé-Limoque, le 19 despositions suivantes:

Vu et approuvé-Limoque, le 19 les dispositions suivantes:

Ple Partet le sustaine general a partir du se jaurer 192

La délibération du conseil immicipal en date du 17 décembre 1944 approuvée par K'le Tréfet, le 10 Janvier 1945, est absogée et remplacée par

au profit de la Commune, aux baseles communales sont fixés ainci

A-animaux:	
Boufs . Vaches . par tête	94
Gros reaux, génisses, par tête	64
Veaux de lait jungui à quater mois, par tête	44
Vecus de lait jurqu'à quater mois, par tête Lores, mautons, brebis, agneaux, les cent kilos	34
S. Voitures:	
Terant en charge jusqu'à 2000kgs	94
Pesant en charge plus de 2000 Kgs	
à) pour la graction de 1 à 2000 Kgs	94
b) par tome ou fraction de tome	
en Sus du 2 oro Kgs	34

La presente décés ion sera applicable au 1º janvier 1946.

Concessions dans le Cimetière.

10-3. B., Sino ser le 19 docum bee 1949. S. L. Trepet , by 5 2 general ligne : Medite

La deliberation du consul municipal au date du 17 Decembre 1944 approuve par Mondium le trefet de la Haute-Minne, la 10 yanvier 1945, eat abroger et remplacée par les dispositions suivantes:

39 Le prix de vonte du mêtre carre de terrain concéde dans le Cimetien est fixe pour chaceme des quatre catégories d'implacements à

l'atrigone d'emplacements	Perpetulles	Centenaires	Crentenaires	Comporaire
1:	5524	4054	3124	2524
20-	4054	3124	3 524	2164
3%	3124	254	2044	1504
4%	2044	1624	1324	1084

Le prix de vente du mêtre carre de terrain concede dans l'ancien cimetiere est fine à 1924 pour les concessions perpetuelles; sans change ment pour les autres. La présente décision prendra effet à partir du 1º janvier 1946

Toxe d'abortage 2. D. 3 - do - Vu et appronve Limages, le 15 janvier 1946 P. le rrefet de Decretaire général ligné: illisible -

Cimetière. Caveau d ortente - Rix de location Vu et approprie Timo ges le 19 x be 1949 Le Sinstant genial Le Sinstant genial Signe: illibile

La delibération du conseil muierpal, en date du 16 février 1936, ap-prouvée par N. L. Prefet, le 18 Mars 1938 est abrogée est renéplacée par les dispositions sucrantes:

L'occupation par des depots de expl du careau d'attente communal donnera lieu à la parception au profit de la Commune des rederances ci-apres:

Your chaque corps mis en dépot dans le careau ; il sera perser Pour le prenuer mois de dépot 304 Tour chacun des Cing mois suivants 2004 Your escaque mois audelà du 6em La durce du dépôt d'un même corjerne pourra excéder un an

Longres junebres. -torifs-

Les déliberations du 4 Novembre 1928 et du 82 génur 1940 sont alergus et remplacees por les dispositions suivantes:

Les services des transports de corps d'inhumations et d'exhamations donneront lieu à la perception des redevances ci-après ;

Grows port ac corps -

Is Town le transport d'un corps pris à Eymoutiers dans l'incembe de l'octroi (y compris attente pour la cerémonie religiouse s'il y a lieu) il sera perçu deux cents francs 2º Your le transport d'un corps pris dans la Comme, mais en dehors de l'enceinte de l'octroi, il sua pursu, en outre de la redevance de 200 fres indéquée ci-desses, une indemnité kilometrique de 5.4 3º/ hi, par suite de l'heure fines pour le transport du le condueteur du carbillard est en service sans interruption de 11 hours à 13 houres - ce qui l'obligera à prendre un repas en dehors de son domicile, il sera perçu en plus des sommes ei-dessus fixées, une indemnité globale de 504 molemute globale de

42 Torrque la Comma mettra à la disposition des familles le Corbillard seul, il sera persu un droit de location de 50 Inhumations.

Creusement d'une force, y compris la descente du cercueil et le com-blement de la force, deux cents brans 2004

Lorteurs - Lorgue les familles demanderent le service des porteurs Corangement sur le corbilland, manipulation pour la ceremonie religieure Til ya lieu, dechargement du Corbland, transport jusqu'à la rosse ou Caveau descente dans la fosse su Caveau), elles paieront pour quatre

8004 Tour un enterement de 1º classe 600+ Tour un enterrement de 2º classe 4004 Your un enterrement de 3 em classe Lors que le rosivie convoi confrandra pluseurs corps, les familles pairrout pour chaque corps in les du premier 50% des samues cirdations

DÉLIBÉRATIONS Exhumation -

Corus de la fosse et main d'ouvre du fossesseur pour exhumetion lu corps deux cents frances du corps deux cents frances Larsque les familles emploieront le service des posteurs pour l'exhause tion du corps, elles paierant. Ouvertures de Caveaux: Lorsque les familles chargeont le fossoyeur d'ouvrir et de refermer un caveau, elles fraieront 1504 Vacation's - Lorsque le fossoyeur assistere à une inhumation ou enhumation, sans fourier de main d'auvre, il pereura 40+ Vacations du garde-Chompêtre pour transfert de corps d'une Cons. mume à l'autre, il sera purçu pour chaque vacation 504 La presente décision prendre effet à compten du 1º janvier 1945 Le conseil municipal;

considerant que les prix d'abonnement à la bibliothèque munici

à frastir du 100 famier 1946, le prix de l'abonnement annuel

à la bibliothèque municipale est fixé à 50+ Le prix de location d'un livre est fixé à 54

Biblio thèque muni-cipale - tarifs pal sont viament trop bad par rapport on prise des livres, deciste;

Nº D'ORDRE

Centimes pour m.

Le consul mminicipal; Vu le projet de budget pour 1946;

Considérant que les resseurces ordinaires détaillées au chapitre remier 1.185.086

Candisque les depenses ordinaires annuelles proposies à ca 2.122.057 budget sous le chapitre premier, d'élèvent à 936.971 D'ai il resulte une insuffisance de ressources de

Vote from l'annee 1946 une impolition extraordinaire de 1.150 centimes additionnels au principal des trois contribu-

tions directes devant produire une Somme de 489.900 environ dons le but d'attenuer le déficit dudit budget 447.071 qui se trouve ainsi ramene à

Budget-demande Le consul municipal;

on le projet du budget presente pour 1346; et après examen de ce document article for article;

Considerant que les chiffres qui y sont maignes tant en recettes qu'andepenses correspondent trun our previous qu'il est permis d'établie Considérant que le nombre de centimes additionnels spéciaire, pau

le service de la dette et pour insuffisance de revenu, voté pour 1943, 4 cline à 2:339 contre 1712 centimes mis en reconvenent en 194 soit une augmentation de 2:339-1712 = 627 Comes

Considerant que d'autre part, les tarifs des taxes Communales masses en recouvement dans la Commune sont appliques claus leur masse

de subvention.

onfloance de revern

à l'attribution des logements bestaires ouve instituteurs en deririe à legmontiers. Les locaux insufficients dont dispose la Commence n'out pos premis certis de processe à chacun ce qu'il est en dwit d'esiger, mais le consul mmuicipal examinera les riclamations qui pour ront se produire

Le consul municipal examine, d'autre part, une demande des Mi Regaland, instituteur à Comoutiers et de Mona Cerracher, institution à Bethe tindant à obtain la remise en état de l'interieur de leur logument, Le manque de cridits ne permet pas ou conseil de don. mer latisfaction aux interesses. Neanmoins, il examinerait une demande d'indemnité dans le Cas ou ces derniers feraient effectuer eux-même et à leurs frais les réparations dont s'agit Ile decide ainsi de prendre à la charge de la Commune les frais de lourniture de materioux nécessaires pour établir une ousur Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

d'eau dans la cuirne du logement de Mr Legalland

Monument oux morts

Le consail municipal décide de faire établir un fretit monument à la mémoire des maquisards (FTPF) ties en Combas contre les tellomants a Farsac, le 5 février 1944, et de faire poser au Cimotière une plaque où seront inverits les mons de toutes les personnes de la Communs decedes victimes de la guerre 1999

Une sonscription publique sera onverte pour recueillir les fonos ricessaires pour courir la déprense

Une Commission Composee de M. M. Barlet, danivand, Gerbund, Voysse est designée pour a rendre sur les leure à l'effet de désigner l'indroit où seront placer le monument et la plaque

Slace d'annes immeuble Borban creation d'une ouverture

Le conteil municipal examine une demande presentée par l' Berlan Viene, propriétaire d'un immemble situé Overne de la Paise et confrontant par derrière à la place d'Armes, tendant à obtenir l'autorisation de pratique dans son mur de séparation une porte cochère lui donnant accès sur la place d'annes.

Le consul municipal, considerant que l'ouvertur de la porte dont l'agit n'apportera pas de gene senuse à l'utilisation de la place sant tantefois, les jours de foire et les jours de letes ou elle est occupes por des pores, des voitures et charettes.

Lecide d'accorder à Mi Berlan l'autorisation demandre moyennant paiment d'une redevance annuelle de Cent francs, et ance la reterne qu'il ne élea circuler par cette ouverture oucom véhicule. les jours de foire et les jours fêtes, ausi que frandant les trois jour qui precederant la fête locale de fine et les trois jours qui la vincone

de Our

Le conseil municipal examine une demande prosentée par le Bachel. levie, meurier à Expusuties, tindant à obtenir l'autorisation d'ouvir un atilier de bouilleur de Ou : Considerant qu'il ar existe pas d'atelier Similaire dans la Comme emet un airs favorable à la demande de M' Bachellerie

Contine Scolaire

Le conseil municipal enamine une demande de l'Parties à Explord et de Mi Dumont, au Phil, tendant à obtenir le remboursement des grais enpois par eun pour le repas de midi pris par leurs infants, préquentant l'école de

Le consul municipal; considérant que les enfants des sus nommes ou = pris luis repas chez Mi l'arneix, alors que un service de cantine seolaire un assure à Bethe par Mme Denizou au il tetut loisible aux interesses d'envoyer leurs engants; ne peut admettre lour demande presentée seu lement agres 2 amiels.

Le consul municipal examine une demande de 12 ma Cherens propriétaire du local occupe par le service de la justice de l'aix,

Le conseil municipal décide d'accorder à Madame héroux, la

9.							
N° D'ORDRE	777011	DÉI	JBÉR A	ATIONS			
assurance contre linea	. I ami!				,	talien	ti.
Cosmance corne some	1. Le conven	municipa	in hit	to Come		i sus d	L.O.
die - Saturents communeure 2: Dinding Vir et gypranie Line gerte 19-74 Vi Ple might symmeter a tripular de Vi Ple might symmeter a tripular de	les risques à	manace as	s vaume	un conn	maux ams	r que ais	motiling
Vir et approuve - imo ges le 19-74	Egu'll contien	ment.	, ,	+ /	0.00	F. /	
ligne illisible.	to dene a	10.509.000	anes le	capital	global garan	ne et apy	wome
	des profes de	contrall a m	tervenur	pour o	essurance de	la somm	ne benent
	en augment	ation de cell	- dya	garantie	- par les police	es en con	ers, entre
	la Commue	et les Conf	agmes e	dassuran	ces riquésentes	or Cegmo	ntiers 1
	La Mutuelle	de l'Indre	La Mui	tuelle de	Jeine et Man	re etta	Kutuelle
	du Mans						1
Bones et Junier	Le consein	l municipal	decide	· de pro	reeder a la	vente de	grea
					e le 23 décen		
					a vendre a		
Q	à gie, a 20.						
3	/	/	/				
Anciens agents Communa	it Le consei	I Municipa	al exc	mine n	ne demande	- de Maso	lames
7	Vi Contiaus				, veuves d'anc		
					i molennit		
					l'allocation		
	1					guiano	- 000 111-
	louis chaque				H	, ,	4 (1)
					ifice cette a		its deline
				a nitere	sses from 1		
		r Courtian	,			1.8004	
		re Bardana	4			5004	
	. /	. Nuurale				600	
	M. Mazur	uer Leonari	1			300	
	La depense	est inscrite a	u budg	et de 19	46		
			0				
Contomiers-Solaires	Le consu	Commición	al;				
Vuet approuve				elet en a	ate des 25 Nov	remove 19.	44 et 11
Limo get le & Yamin 1946					t et a la fis		
1 - 100 /	/						
Le Prifet de Sevilaire general Signé : illesible	Consider	ant mil	in hot	de Sina	eder en son	instance	+ denda-
signe . wasto a	laines des car	to mind of	Daniel Daniel		ceder au ray	In Samuel	المناه
	caves cer sas	the la min	a com	me u	charson us	a naure	Corona,
	rable du Est		•				
	Delibere			11 -		10.	
					minume 3		
	qu'il but a	ne effet du	1º sein	ar 1945;	complete tem	i de l'ac	emple
	sur bottomes	ut accorded a	cisagi	us far a	liberation du	- 8 Juliet	1945.
	36011	- tonelion	classe	Dataire	majoration	total	Observation
			1				
	Vanteix	couton chef		41.100	1800	42.600	
	Farmand	eauton.	3 m el.	37.500	1500	39.000	
	arvy	conton		37.500	1500	39.000	

No	D'O	RDRE
----	-----	------

,	,	50 SA - 50
DEI	IBÉRA T	LIUNC
DEL	IDEKA.	CMOLL

960m	Fonction	classe	saloure base	majoration pouranciamité	to.tal	Observation
Laval Guin	cantomier	3 molas. Stagiano			39.000	1
Vedreme	chine namaus	3 melasse 3 melasse	37.500	1500	39.000	a comptor du
Bourdarias	id	stagiaire	36.000	1500	39.000	à compter des
Moratille	id	Stagiaire	36:000	72 D	36.000	à compter des 1-3-45 à compter des 12-5-45

à ces salaires s'ajantent les allocations familiales, ainsi que l'indemnité fami-liale de traitement et l'indemnité familiale de résidence pour les aquets ma ries avec enfants.

Le montant de la dépense entraînée est inscrite ou budget additionnel pour 1945, et au budget primitif pour 1946.

Indemnité de logement a m instituteur.

Le contiel municipal examine une demande de Mi Danirat instituteur à Eymoutiers, tendant à obteuir le paisment d'ine indemin de logement pour la période de 1948 à 1945 inclus, au cours de laquelle la Comme ne lui a pas fourni de logement. Le conseil municipal:

Considerant que Mi Sauvat à été privé du logueut de deux pièces qu' il occupait dans les batiments Communaux à la suite d'une décision de la municipalité du moment, affectant ces locaise à une sente desti-

Contiderant que Mi Saurat, prisonnier de guerre on allemagne, n'a pu prisenter sa demande plus tot;

Diede d'allow or l'hourat une indemnité représentative de logement, fince à 800 par an, sit la somme globale de 3.2004 pour la periode considérée.

La montant de la dépense sur prelove sur le credit de 10.000 ms. crit our budget de 1945 pour dépenses imprevnes.

Compres Junebres - titre de Recette -

La conseil municipal, considerant que le titre de rectte de la Som me de 60 pour transport de Corps et Creusement de formé étable au nom de Me Lacouturisse, à Coutras, à la date du 10 Janvier 1946 fait double emploi avec le titre de recette de la moine somme pour le même objet étable au même nom, à la date du 15 letoure 1945, décide : le titre de recatte sussisé est annulé.

aboutour - construction Considerant que le entre d'abat d'Expuontiers france de plus - Const en files d'importance Considerant qu'il est installé actuellement dans des conditions

du plus procaires et insuffisantes à tous points de vue (un seul local

from tous les services) Considérant qu'il y a urgence à entreprendre la construction d'un abattoir numicipal

Dicide de reprendre le projet établi en 1936 Demande qu'il soit soums de toute urgence à l'approbation de l'autorite competents

adduction d'eau

Le conseil municipal;

Vu sa délibération en date du 8 juillet 1945 approuvant le projet d'addection d'eau potable de la ville d'Eymoutiers, et demandant que les travaux compris dans la première partie de ce projet soient autorisés d'urgence, amsi que l'attribution d' une subvention de l'Otat

Vie la décision de Monsieur le Ministre faisant communité que les crédits pour 1948 étant épuisés il me part être donne une suite favorable au projet

Considerant que malgro la Saison d'hiver le delut des sous ces n'a pas augmenté, et que la situation en alimentation en eace protable d'Exposerties recte toujours aussi precaire; elle sera tres critique pour la saison d'été.

Considerant aussi qu'alfmontier est station de tourisme et doit assurer aux visiteurs un min mum d'hygiene quel n'est pas possible d'obtenir sans can ;

Demande instamment que le projet d'adduction survise soit reconsidere d'urgence dans des conditions da la déliberation

Le conseil municipal;

Via la décision de la Commission départementale en date du 28 Jullet 1938, portant classement du chemin nunal ordinaire nº18 allant de La Cour à Expositions pour Les Cameries;

Vir la délibération du conseil municipal en date du 4 decombre 1940. approuvant le projet de construction dudit clesmin et votant les voies et moyens paux fair face à la dépense nécessitéépour l'exécution des travaix

Vu l'ordonnance de Monsieur le Vrésident du tribunal civil de Tunages, en date du 1 famirer 1942, pronongant l'expressiation pour eauxe d'utilité publique des terrains à occuprer pour la construction du chemin; ansi que l'ordonnance en date du 27 Juillet 1942 friant les indemnités à verse aux propriétaires de

Vu las délibrations du conseil municipal en date des 18 actobre et 13 Décembre 1942 décidant de renomer, sans motifs ni

Nº D'ORDRE

Le consul 11 dicide de continuer la beation a 11. Gas paroux, du pardin de rolls, morement le frese de " Cartille du garage de in constitue du 1º aures 1946. Vinte de Vlanches Le cont-eil municipal cloture auteur de la tralle de vendre de que que les comprendre ledit projet dans le plus prochain programme

DÉLIBÉRATIONS

raisons, à la réalisation du projet de construction du dit chemin et la remise aux propriétaires des parcelles de terram expropriées au profit de la Commune;

Vu l'ordonnance du 26 décembre 1943, par laquelle Me le Président du tribunal civil a prononce la remine des tenains aux intéressés; Considerant que les motifs qui out amene, à l'origine, la conseil municipal à decider la construction du chemin, sulsistent toujours; et que le projet présent un intérêt général certain; Decide de reprendre le projet de construction du chemin vicual chercle de faire une los ordinaire admisist nº 18 allant de La Com à toymouties par Les it Cameries, et demande à l'administration superieure de vouloir lien

number qui seront recuperes can't de 40t le mêtre Jantos John Montando R. Kings Montanias

Deance du 3 Mars 1946, à 9 hours

I'an mil neuf cent quarante lie, le trois Man, à neuf heuren, le consul municipal de la commune d'Expuorations, assemble au lieu ordinaire de ses séances, ou nombre de . . . un session ordinaire sous la présidence de Mê le De Traisseix, conseil général, Maire, en suite de la convocation faite par lui le migt sept furier don, Vigrand, Magadoux, Barlet, Norry, Raillite, Journice, Vayse, Gerband, Vintegon &., Mulhar, Barbas, Mesdames Bourdarias . Vyronon lesquels forment la majorité des membres en enercece et perment déliber d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 Chil 1884. Excusis: M: Manivand, ha Latand, absents: A. M. Vinkigou J., anglerand, Dr. Janand, Simon, Le Trisident ouvre la seonce Ho a été en Conformité de l'article 53 de la loi présitée, procédé immidiatement à l'élection d'un secretaire pris dans le sein du conseil:

beole de Bethe reparations

Ame Bourdarias Signale l'urgence qu'il y aurait à faire remettre on état le plancher de la Salle de classe de l'école de bethe, et indique que le parquet actuel pourrait vraissemblablement servir encore

A: Vezvous ayant obtenu au Serution la majorité des suffrages a été déligné pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées.

N۰	D'ORD

Un rapport sua demande a Montieur l'Inganieur municipal

a Zogernent des metituteurs Demande Saurat

M'le Maire expose que M'. Saurrat, instituteur, n'accepte parle logement de deux pièces qui lui a été attribué aux anciennos eccles de Vu et annoquire d'une parter 4 47 garçons, et demande l'allocation d'une indemnité représentative Le Raire indégne que le logement à été lour par la Commu Le haire indique que la logement à été laise par la Commune

pour la somme de 800 fres par an, qu'il propose d'offir à Me Saurat, adapté. La dépresse sur prolevée sur la dépresses improves

La conseil municipal; ou l'arrêté suisterial du 20 Novembre 1945 relatif à la fixation des frais funéraires en matière d'accidents du travail, fixe à 2000 per le montant desdits frais pour la Comme d' Tymoutiers

Meritiles du travail association-Subvention

Accidents du travail

Bains-Douches Tarifs - 2

Le conseil municipal ajourne une demande de sulvention présentée par l'association des Mutilés du travail - Section d'Exposition

Le conseil numicipal, considérant que le fonctionnement de l'établissement de bains-duches a per reprendre depuis le 23 février dernier, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des prise à poyse par les usagers:

Bains medicamenteux Bains ordinaires Douches

de la commune.

Hangar à la gare

Le conseil municipal examine une demande de la société lospérative " La Semeuse", 33, Faubourg de Paris, à Timages, trudant à obtenir l'achat du hougar construit sur les défundances de la gave de la S.N. C.F., et appartenant à la commence d'aymouter contre la dépopulation La Souté indique que ce hangar, construit pour être mis à la disposition du syndicat des paysans travailleurs, est actudlement occupé par sa section d'aymoutiers qui remplace ledit Le conseil municipal, après discussion, décide de garder la propriété du dit hangar pour lui conserver la destination en la mettant à la disposition de l'organisation ouvrière paysamme

Wattoir

Le conseil municipal décide: Taxe d'abatage
La délibiration du 2 décembre 1945, approuvée par Mile Préfet le 12 10 3:18.
La délibiration du 2 décembre 1945, approuvée par Mile Préfet le 15 janvier 1946, fixant la taxe d'abattage est abrogée et remplacée par les dispositions suivantes: Nº D'ORDRE

La délibération du conseil municipal en date du 26 Julet 1942 approuvée par N'he Profet le 15 Octobre 1942, est modifice ainsi qu'il

1º Une taxe d'abatage est instituée au profit de la Commune pour couvier les frais de fondiermement du centre d'abortage, de contrôle et d'estampillage des viandes. Elle est fixes à soisante un times par Kilogramme de viande nette, pour toutes espèces d'animaux, a partir du 1º airil 1946

3: La rémunération du personnel est fixée ainsi : Petermaire - birecteur, à 20 % du produit de la taxe Viépose surveillant, à 20% du produit de la tare à partir du 1º fauirer 1946

Abattoir-Rajet honoraires de l'architecte Low got to John 194 of from P. L. Wift Le Seitothe general Signs: Misible.

Le conseil municipal le décompte des homeraires dés à 4: Picate architecte à Sins ges, pour établissement de projet de construction d'

Ho vote une somme de 25.000 à prendre lur le reliquat de 33.2184 de budget primitif de 1946 pour versement d'acompte à 4º. Vicat

Tourisme- Subvention-

Le consil municipal vote une Subvention de 1000 en faveur de Commissariat au tourisme de la région de Finages-La dépense ésa nisérite au budget additionnel de 1946.

association d'itude et informations muicipales

Le conseil municipal votre l'adhesion de la Commune oi l'association d'atudes et Informations municipales, et vote une somme de 2000 pari payer la cotisation pour 1946 La dépense sura inscrite au budget additionnal de 1946

Oliance mationale

Le conseil municipal vote l'adhesion de la Commune à l'alliance Nationale contre la dépopulation, à titre de membre fondatur et une somme de 150 à prendre sur le crédit amest au busquet abomewest a diverses publications administratives four perger la

Ommucire du Ministère Le conseil municipal de faire l'achat d'un exemplaire de de l'Education Nationale l'annuaire officiel du Ministère de l'Éducation Nationale pour l'année 1945-46

La dépuse d'environ 250 sua prélèvée sur le crédit ouvert ou bud-get pour abonnement à diverses publications administratives

Obattoir-achat de le conseil municipal décide de faire l'acquisition de 70 los crochets. chots pour suspendre les quarties de vionde, à l'abattoir, appar amant au groupement des expéditeurs de viandes forames de la Hante

Vienne, pour la Somme de 1000 fres enisson. La dépense sur prélevée sur le crédit de 18.000 pres ouvert au budget pour entretien de materiel des abattairs

Station de da Varache Le conseil municipal demande à la Société Nationale des -belairage électrique. Chemins de fir mançais de vouloir brin faire installer l'éclairage Chemins de for mançais de vouloir bien faire installer l'éclairage électrique à la station de La Varache.

Employes et agents Comminaux.

2 m Division

de conseil municipal;

Vir les circulaires de Monsieur le Préfet en dates des 20 décem bre 1945, 24et 26 janvier 1946, relatives a l'attribution aux em Vu et approuve Sinages le 23 peus ployés et aquits communaux d'une indemité de chesté de vie et Ossistance. 1946. Le l'hépit : hélitaire guisse d'une indemnité de résidence familiale, décide;

He est allowe aux suployes et agents Communaux, à par tir du 1º janvier 1946:

1: Une nedemnité de cherté de vie

2. Mus indomnité de résidence familiale, le Lubstituant à celle paque déjà ansi finees.

Nom de l'agent	fonction .	Nombre d'	Indemnité chatédore	Indte de	
Moujne	Loretaire	24			ehef de
Condrier Kania	employée		1.800	5.800	14 min
Brunerie Rense	id		1.800	5.800	
Varysse Valentine	id		1.800	5.800	
Bardand	garde champ.		2.400	6.535	chif de F.
Condrier Maria	Concierge	1	1.200	4.600	id
Sirieix Louis	fossonew	2,	1.200	5.300	id
Bournel Maria	Prepose aux basel		1.200	2.900	
Saval Marie	Fimme de Cervice		1.200	2.900	
Panteire Romé	conton chef	1	2.400	9.250	chaf de R
Camand hartial	Cant.		2.400	6.325	id.
arry Louis	id		2.400	10.675	id.
Laval Heuri	id		2.400	6.525	id.
Guery François	id	1	4.800	9.250	ide
Vedrenne Jean	id	1	2.400	9.250	id
Coiraton Sylvestre	id	5	2.400	16.900	id.
Bourdarias	id		1.800	6.525	id.
Moratille viene	id	1	1.800	9.250	id.

La dépense complémentaire ainsi engagée de cent quarante sept mille trais cent deux francs, sera prélevée sur le crédit de 150 000 à inscrit au budget pour rajustement des salaires des employés

DÉLIBÉRATIONS

et agents Commaire.

Leisonnel communal. Conseil de discipline - délégues

Le consul musicipal designe:

Mi derre gabriel, adjoint, comme membre titulaire Me Barbas, conseiller m-, comme manbre Superleaut

formue délégués au conseil de discipline du Versonnel Communa

Recensement de la conseil municipal vote un crédit de 14:436 france à prende la Ropulation- Crédit sur les fonds lebres de la Commune pour faire depenses de recensement de la propulation en 1946

Le conseil municipal se constitue on comité souet et passe à l'examen des demandes d'admission à l'assistance:

Vieillards

Ho donne les virs suivants: Vaure Georges, c'enlevand des fouis, avis favorable pour bres pitalisation : Sariana, rue farge, avis favorable pour une allocation de 300

Vennnes en Couches

Lascand née Chenard, à La Roche, airs favorable. Ve beauleaud née Vazivière, à Bussy, airs favorable. boudrier née Sauviat, à bacand, airs défavorable.

Ossistance à la famille Manant Heuri, rue de la Délicieux, avis favorable

assistance mediale

Sillaume donis, sue des Ursulines, avis fororable V. Carnaud , nie Les eure, place Jean Jaures , airs favarable pour ser sur Coignac Leonard, a St Gilles, avis favorable Gradaut bronçois, iny d'ayen, ans fovorable. Kichard Reno, rue des Faux, airs favorable Moratille pour l'enfant Lapiki, jung d'ayen, airs favorable (Southet, pour se genne, à La Faret, airs gavorable Guery Leonard, rue monte à bhâteau, airs favorable. Vetinist andre, à Perenac, aires favorable pour frais mediament

Thormaculiques

Lichon Louis, à hacand, ajourné, dessier incomplet Dias Joseph, rue Combe Souris, airs defavorable, marchand from

dispose de ressources suffisantes.

Limo 2 Weilhar Course

Pout

Nº D'ORDRE

Bureau de froste. Location-

DÉLIBÉRATIONS . Séante du 9 Juin 1946-à ghour Chemin de La Forêt

I'an mil neuf cent guerante line le neuf finn à neuf hours, le correil municipal de la Comme d'Eymoutiers, ossemble au lieu ordinaire de ses seances au nombre de ingt en session ordinaire sous la presidence de M: le D' traisseix, conseiller general, soire en suite de la Convocation faite par lui le ling de ce mois. Chaint prisuts: A. H. Dr. Fraissein, Some, harrivand, Mar Ventejne Raillite Barbas, Vintezou Jean, Meilhac, Vintegou letienne, Simon, Magadoux, Nony, Barlet, anglerand, Montandor, Payrand, Vaisse, D. Janaud, Journac, Am yronon lesquels forment la majorité des membres en exercice et pervent délibèrer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 ainl 1/4 absents: Newdomes Bourdarias, Vatourd of H' Gerband.

immediatement à belection d'un secretaire pris dans le sin de

M'Waillite ayant obtane ayant obtense are serettin la majorite des suffrages à été désigne pour remplir ces fonctions qu'il a

Le consul municipal examine une demande de Hiledirecteur départemental des voites, tendant à obtinir le renouvelle. ment du bail à loyer pour l'immeuble occupre par les Services des P.T.T à Exproutiers et appartenant à la Commune Le conteil municipal, considerant que le bail actuel avine à expiration le 31 Décembre 1946;

Considerant que le montant du loyer (6.150 fra) est tout Chemin de serà fait insuffisant pour permettre à la Commune de payer la - trains noraires. mondre petite reparation;

Le bail à loyer pour l'immeuble Commend sus indiqué me renouvele au profit des P.I.T. pour une periode de moyemant une majoration du prix de 30 % prevue par la toi Sur les loyers et sous réserve que la Commune ne sua tenue à onceme réparation d'entretien sanf celles du clas et du ésurest

Le contiel municipal demande le binéfice de la majoration de 30% du prix du loyer de l'immouble affecté au bureou de foste à comoutiers et du local affecté au garage des voitures, lauss a administration des Postes, prevue par la loi sur les loyers, a Compter du 1º Juillet 1948.

Nº D'ORDRE

Chemin du Lac

Cinnetière

DÉLIBÉRATIONS

Sur la demande des habitants du village, le conseil municipuel decide de faire achever certains travais d'aminagement des comveaux et aquedues du chemin rural de La Foiêt

Le Maire est autorisé à faire exécuter ces traveux jurqu'à con currence d'une deponse de 20.000 fres.

Le conseil municipal décide de faire remettre en état le che-min rural du Lac, en accord avec les prosbitants qui amèneront sur la chausée la pierre nécessaire.

Le conseil municipal, considérant que le mur de l'ancien Cimetière est en très mouvais état nécessitant une réfection complète decida de faire établis un devit de la dépense à engager.

Exproutiers situés dans cette region, tendant au rétablissement de la ligne d'autolous d'Exponentiers à Chamberet

Considerant que cotte ligne desservait une grosse partie de la Commune d'Exmoutiers avec les Communes de Domps et James - 15 Triest, en entier;

Considérant que les habitants de tente cette region doignée de 10 à 15 km. d'Expuantiers - centre le plus proche - sont prives de tous moyens de transport et de Communication;

Demande que la ligne d'autobus d'Eymouties à Chum. beret existent avant quere soit retablic sons oute retard.

Le conseil municipal, après avoir pris commaissance de la demande du Conseil municipal de la Commune de J- Print-Eaction tendant à ce que la J.N.C.F. veuille bien assuré un service voyageurs par le train de marchandises nº 7193 Surle paroaurs Ey. moutiers - Timoges;

Considerant que cette mesure permettrait aux auviers d'utilises le train pour rentre chez eux le Soir

Décide d'appropa cette demande auprès de la J. N. P. F.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la li-Dervice d'incendie Le conseil immicipal après avoir pis connaissance de la l'anche de l'outre de l'Interieur en date du 25 avril 1946 rele tive à la mile en fabrication de fourgous d'incendies

Considerant que le centre de défense contre l'incendie d'Expusation ayant un rayon d'action très étendes, ne possede pas de fourgon

62			
	DÉLIDÉDATIONS		03
N∘ D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS	Nº D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS
	Décide de faire l'arquisition d'un fourgon d'incondie normalisé		
	dont la fabrication est réalisée par les services du Ministère de l'	Election-Section.	M. anglerand demande que la Comme Soit divisée en plusieurs
Sheet and the sh	Interieur, et présentant les caractéristiques suivant : moteur	rrement de la Comme	sections de vote pour les élections, afin d'évite un long déplacement
·	4 Cylindres puissance 58 C.V. à 2900 Lours minutes, allumage per		aux électurs habitant les villages éloignés Le conseil municipal, après discussion, étant donné les diffé-
	magneto, boîte 4 vitesse ou piese de 423.730 fres	Long Standard Line & State	cultés de formation de plusieurs bureaux de vote, est d'airs, à la
200	Demande qu'une Subvention de l'État et du Déparement soit		majorité des vise, de ne pas prendre la demande en considération
Statement of the statem	accordee à la Comme		
	Le montant de la dépense Serait convert ainsi :	Mentiles du travail	Le conseil municipal allone une subvention de 300 por à la
	Subvention de l'Estat 75 % 317.797		Section des Mutiles du travail d'Expracutiers
	Subvention du Département 15% 63.559		
	à la charge de la Commune 42.374	Dispensaire	A: le Maire expose qu'en raison de l'importance que prement
			de plus en plus les services des dispersaire d'hygime sociale les
a	total 423.7304		locaux qu'il occupe actuellment deviennont tout à fait insuffisants
	Le conseil municipal vote la somme de 42.374 représentant		et qu'il y a lieu de prevoir une nouvelle installation. La com-
	la part de la dépense incombant à la Commune, à inserire au		mune me disposant pas de locaux susceptibles de convenir, il.
the same	budget additionnel 1946, et prend l'engagement de règler le mon- tant de l'achat des récéption du matériel		aut enovager une commucion
	tant de l'achat des reception du matériel		He peure que l'emplacement du vieux batiment où de trouve
H 20 ment des motituleur	s Te consul municipal examine le devis de la déprense pour		le dispensaire, destiné à la domalition, pourrait pargaitement
	la fourniture des tinjanse de Conalisation d'eau, de robinet de		convenir, et projete à l'assemblée d'en adapter le projet de prin.
	jurique et à un ever à installer dans le logement de 4- regular		epe-accepte
	instituteur, qui s'elève à 4.160 fres	50.1:	A 0 10 +
	Décide de faire établie cette installation mais en recherchent	/ilutramons	Le conteil municipal vote:
	des fournitures à des prix moins éleves.		Une Subvention de 500 per en faveur des Pupilles de l'éville Publique
Magazina gant u t	for i'd i'd in the training		Une Subvention de 1000 firs on feveur du Conice agricole
I worming aux norts de	Le conseil municipal reprenant la guestion d'enction d'un	The ke	Une Subvention de Los fres en favour de la Sociale hippique
ra guerre et de l'occupation	monument aux morts de la guerre de 1939 et de l'accupation, de		La depense sua inscrite au budget additionnel de 1946
	cide de faire pour une plaque en marbre portant les mons de	Solaina so St. tin	La cardial municipal considerant l'amiliantino de la sende
	victimes de la guerre et de l'occupation, sur une des fules centrales		ce Le Conseil municipal, considerant l'amelioration de la produc-
	de la havie	des Campagnes	tion et la suppression des restrictions sur la Consommation de
	une souscription jublique est ouverte pour vider à couvrir la		l'électricité, demande la remise en service du rédau d'éclairage électrique public des Campagnes de la Commune
	dépense.		and the state of t
langerssing and ring	Le la de and I l'Eleve le vil anni inter	Solainano des Que	1 Le consil municipal, considérant que le carre four da la
Charlession an Cimetière		Celairage des Rues	Le conseil municipal, considérant que le care four de la rue de la gare et du Boulevard des fossés, très passager et as- sez dangereux four la circulation n'est pas éclairé, décide d'y faire installer une lampe publique.
	à la majorité des voix, la rétracellion à la Commune d'une surface		Ses dansereux four la circulation n'est pas éclaire, décide d'y
	de terroin de sie mêtres carres soirante concedie dans le cimeliere		Laire installer une lampe publique.
	par acte en date du 3 décembre 1940, à Madame V. Remenierres		
	née Brassoudaine Jeanne. Le montant de la degens de rachat	Case Communal	Le conseil municipal, considerant les difficultés éprouvees par
	de ce terrain sera préleve sur le credit d'entretion du Cimélière.	Sur les ventes au détail	la commune four faire face our depuises ordinaires communales
Vin d. hommeur	Le conseil municipal vote une Somme de 1.8004 hour vin d'houve	et prestations de Serv	we indispensables; considerant les majorations importantes qu'on
7,710 62 450.170000	Le conseil municipal vote une Somme de 1.8004 pour vin d'house offert à Monsiour le Ministre de la Rochection Industrielle lors de sa	2 in hission. Vuet approuve ca mis	· Subi cos demicres années les impots directes.
	venue à Symputiers.	Limoses, le 5 Willet 1946!	L' subi es demières années les impots directes. Considerant qu'il y a lieu de creer des ressources nouvelles Vue les lois fiscales en vigueur;
	, L 49	P. la Philet de sentaire general	Vu les lois fiscales en vigueur;
		1	/

Contonniers.

Limoges, le 24 Juin 1946

Signe: Gousseaud.

P. le Prefet. Le Secretaire general

DÉLIBÉRATIONS

of forstational denie

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Vote une taxe Communate de 1% Tur les ventes au dotail reten fixe l'application a compter du 1º Juillet 1946

Le conseil municipal;

Vie la circulaire de hondieur le Tréfet, en date du 1e avril 1946 Ind's decharte de vie et de Poste 2 am División-Vir et approuve relative à l'attribution de l'indomnité exceptionnelle de cheté de

vie et de l'indemnité de poste;

Decide:

He est allowe and cantomiers Cantomiers Commana, a partir du 1er famier 1946

1º une indemnité de cheste de ire

2: Une indemnité variable de poste

andi fixeed :

D'bom de l'agent fonction Donnbre Indunité d'indemnité d'enfants cheté de le Baste Vanteix Rine cantamier chaf 2.400 8.844 Camaux Martial cantonnier 6.528 2.400 arry Louis id 10.200 2.400 Laval Henri 6.528 id Guery Grançois id Vedrenne Jean id 3.400 8.844 Coiration Sylvestre 15.624 id 6.528 Dourdarias Hand id 1.800 Moratille Vierre -id To-taux 19.800 80.784

Ta dépense complémentaire ainsi engages, de cent mille cinq cent quatre ungt quatre france sera prilevel sur le credit de cont Eniquante mille frances inseril an budget pour raquestament des

Salaires des employes.

Le cardail municipal de décompte des travaire de réparation urgentes à l'ierle de Bethe, se montant à 39.446 francs; presente fran M' Champeau, munistier-charpentier à dymouties; il l' approuve pour servir de marche de gre de gre.

Dit que le montant de la déponse sera payé sur les credits disposibles et inscrit en dépusse au budget additionmel 1946. He fine à 5% du montant des travaux, les honcraires

à payor à l'architecte

Le consul de constitue en comité sevet et passe à l'examen des demandes d'admission à l'assistance.

V. Marvier, su Pry d'ayen, and favorable pour admission à l'hospice Bouchetout Marthe, me grande, airs favorable — id —

Femmes en couches

Coixaton nee Duron dier a La Vigrade, airs favorable Vatinand nee Lewble, rue farge, and favorable hichon new Taubregras, we havand, air's favorable assistance a la famille boudin auguste, sue Macand, wirs favorable assis tance medicale Sichon Tours, à haund, and favorable pour la fomme bulement

Veyrat view, rue lanke douris, airs favorable pour sa femme Gaspoor Hamed a Bethe, air's defavorable, feminer d'une forte explortation dispose de ressources suffisantes

Condier Auguste, à hacand, ais favorable pour l'infant Gilbert Satand here, a Villemonteix, airs favorable pour sa fermue pour

Crastoudaine Jean, Les Cameries, airs favorable Viction nee Dallouse, me Neuve, airs favorable jun l'infant Tent pour hospitalisation.

Ballowed of My granon tention

Séance du 21 Juillet 1946 - à 9 houres.

I'an and newfecut quarante time, be might et un juillet, a newf hours, le conseil municipal de la Comme d'Eymoutiers, assoubles ou ben ordinaire de ses seances ou nombre de seize, ou session extraordinaire, sous la presidence de Mile Di Grassine, consaller general, Maire, ensuite de la convocation faite par lui le dise sept du mome mois.

Etaint presents: M. M. D. Fraissein, Serre, Manivand, Ame Ventejou, Min Lyronon, M. M. Montaudon, Barlet, Nony, Simon, Avigadoux, Neilhac, Gorband, Vaysse Barbas, Voyvand, Journiac l'esquels forment la majorité des membres en exercice et parvent délibrer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 mil

absents: Mesdames Bourdarias, Latourd, M. M. D. Janaud, Waitite, interou f, Mitozou & et anglerand. Vintezou f. Mitozou & et anglerand.

Le Président ouvre la Seance

He a été, en conformité de l'article 33 de la loi priente, procède nume diatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sim du conseil. M'. Veyrand ayant obterne an Soutin la majorité des suffrages a été designe pour remploi ces fouctions qu'il a

Ocole de Bethe -Reparations in it approuve. Limoges, le 9 fullet 1946 Pour le Tréfet, le Secrétaire Général ligne: yourseand

Ossistance

Visillards

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

He donne lecture du proces verbal de la dernière seance qui est adopte sans observations.

Cerrain scolaire de jeux

M'le Maire esepose:

1: que par ordonnance en date du 33 anil 1948 homen le vien deut de tribunal de premiere instance de linges a prononce l'expropriation des parcelles de terain necessaires à la creation de terrain sulaire de jeun et d'éducation physique de la Commune et a fixe les indomnités approximatives et provisionnles qui doivent être consignées préalablement à la prise de prossession La surface des terrains expropriés est de 2 hectaris 48 ares 42 Cares Les indemnités provisionnelles à paya par la Commune Sont fixees a

au profit de M. Mazaleique, propriétaire, à 150.0004 au profit de M. Mariand, fermier, à 4.5004 2º que par délibération en date du 8 juillet 1945 le conseil municipal a accepté la fixortion desdites indemnités aux sommes ei-dessus indiquées;

3º que la Comme, après avoir effectué le versement à la Coine des dépôts et consignations du montant de ces indemnités a fait bentre médico Sco. significé à Mi Maz alique et à Mi Mariand, l'ordonnance de laire Monsium le Mesident du tribunal, du 23 avril 1945 susvisée, et l' acte de consignation des indemnités apprisematives et provisionmelles qui y sont fixees.

4º qu'à la lute de cotte Signification M: Mazaleigue et M: Mariand reprondent par memoire en date du 18 Juin 1946, anné à la Mairie d'Exproutien, le 26 Juin 1946, qu'ils n'acceptent pas les indomnités fixées par l'ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de première instance sussisée et domandent: Mo: Magaleique propriétaire 585.000 gres

plus une indomnité de remploi de 35%

W. Mariand, firmier 45.5209 45.520 gres M'le Maire demande à l'assemblée de dire si elle recepte la domande des intéresses ou, dans le cas contraire fixer les offres à lour faire ;

Le conseil Municipal; oui l'expose ci-dosses: Vu le rapport de l'expert sur l'évaluation des indemnités

a payer our parties Vie l'ordonnance de Monieur le Trésidente du tribunal de première instance en date du 33 avril 1945 portant expropriation des terrains et firation des indomnités pravisionnelles à prayer par la Commune;

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Considerant que les demandes des intéresses sont exagérées; Délibère:

Les demandes d'indemnités de A-H. Mous aleigne et Mariand propriétaire, et formier des tenains expropriés pour la creation de un terram sertaire de jeux et d'éducation physique, sont écartées; Les offres faites per la commune pour orpropriation desdits terrains Sout fixees a :

Town M. Mazaleigue, propriétaire You M? Mariand, fermier

Ecole de Bethe Reparations.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M'le Profet faisant connaître que le syndicat des instituteurs lui a signale le maurais état des locaire d'habitation de l'école de Bethe, et d'unaudant que la commune fasse proceder à leur romise en état.

150.0004

4.500 4

Le conseil municipal, tout en constatant que la Commone vient de payer pour 40 vos fres de travaire efforties à la salle de classe de cette évole, décide de faire essaminer l'état des locure du logement et d'y faire effectuer les réparations qui s'y overeraint

Mile Maire Signale qu'il a été airse par Mile Medein Prospectoir Vagional de l'hygione Solaire et universitaire de l'académie de Notien, de la création à Exmantier d'un entre médico deslaire charge d'eseammer les enfants d'âge seolaire, pour lequel la Commune doit fourier les locaux nec essaires : He expose que ce Service pourrait être compris dans la construction du mouveau

En attendant, ce service poursa fonctionmer dam les locause du dispensaire actuel

Dontaine Lavoir et Le conseil municipal manine me demande des habitants de abreuroir à Bussy. Bussy pour l'aminagement de la fontaine publique ainsi que d'un lavoir et d'un abrevioir, et décide d'unisager l'execution destavant nécessaires.

Education physique M'le Maire expose que sur la demande de l'office numicipal seolaire des sports, et après avis de M' l'Impreteur d'acordonie, il a charge A. Dutheil, professur d'éducation physique, en instance de mamination au contre de Vlainartige et au Cours Complementaire d'Eymoutier, du surve de l'éducation physique dans les écoles d'Eymantiers pendant les mais d'avril dan et fin et juitlet, moyennant une indemnité de 3000 pes, et domande au conseil municipal de voter un crédit d'égale somme pan

Eclairage Public

payer la dépense - adopté

The control municipal examine me demande presenter par M' Rofyan pour l'installation, à sos fran, d'une lampe publique à l'intersection de la route de Nedole et du chemin des Kadellos, où re trouve la sortie de ses ateliers, et décide d'y faire droit; l'entretien de l'installation ainsi que la consommation du courant suont à la charge de la Commune.

DÉLIBÉRATIONS

Une autre lampe sera installée au devant de l'immeuble Nonz à la Koche, où se trouve la cabine telephonique

Course Cycliste-Subvention Sur la demande de l'association sportive d'Exmentiers le consid municipal lu allone une subvention de 5000t pour l'organisation de la course Excliste dite "Com de Macand"

et decide d'assurer en outre à ladite association une conner. ture de 5000 pes, en cas de déficit dans les frais d'organisation

de l'épreuve

Le conseil mmicipal:

Le conseil municipal décide également de prendre à la charge de la commune 50% des frais engages pour l'aménagement du terrain de sports, soit une somme de l'ordre de 17000 pres.

Subventions

berroin de Sports

Le contiel municipal vote une Subvention de: 500 fres ou profit de l'Union locale des Tyndicats ourriers d'agm 2000 per au profit de l'Union des Françaises pour la maisen de la feine fille rue touvier tajolais à timo que

Le conseil municipal dresse la liste des noms des enfents de la Comme victimes de la guerre et de l'occupration 1939-1944

Considerant que la ville d'Ceymoutiers compte une prépulation agglomerée de 3.2 00 habitants à derneure, à laquelle viennent l'éjanter plusiurs centaines d'estivants freudant 3 à 4 mois de l'armée Considerant que la plupart de ces consommatairs ne peuvent Le procurer aucun ravitaillement en déhors des produits qui lan Sont attribues par leurs titres de rationmement Considerant qu'anni ils se trouvent nettement défavorisés por Riviannes des suppliements des suppliements dets Demande que la commune d'exproutiers soit classée parmir celles binéficient des suppliments l'égionaix.

N' le Maire expose que N'le Directeur régional des voites et Télègre Cravaux Com? phu l'a informé de l'intention de l'administration des PTT de cons s truire à Dymontiers un hôtel des postes par suite de l'insuffisance les locaux occupies actuellement par les services de cette administration. et dui a demande si la Commune consentirait à prendre à sa charge une part de la dépuse dans la proportion de 25% soit une son. me de l'ordre de deuse millions de fronts.

He rappelle les projets de travaire importants et urgents que la Commune a dejà envisagés (adduction d'eau, construction d'un abat toir, d'une salle des fites, du réseau d'éclairage public, groupe solaire, réseau d'équits,) et demande à l'assemble de le prononcer sur le principe de la participation de la Comme dans la depresse de construction d'un hotel des prostes

Le contiel municipal après discussion delibère :

Le programme des travaux Communaux envisages est fine " dans l'ordre d'urgence suivant:

Projet d'adduction d'eau

Rojet de construction d'un abattoir

mojet de construction du réseau d'éclairage public

ojet de construction d'une Salle des fêtes

Trojet de construction d'un groupe Sedaire

Trajet de construction du reseau d'egant Le principe de la participation de la Commune aux depuy ses de construction fiar l'administration des PTT d'un hotel des fortes et telégraphes est adopté.

Compte de gestion exercise 1945

La conseil mmiespal ocamine le compte du receseur monicipal pour l'ass.

Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1949, tauf le règlement et l'apurement par la cour des complies, ou par le resorier payeur general conformement à l'article 71 de la loi du 5 aval 1884 et du d'airet du 8 Août ædenet les recettes de la gestion de 1948 pour la somme de: 3.498.333,9 3.613.113.3 Les dépenses pour celles de 114.888.4 bixe l'excident de la dépense a

- cet attendu que par l'arrêté du compte précédent.

477-427,8 le comptable à été recomme débiteur de

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de 362-539,4 gestion 1948, de la somme de

Statuant sur les opérations de l'exercice 1948, le consul admot les aprerations effectuées tant pendant la gestion de 1948 que pendant les primers mois de la gestion 1946, Savoir : un recette, pour 1.353.076.9 1.616.892.6

En depense, from 263.815,7 D'au il resulte un excédent de deprense de

Ravitaillement-rationnemont.

DÉLIBÉRATIONS No D'ORDRE Le resultat définitif de l'exercice 1945 eg al au resultat au compte d'administration même exercice, set 74.48244 un excedent de recettes de Mi le Maire ayant cede la presidence de l'avemblée à Mi Sersu action et quitte la Salle le consoil numicipal examine le compte adminis_ tratif du Kaire pour l'enercice 1948. et l'approuve: En recette : (4 empris l'excedent a l'exercice 1944 de 338.238.1) à 1691.3784 En dépense : à 1616.893,6 Et fine l'excedent de la recette à reportor aux chapitres are recettes supplementaires du budget supplementaires 1946 à Le consul municipal approuve le projet du budget addition 1946 nel pour 1946. Cant en recette qu'en dépresses, à 570.438,4 Le conseil municipal se constitue en Domité soiret et passe à l'examen des demandes d'admission à l'assistance : il emet les Description to Marthe, we grande, our formable from edmission à V. Mearvier nec Chastagne, au Tuy d'ayen, ceris favorable pour admission a l'hospice Coiraton nes Duraudier, à la Veyrade, ais favorable. Vatinand nes Sanoble Genevière, rue farge, and favorable. Vichon nee Caubreges, à Macand, ais favorable. da liste d'assistance médicale est arrêtée au nombre de 52 personnes dans la ser Calègorie et 47 personnes dans S. Kinking Pinn Maller S. In la sena Categorie.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Scance du 85 eptembre 1946-à 9 heures

I an mil neuf ent quarante six. le huit deptembre, à mont houres, le conseil municipal de la Comme d'Enymontiers, assemble au lieu ordinare de ses Seances au nombre de douze, au Session ordinaire sous la Présidence de Mê le De Traisseix, conseiller général, saire, ensuite de la convocation faite par lui, le quatre de ce mois. Staint prisuite: A. A. P. praincise . Serre, harivand, Raillite.

Montandon, Meilhae, Gerbaud, Simon, Vayese, Vintezou 6., Magaday et 1 me Tyronon.

lesquels forment la majorité des mambres en exercice et pouvent

déliberer conformément à L'article 50 de la loi du 5 caril 1884 Oxuses: N. A. D' Janoud, Barbas, And Ventijon

abunts: Mesdames Bourdarias, Satand, A. H. Anglerand, Vintegon Jean , Veyrand , Journac , Barlet et Nouy

La Président ouvre la Séance

He a été en conformité de le article 33 de la loi procètée procède innuadiatement à l'élection d'un secretaire pris dans le sein du contiel, M' Kaillète ayant obtens au Suntin la majorité des Suffrages a été désigne pour remplir ces fonctions qu'il a ac-

Chemir v.o. nº 10

M'le Maire donne lecture d'une lettre de M' Verot Pierre, outrepreneur proprietaire rente de 1tame, demandant que la Commune fasse remon. ter le mier de soutinement du talus de la route de 14 anne, au droit de da propriété. M. Veret supporterait la moitié de la dépense à engager à condition que l'exécution des travaux lu soit confice

Le conseil municipal quend acte de la demande He désigne une commission composee de H.H. Simon, Gerband, Barbas et hagedonce, chargie d'examiner les lieux en présence de Mi l'Ingenieur du

service vienal, et de dresser un rapport.

Care d'abattage 22 Division vu et approprie lings of le Pritche 1946 Politifit le suitair geniral lignet: illiste

Le conseil municipal; M:

la loi du 26 anil 1946

la birulaire de 11. le Préfet de la HE Vinna, du 6 août 1946, sur la fixation des tarifs de la taxe d'ubattage;

D'élibère:

La délibération du conseil numicipal ou date du 3 hars 1946, approuvee par Mile Trefet le 10 avil 1946 partant fixation du taux de la tage d'abattage et des remunerations du Vetermaire Directeur et du preprose, est modifice ainsi qu'il suit :

Sersonnel Communal - Indemnité de cherté de vie

Leve Division Vant approuvee les 4 actobre et 24 Octobre 1946 Signé: illisible

I' une taxe d'abattage est instatués au profit de la Commune pour courir les grais de fonctionnement du centre d'aleatage, de contrôle. et d'estampillage des viandes Elle est fixee à un grane par Kilogramme de viande nette pour toutes espèces et animaix à partir de 102 Octobre 1946.

Le conseil municipal; in la loi du 3 cont 1946 portant amélioration de la situation des personnels de l'état et faisant obligation aux Communes d'accorder à tous leurs personnels des avantages identiques; Vu les circulaires de M'le Ministre de l'intérieur, et de M'le hefet de

La Haute-Minne Delibere:

He est allace que fonctionnaires et agents Communaire, à compter de Ple meght Le Suitaire general 1º Juillet 1946, une indemnité gerfaitaire annuelle de cherte de vie comés

	Nom des agents	finction	Montant de l'Indemnté
	Mayne	Secretaire	21.600
	Condrier nie Lan	el commis	21.600
	Bruneric	Commis	21. 600
	Vorysse val "	employée	21. 600
	Bardand Jean	Garde-Champ.	24. 600
	Sirieix Louis	forsoyeur	5. 875
	Condrier nie arnaud	concierge	3 725
	Bournel nece Barba	prépose baseules	3.650
	Lewal Marie	Senue de Service	4.925
	0.01	y cong materinger	188.143
Contomiers	Pantiise Rone	cant chef	21600
3 - Din 1 - parian	Tomand hart!	eanton.	21 600
Vu et approuve - Vino ges le 24-9-46	Ovry Louis	id	21600
Pu Trifet de Suretaire general Signé: Maille	Laval Heuri	id	21. 600
Signé: illitible	Guery	id	21.600
	Vidrenne	id	21.600
	Coiraton	id	21.600
	Bourdarias	id	21.600
	Moratille	id	21.600
	for the		19444 00

Le montont de la défrence complémentaire pour l'année 1946, de 70 0884 pour le personnel administratif et de 97.200 pour les cantonniers. Sera prélevé sur le crédit ple 167200 fres inserit à cet effet au budget additionnel 1946

Avource de l'Étoit Le conseil municipal; contidérant que la resseurces de la Com-Tour find técherté devie aux fonctions mune sont manifestement insuffisantes pour faire face à la

depense supplementaire et nouvelle nécessaire pour parjor cense personnels de la Commune l'indemnité de cherté de vie qui teur revient d'après les termes de la loi du 3 Clant 1946;

considerant que ce n'est qu'en Suppriment et en réduisent de crédits affirms à des travais indisponsables et inquits que la Com mune a fu moure dans son budget additionmel de 1946, la Somme de 16 f. 200 pres nécessaire;

C'est auxi qu'elle a supprime tout credit pour la remise in stat de ses chemins n'ainaux et qu'elle se trouve maintement obligée de recourir com imprimit de l'ordre de 350.000 pour payor des travaux entrepris;

Le consul demande qu'une avance de l'Etat de la somme de 167. 200 fres, représentant la déponse entraînée par l'attribution de l'induminté de cherte de vie aux fonctionnaires et ceguts lammamause, pour 1946, lui soit accordée au titre de la loi du 31 haust 32

Ecole menagère d'ele Maire donne lecture d'une lettre de Me le Directeur des Souviess agricole agricoles demandant si la commune acceptanit de recevoir l'évole menagère agricole de la Haute - Vienne prendant sa dession de Novembre à finier, et s'ingagerait à supporter les frais lu meombant à cat effet, et qui conditant en le logement des deux proposeurs, la fourniture des locaux pour le fonctionnement de l'évole, les frais d'éclairage et de Chauffage. Le condeil municipal accepte.

L'école serait installée dans les à Salles libres dans le batiment de l'Oasis, et les professeurs logés chaz les particuliers.

Quoi de Débarquement Le contil municipal, contidérant que le quai de débarque -ou champ de foire ment des animaises au champ de foir, est trop bas pour le dechargement des gros Carriers, décide de le faire modifier en conséquence, ou bien d'en établir un autre à coté.

> Le conseil municipal d'ocide d'offir un in d'houneur à 41 Maul Cashin, ______ à l'occasion de sa venue à Exprouteirs, le 23 Septembre 1946 La dépense engagée sua prilevee sur le vidit ouvert ou out get pour dépenses imprévues.

Bassins des fontaines de conseil nunicipal examine une demande de contomiens formeture - Indiminte aux Communaux tendant à obtenir une indomnité pour le terrail dup-plementaire accomplé pour la fermeture des bassins d'eau. He recommande d'encande fonder et décide d'allouer aux contonmiers une indemnité de 20 gres par jour de germeture des bassens

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

capital ou tous qui sera fixé pour les prêts communaux de Prédit Foncier de trance à la suite de sa prochaine inition d'obligations communales.

Le premier semestre d'annuité cheva le 30 avril 1947

Les echeances somestrielles qui auraint lieu avent que le toux du pret ait pu être sine suraient provisionement payes au taune de 5.90% sanf régularisation ultérieure. au touse de 3,90%, l'amuité ressart à 35366 nécessitant le vote de 59 contines enisson.

a la garantie de cet infrant, et pendant toute sa durie, le consil municipal vote me imposition extraordinaire d'un produit egal à l'ammité que fira ressortir l'application du taux définitif les qu'il sera fine dans les conditions ci-dessus.

La Dommune suspond son droit de remboursement anticipé pendant die ans à compter du jour où le solde du prêt sera verse par le Crédit Poncier de France au Crésar Public, à l'aide d'autres ressources que celles provenant de subventions allonées à l'occasion des dépendes qui motivent le recourt au Crédit et de l'économie qui servit réalisée sur le coût des travaire.

En cas de rembourtement par anticipation, à gudque épaque qu il soit effectus, la commune parera une indemnité egale à six mois d'interêts du capital liberé avant terme, banf pour les remboursements faits au moyen des subventions et économie précitées qui seront reçus sans preavis ni indomnite.

La Commune s'engage à prendre à La charge les imports qui, dans l'avenir pourraient propper le present emprunt.

Le conseil immisipal se constitue en comité secret et passe à l'examen des demandes d'admission à l'assistance.

It imet les airs suivants:

A: Pierrot, rue Combe Souris, avis défavorable, marchand forains, per-coit les allocations familiales, dispose de ressources sufficientes

Ame Perge née Comte, me jaladis, airs défavorable, le monage est pre-priétaire de la ferme qu'il exploite, dispose de rossources suffi-santes

Le conseil numicipal vote la réalisation au Prédit toncia de thance a Ossistance médicale Magadouse Pierre, une farge, pour ses infants, airs défavorable bénéficie des assurances sociales les assurances sociales Chassagne Martial, sue du Viny d'ayen, airs favorable V. Voulier, Mome Valade et M. Montiel, ont été admis d'urgence pours hos-

pitalisation - approuve -July of Elitary Mario voucet Hong & februs

Le haire explique que les chemins vienaux endinaires sont

3% En raison des circons tances actuelles les travaux per cont exécutes par voie La Commanne de libèrera de la Somme due au Crédit Foncier de France par suite de cet infrant, en vingt années, à compiter du 31 Octobre 1946, au moyen 20 annutés, payables par moites les 30 Ohil et 31 Octobre de chaque année et confromant, outre la

Somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt dudit

Ossistance

Assistance à la famille

Tenmes in couches

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

à proximité de l'hôtel des postes;

e) itablissement et entretien de trottoirs après l'achèrement des trevaux de construction;

Et, in entre, execuciation de l'administration des postes des droits et tares sur le balayage, sur l'enlevement des ordures minagères. Le Maire expose en outre que loss de la décision du 21 Juillet, le conseil municipal n'a pas en comaissance de ces diverses Charque demander à la comme et qu'il estime qu'il y a lieu de recontiderer la question

He demande à l'assembles d'en délibérer.

Le conseil municipal; oui l'exposé ci-dessus:

Considerant - la dépense impartante que desse payer la lonmune pour sa participation aux depenses de constinction, et aussi les diverses charges qu'elle devra supporter en outre;

Considerant que la commune est dans l'obligation de pardière immediatement la realisation des projets d'adduction d'eau, de construction d'abatton, de construction d'un reseau d'éclairage mumicipal, qui présentent une reelle urgence, et pour l'esquels elle devra engager de lourdes dépentes;

Estime qu'il y a lieu de rélever sa décision en ce qui Concerne la participation de la Commune ouve dépenses de construction d'un hatel du postes. Sauf and de la population de la Commune qui devra être consulter.

Le contril municipal examine plusiours demandes d'indommile compensatrice de logement presentes par les instituteurs non pourvus de logement. Il les reconnait justifices et décide d'elleuer une indominate à tout les maîtres non pourous d'un logement par la Commune He charge le haire de fixer le montant de l'inde muito à bevir à chacun des interesses et en accord avec euse sur les bales des taux maxima établis par le conseil departemen-

tal et inserés our bulletin départemental du 31 hai 1946 Le conteil municipal examine une demande de Alle Doctat, instituture, tendant à obtenir le rembourdement des pais exposes pour la remise en état d'une pièce qu'elle occupe à l'école da yargord defuits le 14 actobre et qu'elle doit lauser maintanant à M. Saurat, la depose s'elève à 3.353, et decide de prendre cette

définite à la charge de la Commune He décide également de faire enéanter les travaises d'établissement d'une closton de signation dans la Cuisine de Me buserquise, ditec trice de l'ewle de filles

Ame Scheroux propriétaire du local de la justice de Vaix demonte

L'au mil neuf ent quarante six à neuf hours, le quinze Décembre le contril municipal de la Commune d'Exmontiers assemble au lieu of_ dinaire de ses beauces au nombre de dise sept sous la visidence de M'le D' Fraisseix Conseiller de la Wépublique, Consiller génand, Maire, ensuite de la convocation faite par lui, le onze de ce mois Etaient present: M. A. D. Graisseine, June, Manivand, M. Ventejon M. Veyrand, Raillite, Uniter on E. Nony, Gerband, Vinteron J., Simon, Yourniac, Meilhac, Barlet, Vayue, Montandon, Magadone et 1 med yronon et ataud

Séance du 15 Décembre 1946-à 9 hours

DÉLIBÉRATIONS

les quels goment la majorité des membres en exercice et prement délibérer conformement à l'article 50 de la loi du 5 airel 1884 about : A. A. angler and De Janand, Barbas, Some et 1 me

Le misident ouvre la Seance

He a été en conformité de le article 53 de la loi procètée procède immediatement d'un secretaire pris dans le sin du conseil; M' Byvand ayant obtenu ou bentin la majorité des suffages a été designé pour remplir ces fonctions qu'il a acceptions

Hôtel des Tortes - construc. A: le Maire expose qu'à la suite de l'acceptation de principe de consul municipal, par délibération du 21 Juillet 1946 de participer aux dépenses de constauction d'un hôtel des postes à Eymoutiers. Mondieur le Directeur Viégional est veme sur place pour faire choix d'un emplacement, d'accord avec la municipalité; par lettre du 31 Octobre, il fait comsitre que des duse terrains proposes (jardin appartenant à Mar Wadet, et la partis de la place d'Armes vers les dauches) deul celui de la flace d'armes convient, le terroun de None Tradet presentant une trop grande denivolation.

M'le Directeur Regional des Tostes fait comaître egalement que la lonmune devra pundre à sa charge, en outre de la participation de 25% sur le total des dépenses représentées par le prix du terrain Dogements. réparations et par le montant réel des dépenses de constructions, les prestations suivantes:

a) distribution de l'esu et de l'électricité, aux mêmes tanfs que pour les établissements municipaux

boite our lettres et du poste téléphonique à prépaiement de la tien de l'installation d'élairage;

(2) Etablissement et entretien de gersses canalisations pour l'alimentation en eau potable et pour l'évacuation à l'égout; d) Installation et alimentation gratuite de bouches d'incendir Justice de Paise

Instituteurs. Indeminté de logment

le remboursement des frais d'éclairage - accepté sur la base de 100 par lampe et par an

Concession on Cimetical (V. Lagoursollas)

de conseil municipal examine une demande de retroccision d'une surface de 5 me 88 de terrain qui lui avait été concédée dans le cimetiere et dont elle n'a gelus l'utilisation prisentée par il Lima yes le 28 francia 1947 de comence et aout ene na pius i utilisation prisentes par Mos. Lima yes le 28 francia 1947 me Lagoursollas nes Chapeaulilane, demeurant rue des 4 quegriats. Pla Trifit teliste de différence des 4 quegriats. La retracession à la Commune des 4 quegriats. à Cymoutiers. He accepte la retracession à la Commune dudit terrain moyenment paiement à Ma tagantollas, la Somme de 147 fres représentant les 2/3 du prix d'achat. La depense sera prélèveesen les dépenses imprevues.

Cimetiere-concessions Prix du terrain-

Le consul municipal, considérant l'augmentation du prise des terrains, décide : des terrains, decide :

20 Dividion - 30 Buron La déliberaration du consul municipal, en date du 2 décembre 1944. Vuet approuvé simages le 24 famin 1947 approuvée par M: le Prefet, le 19 du mine mois. est abragée et lighé: Beck remplacée non les dispositions suivantes: La deliberaration du consul municipal, en date du s bécembre 1945

3º Le prix de rente du Mêtre carre de terrain concidé dans le cimatière est fixé pour chacune des quatre Calégories d'empla-

batégorie borcessions d'emplacements Servictuelles Genterraires Crentenaires Cenyarraires 606 468 378 468 378 324 3 78 306 468 198 243

Le poix de vente du mêtre carre de terrain conceditor dans l'ancien Cimetière est vine à 388 fres pour les concessions perpetuelles; sous changement pour les autres La presente decision prendra effet à partir de l'approbation de Marian

Odduction d'eau

Le conseil municipal, considerant que le projet d'adduction d'ease avec captage des seurces situées dans le terrain appartement à M? de Bellabre, est en instance d'approbation ou simissère de l'agriculture et qu'il y a lim de poursuivre l'acquisition des Sources et des terrains compris dans les zones de protection Décide d'entreprendre les formalités d'expropriation dans le cas ou Mi de Bellabra n'acceptant pas sons cession anciable aux conditions itablies Lya.

DÉLIBÉRATIONS

Nº D'ORDRE Hangar communal. à la gare Lingge le 24 jamer 1948 Le sheftel diction Le sheftel diction segné : Méscille

Le haire expose que le hanger appartenent à la Commune et situé à la gare de S.N.C.F. est actuellement occupé par la So. cité " la Semanathe Centre", et qu'il y a lieu de fiser le pris de Le conseil municipal fice à 3000 per par an letirise du loyer a payer pour ledit hangar, étant entendu que la location est consentie à l'année partant du 1º jamier 1946

Bours et Eunier

Le consul municipal deude de vendre de gre à gre sur appel d'offres, les boues et immondices amais es dans la ville au cours de l'année 1947. Les offres civiles seront reques par le saire assisté de A-U. Vintigou 6. et Vigrand, conseillers municipaux, le dincanche, : 22 december 1946 . à 11 hours.

Le fumier du cheval sera vendes au détail à saison de 20+ les cent Kilds.

Botiments com.

M'le haire donne lecture d'une lettre de la Société faltier, 13, avenue murana-expertise de l'abattoir, à Timopes, fuopodant de précéder à l'atimation des en rue assurance insende batiment et du matériel appartenant à la Commune dans le but de finer les capitaire à assurer contre les riegnes d'incendie, la depense necuitée pour ce trovail servit de 0,12 /00 de la volue du copital représenté par les vatinents et materiel, à neuf

Le contiel estime qu'il est possible de proceder, maccord ornec les compagnies assureuss, à une evaluation judicieuse du capital à garantir, et est d'airs de ne pas rotenir la prapusi-

bentre medico- colaire hele Maire expresa qu'il a été saise à nouveau par honsieur le Medecin enspecteur Regional de l'hygieire Sedaire et miversitaire de la prisentation d'un projet d'établissement d'un contre médies desais à Egeneutiers, en une de l'attribution d'une subvention d'État sur les dépenses à engager. Le projet devant être présenté pour le 15 décembre il a dit le faire intreprendre immédiatement, et il en a charge M'hougine architecte à Timoges, qui avait été présente déjà par le conseil mumicipal - approuve

de minage accepte 300+

Disprensaire femme de conteil municipal examine une demande d'augmentation de Salaire presentie par 11 me vixier, femme de menage au dispensaire d'hygiene squale. He deude de porter son salaire de 150 à 300 + fran mois, en brin d'applique le salaire horaire prayé aux ba-

agents Communicaise

Le conseil municipal; Vu la circulaire de Mi le Prifet en date du 12 Novembre 1946, rela 2 Division-30 Tomacu Vu et approve-Limageslezy aming Pla Prift La Genetaire general Signo: Beck

relative à l'application de la loi du 3 août 1946, attribuant une indumité forfaitaire pour cheste de vie aux agents Communauxe gagnant moins de 35 000 francs, par an;

La deliberation du consul municipal en date dec 8 destembre 1946, apr prouves from M'le Prifet, le 24 Octobre, est amulies et remplacés pour

les dispositions suivantes: ma difiée ainsi qu'il suit: Il est alloue aux agents communaux ci-après monnées, à compter du 1º Juillet 1946, une indemnité forfaitaire annuelle de cherle devis

None des agents	91601 tant du salaire	Noontant de l'inclumité de résidence	Cotal	Montant de l'indemité
Sirieise Louis	18.200	5.800	23.500	11.2324
Condrier H. conc.	10.300	4.600	14.900	6.356
Laval Marie	16.800	2.900	19.700	10.368
Bownel née Barba	11.700	2.900	14.600	7.220

Elections-transport des bureau de volte

Ni le kaire expose qu'à la lute de numbraises d'unandes d'élècelecteurs résidant som du teurs agés et habitant des hameaux éloignés, il a cu pouvoir reganison un service avec connomette automobile pour le tramport des électrust habitants les points éloignés de la Commune (8 à 18 Km) à l'el-

He demande au cantil de dire s'il oxpersouve cette decision et la déponse de 4.400 per engages pour les dux dernières élections - approuve . Ce Surie devra être continue désormais

Lavoir à Villemonteix sur la demande de 11 me l'atand, le contait municipal decide d'envisager l'amenagement provisoire d'un lavoir au village de Villemonteix, en attendant l'exécution du projet d'adduction

Ravitaillement. SupplementsRigionaux

Le conseil municipal se référent à sa déliberation du 21 Juillet 1946 demandant le classement de la commune dans les localités binéficiers des supplements regionaire au titre du rantaillement, et à la lettre de Mile Prefet en date du 13 août, fairant commitre que la demande était transmise avec airs favorable à M'le Ministre du Varitaillement, demande instamment que sa demande susirses seit prise en consideration et reçoive satisfaction au plus tot. He se primet de rappeler qu'aymantiers ravitaille de nombreuses familles ouvrieres dent le nombre va être augmenté beaucoup par les ouvries venant travailla aure travaux de construction des banages et resines dans la region

d'he haire exprese que des déchets d'animaire provement de l'abet. tair de More Glangeaud, jetes à l'égont, ont provoque son obstaution et son ielatement dans la rue Neuve; pour la remise en état de cet egout il a fable faire des travaise importants et repregnants; que en travaux, executes par les contamiers, sont évalues à la somme de sons fin, et qu'il a demandé à 10 me Glangeaud, responsable, le runboursement des frais ainsi engagis;

que 1 m glangeaud, tent en reconnaissant sa rapronsabilité à inor qui la vetuté de l'égout et demands que la commune supporte me partie des frais, s'engageant à verser la mortie des frais. N' le Maire demande d'accepter l'arrangement à titre de transaction

He demande en outre que la somme prayer par de ma Glangeand soit versee aux contormiers qui ont fait le travail à litre de gratification

Nº D'ORDRE

Morrument aux Morts Nile Naire donne lecture d'une lettre de Comité d'exection, ou farsu jardin d'Orsay à Dingu din d'orsay. à Limages, d'un monument destiné à perfection la menoire des enfants de Timoges morts pour la Value au cours de la quere 1939-1940-1945, et de tous les déportes et fusilles du départenent, de tous les maquitards tombés en Hante - Vienne pour la Tiberation, demandant une subvention Communale

M'le haire indique que dix huit nous d'enfants de la Commune d'aymoutiers vont figure sur ce monument, et propose d attribuer une subvention Communale de l'ordre de 5000 pres, adapté Le conseil municipal vote également une Subvention de 500 fres pour l'exection du monument aire morts d'aseq (Nord)

assistance aux vieillands Taux. Eixation 355 28 15

Le conseil municipal; vu la loi du 13 Septembre 1946 (artile 13) frant les toux minimum et maximum à appliquer pour le taux d'assistance aux vieillards à 550 et à 700 per mois, decide, à la majarité des membres presents:

Le taux de l'allocation d'assistance aux vieillards, informes et in curables. est fixe, pour la Commune, à 700 par mois

bentre d'abattage

Le condul municipal; considérant que la centre d'abattage d'aymoutiers, vint d'être supprimé par Mil Directeur départemental du Maritaillement général; qu'il s'en suit que les six bauchers d' Exproutier out repris l'abattage dans leur tuene particulière; qu' ainti deviennent impossibles et inspirants, le contrôle, les mesures d'hygiene et l'inspection des viandes abattues

Association Sportive

Demande instamment que le centre d'abattage soit rétable de conseil municipal examine une demande de l'association sportire d'énymocitiers tendant à obtain le versement de la Subvention de 5000 fres que le conseil municipal a voté par délibration

Agout obstruction.

. A.5		
Nº D'ORDRE	DÉLIBÉRATIONS	
	du 21 Juillet 1946, pour l'aider à couvrir, évent	tuellement le déficit .
	pourrait roulter de l'organisation de la course a	yeliste de Ascand
	Hadecide le versement de ladite subvention à	
	sur présentation de l'état de la tresorerie et des	
	l'organisation de la Course.	
Union des Samdical	All The consul municipal vote une bubuntion de 5	To his en faveur de
ouvriers / Subvention-	l'union locale des Syndicats suriers. du des suriers	at des auries du loit
	Le consul municipal, considerant la litu	
agenti Communaux allo cotion o	laquelle re trouvent les anciens agents communau	
	a pris nommes, deide de leur maintenir pour	1947 le bénéfice de
	l'allocation qui leur a été allouée pour 1946.	
	More Viewe Courtiand,	1.800+
	Me Vine Bardand,	6004
	Me Viewe Neuriale,	600 ×
	Mi Mazurier Limand,	300
	La dépense est inscrite ou budget de 1947	
Budget 1944	Le conseil municipal vote le projet de bu	dget pour 1947
•	En recettes, a	5.637.238
	Lun dépunses, à	5. 637. 238
bentimes pour dusuffisan	ue Le conseil municipal.	
//	vu la projet de budget pour 1947;	
	Considerant que les ressources ordinaires à	litaillées au chapitre
	Considerant que les ressources ordinaires à premier s'élèvent à	4.468.926
	Candisque les dépenses ordinaires annuelles ;	ino-
	proposess à ce budget pour la même chapitre	5.183.556
	Selevent à	
	D'où il rélulte une induffisance de revenu de	714.630
	Vate pour l'année 1947, une imposition extras	
	dinaire de 1660 centimes additionnels au pre	
	pal des trois contributions director devant produc	u
	une somme de	714.630
	environ dans le but de convier ce déficit	
Ossistance	Le conseil municipal se constitue en Comité'	lovet it home à

Visillands

assistance medicale

l'examen des dossiers d'assistance. Il donne les suivants: Mle Peyronnand, au Pré l'anneau, airs favorable pour une allocation

Mone Plas nie Mauranges haris, rue Newe, viris favorable. Demard Tois, a Villementeis, pour son file Roger, avis favorable No D'ORDRE Femmes en Couches DÉLIBÉRATIONS

lahastagnae nie Caverque, a Planchemonton, airs favorable

Dinnouhaud nie Canon. aux Commann, airs favorable

47 Mey Mantano & Maningued Xong

Mantano & Mantano

Mantano & Mantano

Mantano & Mantano

Mant

Siance du 23 Février 1947 - à 9 heures

L'an mil neuf cut quarante sept, Le inigt trois février, à neuf heures. le conseil immicipal de la Commune d'Egmoutiers, assemble au lieu ordinaire de les séances au nombre de quatorze, sous la presidence de Mile D'Estaissiese, Conseiller de la République, Conseiller quiesal Maire ensuite de la Convocation faite par leu le dix neuf fevrier.

Otaint primit : M.M. D' Fraissie, Serre, Manisand, Montando anglerand, Sommine Gerband, Railliter, Vintegout Et., Vayse, Nony Vintegon J., Barlet, Barbas,

délibérer conformement à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884

Excuses: Mesdames Ventijon et Patand

abunti: Modame Bourdarias, 1-4. Deformand, Magadana, Simon Vigrand, Meilhae, 10th Tyronon

Le President ouvre la Seance

He a ité en conformité de l'article 53 de la loi precisé procéde innmédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le Sein du lonseil M2 Barbas ayant obtine au Servitir la majorité des suffrages a et désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepties

Mile haire commissione à l'assembles un memoire, en date du Monurer 1944, par lequel le Sauviat lierre, propriétaire à surffrange as commune d'agmoutier expase qu'il est dans l'intention d'intention de la commune pour se voir releve de la commune donnation aux dépens envers la dans veure Tichou, affaire dans la guelle est appele comme partie, prononce par l'élique de Paix, le Movembre 1946.

A Novembre 1940 qu'il s'agit d'un différend ontre Mi Sauvist et Madanne Richou, ou sujet d'un passage Commun qui serait situé se le terrain Communal, et qui a fait l'objet déjà de la déliberation du conseil municipal en date du 17 décembre 1944 : et demande à l'assemble à en d'élibère;

Le conseil ommercipal; one l'enpose du paire; Considerant que le dissert l' Viction - aurat vest ingagé devent les tilumaire sous que la Commune est été appelle ni prévenue; que ainsi elle ne peut être tenne pour responsable; que cependont elle doit desende ses interts

Est d'airs, frances motits, qu'il y a lin de défende à l'action judiciaire de M' Sourial Pierre; il designe pour la réprésenter: M'. Deveny word et M. Maliwand avocat.

antobus ligne de Chamberet 2

levet Gerlieux par Ecymontier qui fondio mait journellement avant quere, n'a pas enere eté rétable sur le parcours Esquoutiers. Chambent Donsiderant que cett partie de la ligne d'essert la filus grunde partie de la foquelation agricole de la Commune d'Ecymontiers tente la population des Communes de Jainte Anne Saint-Priest et Domps, et auxi une grande prartie de la Commune de Samberet (Corrège), qui n'onti aucun muyen de Commune de Samberet (Corrège), qui n'onti aucun muyen de Communication

Demande le rétablissement immédiat du Service d'autobres Chambuet-Symoutier par Domps et St anne . It Priest

Adduction d'eau.

N' le haire donne connaissance de la dépôche de Housieux la Ministro de l'agriculture en date du 4 favier et depose sur le bureau le deirs du projet d'alimentation en cau potable du cheflieu de la Comme (100 partie) revité sous la direction de l'higéneur en chef du Genie rural. Ce dins fait ressortie une dépense de 2.030.000 fres, Superioux de 700 voo his à celle qui avait été prevue au 20 Septembre 1940. He invite le consiil municipal à l'approuver. Opris avvir deliberer, le conseil municipal; 18 approuve le doirs du projet à alimentation en eau potable du chef-lieu de la Commune, revise à la date du 1et fauvier 1947 et s'elevant à 3.030.000 francs; 30/ Solliete de Mile hinistre de l'aquienteure, l'attribution d'une Subvention sur la base de ce nouveau devis 3º/ Rend l'engagement de courrir la différence entre le montant de la depende de 2.030.000 et la subside hiseephble d'être allone par le produit d'un empreunt dont les modalités d'emission feront l'objet d'une deliberation ulterieure 44 Renouvelle son engagement d'inserire à son budget annuel les credit necessaires pour ossurer le maintien en bon état de fonctionnement des installations (entretien, grosses reparations et renouvellement du matériel), ainsi que pour couvrir les frais à exploitation du service a alimentation.

No D'ORDRE

Egont, avenue du

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal examine une domande des habitants de l' Avenue du harcehal Foch, tendant à obtenir la Construction d'un épout dans cette artère qui en est dépourvue;

To prend la demande en considération et décide de faire àtablie ma

Forrosn d'Incendie - rebat. Depuse copprouvé de 14 hors 1947 La Préfet Le Su général Signé: illimble

A le Maire exprese qu'il a rem des établissements Laffly. 94, avenue des Grésillons, à as mères, un projet de marche pour la fourniture du fourgen d'incendie normalisé que la Commune a décide d'acheter suivant d'iliberation du conseil en dates des 9 Juin 1946 et 8 Systember 1946

que le montant de la dépense, primitivement fixe à 462.130 frances det ve maintenant à 672 000 pres. dont 10 % restent à la charge de la Commune. Il biniste l'assemblée à cière si elle mainten sa décision et approuve la dépense monvelle.

Le conseil municipal, maintin sa decisión d'achat d'un fourgon d'incomdie; approune, la depuse nouvelle; dit que la part restant à la chang de la Commune suit 67. 200 fres sera inscrite en dépresse au ludget aclaitionnel 1947.

H'autorise le haire à signer le marche à intervenir

Ecoles reparations.

for la semande de l'institutive. Le consul municipal décide de faire blanchir à la choux la luisine du logement de l'école de Bethe.

M'. Anglerand, consulter municipal, est charge de faire executer ce travail lur la domande de l'institutive, le consul devide également de faire refaire la clôture en palis de la cour de l'évole de la Roche. Il song conseiller municipal est charge de faire eneuter ce travail

Domaine public Com. munal-occupation-Redevances-

Vu et approuné Limoges, le 5 Mars 1947 P. le Prifet . Le Sie general Signé : illisible Il le Trécident donne lecture d'une lettre de 11. le Prefet, du 18 decem- e lue 1946 signalant que les tour pour l'occupation du donnaire unblie national et départemental ayant été uniformement multiplie pa? 5, il y a lieu de réviser les tarifs fixés pour l'occupation du domaine communal, à partir du se fuillet 1947

afin d'uniformiser les tarifs appliques dans les Communes de département les redevances suivantes pourraient être appliques; I. Canalisations de toute nature d'un diamètre inférieur a on 50:

- pour les longueurs de 1 à 10 m. redevance de 34 par mêtre courant id 11 à 30 m. id 24 id

au-dessus de 50 m. — id — 14 — id — id — o450 — id

ance minimum de perception de 25 pcs

m. Olquedues de om 50 de largeur et au-dessus et occupations autres quepour les canalisations: Reservance de 5 à 10 le mêtre carre suivant le degré d'interté pa

Vu et approune Limoges, le 5 hars 1947 Pla Trefet, le Sevetaire general Signé: illisible

presente par d'occupation, avec minemum de perception de 254 Le conseil, après exament, accepte les carifs ei- assus et decide leur application dans la Commune à dater du 10 Juillet 1947.

DÉLIBÉRATIONS

Distributeurs dessente le Le haire communique au conseil une enculaire de Mile Régot. en date du 18 fevrier 1947 relative à la fixation des nouvelles redovans a percevoir par les communes sur les appareils distributeurs d'essence selon les instructions de la circulaire interministérielle du 28 Novembres

-Connaissance prise des propositions qui lui sont faites, le conseil mu. micifal, considerant que la propulation de la Commune est de 3.382 -

12. I non uler sa d'eliberation anteneure fixant les torifs de redevance à percevir par la Commune sur les apparels distributeurs d'essences 22 de finer comme suit les nouveaux tarifs à percevoir annuel lement à dater du 10 janvier 1947, tant ence qui concerne les appareils deja installis en vertie d'autorisations antenenes que ceux pour l' bimoges le 10 Mon 1944 installation desquels une autorisation sua demandee:

I. appareils distributeurs fixes alimentis from me canalisation general, signa: Illishle Sourterraine: Six cents francs

Oppareils installis sur les voies urbaines -Objectives installed for les chemins vicinaire et nuraix II apparents mobiles by Chariats et Canalisations viviennes partant d'une borne place hors de la voie publique

apparails installes hors traverse: Sur me route Nationale 400 fres Sur un chemin départemental 300 tres 200 ms Sur im chin V. O. ou rural

appraisits installes dans lagglomeration: Sur une route Nationale 800 fres 600 pes Sur une voie Urbaine ou m C.D. Sur un chin V.O. on rural 400 fres

Dil s'agit d'appareils à multiples debits la tarifs eidessirs Leront

Le consul municipal examine une demande d'augmentation de Salavie presentie par Me Maller, bibliotheraire, et cleide de porter son salaire annuel de 2000 à 3500 fres, à compter du l'éjaiser 1947. Le montant de la dépense supplementaire soit 500 4 sera preleve sur le credit de 5000 ques inscrit à l'article 2 du chapitre XIX du budget de 1947

Receveur Mounicipal indunté M: la Maire exprése qu'un arrêté du 6Décembre 1946 des Ministres de Contenieur et des Tourances autorise les Amneipalités à allower, en remplacement de l'allocation dete du "Dinième" une indemnité spéciale

de gestion aux Vercepturt- Peceveurs municipause de propose d'allouer cette indemnité au Receveur municipal Le consul municipal, considérant que le Roseveur municipal de montre me quide éclaire de la hunicipalité en matière financiere Decide d'attribuer une indemnité de gestion au Recenceur Annie palaca circulaire 1723 A. D/2 du 26 decembre 1946 du Ministère de Interieur faisant partir cette indomnile du 10 janvier 1945 et en firent le taux à trois fois la valeur du Dixime" du Remeur en 1939 qui était de 569.80, il est ouvert au budget additionnel de 1946 un credit , de 1.7097 pour 1945 et 1946, Soit 3.418.

Your 1947 et les années suivantes, un crédit de 1.709. sera inscrit au buaget sous la subrique " ondemunté de gestion du Receveur sur

agents Communaux - allon Trivisionnelle -2º Devision- tu et approuve Pour le Krafet, le décretaire

militaria displana files

Le conteil municipal; va la circulaire en date du 39 janvier 1947. par ; laquelle Mile Wift fait committee les conditions dans lesquelles l'allocation prov sionnelle allouse par l'état aux fonctionnaires par deiret nº 47147 du 10 jamier 1947, put the accordio our agents Communaux, decide: a compter du 12 janvier 1347, il est allace aux employes et agents Communaux une allocation dite provisionnelle dont le taux est fine

Norm		du salaire de 8ase	Montant de l'allor mensuelle	
Mayne	Suretaire	85000	3.250	3.500
Condier nea Luna	l Commise	36.000	450	- 210
Brinserie nie Gi	l id	36.000	450	1210
Varjsse Valentin		30.000	450 x h	to assure un se co
Bardand Jean	, ,	36.500	1.000	complet 12/0
Sirieix Louis	forsoyeur	18.200	505	
Condier arnaud	//	10.300	286	
Laval nee Revot	Ecole haternelle	16.800	н 66	
Bournel nice Barb	2 Prepose aux basides	11.700	325	
Parteix Rene	contomier-chef	42.600	1.450	1700
Carnaud Martia		39.000	1.000	1250
aris	id	39.000	1.000	1259
Lowal Heuri	id	39.000	1.000	1250
leviry	id 0100	36.000	1.000	1250
Vedrenne	id	39.000	1.000	1250
Coiraton	id	39.000	1.000	1250
Dourdarias	id MIX	36.000	1.000	150
Moratille	id _	36.000	1.000	1250
-0-000000000000000000000000000000000000				0

Lette allocation est considérée comme un acompte sur les majores

Bibliothicaire Salaire

e gestion

in budget de 1947. Cantonniers

Vie et approuvé, Timages le Estos 1947 Ple Refet La feréguse general ligne : illisible

de traitements qui pourront être allower, à compter du 10 janier 1949. oux enployes et agents interesses, par anvologie ance les mosires de reclassement actuellement à l'étude pour les fonctionnaires de l'état. Te montant de la deprese supplementaire four 1344 sont 139584 fou sera fuelme sur les crédits muests au Le contom municipal vanine une demande des contomiers Communaux travaillant tur les chemins vieinaux ordinaires, tendant

a obtenir l'attribution d'une indemnute dite de breyclette ; Considerant que ces egents sont obliges d'Attiliser une bregelette pour se rendre à leur travail sitée parfois à des distances variant entre 3 et 10 kms; estine la demande justifice et decede d'allow our cantomiers Communaire travaillant sur les chammis vienaux ordinaires, una indemnité monsuelle égale à celle perque par les contonniers départementaire, soit 100 hes, pour grais de breyelette. La presente decision aura effet à compter du 10 famirer 1947. Le montant de la depense soit, pour quatre contouniers, 4500 par an tera inscrit au budget additionnel de 1947

Satronage

Nile have expose que de nombreux parents verraient auce satisfaction la creation d'un patronage laigue à qui ils pourraient confier leurs enfants en delvers de jours de classe, et propose d'en envisage l'organ sotion que serait installée dows me local du batiment de l'oaks. Adopte - les depenses necessites seront inscrites an budget additionnel 1947.

Onstituteurs - Indemnité représentative de la gement Pla Prefet Le Jugeneral

Signé: illisible

Le conteil municipal;

Vu sa déliberation en date du 15 documbre 1946 decidant d' Vin et approuve. Timeges, leghia 194 allower oux instituteurs non pourves de logement, me indommilé représentative et chargeant le sione d'en fixer le tous Vu les toux maxima des involenmentés établis par le conseil départemental de l'enseignement primaire et insères une bulletin official d'Information des Communes, du 31 kai 1946 Vu les propositions établies par le Maire; Decide de fixer ainsi qu'il suit les indumités representati-

ves de logement alloures aux institutours, à comester du 1 rlect 1946. belibataires Maries harries Directeurs from mentant Insurante from mentant Insurante

de 1947 chapitre XIII article 1 Vinto me Page est inscrit au budget de 1947 chapitre XIII article 1 Vinto me Page Pour Some Some Soul Just 10 mg Some Soul Just 29

15004 2000 2.400+ 3.0004

Débits de boissons Licence Vice Lapprome Surpaes, 13 July 1944. Regional Ref Light: illistelle

6004 1.2004

Séance du 18 Mai 1944

I'an mil neuf cont quarante sept, le dia luit sai, à nouf treures le conseil municipal de la Commune d'Oymontiers assurblé au lieu ordinaire de ses séances au nombre de treize, sous la présidence de Mr. le D. Fraissein, conseiller de la Nymblique, Conseiller général, Maire ensuite de la convocation faite par lui le quatorge de ce mois Etaint presents: A. M. D. Traisseise, Ame Ventejau, Man Bourdarias, M. H. Montandon, Vintegou Jean, Vintezou Etienne, Moilhac, Vaillite, Gerband, Voysse, Nony, Barlet, Timon.

lesquels forment la majarité des membres en exercice et perment deliberer conformement à l'article 50 de la loi du 5 avril 1984;

abents: M.M. Serre, Barbas, Manivand, Courniac, M. Vatand, et Veyrand, Inglerand

Le Trésident ouvre la seauce

He a 'le' en conformité de l'article 53 de la loi précitée procéder immédiatement à l'élection d'un Accretaire gives dans le soin du

M. Raillite ayant obteme au sentin la majorité des voise a ché det. que pour remplie ces fonctions qu'il a acceptics

Budget-Subven tion d'équilibre - Réduction

Nile Maire expose que par circulaire on date du 30 anil position le Trifet fait commaitre qu'en execution des instructions reques de M'le Ministre des finances la subvention d'équilibre ainscrite un bed get de 1947 doit être ramence à une somme egale au produit des impositions communales, ce qui represente pour la commune une réduction de l'ardre de sux conto mille francs.

Le consul municipal considérant que le budget communal propose par le conseil municipal comportant en recettes le montant de la subvention d'équilibre allonce par l'Elat, a cle approuve par Mondiaux la Méfet, le 31 janvier 1947; qu'ainsi la budget est devenu executaire, et que le conseil municipal et la municipalité se basant sur les crédits ouvests out engage des depuns

Est d'airs d'ajourner toute décision portant modification du bud get et de demander de plus amples indications

Le condeil memerpal;

Un la loi du 23 décembre 1946 partant ouverture de médits jus visoires pour le promier trimestre 1947, et no tomment l'article 58 sur la licence communale des débits d'alcool;

Your la comme d'Eymoutiers, le tarif annuel de la lience restrinte comportant la vente de l'alcol à emporter ou à consommen sur place, à l'occasion des repres et comme accessaire de la no constitue ou more la vante de vins de liqueur son de boissons similaires, de apiritifs à la bate de liqueux, de cassis, de fraises, de gramboises, de coises ne titrant pas plus de 18º d'alerd, est fixe à 3.600 fres.

Caxes sur les spec- Le conseil; talls n. et appouré-timogs le 25-6-47 Ple Si fet le sentaire général Ple Si fet le sentaire général

Viu la loi du 21 hars 1947 relative à diverses dispositions d'on dre financier, et notamment l'article 40 finant les tarifs applicables à la taxe sur les spectacles, adopte l'application du tarif n: 4 dans la Commune d'Eymoutier.

Compteurs d'eau

Le consiel municipal, considérant qu'un grand nombre de Completers d'eau necesite. diverses reparations; one d'autre part il en manque mu soixantaine pour servir toutes les concessions, décide de faire entreprendre la remise en état des appareils défectueux et l' achat de cur necessaires pour équiprer toutes les somessions d'sau our particulier.

He charge la commission des finances et des travaux publies d'uniner les propositions qui suant gaites et d'établir les unditions d'un troité avec le fournisseur agrée.

Adduction d'Éau Emprunt.

Le conduit municipal examine les propositions faites à la Comnume pour un empreunt destine à couvrir les dépenses des traverse de capitage des sources; il retient celles faites par la Caisse de Crédit agaicole comme étant les plus avantagenses

Employée de la Mairie Salaire

Le conseil municipal examine une domande d'augmentation de Salaire prisentée par 11 me Neybout, imployer auxiliaire ce la Maine Holm fait droit et fixe le balaire de cette employée à 165 par jour à compter du 10 Juin 1947,

Il accepte egalement la demande de Ma Bonhomme, ancience emplayée à la hairie terredant à obteuir le paiement du rappel d' ouquentation de traitement allouée aux agents Communaux pour la mois de feirier et hars 1945, alors qu'elle était encore en service, soit une samme de 1.400 per, vinsi que le paisment de son congé paye dont elle n'a pas juit, soit 1.652 fres.

He dit que ces sommes sent payers à More bankonme sur les ordaits ouverts pour salaire des agents du sovice du rationnement

Instituteurs-Logements

Le conseil municipal examine une demande de Me Diret

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

institutrice à l'école maternelle, tendant à obtesier l'attribution d'une price et d'un bushon dans le vatiment de l'école de garsons pour remiser Sa bienelette et son bois

Considerant que Ml Deirat est logie hors des batiments communaux; qu'elle perçoit une indemnité deprésentative de logment de la Comme; considérant que ces braux sont susceptibles d'être affectés au logement des maîtres loges à l'école;

vie l'airs de M' le Directeur de l'école

Estime qu'il n'est pas possible de donner satisfaction à la domonde de Me Doirat

Dervice d'Incendie Pempe à bas Rét

Longre à moteur

Le conseil municipal décide de prêta en location aux partienties qui en front la demande pour l'utiliser à des usages ausquels na vieile pumpe à bras des afectés. He sera perçu au profit de la commune une redevance de 500 par jour que l'engen toit utilisé ou non avec minimum de 500; en outre, les réparations qui deviendraient nécessaires soit à la suite d'un usage anosmal soit pour toute autre eause et par la faute de l'usager seront à la charge de ce dernier.

N'le haire donne lecture d'une lettre du Commandant des corps de sapreurs-pompiers d'Exprecutiers signalant le mauvais état de fonctionmement de la pretite motopompe de Dion 30 me et en demandant la remise en état; il domande également que le corps des saprend - parripriers competant actuellement actuellement 17 unités soit porte à 25 comme le prevoit le règlement.

Le conseil municipal décide:

1: de faire exécuter les réparations nécessaires au groupe moisporupe de Dion. par en obteur un fanctionnement normal; il demande l'attribution d'une subvention du service départemental de déface contre l'incendie pour vider la commune à pay a

borps de Sapeurs. Dompuers

2° de proceder au complétement du carps de Sapreus- fumpions à 25 unités; des propositions seront demandées au chef de corps.

Le conseil municipal examine une demande de concerción d'an Concession d'eau le conseil municipal examine une demande de concerion demande More garrand potable prientes par hadame Garrand, domenant à la Repade. Considerant que l'immuelle à desservir est situés à un point plus élevé que les réserviers de distribution d'eau et qu'il n'est pas possible d'y faire accèder l'eau à moins de prevoir me installation spériable avec moteur; considérant que l'accution d'un tel projet necesiterait une depense hors de proportions

Considérant d'auto part que le nouveau projet de capitation de nouvelles sources comporte l'aménagement de bassins plus elevés

No D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Dichon Louis a Maraud, and défavorable, ouvrir mineur, perçoit un salaire suffisant, binéfice, un outre, des cillocations fonnitiales Veuve bouland, à Busy, airs favorable.

Ossistance mèdi-

Viewe Calstand, pour hospitalisation, airs favorable Veuve Below, an viny d'ayen, airs favorable Viewe Orlige, a villemonteir, airs favorable, sous reserve enquête sur la contribution fournie par son fils aine Viction, me Name, pour hospitalisation d'un enfant, airs favorable Vienve depetit, me harge, pour hospitalisation, and favorable Lowrent Line, pour sa fomme et son enfant, airs favorable Brousselou J. à Combas, airs favorable Ver Tatand, ame Troch, and favorable Vedrenne, a Bethe , pour lui et sa femme, airs faverable Demarty, a Dethe pour sa femme, airs favorable Ricalland, rue Combe Loury, pour Sa fimme pour couches, sis far. Magadour, à Expard, uns favorable Denigen, cantomier a bethe pour so file, wis favorable Chemicatin Jean, a Combas, jour sa femme, airs defavorable, cofermier de l'exploitation de Combas, rossources sufficantes Bussy, a Exbord, and defavorable, comustique agricole, celibation, ressources sufficantes Verme Sarre, rue Neuve, pour ses 4 petits enfants aris forerable

Books & Markeyou D. Ser burg

Mory Vintze

Séance du 1e Juin 1947 - à 10 hours

L'an mil neuf cent quarante sept, le premier Juin, à dis heures le conseil municipal de la commune d'orgnouties, assemble au lieu ordinaire de ses séances au mombre de ciouze, sous la présidence de M: le Docteur proissine, Conseiller de la République, Conseiller d'énéral. Maire, en suite de la Convocation faite pran lui le vingt huit hai btaient présents: M. M. D' Traisseine, Serre Mar Ventéjan, M. Baret, Vayen, Vintiquet Jean, Vinteg au 6., Barbas, Gerband, Nong, M. Bour darias, Meilhac les quels forment la majorité des membres en exercice et pewent déli-lièrer conformement à l'article 50 de la loi du 5 avil 1947 Excusés: M. M. Monivaud, Montaudon, Veyvand,

tion d'équellibre réduction.

Vu et approuve Lima ges, le 9 finket 1947 P. le Prefet La Senetaire général

and the second

and the State of the same

and some of the same of the same of

absorts: Mms Vy ronon Mm Tatand, A. A. D. Janand, Journiae, Raillite, Simon et angleroud Le Tresident ouvre la Siance.

DÉLIBÉRATIONS

He a été en conformité de l'article 53 de la loi precités, procedé inmediatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sois du Conseil. M'. Vintigace à ayant obtens au serutin la majorité des vire a été

d'esigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. M'le Maire donne lecture d'une circulaire de 4: le Vrufet, en date

Dudget 1947- Subrendu 30 Chril , faisant comaître que par circulaire en date du 4 avril Mondiur le Minute des finances indique qu'en application des dispositions de l'article 164 de la loi du 7 actobre 1946, le montant de la subvention dite d'équilibre allacce à la Commune pour 1947 ne peut être superieure au montant du produit des imposicommanates; que dons le cas où l'application de cette me. sure avait pour effet de réduire la subvention allouse à la Comnume le conseil nuncipal devrait prendre les mesures neces. saires pour combler le définit budgétaire en résultant, soit en rédui

> sant les dépenses, soit en creant des recettes complementaires Le Maire enpole que l'application des prescriptions de la circulaire Ministérielle sus indiquées entraîne la réduction de la Subvention d'équilibre inscrite au budget commend de - Cheval nouvriture 2. 345297 res à 1.669.338 per soit en moin 675.959 per; et que le budget communal pour 1947 se trouve ainsi en déficit d'une egale Somme. He mirte l'assemblee à deliberer sur les mayon a previdre pour remedier à cette situation

Le conseil municipal ; oui l'expose ci-dessus;

Considerant que la mise en reconverment de centimes addition nels supplementaires greverait trop laurdement les contribualles

Considerant que le reliquet de l'exercise 1946 est insuffic sant pour couvier ce déficit même en partie

Le déficit du budget de 1947, sus indiqué, de la somme de 675.959 par Sera comble par la réduction des crédits inscrits en dépuss. aux

articles ci-après:		
chapitre VI article 2. Entretion et cloture du cinstière	e 2500004	200.000
article 4 . Entretien des egout	100.000+	50.000
Chapitre VIII article 3 - Entretien du materiel de la voirie	80.000	60.000
article 5 - Entretien des chanins V.O.	150.000	80.000
article - 8 - 6 utretion des chemins ruraux	250.000	100.001
Chapitre XII article 2. Entretien des batiments	100.000	50.000
Chapitre XIII article 3 - Entretien des coles	200.000	100.000
exticle 6. Mobilise Seplaire	92.000	36.000
total		676-000

Lavoirs

Gerrain Scolaire dejeux et d'éducation physique -

Vu et approuvé Lungse le 4 Juillet 1947 Ple Refet Le secrétaire g l-Signé : illisible

Mile Maire indique que les projets d'améragement de lavoirs et à Bussay et Villamonteis d'abreuroirs à Bussy et à Villemontoise sant en préparation et que il peuce que les travaire pourront s'exécuter sans trop tarder après diseusion sur l'importance des ouvrages à exécuter, le consul mmicipal decide de fine amenage un lavoir de 6 places. un abreuvoir, et de faire réparer un potit lavoir dans le bas de village à Busty; et un lavoir provisoire à Villemonteix.

bolonve de vocan. Li le Maire espose que la ville de timo ges organise une excur sion de trois jours aux Tables d'Olonne en faveur des enfants Vu et approuve Timogu, des ecoles présentés au certificat d'Etudes Primaires, et que le puille 1947. The Préfét. Le accepte les enfants des autres Communes du département sible. des eroles prisentes au certificat d'Etudes Primaires, et qu'elle y He propose de faire bineficier de ces avantages les enfants des icoles de la Commune qui se sont presentés à l'examon du Certificat d'Études Primaires. Les frais, evalués à 850 par enfant, Soraient supportes par la Commune

Le conseil municipal adopte la proposition, et vote une somme de 20.000 pes à prendre sur les fonds libres pour addition are budget de 1947.

Le conseil municipal décide d'acheter l'herbe du pre apparterant à hadame hansat, moyennant la fourniture de ing tombereaux de funier et le paiement de la somme de mille francs.

Te Maire expose que par décision en date du 23 actobre 1946 la commission arbitrale d'évaluation a fixe ainsi qu'il suit le montant des indomnités à verser par la commune au proprietaire et au fermier des parcelles de terrain cognopisées pour l aminagement die terrain scolaire de jeux et d'éducation physi-

250.0004 a Ma Mazaleigue brançois, propriétaire 5.0004 a M? Mariand Felix , furnier que d'autre part, par ordormance en date du 10 février 1847 les frais et dépens s'élevant à la somme de 1.938 francs ont de répartis ainsi: 220 à la charge de la Commune 13514 à la charge de Ma Mazaleique

3654 à la charge de M'. Mariand He expose en outre que la commune ayant verse déjà le mon

tant des indemnités provisionnelles soit: an compte de M? Mazalique

au compte de Mª Mariand

150.0004 4.5004

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Elle reste devoir: a Mi Maz aleique Transois, 100.000 moins le montant des frais mis à la charge . Soit 100 000 moins 1351 = à M. Mariand Delia , 5000 moins le montant des frais misà La charge , Soit 5.000-365: Elle doit payer en outre les divers frais de transport et de sejon des membres de la commission arbitrale se montant à et les frais de citations et de significations aux prarties se montant

Le montant total des sommes dues par la comme s'élève

Indomnistes au prognictaire et au fermier pour en - 7944 propriation du terrain 98844 Grais awers

total 100.420 100.1534 Cheum credit n'étant preve au budget à cet effet le siève propose de voter une igale somme de 100.1534 à prendre sur les fonais libres de la Comme pour addition au budget de l'exercice 1947. adopté.

S. Vintegout of Falues auguran Bartot

Déance du 10 Clout 1947

T'on mil neuf cent quarante sept, le dix août, à dix huit hurs, le conseil de la Commune d'Expunertiers, assemble autien ordinaire de les séances, au nombre , sous la president de N'le 9. Traissire, conseiller genéral, conseiller de la République, Ossociation spor-Maire, ensute de la convocation faite par lui le signt aant. Claimt presents: M. M. Dr. Traigsin, Serve, Raillite, Vayne, anglowed Barlet, Vigrand, Journiae, Timon, Nony, Gerband, Vintegon &., Vintegout J., Barbas, Meilhac, Madame Tyronon. les quels forment la majorité des membres en exercise et persont Dociété de Fiche délibèrer conformement à l'article 50 de la loi du 5 avril 1884. Coxcuses: M'ma Ventigou et li? Manivand absents: M.M. D. Janaud, Montandon, Mmes Boundarias et anglesand Il a été en conformité de l'article 5 à de la loi précitée, procédé ine. Ette du 14 Juillet médiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du consoil Le président ouvre la siance

specialization and gue poch is com-plies des banctions beverles. Les signataires et dessus remethet la présente pratectation a M'hé heure d'organitation en la picant de vouloir band la transmethe a l'autorité le-poreure ayant qualité pour en con-mathe.

Chemin viernaux -marché pour travaux Vu et approuve . Timoges. le 29 Clout 1947. Le secretaire general . Signé: illisible

tive Inbrenton.

vu et approvine Linea george 8-9

El Triffet Le Sustaire général

signé illistèle

M'. Kailite ayant obtense ou scrutin la majorsté des vois a sto deligne pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées. M' le Maire exepose qu'il a eru devoir convoquer d'urgence le consil municipal à la suite d'une protestation de la population contre M? bouffy , boulanger , à Eymoretiers ; il donna lecture de cette

et ainsi conque la population pro-protestion signée de 331 personnes, et demande au conseil s'el emma tote inorgiquement contre si la population est tatabunt la population est tatabunt le conseil municipal, après discussion, prend la délibération sui-fact aut de pair la pariet ait vende:

Clands, tomment, et demande pour evante:

Baulonger ainsi que pour es com-Le consul municipal d'Exmontiers, riuni d'urquee le dimanche 10

Paul 1947, Laise d'une protestation signée par 331 personnes-prese que toutes mires de famille, contre les agissements de 12 Conffy, hou-"langer, s'associe intierement à cette protestation, dans son exprit " et dans ses termes.

" Estime madrissible pour lui de régliger une monifestation" aussi importante de la proposelation - privée de pain depuis qualle

" France auprès de Mortier le Tréfet pour qu'il donne à cette pro! · cestation toute la suite qu'elle comporte. Condanne l'incurie du " contrôle du ravitaillement qui est à la base de pareils faits " qu'on aurait pu empicher et que pressonne ne supporterait Motion votée à l'unaminité des membres présents.

Le conseil municipal examine un mémoire presenté pour la société Locussol et Chartier, entreprensurs, à jougac, pour travaux de Exlintrage des chemins ircinaux ordinaires. S'élevant à la somme de 66.711 fres: il l'approuve et dit qu'il tiendra lieu de marche de

Le montant de la déponse sera prélevé sur le crédit de 70.000 inscrit au chapitre VIII article 6 du budget 1947.

Le conseil municipal velloue à l'association sporture d'ély. montiers une subvention de 10 000 fres à prendre sur les fondilibres par addition au budget de l'exercice 1947, pour l'aider à couvier les frais d'organisation de la Course cycliste dite "Circuit de Macaud."

Le consul municipal allons à la société de piche d'Eymontiers Subscrition.

In et approprie Limoquele 8 3 tion ou budget de l'exercise 1947, pour l'aider a couveir les frais d'exercise 1947, pour l'aider a couveir les frais d'exercises prinches de priche

Le conseil municipal décide de prendre à la charge de la tom-mune les frais d'vechestre du bal populaire gratuit organisé

par l'association sportive

alimentortion en

eau potable-Em.

2: Don 3 - Bureau Vu et approuve Ljunggele 1949 The Trikt is I'm genere Ligné Helisible

Chemin de Château. Revision du projet

Le conseil municipal, demande que le projet de construc tion du chemin de château soit repris le plus tôt possible; il decide de confier la revision dudit projet à M. Lacassier, gramètre typographe, 6 avenue It Surin, à Vimages.

Boult Vinleyof S. In 2. Vintagous 9, Tyronon Muitroe . R. Mins Jimy Verytes

Seance du 21 Septembre 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le mugt et un septembers, à neuf houres, la conseil municipal de la Commune d'Expusuties assemble au lim rodinaire de sesteances au nombre de sous la presidence de Me le D'Araisseise, Conseiller de la République Conseiller general haire, ensuite de la convocation faite jude les le dix sept septembre. Etavent presents: A. M. D. Traisier, Serry, hanvand, home

Ventéjou, Montaudon, veyrand, Milhae, Vayere, Simon, Vintere Year, Vintegou Etienne, Barlet, Mores foundarias. Valand et

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peu-vent délibérer conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 Excuses: M: Barbas alisents: De Janand, Gerband, Journiae, Raillite, Nomy et

Olugherand Le Président ouvre la Séauce

Il a été un conformité de l'article 53 de la loi précitée, procédé immediatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil M' Viyvand, ayant obtem an secution la majorite des suffages, à été dérigné pour rouplir ses fonctions qu'il a accepties.

The a donné lecture du procès-verbal de la dernière seave qui a eté adopté sans observations

judication

2.3 12 Juneau imagule 1 Oct 3347

The fift to Birithing gineral.

Signification significations of the significant of the signific

Olimentation en eau M. le Maire soumet à l'assemblée le projet d'alimentation ene Potable Travanse-ad-eau potable de l'agglomération d'Expression dont la dépense s'élème a 2.030.000 pes 18 que ex projet, présenté par Mil'Ingénieur en chef du genie rouse.

approuve par Mondieur le Tréfet a fait l'objet de l'attribution d' une subvention du Minutère de l'agriculture de 50% de la dépune soit 1.015.000 fees

2: que la part de la dépuse restant à la charge de la Commune soit 1.019. voo pres sera converte par un empreunt à contractor à la Caisse regionale de brédit agricole.

et demande our conseil d'approuver ledit projet et de décider l'execution des trovaux

Le conseil Municipal, oui l'esposé ci-dessus; vu les pièces du clossier dudit projet les approuve, et décide l'execution des travaux par voie d'adjudication au rabais sur saunissions ca-

dit qu'il sera procédé à l'adjudication le 9 Novembre 1947, à 11 hours à la Mairie par Mile Maire assisté de doux conseilles municipoux désignés par lui et des fonctionnaires dont le coneaurs est present

Le conseil municipal agrès examen du projet d'alimentation en au potable de l'agglomération d'Exmoutiers, dont la dépense s'élère à la somme de 2.030.000 fres.

Considerant que par decision en date du 13 Otout 1947 Montiur le Ministre de l'agriculture a allace à la Commune une subvention de 1.015.000 per pour l'execution de ce projet

Considerant qu'ause la dépresse restant à la charge de la Commune est de 1.015.000 qui doit être couverte par un emprunt à la Cause Régionale de Oridit agricole

1º La realisation à la Cause Régionale de Crédit agnicle d'un empunt de un million quinze mille francs destine à couvrir la dépresse d'eneention du projet d'alimentation en eau potable de la ville d'Exman-

La Commune de libèrera de la Somme due à la Caisse Rigionale da bredit agricole par suite de cet emprent en trente armées à comprterde 1948 ou moyen de trente amuertes comprenant, autre la somme necessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt dudit capital au laux de hois pour cent l'an; l'ammité ressortant ainsi à 48.284 pes 3º la mise en recouvrement de 107 continues 50 devant produire la somme de 48.284 per destince à orssurer le paisment de l'annuté pendant trente ans.

Le conseil municipal autorise le chaire a signer le conteat à intervenir.

Tonctionnaires et agents Le conseil municipal ; vu la circulaire de homieur le mefet du Communaux- Indemnités 12 Chorit 1947, pour l'application aux foutionnaires communaux

des dispositiones de la loi du 19 juillet 1947, allowant sun fonctionnaires de l'État, pour le 2 ame Semetre 1947, une indomnité spéciale forfaitaire, ann un complement pour lasse percevant un petit traitement, et une majoration de l'indemnité provisionnelle allouse par decret du 16 janvier 1949

1! La déliberation en date du 23 ferrier 1947, approuvee par h'le héfet, le 10 Mars 1947, allowant aux personnels communal me allocation providiannelle est modifier ainsi qu'il suit à compter du 1º Juillet 1947 Tour d'allocation provisionnelle.

Nom	Fonction	Montout de l'allo Musuelle	
Mayne	Sevitaira	3.500	
Condier nie Laval	Committee	1.250	
Brunerie ni Gillois	id	1. 250	
Vayse Valentine		1.040	
Bardand Jean	zarde-Champetre	4. 350	
	forsoyeur	632	
Condier ne amend	concerge	359	
Laval new Trevest	école maternelle	583	
~ . / 1	Préposer mes basculas	406	
	cantomier chef	1.700	
Camand hastial	cantonnier	1.250	
arvis Transois	id	1.250	
Laval Heuri	id	1.250	
Guery Tois	id	1.250	
Vedreme Jean	id	1.250	
Coiraton sylvatre	id	1.250	
Bourdarias	id	1.250	
Moratille	id	1.250	

De Ib est allowe aux fonctionnaires et agent Communaux, au titre du

t- une allocation spiciale forfaitaire dont le montant est égal ou donzieme des emoluments ci-après:

- traitement on talaire but

- Indemnité exceptionnelle de cherté de vie

- Indemnité forfaitaire de cherté de ne prive par la loi du 3 tout 1946, et allouée aux fonctionnaires Communaix par délibération de 8 depteur bre 1946

- Indumité provisionnelle prevue par le décet du 16 janvier 1947 modifie par le décret du 2 simillet 1947, et allouée our fonctionnaires communaux par délibérations des régineer et 21 Septembre 1947

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Cette allocation sera liquider d'après la situation des intéresses au su jullet 1947; elle sua fractionnée en trois versements égaux payables, deux da 15 actobre le troisieme le 15 décembre 1947.

B. Un complement d'allocation aux fonctionnaires et agents communaux dont l'allocation spéciale furfaitaire, calculée Comme il est dit ei-desus, n'attendrait pas 9.000 fres. Son montant est fine uniformement à 6000 pour les fonctionnaires et apents dont le traitement de base est tetre untre

Four les fondionnaires et agents dont le traitement de base est inférieur a 36.000 fres, le montant du compliment allais est calculé en proportion du montant de ce traitement en premant pour base le chiffre limite

Le montant du Congrément sera fractionné en quatre ressements égaire payables, deux versements le 15 letobre, en le 16 décembre, et un le 15 Mars 1948.

Vour les agents qui auront droit à une allocation spéciale forfaitaire superieure à 9.000 fres mais inférieure à 15.000 le montant de l'allocation sera fixe à ce dernier chiffee.

3 em de montant de l'allocation spéciale forfaitaire et du complement, allowers à chaque fonctionnaire ou agent, est détermine par le tableau joint à la presente délibération

4 must Le montant de la dépense ainsi engagée pour l'année 1947. 1 elevant à 249 482 per est instrit au budget additionnel de 1947. (y compris la cotisation communale aux assurances sociales)

Cantomier chef Indermité. Vu it approvine

Le conseil municipal examine une demande d'augmentation de l'indemnité de derection qui lui est accordir présentée par 41. Vanteie René, contommer - chef; il l'a resonnait pleinement fon Limoges, le 28 Novembre 1949 die et décide de finer l'indemnité de direction allance à l'intéres. Ples hefet de societaire que se de 300 à 1000 fres par mois à postir de 12 actobre 1944. Le montant de la dépense pour 1947, de 2 100 fres, est inscrite un budget additionnel de 1947

nage-Salaire.

Ecoles-contine seo- sur la demande des intéressées, le conseil memicipal allone laires - Fernmes de mé - une augmentation de salaire de 7th de l'houre aux balayeuses des cioles, aux flummes de Service aux cantines seolaires et aux bains-Douches, a partir du 1er Detabre 1947, lur salaire horaire est ainsi posté de 18 à 25 fres.

Débits de Boissons -Patentes-Eixation

Le conseil municipal examine une demande des débitants de tois-Sons, tendant à obtain la réduction du tarif des patentes appelicable à leurs établissements ; considérant que le taux des patentes dont s'agit a été fixé pour 1947, et a été applique déjà, ajourne

la question à la prochaine réunion du consul municipal.

Ecole de la Roche - asse Incerdie -vu et approuve timages, le 3.11-4 Ple Diffet : de sociale general : Signi : illistible -

Le consul numicipal approuve le projet de contrat d'osserance en tre l'incendie du batiment de l'école de la Proche, présenté par la Compagnis l'Union et le Primise Espagnol, et garantiseant un capital de 1.565.000 pres

Nate Scisfargeas

Le conseil municipal accepte de prendre en compte une facture présentée par 11 à Casfargeas Roger, à Eymouties, pour divers transport de pois executés en 1944-1945, et d'élevant à la somme de

Vembre -

Fêts Nationale du 11 No- Le conseil municipal decide d'organiser une y manifesta-tion Commemorative, le 11 Novembre prochain

Union des Fernmes Française Le conteil numicipal doids de participa aux grais d'organisa-Organis-ation d'un bal tion du bal que se propose de donner l'U.F.F. Organis-ation d'un bal

Obottoir construction de conseil nunicipal;

considérant que depuis la suppression du centre d'abat, à Exposities, les six boucheries de la localité abattent les animaux dans six tureries particulières; considérant que l'installation rudimentaire de ces tusies au milieu des habitations, ne premnet pas un contrôle efficace des viansles abatues et est une gene constante pour les occupants des habitations Considérant gueil est urgent, à tous pouts de vue, et notam-ment pour la santi publique, d'entreprendre la construction d' un abattoir municipal. Décide de reprendre le projet de construction d'un abattoir établi en 1936 Demande qu'il soit soumes de toute urgence à l'autorité com-pitente pour approbation et exécution.

2.829.299.9 On dépende, à ôt fine l'oxcedent de la recette à reporter aux chapitres additionnels du budget de 1947, à 898.811.1

Le conseil municipaltée compte du receveur municipal pour

Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 1946

Le Maire ayant cédé la présidence de l'assemblée à Montieur tif 1946

Serve 14 adjoint, et quitté la Salle, le conseil municipal examine pe le conjete administratif pour l'exercice 194 p, et l'appraire 6 m recette (n'empire, l'onident de recette de l'arnice 1945) à 3.735.111

On dévente. à 2.829.299.9

Venercies 1946 Statuant sur la situation du Comptable au 31 décembre 1946, dans le reglement et l'aprevement par la cour des compiles, ou par le trésouer payeur general, conformement à l'article 71 de la loi du 5 avril 1884 et du 8 Cout 1935, le conseil municipal admet les recettes de la gestion de 1946 pour la somme de.

Los dépenses, pour cella de

ot fire l'oxcedent de la recette . à Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable à été reconnu débiteur de Declare le comptable débiteur, sur son compte de gestion 1946, de la Somme de

Statuant sur les opérations de l'exerce 1946, soup le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes ou par le Cresvier Tayeur general, le conseil admet les operations ef. fectuées tant pendant la gestion de 1946 que pendant les premiers mois de la gestion 1947, savoir:

En depende

esercice, est un excédent de recette de

D'ai il resulte un excident de recette de Le resultat définitef de l'exerce 1945. ayant presente un excédent de recette de: Le résultat définite de l'exercice 1946, egal an resultat du compte administratif même

Budget additionnel

Le conseil municipal examine le projet des budget additionnal de 1947, et l'approuve : Cont en Recettes qu'en Dépresses, à 1.665066 fres 1

assistance.

Vieillards aliénés

de conseil municipal se constitue en comité suret et prasse à l'examen des demandes d'admission à l'assistance. Nous Martin née Viliquaud, à Lachaud, viris favorable : mo parti-cipation de 40 fres par jour sera demandée au Mari.

Semmes en Couches

Chartagnac, à Planchemanton, avis favorable Chatreix née Barbas, à St Gilles avis défavorable, le mari artisen coiffeur, dispose de ressources suffisantes Champeaud née belevier, au letit dois châle, airs défavorable, le minage disprote de ressources suffisantes Chanard nee Courgnas, Côte de Château, airs favorable

Gaspar, à costhe, pour se femme, demande de remboursement des frais exposes pour intervention chirurgicale, airs favorable pour une parte cipation de 25% Passe, rue Therbet, and favorable We Charlet, sue Neuve. and défavorable, en attendant son inderige tion aux orssurances sociales Daurie, route de Ereignac, avis favorable Latinaud. Les Barrys, pour sa fillette, airs favorable Serigand harrel, à Château, suis favorable Ve Karsy, an Case, and favorable Lanourice brançois, rue grande, airs favorable Mondoly, a Ormae, grown sa gemme en état de grossesse, ans faverable en racion de la situation exceptionnelle de Barrière née Legeure, place Jean Jaurès, avis défarenable de penne de menage disprobe de ressources suffisantes difarenable de menage disprobe de ressources suffisantes de familier pour le menage disproble de ressources suffisantes us familier pour le proprétaire pour le proprétaire pour et subventionne ; que les travaux vont être mis en adjudication tour de l'approprie et subventionne ; que les travaux vont être mis en adjudication tour pour le l'administration repende à l'administration répende de general prochain ; que d'autre part il y a sa plus grande surgence quante de resource et emplement prochain ; que d'autre part il y a sa plus grande surgence promitte la réalisation islandesti .

Unstallation du Conseil municipal

Groces - Verbal de l'installation du Conseil hunicipal et de l'élection d'un l'Eavre et des Adjoints

To an mil new cent quarante sept, le vengt six letobre, à quatorze houres, les membres du bonseil municipal de la commune d'Exproutiers, proclames par le bureau electoral à la suite des opérations du 19 Cetobre 1947, re sont reunis dans la Sable de la havie sur la convocation qui lour a eté adressee par le Maire, conformement aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avul 1884.

- Etavent présents Mb Me. Les Conseillers municipaix:

- bacaly auguste Brunerie Baymond 2. Fraissera Yules -Champean Faul Bachellene Joseph Voisen François Chemarten Henry Cussartre François Mony François Gerband François andré More Patand yvonne Lebraut Jean More Fermiguer Barlet Globert Vintezout Strenne Nontandon Marcellen Mome Segalland yvonne Semon Vierre Unglerand Vierre Conteia Louis Laupet aboger

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

wa seance a été ouverte sous la presidence de 16. le D. Fraisseix, Maure, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux proces verbaux des elections et a déclaré installer Mblb. Caraly, D' Franseix, Backellere, Shemartin, Sony, Lehraut, Barlet, Montandon, 16 " Segalland, Unglerand, Fontera, Boupet, Brunerie, Champean, Voisin, Dussartie, Gerband, Me Ratand, Me Fermigier, Untezout, Simon, dans laus Sonctions de conseillers municipaise. Me le D' Fraissera, le plus âge des membres du Conseil, a pris ensuite la prosidence. Le Conseil a choise pour secrétaire Mb. Brunerie Rogymond.

> Clection du Maire 1º tour de Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76,77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a unité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'election d'un maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis ferme au Grendent son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le deposiblement du vote a donne les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouves dans l'u	rne	121	1
a déduire : bulletins blancs ou ne conten			
inffisante ou dans lesquels les votants se		11	
Poeste, pour le nombre des suffrage	exprimes	21	-
Majorité absolue		11	
(Mb. Dr Fraisseia	vingt et une voice	(2-1	1

16.0° Fraisseix ayant obtenu la majorité absolue, a été proclame Maire, et a été immédiatement installé.

"Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. D. Fraisseix, elu Maire, à l'élection du premier adjoint. Le déposiblement du scrutin a donné les résultats vivants:

. Som de Scrutin	
Nombre de bulletins trouves dans l'urne	21
a deduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une a	lésignation
suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait c	
Beste, pour le nombre des suffrages exprimés	21
Majorite' absolue	11

Out obtenu Mome Segalland yvonne vingt et une voia (21)

Election du Second adjoint

Ha eté procede ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second

1º Four de Scrutin Le deposiblement du scrutin a donne les resultats suivants. Nombre de bulletins trouves dans l'une a déduire bulletins blancs on ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître Meste you knombre des suffrages exprimes

Majorité absolue

Majorité absolue

Unt obtenu (Mb. Dussartre François ringt et une voix (21)

Mo. Dussartre François ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a eté proclame adjoint.

adjoint - breation d'un poste supplementaire

signé: illisible

Lun la proposition du Maire, le Conseil municipal, vu la loi du 5 and 1884 (article 73) modifice par la loi du 27 Juillet 1923 portant Var Limo get, le 5 Novembre 1947 que les bonseils municipaix ont la faculté de décider, par délibération Ple Prefet de Secrétaire général La creation d'un on de pluseurs hostes supplémentaires d'adjoints, deude à l'unanimité, la creation d'un poste supplementaire d'adjoint, charge plus spécialement des questions concernant l'agriculture.

blection du troisième adjoint

Il a été procèdé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection d'un trossème adjoint

1º Eour de Scrutin Le deposiblement du serviin a donne les resultats suvants. Nombre de bulletins trouves dans l'urne a deduire bulletino blanco ou ne contenant pas une designation Auffisante on dans lesquels les votants se sont fait connaître Reste, pour le nombre des suffrages exprimés

ant obtenu Mo Conteix Louis vingt et une voix (21)

16. Contere choirs, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclame adjoint.

Nº D'ORDRE

de l'hospice

DÉLIBÉRATIONS

Déléques à la com- N. Le Maire donne lecture de l'ordonnance en date du 15 juin 1945 mission administrative relative à la composition des commissions administratives des hapitaises et hospies publies et au mode de désignation de leurs memberes, et inite l'assemblée à praceder à l'élection de deux délégués du consoil municipal à la commission administrative de l'hospice d'égues. Le conseil municipal procede immédiatement à l'élection de ces deux délégués. Le déposiblement du servin a donné les résultats suivants: Nombre de bulleties Nombre de bullations à déduire bulletins blanes ou mils ., Suffrages exprimés 21 -Rajorité 11 Ont obtenu: M: Champeau Youl, ringt et une voix M: Gerbound François, impt et une voix A. 4. Champeau et Yerbourd ayant obtenu la majorité alsolus sont disignés en qualité de délégués à la Commission administra. tine de blossice tive de l'hospice

Samdicat d'Electrification Le conseil municipal désigne en qualité de délégués au symbicat d'électrification dutercommunal d'Exprouties M.M. Simon et d'electrification duter communal d'oymouties MM Simon et

21

11

Liste électorale Parision Le conseil municipal désigne MM Vintégout étienne pour faire déléquées partie de la Commission frança de la révision de la liste électorale et M. M. Dussartre et Chemartin pour s'adjoindre à la dite Commission pour juga les réclamations. pour juga les reclamations.

Liste blectorale de la Chambre et du tibunal de Commerce-déliqués

Le conseil municipal désigne MM. Drunerie et Dussaite pour faire. partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales de la Chambre et du tribunal de Commerce

Vinances et travaux tublics

Commissionsmunici- Sont désignés M. M. Coupet, Simon, Gerbaud, Buchellerie, Voisin, pales désignations des Cacaly, Vintégout, Touteix, Dussantre

Enseignement et Santé Sont désignés Moltame Legalland et 4.4. Bruneire Chemartin, Berlet, Publique Montandon, anglerand et 11 me Partand

Voires et marches

Sont d'ésignés M. M. Pouteixe Cachelline, Dussartie, Chemartin, Champeau,

Ossistance aux vieil- ne le Maire donne lecture d'une circulaire en date du 6 actobre lords la par laquelle Me le Réfet fait commaitre qu'en application des disproté par laquelle M'ele Rifet gait commaitre qu'en application des disposit

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

municipaux pour ossister le laire

sitions de la loi du 14 quillet 1905 relative à l'assistance aux vieillands Infirmes et ancurables, modifice par la loi de 25 juin 1947 (ast. sectes)

Le conseil municipal décide, pour les mêmes saisons que pour l'intretien des canalisations d'esse, de faire l'achat des fournitions seolaires, pour

Vacet approuve

particuliers qui en feront la demande, à raison de . . . fus les 100 Kilog Le conseil municipal, considérant que l'adjudication des droits de places et marches espire le 31 Décembre 1947, décide:

de funia du cheval sera vendu comme les années précédentes, aux

à 10 heures, à la Mairie, et désigne MM. Dussaite et simon, conseillers

Les droits de places et marches seront mis en adjudication pour me durée de deux années à compter du 10 janvier 2948

L'adjudication aura lieu selon les clauses et conditions du capier de charges drusé le 2 décembre 1945, approuvée par honsieur le Vréfet, le 13 décembre 1945, modifié, ence qui concerne les tarifs, par le projet dresse ce jour par hile haire et approuve par la présente, le 14 decombre 1947, à 10 houres, à la Mairie, sur Saumission cachelée et are plus officent.

A. A. Dussartre et Simon, conseillers municipaux Sont désignés pour assister le Maira

Te conseil municipal emet le veu pressant que les voyageurs au départ ou à destination d'Eymoutiers aient la possibilité d'utiliser normalement les troins 1519 et 1512, et demande aux pouveirs publics d'appruyer rivement cette domande

En effet, depuis le 6 actobre, au départ de Timoges, deux trainste derigent vers Usel, le 1512, départ à 17 h. 28, passage à Coymoutiers à 18h. 43, et le 4432, départ à 18h. 27, passage à Eymoutier à 20h.24 Si l'an tient conjete que les trains 15 13et 1519 assurent la correspon dance aux autobus de gentioux et Chamberet, et que le paresurs L'. moges-Eymoutier ne dure que une heure 15 par le train 1512 au lieu de une heure 57 par le train 4432, l'on jugera de l'intérêt que présente pour les populations de toute la région et pour tous les usagers la modification réclamée, particulièrement pendant la période

Satisfaction peut nous être donnée en modificent les renvois du tableau 446 de l'indicateur - 1512. autorail, ne prend de voyageur entre limages et Châteauneuf. Bajaleuf que peur Bussy-Varache et audelà

1519 sutorail ne prend de voyageurs dans les gares du parcours bhâteanneuf. Aujaluf au Palais que sous conditions d'un parcours

Lavoirs - projets - disigna tion de l'Ingenieur

Sur la proposition du maire le conseil désigne Me l'aquier, ingénieur conseil à Limoges pour l'établissement des projets de construction de Tavoirs à Villemonteix et à Bussy.

portant majoration du taux maximum de l'allocation, il sepro. pose de majorer de 120 fres par mois le taux mensuel actuel,

ce qui le parteroit à 720 per pour la commune d'Exmoutier,

Le conseil municipal; considerant que le touse de l'allocation

DÉLIBÉRATIONS

et demande l'airs du conseil municipal;

est trops bas, emet l'avis le plus favorable

Ecoles-logement d'insti-

Le conseil mmicipal examine les demandes; 1: de Mle Joly, directure de l'école de filles, tendant à la réfetion du blanchiement de la talle à manger de son logement et la réparation des persiennes 2º de 11 le Gestin instituture à La vroche tendant à obtain le rembourdement des grais d'achat de peinture et de papier qu'elle a exposés pour la réfection de l'intérieur de son logement et décide de faire réparer les réparer les pertiennes du logement de Mle John, it de faire recoler la proprier de la salle à manger qui se détaché par endroits sans refaire le blanchiement. de rembourser à Mle gestin, les frais d'achat de pentire et de papier, Soit 3.679 fres.

Cantine Seclaire.

Le conteil municipal autorise sur leur demande, Alle gestin, institutire à l'evole de da Noche, chargee de la surveillance des enfants à la contine, et 1 me terrigier, chargee de préparer les repas, à prendre leur repas de midi à la contine sessaire, moyenment le rembourtement à la commune, du prix de revisit des repres. He autorise également 11 me Cixier cantinière à l'école de garçons à Exmoutiers, à prendre ses repres de mide à la Cantine, sans

- adjudication - Conseillers ma assister le haire

Capitation de souvres-travaux Le conseil municipal désigne M.A. Dussante et Simon pour

Canalisations d'eau travaux d'entretien

Le conseil municipal, devant les difficultés à se procurer les matières nécessaires pour l'entretien du réseau de distribution d'eau. et l'instabilité des prix, décide de continuer à faire axecuter les travaux en règie, et de les congier pour 1948, à M's Mazurie

Fournitures scolaires

Domes et funier vente Le conseil municipal décide de procéder à la vente des boues amassées en 1948, par voie de gré à gré rave appel d'offrets le 14 décembre 1947.

Limo des le 14 juin 1949 Le Loughture général Signé: Procett.

Droits de Places et Marches-mis en adjudication-

2 mg) m - 3 m Dureau By et a phouse Simoges le 6 Novembre 1947 The Weifet Le beveldire general Signé : illieble

Voew

Marie et adjoints Sinderunité de Fonctions

(m et a) promié. Sons reserve de l'observation de l'intécle de la loi du 9 avril 29 47. Limpes le 8 décembre 1947. Ple Prefet. de Sevilaire general ligné: illisable

tomformement à l'article s'écle loi que une le comment d'une undemnité de fonctions de l'aire ou adjunts n'est duto-rice qu'à concurrence de la moille de ces chemires; l'autre moité parvira étre déléguée par le parlementaire enteresse à son ou à ses supplicants

Le conseil municipal,

de 100 Km.

vu l'ordonnance nº 45. 2399 du 18 Octobre 1949 relative à l'attribution des frais de mission et d'indemnité de fonctions aux Raires et adjoints, modifice par la loi du 9 avil 1947 Decide:

He est allowe à compter du 1º fanvier 1948, au haire et aux ser et 2º adjoint une indemnité annuelle de fonctions ainsi fixée: Tour le Maire, à 60.000 pres Your chaque adjunt, à 27 100 per Le montant de la déprense pour 1948, de 114 000 fres dera ins-

erita au budget primitif + - E Vintagand Monte dury exer Jones

Juneie Julius Julius

Séance du 30 Novembre 1947.

Van mil neuf cent quarante sept, de trente docembre à dise heures, le conseil municipal de la Commune d'aymoutiers, assemble au lieu ordinoire de ses seances, au nombre , en session extraordinaire sous la présidence de M. le D' Traisseix. Consiller de la République, conseiller general, Maire, ensuite de la convocation faite par lui le 26 de ce mois Otaint prisent: M. le D' Traisier, Mme Legalland, M. M. Dussartre, Caraly, Vintozou, Gerbaud, Bachellerie, Velraud, Simon Champean, Coupet, Brunerie, Chemartin, Pouteix, Montandon, Nouy, Barlet. luquels forment la majorité des membres en exercice, et peuvent délibrer conformement à l'article 50 de la loi du 5 avil 1884 Obsents: A. H. anglerand, Voisin, Mes dames Vatand et Termiquer Le Mesident ouvre la Seance Ha eté en conformité de l'article 53 de la loi precitée, procedé umnédiatement à l'élection d'un severtaine pris dans le sein de conseil; M. Cacaly ayant obtenu an Scritin la majorité des

Suffrages a été désigne pour remplir ces fonctions qu'il a accepters

Mr. le Maire informe l'assembler que les travaire d'alimentation

Vu et approuve le byania en eau potable de la ville ont fait l'objet, le 9 Novembre 1947, 1948 . I l'Réfet d'une adjudication restreinte qui est demeurée sans résultat, une signé : Bech. sule offre ayant été recueillie et portant une majoration de d'une adjudication restreinte qui est demense sans résultat, une sule offre agant été recueillie et portant une majoration de 34% sur les prix du bordereau du projet

Cette offre avait ité présentés par Mi gardella Louis, entreprenour à Eymoutier, qui, consulté après l'adjudication par le Commission des travaux publies a justifie sa proposition par les paix actuels des counitures de materiaux et par les salaires ele vis qu'il était oblige de consenter en raison de la présence dans la commune voisine de Peyrat-le-Château des chantiers de construction d'un barrage sur la Maulde. M' Gardelle s'est montre dix se à maintenir son offee pour la realisation des travaux d'alimentation complémentaire en eau potalète.

M: Gardelle présentant la garanties requises pour la honne eniculion des travaire, la Commission a été d'avis de soumette son offre à l'acceptation du Conseil messieinal;

Le montant de la dépense se trouverait posté à 3.680.000,

hajoration 34% 1.703.570 579.214 2.282.7844 Somme à valoir 195.216 2.478.0004 Montout des travaire Honoraires Dépouses diverses 114.500 87.500

Dépense totale 2.680.000 frs. Noit un dépassement de 650 000 fres sur le deirs subventionnée Les resseurces envisages sont les suivantes: Subvention de l'Etat, principale 1.015.0004 325.0004 Subrention de l'Etat, Complimentaire Comprent à la Caisse Nationale de 1.015.000+ Credit agricole, dejà envisage 325.000 2.680.000 4

total egal Le saire invite l'assembler à se prononcer sur l'acceptation de l'offre de Mi Gardelle et sur la création des ressources destrinces à couvrir la déprense supplementaire. Le conseil municipal, après avoir délibère:

10) Adhite de M'le refet l'autorisation de réaliser les travaux d'alimentation complementaire en eau potable de la Ville par voie de marché de gré à gré à intervenir entre

Olimentation en eau

la Commune et Mi Gardelle, entreprieneur sur la base de son offre du 9 Novembre 1947, consistant en l'application des prix du bordereau du projet, majore de trente quatre pour cent.

24 Sollicité de Mondiur le Ministre de l'agriculture le relevement de la subvention de l'Estat

3º Decide de couvir la part contributione de la Commune par un prêt de la Caisse Nationale de brédit agricole de 325000 40 L'engage à inscrire annuellement au budget, les resseures necessaires au parement des annuités de cet empreut, et à voter, le cas ichiant, le nombre de centimes additio mels entra ordinaires indesprensables.

Hangar à la gaze

Le haire donne lecture d'une lettre de 1. le Vrisident de la location à la coope coopérative des pags and d'éxmoutiers, nouvellement constirative des parysans tuée, demandant que le hangar situé sur les dépendances de la gare de la S.N.C.F. et appartenant à la Commune soit mis à sa disposition moyumant location

> He exprese que le hangar dont il s'agit a été construit par la Commune specialement pour être mis à la disposition du groupement des paysans travailleurs, et qu'après la dissolution de ce groupement par le gouvernement de Victory, il a été lous à diver, et actuellement à la société " La demeuse du Centre" à Limoges from les années 1946 et 1947.

Hi mirte ensuite l'assemblee à se prononcer sur la demande Le consul municipal;

la la demande presente par la conjunctive "les paysans Reunis "d'On moutiers; oui l'enfrose du Maire;

Decide de mettre à la disposition de la coopérative "les pay-Sans Reunis" d'Exprosutiers, le hangar situé à la gare de la S.N. C.F. et appartenant à la Commune, à partir du 12 janvier 1948, à des conditions de location qui seront fixées ulterieurement.

bours bomplementaire Subon pour achat de materiel

Sur la demande de 10. le Directeur du cours complementaire le conseil municipal vote une subvention de sept mille francs en faveur de la coopirative solaire de l'école de garçons pour achat de materiel sien tifique et geographique

La déprense sera prélunee sur les fonds libres par addition au budget de l'exercice 1947.

-Ecole de garçons-trillage Sur la demande de M'le Direction de l'école de garçons, le conseiller sur le nour de la Cour municipal décide de faire installer nu trillage sur le mus de la cour du collège surplembant le boulevard des Porots afin de prive nir les accidents d'écoliers

Nº D'ORDRE

Mairie-furnetion du vestibule

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire propose de fane établir une cloison de formeture du restibule d'entrés de la Naire, afin de faciliter le chauffage des besrecure et salles y premant accès, la dépunse serait de l'ordre de 60000 et pourrait tre prélaves sur le crédit d'entretien des bâtiments com-

Le conseil municipal, adopte, imprecisant que la cloison devra être en bois de chêne.

Débits de boissons - Licence taux.

3º Dinton

3º Dinesu

Via et a prouve
Limo gil fo shans 1948
Pla Wift to benetaire gu

Pla Wift to benetaire gu

Le conseil municipal examine une demande des débitants de bois sons, tendant à obtenir une diminution du taux de la licence fixe par délibération du conseil en date du 18 Mai 1947, à 3.600 pas pour la lience restreinte et à 7 200 per pour la lience dite de plien

après discussion, sur este question le conseil municipal deude, à la majorité:

Ka d'éliberation du consul municipal en date du 18 Mai 1947 ap-prouvée par M. le Prefet, le 13 juin 1947, est modifiée ainsi qu'il suit à compter du 1º Janvier 1948 :

Le tarif amuel de la licence restreinte est fixé à 3.000 fres

bentre medicoseolaire.

Te conseil municipal examine les plans établis par l'architecte pour le projet de construction d'un centre médico deolaire sur le terraine organistement à la Commune, au Very d'ayen, et présentant trois projets differents

Sur exprese de Mi Vacaly, rapporteur de la Commission des finamees et des travaux publies la Comsaine municipal est d'avis de retenir le projet nº 3 Comportant la construction d'un bâtiment en bordure de la rue du Vuy d'ayen avec prolongement dans dans le jardin et comprenant: au rez de cheuvier, des garages pour le fourgon moto-pompe contre l'incendie et des voitures du service du centre et du matériel - au su étage l'installation des services du centre médico-Scolaire, et les services de consultation pour le dispensare et la consultation des neurrissons on outre, un 2º étage sua prover sur la partie du bâtiment abritant les services du contre médico-sevaire pour amenager des logements pour les assistants sociales, et permette ainsi la suppression du pavillon preva à cet effet au fond du jardin.

Différend-Tichon. Le conseil naunicipal approuve le mémoire des honoraires dis à Me Cauriat. Malinaud, avocat, qui a représenté la commune dans le différent Victoria u et approuve. Timoges le Sauvat. ai elle était appelée, le montant de la dépense, 3 000 ; lera 16 décembre 1947. Le Prefet Le Me grienal: signé: illivible

Le Maire donne lecture d'une lettre de M's le Directeur régional Vieux Nécessiteux-secours tal des postes demandant la suite que le conseil numicipal comp te donner au projet de construction d'un hôtel des postes à Eymoutiers.

Le conseil memicipal est d'avis de faire savoir à Mele Directeur des postes qu'il ne perd nullement de vue cette inportante question et qu'il se propose de l'examiner plus à fond lorsqu'il aura pu realiser certains projets de travaux beaucoup plus urgents, tels que ceux d'alimentation en eau protable el la construction d'un orbattoir et d'un groupe holaire

Coisse Nationale des Retroites des agents des Collectivités lo confités

Le Maire donne lecture de la Circulaire de Mile Tréfet en date du 19 Novembre relative à l'application du decret nº 47-1846 du 13 Septembre 1947 d'eterminant les conditions de forctionnement de la Caisse Indemnité. Nationale des Retraites des agents des Departements, des Communes et de leurs établissements publies, crèce par l'article 3 de l'ordonnance nº 45. 993 du 17 Mai 1948

He expose que les collectivités n'ayant pas institué un regime particulier de retraites ou profit de leurs agents daivent, pour obtenir l'affliation de ces derniers Saisir la Caisse Nationale d'une demande Hinaite le conseil municipal à le prononcer sur la question Le conseil municipal;

oui l'exposé du Maire; su l'oidonnance et le décret précités;

Demande, au nom de la Bonnune d'Exmoutiers, l'affiliation à la Caisse Nationale des retraites des agents des Collectivités locales, de tous les agents titulaires employes par la Commune

Orgents bommunarise.

To conseil numcipal;

Vu l'article 10 de la loi du 12 Mars 1930, remis en vigueur par l'Or donnance du 19 Actobre 1948, designe comme délégués au conseil de discipline des employes et ouvriers communaux: Membre titulaire: M. Cacaly auguste Members Suppleant: M. Gerband Transois

grevis tes. Secours

sur la proposition du Maire le Conseil municipal décide de venir en aide aux ouvriers grévistes en prenant en charge la nouvriture de leurs enfants à la Cantine. Le montant de la digunse prevue de l'ordre de 10000 pres sera jude va sur les fonds libres de la Commune il fait appel à la soldirate de mos paysans pour qu'ils apportent des deures-légumes et autres-pour la préparation des repas

DÉLIBÉRATIONS

Sur la proposition du Maire le Conseil numéripal adresse ses refs remerciements à Ma Kofyan, industriel à Eymoutiers qui a gratuitement offert douge mêtres cubes de bois de chauffage à l'association desneux travailleurs pour être distribue à des membres les plus nécessiteux He remercie egalement les camarades Barbas et Vagarde, qui se tont charges de la distribution de ce bois, pour leur dévouement et leur activité inlassable.

Le conseil décide d'attribuer aux vieux nécessiteux qui ne Swort pas servis par la distribution faite par l'association des viens un mêtre cube de bois de chauffage, la dépense son prélèvée sur le crédit ouvert pour seeves erun undigents.

Institeurs logement

De conseil municipal examine une demande de Madame Veryvand, instituture à Exproutiers, tendant à obtenir une indemnité de logement, au lieu et place des dans pièces que lui ont été attribuées aux cen ciennes écoles de gargons, mais dont elle ne peut disposer puisqu'elles sont occupées par un locatoire qui lui pair 3 00 per par

To decide d'accorder à hadamet indemnité de logement prevue par délibération du 23 février 1947, approuve par Mondieur le Méfet de la Haute-Vienne, le 9 Mai 1947, et de reprendre au compte de la Commune les deux pièces qui avaient été attribuces à l'me Veyrand.

Furnier du cheval Le conseil municipal décide de vendre par voie de gré à gré le funier du cheval appartenant à la commune et en fixe le prix à 50 per les 100 tilos.

Commission Commu- Le conseil municipal; vu l'article 351 du Code général des Impôts nale des Impôts directs directs prescrivant que les membres de la Commission communale des impôts directs doivent être nommes dans les deux mois qui suivent le renouvellement general des conseils municipaux; Propose pour remplir les fractions susindiquées;

> Durand Jules, a made la Vaise Ventejou Leon, Sd des fosses Dreyssinet Woger, a me de la Vaix Montandon Melin, a Va Port Chemartin Hewi. à gervais Gerband, a chantegium Senicand Jacques, a Souffrangens Unglerand Viene, a Bethe Duport Jean. me Farge Louteix Touis, La Siauve

Voisin brançois, à Bussy Neurial Jean Vierre, à Doulage Anglerand Claise, à villemonteix Veryvaud Raymonth, cho de foire. Lonchut Le dac Sestrade Henri à Bussy Sastier Joseph à bland Dumont Jean Viere , La Roche Gerband Trançois, rue des Ursulines

V

Barrejon Dernand, a Timoges Rebyrolle à l'église Tanteix Jean Legouthil

à Limoges a timogetir closary

Voies et Places _Encombrement

Le conseil municipal, considerant que les mes et places de le ville sont fréquenment encombrées par des dépôts de mateire ou autres, Sans nécessité; que d'autre part les habitants n'egligent d'utiliser les poubelles pour se débanasser des ordures me nageres ce qui complique beaucoup le service de nettaiement. Cot d'avris qu'il y a lieu de remedier à cet état de choses. et de faire appliquer les prescriptions édicteu par les arrêtismemicipaux s'y rapportant

Lers onnel communal Effectif.

2. Division - 3. Bureau

- Uffavres Communales. Vu - Limoges le 21 Janvier 1948 Rom le Tréfet, le Secretaire General,

Signe: Illisable

Le conseil municipal examine le procès-verbal drassé le « 2 août 1946 par la Commission de revision des effectifs du personnel employe par la commune

He approuve les propositions de la Commission . Sauf tentefois en ce qui concerne le proste de commis de Mairie, occupé actwellement par un agent non enesse titularisé, qui doit être classe dans la catégorie des titulaires

Rummy Hong to Revision

Seance du 18 Janvier 1948

Yan mil neuf cent quarante huit, le dix luit Janvier, à nouf houres, les mombres du conseil nunicipal de la Commune d'agnoutée son sont remis au lieur ordinaire de leurs hances, au nombre de aix sept in session ordinaire sous la prelidence de Mile Di -Graissise, conseiller de la République, Conseiller general, haire, enseinte de la convocation faite par lui, le quatorge de ce mois Etaient presents: M. M. D. Sraisseix, Madami Legalland, A. A. Dussartra Montandon, Vany (Fernigier to Brunene, Pouteix Barlet, Chemartin, Gerband, Champeau, Voisin, Cacaly, Coupet, And Valand. Vintegou lesquels forment la majorité des membres en exercice et prement valablement délibérer conformement à l'article 50 de la loi du 5 avril 1884 Exenses: A. H. anglerand et debrant absents: N. K. Bachellerie et Simon Le président ouvre la Seance.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Ha été en Conformité de l'article 53 de la loi précitée procéde immediatement à l'élection d'un secretaire pris dans le sim du conseil Mi leacaly ayant obtenu au Serutin la majorité des suffages a été désigné pour remplie es fonctions qu'il a acceptées.

Chemin de Château

l'he staire donne lecture d'une lettre en date du 9 yanvier 1946 de Monsieur l'Ingénieur en chef du génie sural demandants la commune serait disposer à emisager la réalisation, en 1948, du projet de construstion du chemin reval de Château. Le montant de la déprense de 1.130 voo fres serait reparti comme suit:

Subvention de l'État 350.300 Subvention du Département 339.000 Souscription des ponticuliers interesses Yort contributive de la Commune

440.700 1.130.000 fres

He est indique toutefois que conformement aux dispositions de l'ar ticle 10 du titre de la loi du 14 Cloût 1947, la subvention de l'état ne serait par allouce en capital, mais versee en annuités premettant le remboursement, en 30 ans, au toux de 4% d'un enjunt représentant le montant de la dite subvention que devrait contracter la Commune auprès des partiuliers

La Commune pourroit se prouver les resources nécessaires pour fair face à sa part contributive de dépense par un empreult au taix de 3% auprès de la Caisse Régionale de Crédit agricole

Le saire unite l'assemblée à délibèrer sur cette question Le conseil municipal;

Vie l'expresé ci-dessus;

Considérant que les travaire de construction du chemin reval de château présentent un caractère d'ingence

Demande la réalisation en 1948 du projet ci-dessus indique Decide de poursievre la réalisation en temps voule d'un empunt de 351 000 fres représentant le montant de la subvention de l'état augrès des particuliers; et d'un empount de 410 000 fres, représentant la part contributive des particuliers et de la commune aupros de la Coisse Régionale de Prédit agricole

Société de Chasse

Le conseil municipal examine une demande de Subvention priser tie par la société de chasse d'Exmoutiers, qui vient d'être fondée et, après discussion et délibération, vote en faveur de ladite société une subvention de 3000 fres pour 1948, à titre d'encouragement

bornal des deuse Mers

Le conteil numicipal examine une demande tendant à obtoir l'adhesion de la Commune et sa souscription à des actions presente

par la société bechnique et bionomique pour l'amenagement du canal dit " des deux Mers" devant relier l'Océan Atlantique à la Me Mediterance

He decide de ne pas retenir cette demande en raison du mange de fonds de la commune

Biens Communaux

M'le Maire donne lecture d'une protestation des habitants du village de la Section de Villomonteix de Villemonteix contre l'exploitation, par kontiner Terre Vear, propriétaix al maine lieu, d'un bois dépendant des Communaux de Villemontein ils demandent que ce bois soit exploité par la commence et le produit utilisé à la construction du lavoir du village Le haire expose que d'après les renseignements qu'ils prossède W. Terrestion, pretend pouroir exploiter à son profit, le bois dont il s'agit en raison de ce qu'il aurait éte plante par l'ancien proprietaire de sa propriété eur une parcelle de terrain communal jouie par lui; alors que les prétitionnaires soutiennent que le bois a possesse naturellement sans l'intervention de Le conseil mucipal confie su Maire le soin d'étudier cette af faire qui lui sera Sommise à sa prochaine reunion

Ple riefet Le De general Signe: illisible

corrects dion an cometière re conseil municipal accepte la retraccission à la Commune d'une Viv et approvise Limo ges le 8 hars 1948 surface de torrain de 6 m? 28 concedée dans le cimetière communal a Mi Gery epouse vernicand fran acte n: 39, en date du 31 Juillet 1923 pour la somme de 234 fres Le montant de la déprense ainsi engager, représentant les 2/3 du prix

nuse par Mi Gery soit 158 per sua prêlère sur le crédit ouvert au budget pour dépenses insprevues.

Employer Communate dicercienzent-Indomnité

Le conseil municipal examine une demande d'allocation d'ins indumité de 3 jours de congé dont elle n'a pas joui, et d'une indom Vuet approuvé-Limages le 3-3-1948 mité de licenciement présentée par Madame Ney bout, surployée au V. le Rift, le Suritaire général surfaire au forvice du rationnement, licencie à Compte du 12 duembre sectione au ferrice du rationnement, licencie à Compter du 12 duembre dernier à la suite de suppression d'emploi.

He fait droit à la demande et, compte tour de la durée des services de 100 Negbout, lui allane:

1: une indemnité de licenciement egale à un mois de traitement

2: me indemnité comprensature de trois jours de conge, soit 652 pres Le montant de la dépense de 6077 sera pilerée sur le crédit ou vert pour salaires et indemnités des agents du service du rationne. No D'ORDRE

Cantine Scolaire de La Roche

bontines scolaires

Garde-Champêtre Indie de moto ou et approuvé Lungue 9.3.4 VIL Tigé La devitair giural Ligné: ellisella

Flace d'armes

Leisonnel commu nal Indimnite. 2º Airision . 3º Bureau Affaires Communales -Un et approuve. Limoges, le 31 Janvier 1948 Pour le Préfet, le secrétaire General, signe: Flisible.

DÉLIBÉRATIONS

Le consul municipal examine une demande de 10me Fermiques, femme de service à la cantine seolaire de La Roche, tendant à obtenir le bénéfice de la gratule du repas de midi à la cantine; après discussion, le conseil Municipal, compte tenne de l'éloignement du domicile de 100 Tremigier et aussi qu'elle est obligée faire le balayage des locaux pendant l'interelasse de 12h à 14h. fait droit à sa demande.

Sur la demande de M? Chemartin le conseil municipal décide d'ad mettre au binifice de la cantine sulaire avec remboursement de 50% tous les enfants de la Commune âgés de moins de 14 ans, qu'il fréquentent l'école primaire on le Court Complementaire, et qui ne peuvent prendre le repar de midi chez eux en saison de l'éloignement de leur domisile.

Le conseil municipal considerant que le garde Champêtre fait gréquem ment usage de la motocyclette lui appartenant pour l'accomplissement de son service, ce qui lui pormet d'ailleurs d'executer des tournees longues qu'il ne pourrait faire à fried, décide de lui allaner une indumité forfaitaire de motoexelette de 300 fres pour mois à compter du 1º yanvier 1948.

Sur la demande de M'. Vouteixe qui signale la gine gu'appor te sur le champ de foire des pores, le Stationnement des voitures de toutes sortes, les jours de foires, le conseil municipal est d'aire qu'il y a lieu de déterminer une partie de la place, où pour ront stationner les voitures charges d'animana destinés à la vente; les voitures vides devront, le besoin est, quitter la place

Le consul municipal; vu la circulaire en date du 23 décembre 1947 de Mondieur le Vréfet pour l'application aux fonctionnaires et agents des collectivités locales des dispositions du décret du 29 Novembre 1947 relatif à l'attribution aux pressonnels de l'état d'une indemnité exceptionnelle et temporaire.

Dilibère: He est accorde oux fonctionnaires et agents Communaux une indimnité enceptionnelle et tempuraire, dont le taux est deter miné au tableau joint à la présente déliberation, pour la pirio des du 26 Novembre ou 31 décembre 1947. Le montant de la dépense, soit 21583 fres sera prelene sur Les fonds libres par addition au budget de 1944 Le conseil municipal demande qu'une Subvention de l'Estat soit accordée à la Communae pour faire face à cette dépense

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Imprareils de Charffage Le conseil municipal, considérant que des poule spour le change. fage ent été prêtis en beation à certains particuliers, examine le moyen le plus avantageux pour la Commone de tirer parti de ces appareils: les vendre, les louir, ou bien les converver pour les utilise au chauffage des bâtiments Communaux et declaires Offices discussion et deliberation, il est decide de les faire entrepreser dans un local Communal à cette dernière fin.

Carels communates

M'le Maire soumet à l'assemble le rapport de la Commission municipale des Tinances et des travaux publies sur le projet du budget pour 1948. Devant l'augmentation enorme des dépenses aunquelles doit faire face la commune, la commission propose pour assurer l'équilibre du budget:

1. le vote de la tane additionnelle aux droits d'euregistrement;

2: la majoration de la taxe un les locaux industriels et commercians,

3: le vote de la taxa sur les propriétés non bâties,

4º le vote d'une taxe sur le stationnement du l'étail amené sur les champs de foire;

5º la majoration des droits de perage;

6: la majoration des redevances pour transport de caps et cres. Sement de falles;

Le haire demande à l'assemblee de vouloir bien enammer les propositions de la commission et de dire si elle les ap-

Le conseil municipal examine les propositions de la Commission municipale, et après discussion à la quelle prement part plusieurs conseillers municipaux et notamment M. A. bacaly, Chemartin. Vouteix, Montandon, Mome Vatand, M. Brunerie, ce dernier déclarant 1'opposer formellement à l'augmentation de la torse sur les locaux professionnels qui va grever les estisans et les petits commerçants dejà trop surcharges d'imprits

Casel sur le stationnements. Hest institue me taxe municipale sur le stationnement 2º Airision . 3º Buren - Offaires Com " Tu et approuvé-bimoges le 31 yans. 1948 - Tour le Tréfet, le Secrétaire General; signe Illistile.

du bitail sur les chip de foire du bétail amené sur les champs de fire, fixes ainsi: Bougs, raches, cheveaux, Mulet, partite Gras reaux, genisses, pares gras, par tête. "Vianz de lait, porcelets, brebis, moutons, agnesuse 54 chevres, par tete

Cose our les locause servants. La taxe sur les locaux professionnels fixer à à l'exercice d'une profession 15% par délibération du 20 écombre 1945 est parlée à 20% de 10 38 à Raires bonneurales de 6 sevier 1948 la valeur la cative Rouse de Sevier 1948 Nº D'ORDRE

Boscules -droits de presage-2. Ausim - 3. Bureau - Offaires bommunales. Tu et Opprouve -Limoges, le 26 mai 1948 Sour le Préfet, le bonseiller de Préfecture, signe: Illisible.

Longres Funidores -Redevances-

2º Division In et approuve Simoges, le 16 ferrier 1948 Rour le Fréget, le Secrétaire General, signe: Illisable

DÉLIBÉRATIONS

3. Les droits de pesage aux baseules communales sont fixes ainsi qu'il suit : A. animaure. Boufs, vaches, par tite 204 Gros veaux, genisses, par tête 154 Veaux de lait jusqu'à quatre mois, par tête 104 Pars, mentans, brebis, agneaux, les cent Kilos 104 B-voitures: Visant en charge jusqu'à 2 000 Kiloy. 204 Vesant en charge plus de 2.000 tilog: a) pour la graction de 1 à 2 000 Kilog. 204 b) par tourse ou fraction de tourse en sus de 2.000 kily. 10+

42 Les rederances pour transport de carps, excusement de fosses et ouverture de careaux, sont fiseis ainsi qu'il suit:

Torresport de corps -

1: pour le transport d'un corps pris à grantiers dans l'enceinte de l'octroi (y compris attente pour la commonie religieure s'il ya lim) il sua persu quatre cents francs 400 x

2: pour le transport d'un corps pris dans la Commune, mais en dehars de l'enceinte de l'octroi, il sera perçu, en outra de la rederance. de 400 fres indiquel Ci- desses, me indunité Kilométrique de 104 3. Si par suite de l'heure fixée pour le transport du corps, le conducteur du corbillard est en service sans interruption de 11 houres à 13 heures-ce qui l'oblige à prendre un repas en delivre de son donn'cile, il serce persu, en plus des sommes ci-dessus fixes, me indeunité globale de

4: lorique la commune mettra à la disposition des familles le contilland seul, il sera persu un droit de location de Inhumations-

breusement d'une fosse, y congriss la descente du concreil et le comblement de la forse

Ouverture d'un caveaux (y compris fournir de ciment pour le resullement) Porteurs. lorsque les familles demanderent le service des porteurs (y empris la desente du corps dans la fosse on Caveaux), elles

1.500 hus

1.200 pes

paierout pour quatra porteurs Your un enterrement de ser classe Your un enterrement de 2 mm classe

Your un interrement de 3 mm classe Lorsque le convoi comprendra plusieurs corps, les familles paieront pour chaque corps, en sus du premier 50% des sommes

Exhumations -

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS Jeonne Ju 21 Mars 1948

L'an mil neuf cont quarante luit le ringt et un Mars, à neuf heures les members du conseil municipal de la Commune d'Ey moutiers so sont reunis au lieu ordinaire de leurs réances, au nombre de quatorge, en session ordinaire sons la présidence de Mile Di Fraincies, conseiller de la Républi que, conseiller général. Maire, susuite de la convocation faite par lui le dix sept de ce mois.

Etaint prisents: A. M. D. Traissie, Dussater, Cacaly, Nony, Bruneice Chemartin, Poutrix, Sachelleric, Coupet, Vintigent, Barlet, Lebraut, anglorand, More Patand.

les quels forment la majorité des membres en escricce et persont valablement délibèrer conformement à l'article 50 de la loi du 5 anil 1884 Cossesé: A? Gerband

absents: M. M. Montaudon, Champeau, Vistin, Simon, Medames Legalland et Dermigier Le président auves la séance

He a sté un conformité de l'article 53 de la loi precitée procédé immédia-, tement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil

Mr. bacaly ayant obtenu au surties la majorité des suffrages à été désigné pour remplier ces fonctions qu'il a acceptées.

barral des deux

M'le Maire danne lecture d'une lettre de M'. Le Président de la société technique et économique pour l'aménagement du Canal dit "des deux Mers" allant de l'Océan atlantique à la sue Méditionersie, demandent que la Commune d'Expredient apparte sa contribution à l'organisme chargé de terminer les études du projet sus indique.

He fait ressortir l'interêt valional et outernational que composte le projet et propose au conseil de souscire luit obligations de cinq conts france chacune, et d'adherer à la Société S. T. E. A. C. Le conseil municipal, oui l'exposé li-dessus, adapte la proposition, et vote une somme de quatre mille france à prendre sur dépenses imprevues figurant au budget de 1948

Mais considérant la gene considérable qu'apporte l'application du plan Mayer parmi la puplant des contribuables de la commune. décide d'ajourner le versement de cette somme.

de Villemonteix

Mi le Maire expose qu'à la suite de la protestation des habitants du Millage de Villemontrie et de la délibération en date du 18 Janvier, il a demandé à Mi Serre Leon de justifier de sa qualité de propriétaire de la parcelle de terrain où il a exploité le bois ; à cette demande Mi derre a produit un certificat de Mi Prévett, geomètre expert, à La broiselle sur Briance, indiquant que les parcelles nº 301 p. Section F. d'une surface de 14 75, vendues

à Mi Serre L'on par M? Marquinand Jeon Viene, dépendent lien de la projuité de ce dernier et n'ont jamais fait partie des communaux de Villemontia; ces indications sont d'ailleurs verifiées sur la matrice

ainsi la commune ne serait plus interessée dans cette affaire Le consiel municipal en prend acte et décide d'en avier les habitants de Villemonteire

Lavoirs et

M! le Maire enpose:

Réserve d'aan contre l'incendie 1: que l'évaluation de la dépense à ingager pour la constinetion des lavoirs à Bussy et à Villemonteise se fixe à 600.000 fres pour le 12 et à 560 000 gres pour le Second, et que la Commune ne peut pas courier cette dépense sans l'aide d'une subvention;

2º qu'à la suite d'une visite sur place à villemontiese, de Monsierer l'Ingénieur en chef du génie sural, il ressort qu'il n'est pas possible d'établir le lavoir à l'endroit prevu primitivement, au fond du pré appartenant à Mesdames Terousseau, en raison de l'insuffisance de déclirité entre let endroit et le point de captage des sources, et qu'il faut en prevair l'installation plus bas, audessous de la route; d'autre part. Nonsieur l'Ingenieur en chef conseille d'envisager l'amenagement d'une réserve d'eau pour la défense contre l'incendie - ce qui monque totalement à Villemonteire - pour lequel la Commme pourrait espèrer une Subvention plus forte et

Les deux installations pourraient être placers dans un pre en Contrebas de la route appartenant à M? Anglesand qui accepte, et alimentées par les sources qui suintent dans le chemin anime un dessous de la gontaine

A' le Maire Soumet la question où l'assemblee Le conteil municipal ; oui l'exposé ci-desses, dicide de mettre à l'étude le projet de construction d'un bassin de reserve d'ease pour la défeuse contre l'incendie, à Villemonteix, et demande à cet effet une subvention de l'Etat et du service de défense contre l'incendie départemental

Dervice de défense contre l'incendie

Mi le Maire donne lecture d'une circulaire de Mi le Ministre de l'Intaine faisant comaître que les communes qui ont passe Commande prour un fourgon normalisé pour l'équipement de leur service de défouse contre l'incender, out la possibilité de faire l'achat d'un comion lager Dodge, furrement des suplus américains; elles pourront binificier d'une subvention de 40% venant en déduction de celle promise pour l'achat du fourgon; il explique que la commune d'Eymoutiers de trouve dans ce cas, et demande au conseil s'il juge à propos

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

de faire l'achat d'un Carrion Le consil municipal, après discussion, est d'evis de s'en tenir à l'aquision du fourgon.

Taxe sur le bétail

Sur la proposition du Maire, le conseil municipal considérant que depuis le vote de la preseption de la tare sur le stationnement du les Champs de foire, du bitail est venue l'application du plou Monyer (prélevement exceptionnel, dépôt des billets de 5000 fres) frapposet durante les petits exploitants agricoles et leur apportant une gene sériouse ; estime que le moment n'est pas favorable pour grever encore les paysans producteurs, et en decide, à l'unaminité des membres presents, la susprantion jusqu'à nouvelle decision

Ecoledi garçons Incendre Indemnité . Vu et approuve Sunges le 14 Mai 1948 signe : Illiable.

M'le Maire expose qu'à la suite du Commencement d'incendie durvenu au bâtiment de l'évole de gargons le 19 jauvier, il a été procédé à l'aspertire des digats mobiliers et immobiliers occasionnes par ce sinistre L'ivaluation qui en a été faite par l'expert des Compagnies d'asse-Com le Préfet, le Secretaire général rances et par 11. A. Condresse et Brunesie, entrepreneurs regrésentant la Commune est fixer à la Somme de 123.570 fres, sur laquelle les assurances offrint de payer, application faite de la règle proportionnelle, 59.5 85 fics.

> Le saire explique que le batiment et le mobilier sudaires sudommagés de trouvaient assurés au moment du biniste pour une somme hien infaisure à leur valeur et que la commune reste son propre assureur pour la différence.

> He demande en contril de dire s'il accepte l'évaluation des donn mages et l'offre d'indemnité des Compagniss d'asserances comme il est indique ci-dossus. adopte - les reparations somme succutes pendant les vacances de paques.

Batinnents com. Sur la proposition du Maire le consul municipal décide de pro-Mumaux-asse fine de céder à la révision des capitais assurés contre l'incendie pour les bâtiments communaire ; il approuve les projets de contrats établis à cet effet par les Compagnies d'assurances : La Mutuelle de l'Indre, La Mutuelle du Mans, La Mutuelle de Seine et harne", et dit que le complement, et dit que le Compliment de députe de 6 600 fres pour l'année 1948 sur imerit au budget additionnel de 1948 ou preleve sur le credit de 6000 fres interit au budget frimitif

gaises-Arbre de Noël - Subvention-

Union des Ferrenes Tran- de conseil municipal examine une dimande de Subvention presen tée par l'Union des Demmes Françaises pour l'aider à couvrir les frais engages pour l'organisation de l'arbre de Noël pour tous les enfants des écoles, et lui allour une somme de 4000 fics à titre de participation de la Commune; le montant de la dépense sera prélevé sur les fonds libres par addition au loudget de 1948

No D'ORDRE

amicale Laigue - Subvention.

Vie et approuvé Sineges le 10 mai 1948

Pour le trafet, le Secretaire Général

rigné: Illisable

Le conseil numicipal examine une demande de Subvention présente par l'association " l'annicale laigue" nouvellement crice à lymoutiers pour l'aider à courrir les grais d'aménagement d'un local destiné aux reunians des membres de l'association, et, considérant l'interest que présente cette association, officiellement déclarée lui allove une Somme de 10.000 fres à prendre sur les fonds libres par addition an budget de 1948.

Union Townstique du Limonsin-subun

Le conseil municipal allove une subvention de 1000 fres en fa. veur de l'Union Touristique du Limousin, 3, Boulevard Carnot, à Timoges, et désigne M'. Brunerie Raymond, en qualité de correspondant. La dépense sera inscrite ou budget additionnel 1948

bonnice agricole - Suborr Vi et approuvé-timoges le 15 Avril 1948 Ple Right Le Secrétaire Signé: illisible Le conseil municipal rote en faveur du Conice agricole cantonal d'Expussitiers, une Sulevention de 2000 pres à prendre sur les fonds libres par addition au budget de 1948.

Loste d'Emissions Radio phoniques Limages

Le conseil municipal vote une subvention de toaspers à prendr Sur les fonds libres par addition au budget de 1948, en faveur du Votte d'emissions radio phoniques de Timoges.

Secretoire du Minis-

Le conseil municipal examine me domande de Mi Bigot, que Ven et approvio. Limo que le 14 avril 1948 nité à titre de Secrétaire du Kinistère public, et, considérant le bien Ple missi de semitaire général. Sugne forré de la demande vote l'attribution d'une indemnité aune elle de 1200 fres, en faveur des gruffier de pain, Sociétaire du ministère pu blis, à compter du 10 janvier 1948. Le Montant de la dépense sera inscrit au budget additionnel 1948

Dédiration des œuvres laignes de conseil municipal est d'airs de ne pas retenir les demandés. Dopulations simistien de l'Est de subvention en faveur de la fédération des œuvres laïgues pour envoi d'enfants en colonie, et des Populations sinistrées de l'Est.

Cantine scolaire

Le conseil municipal examine une réclamation de 42 yournel, - demande d'exameration Gouri-cantonnier à Domps, contre le remboursement des grais de repas à la cautine seolaire de la Poche, pour son enfant en garde chez son fière. A: Gourinel fermier à Brenac : He demande a bénéficier de la réduction de 50% accordée aux enfants domiciliés dans la Com-

après discussion et délibération, le consil municipal décide, à luna reimité des membres présents, de s'en teuir à l'application des dispositions de sa délibération en date du 7 Octobre 1945 sur le fonctionnement des cantines seclaires qui precisent que sauls lu enfants domiciles dans la

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Commune d'inéficient d'une réduction de 50% des pais exprosés. L'enfant fournirel ayant le domicile de son pière c'est à dire à Domps doit rembaurser l'integralité des frais de contines

Voew-

Le conseil municipal emot le vou que la commence d'Exproutiers, qui se trouve incluse dans le 'zone de salaires dite "interbarrage" soit classés au même titre que d'autres Communes du département, dans la zone de salaires sulissant un abattement de 15%.

Ossistance

Le conseil municipal se constitue un comité heret et passe à l'ena-mon des demandes d'admission à l'assistance et émet les airs

Fennes en couches

· Caseaux n'e Chenard, à la Poche, airs favorable, 13º enfant. Simon n'e Boulière, sue grande, airs favorable

Assistance médicale

Guiry aronzois, soute de Creignace, ais favorable pour hospitalus

Pradet Louis , à St Gilles, pour lui et la femme, ans favorable
Brunerie Jean René, route de Ste anne, airs favorable
Ve D-aigneperce née Daigneperce, place Jean Jourès, airs défavorable.
dispose de moyens suffisants.

Mudromme Jean Leon, forain, Place d'armes, cers défavorable, dis-pose de moyers sufficants

adduction d'eau-Emprunt. in et approuve - Amoges. le 22 anil 1948.

V. le Trefet, le Ste general Signé: illisible.

La conseil municipal; vu sa d'dibération en date du 21 Septembre 1944 votant: 1: m impunt de 1.015.00 ofres un taux d'intéret trois pour cent, à réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit aquide, à l'effet de couvir la part de dépunse de la lomme pour l'exéention des travaux d'alimentation en eau potable; 2: la mese en recouvrement de 10 f Cmu 50 devant produire amuellement la som me de 48.284 fres, destince à assurer le pasiement de l'annecté de l'imprent rembourtable en 30 aux

Considérant que l'amuité de remboursement dudit empount de 1.015.000 fres, s'élève à 51.7854 au lieu de 48.0844 et qu'il y a lieu de cien les ressources necessaires pour couvir la différence Soit 51.785-48.284 = 3.501 frances

1: la délibération survivée est modifiée ainsi qu'il suit : Deuxième paragraphe du 1er "La Commune de liberera de la bom. me due à la Caisse Vigionale de Prédit agricole par suite de cet empreunt ur trente années à comprer de 1948 au moyen de trente amuités comprenant, outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'interêt dudit capital au taux de trois pour cent l'an; l'annuité ressortissant ainsi à 51.785 per Le 2 mm " La mise en recouvrement de 115 Centimes devant produire la somme de 51.785 fics, destinée à assurer le painnent de l'annuité pendant troite ans

Hest précisé que la présente modification ne pendra effet qu'à compter du 14 janvier 1949 en ce qui concerne la miss en recenure ment des centimes votés.

2 am un crédit de 3.501 fres datiné à couvrir la différence entre l'amunité à verser et le produit des centimes mis en reconvenunt pour 1948, sua inscrite au budget additionnel de 1948.

Agents communauxe Amériagement de la rémunération

Le conseil municipal;

Vu la circulaire de Mile Préfet en date du 22 janvier 1948 pour l'application aux agents des collectivités locales des dispositions de la circulaire de Monsieur le Ministre des prinances et des affaires économiques nº 126-35 B/4 en date du 31 décembre 1947 precisant les conditions dans les quelles pouvra intervenir, à compter du ser janvier 1948, la révalorisation des traitements des fonctionnaires de l'État. Cette révalorisation consistant en l'attribution d'un complément provisoire de traitement et d'une indemnité de résidence ave une majoration familiale:

He est allowe, à compter du ser jauvier 1948, aux agents de la Commune :

1º Un complément provisoire de traitement détermine d'après le chiffre brut du traitement de base à l'exclusion de toute autre allocation accessoire, suivant le barème ci-après:

Traitement de base	du compliment	
36000 inclus à 40.000	78.500	
40000 -id-a 42.000	83.000	
42.000 -id - a 44.000	85.500	
44.000 _id _ a 46.000	91.500	
46.000 -id - a 48.000	93.000	
48.000 -id - a 50.000	94.500	
50.000 -id - a 54.000	96.000	
54.000 -id - = 58.000	97.500	
58000 -id- à 60.000	100.000	
60000 -id - a 64.000	102 500	
64000 -id - a 68.000	105.000	
68 000 -id - a 72.000	108.000	
72.000 -id - a \$1.000	111.000	
78.000 -id - à 81.000	114.000	

Traitement de base	Montant annuel du complément
81.000 inclus à 84.000	-118.000
84.000 _id _ 90.000	132.000
90.000 _id_93.000	126.000
93.000 -id - 96.000	131.000
96.000 -12-100.000	137.000

En ce qui concerne les agents dont la rémunération de base est inférieure à 36.000 fres, le montant annuel du complément est réduct proportionnellement au traitement persu.

Le complement provisoire de traitement est soumes à retenue pour purison et subit les retenues au titre de la Sécurité Sociale.

He remplace les allocations accessoires ei-après dont binificient les agents communeux:

Indommité exceptionnelle de cherté de vie, instituée par le décret. du 24 Novembre 1945

Indemnité forfaitaire de charte de ne allouse obligatoirement aux agents des collectivités locales en application de la loi du 3 août 1946

Allocation provisionnelle instituée par le décret du 16 janvier 1947 modifie par le décret du 24 Juillet 1947

Allocation spéciale forfaitaire attribuée en application du décret du 4 Juillet 1347

Deme La majoration familiale de l'indumité de résidence fixée comme il at indiqué ci-après :

AGent agjant un enfant or charge.

A 500 per
Agent ayant deux enfants a charge.

Agent ayant trois enfants e charge.

Far enfant a charge en sus du troisième.

1.500

de montant du complément provioire de traitement et de la majo ration familiale de l'indumnité de résidence alloués à chaque agent est cétermine au tableau nominatif du personnel joint à la présuit de montant de la dépense supplémentaire ainsi engagée. Est élevant à 323.400 fres est inscrit au budget de 1948

Cantonniers Salaire de base.

Le conseil municipal;

Un las circulaires de Monsieur le Préfet, en dates du 15 Odobre 1945 et du 25 Novembre 1944 relatives à la fixation des balaires et à l'avoncement des cantonniers des chemins vicinous

Vu les états de surice et la classe de chacun des cantonniers com-

Décide:

Le traitement de base des cantonniers communaux est fixé ainsi qu'il suit, à competer du 1º janvier 1948:

None et prinones	elasse	Traitement de base
Fanteix Rene, contonnier chef	2 ena	52.500
Carnand Martial, cantonnier	2 em	. 40.500
Chry Transois Louis, contomier	2) end	40.500
Laval Henri cantonnier	Sterent	40.500
Guery Transois cantomier	4 em	37.500
Kedreme Jean contomier	2000	40.500
leo iration Sylvestre cantomier	3 em	39.000
Bourdarias Karcel cantonnier	4 enu	37.500
Moratille Vierre cantonnier	Hame	37.500

Vrageans

Séance du 6 Juin 1948. à 9 heures

L'an mil neuf cent quarante huit, à neuf heures, les mombres. du conseil municipal de la Commune d'Eymoutiers se sont reuvis au lieu ordinaire de leurs seances au nombre de guinge un Sellions ordinaire, sous la présidence de Mr. le De Traisseise, consid les de la République, Conseiller genéral, Maire, ensuite de la convocation faite par lui, le deux Jum

Etaint prisents: M. M. D. Fraissein, Am Legalland, M.M. - Cacaly, anglerand, Kontandon, Voisin, Nony, Chemartin, Drunerie , Champeau , Vouterse , Lebraut , Barlet , Vintegout ,

lesquels forment la majorité des membres en exercise et pour vont délibréer valablement conformément à l'article 50 de la loi du 5 avil 1884

Corewies: A. H. Dussartra et Timon

Absents: A. M. Bachelleria, Coupet, Gerbaud et Am Patend Le Président ouvre la séauco. Le Président ouvre la seance

Il a été en confomeité de l'article 53 de la loi précité, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sui de l'assemblée l'assembles

pages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'èlle acceptes Elévarme lecture du procès verbal de la dernière seance qui est adapté la sessione : est adapte sem observations.

No D'ORDRE

Cantonniers Indumnité de kiergelette Vicetappravae.

Limo 9 et le 15 Novembre 1948 P. B. Friket Le Siz général Lighné: Beck!

E.glise Fords de Ron.

Tenunes en conches Touse d'allocation

Caisse Nationale des Retraites des agents des collectivités locales

DÉLIBÉRATIONS

Le consul municipal examine une demande présentée par les cantonniers des chemins vienaux ordinaires tendant à obtenir une augmentation de l'indemnité de biegelette qui leur est devie

He décide d'aligner cette indemnité sur celle que persoinent les contonniers du Département, et en fixe le montant adsofres par mois à Compter du 10 yanvier 1948.

Le montant de la dégreuse supplémentaire pour 1948, sua inscrite au budget additionnel.

No le Maire donne lecture d'une lettre de honsieur le Viéfet relative à l'enverture d'un crédit de 5000 per pour fonds de concours à l'entre tien de l'église, édifice classe, et demande un conseil municipal d'en décider.

Le conseil municipal adopte et vote un crédit de 5.000 fres à mocrire au budget additionnel 1948

Le conseil municipal gramme le barine fixant les nouveaux tous de l'allocation aux femmes en couches à compter du 1º fanvier 1948, proposee par Montieur le Réfet, duquel il ressort que la touse applicable dans la commune d'Exmoutiers est de gopes par jour. Il donne un aire favorable à l'adoption de ce barème.

A' le Maire donne lecture d'un lettre de Monsieur le Directeur general de la Cause des Dépots et consignations faisant commaître que le conseil d'administration de la laisse Nationale de retraites des agents des collectuites locales a emis, dans sa seance du 12 hai 1948, m airs favorable à la demande d'affiliation à ladite baisse des agents de la Commune d'Exmoutiers, et qu'il appartient à la lonnume de prendre une décision définitive. Il demande au consil municipal d'un délibèrer

Le conseil municipal;

Vie la lettre precités : sa déliberation en date du 30 Novembre 1947; Decide l'affiliation définitire des agents de la Commune à la le aisse Nationale des retraites des agents des collectivités locales créce par l'ordonnance du 17 Mai 1948, et s'engage, au nom de la lom mune, à verser à la dite baisse les constributions misses à sa Charges

Rues. D'enomination

Le conseil municipal emisage de proceder à la dinomination des rues et places de la ville et à la pose de plaques indicatrices He désigne une Commission composer de MM. Cacaly, Vintezou. Champean, Brunerie et Lussartre, charages d'établir un projet

Cimetière - amerie

Aur la proposition du Maire, le consul municipal décide d'emisager

un projet d'amerie d'eau au cimetière; il autorise le Maire à entamor les pourpailers à cet effet, wee M' Lacoutivière, propriétaire à La Vialle du Rabazeix, pour la cession d'une barree susceptible de fourier l'eau nécessaire.

Cimetière - Agrandissement

Le consul municipal : considérant que le terrain du Cimetière se traure insufficient it qu'il y a lieu d'en envisager l'agrandissement; autorise le haire à entreprendre les formalités nécessaires à ce sujet, et notamment à le mettre en rapport avec le propriétaire du terraine situé au dessus du cimetière actuel.

Emnier-échange pour c'au foin-

N' le Maire expose que pour faire suite au désir exprimé par le conseil municipal de supprimer le dépot du fumier du cheval il a dis rechercher un emplacement hort de la ville pour deposer le femiser, a cet effet, il a propose à Madame Kivaud d'echanger le fumier de la ville contre le foin de son pre. Ainsi le funier sera livre à 12 monand au fur et à mesura au nettogage de l'ecurie du cheral To demande au Conseil municipal d'approuver estre entente adopté

bantine Scolaire Enfant yourinel

M'le Maire donne lecture d'une lettre de W. le Maire de la Commune de Domps demandant que la Commune d'Eymontiers ! reuille bien faire beneficier des avantages accordes aux enfants des écoles domicilies sur son territoire, l'enfant yourmel, fréquentant la contine Scolaire de la Noche et dont le père habite à Domps invegue bentre medico-Seoqu'en échange la Commune de Donys reçoit à la contine de ses laire r'esles, aux mêmes conditions que les enfants de Donys, trois infants d' oymoutiers. Le conseil municipal estime la demande justifice, et décide que l'enfant l'aurinel bénépière à titre exceptionnel, à la cautine

Suprilles de l'assistance Le conseil nunicipal allone à l'association d'Entr'aide des.

Subvention. Papilles et anciens Papilles de l'assistance une Subvention de 10004 à inscrire au budget additionnel 1948

scolaire, des mêmes avantages que les enfants d'ay moutiers.

Taxes sur le bitail Prépose à la perception

3 ma Don = Va et approprié : fine ges le 21 Juin 19 48 - Toul L. Nifet de bovetaire giné Ligné : Beck!

de conseil municipal fixe à 500 fres par foire le montant de l'indemnité à allacer à N.P. évet, préposé à la perception de la taxe sur le bétail amené sur les champs de foire; le montant de la dépense, de 2 ovopres sera prélové sur les fonds libres par addition au budget de 1948.

Gerantes des Cabines telepho de conseil municipal mamine une demande d'augmentation de l'indemnité annuelle allauée aux gérantes des Cabines niques-IndumitéNº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Vuet anyonger Sinoges les 11-48 téléphoniques ; la reconnait fondée et décide de porter cette indemni. Ple infet « herréaile général té de 1800 à 1.800 par au à compter du 14 hillet 1948te de 12004 à 1.8004 par au à compter du 14 Juillet 1948-

Bibliothèque-

abounement

Le conseil municipal ramine une demande d'augmentation Salaire de la bibliotheaire d'indomnité présentée par la bibliothécaire, un raison du temps passe pour assura le source de distribution des livres. He décide de fixer l'indommité assurelle allouée pour le souice de la libliothèque à 3 600 à compter du su ficillet 1948

Le temps passé pour la rénsion des Cataloques sera rémunéré à

Le condeil nunicipal decide de finer les piro d'abonnement à la bibliothèque, et de location de livres, ainsi qu'il suit: Abonnement annuel 100 fier Location de livres, par volume 10 fier

Caisse d'opargne Sous-Caission.

M'e le Maire donne lecture d'une lettre de Mondieur le Trésident du conseil des Directeurs de la Caisse d'Espargne de Vinages deman dant au conseil unicipal de proposer une personne pour remplir les fonctions de sous-caissier de la succursale d'ogmoutiers, en remplacement de 11 me Condrier, l'actuelle sous Caissière, d'emissionnaire Le conseil municipal propose à cet effet 10me Malbec nes Dajoffe

Le conseil municipal examine le projet de construction d'un centre medico- holaire à édifier sur le terrain communal rue du Puy d'oyen, il constate qu'aveun local n'est prevu pour le service du Dispensaire d'hygime sociale et antituberculeux, et demande que le projet soit modifie en consequence.

Circulation automo. bile dans la traversee de Brusy

A. M. Barlet et Virsin signalent la gine et les dangers pour la ciculation et notamment pour les habitants de Bussy et la Porêt que erce le passage à trop vive allure sur la route de Bussy et La Horet de nombreux camions assurant le transport des materiaux provonant de la carrière de la Parache, et demondent que des mosures soient prises pour que ces véhicules ma deient leur al-

Le conseil municipal prend acte de cette demande et decide d'errire dans ce sons aux transporteurs interesses.

Biens Communaux de Bethe-Partage

Le conseil municipal examine une demande des habitants du village de Bethe tendant au partage à titre orrereux des hims communoux de la Section de Bethe

He prend cette demande en corrideration et décide d'entrepronde

Juliste demourant rue d' Vialmet, à Exprocetiers

las formalités nocassaires à cet effet. To propose la fixation de la tales élections des membres de la commission syndisale prevue par l'ordonnance de 2 Novembre 1945, au 39 aout 1948, l'ouverture du santin de 9 houres à 11 houres, et la fixation de la durée du mandat des membres de la dite Commission

Ho domande que les aporations electorales aient lieu à Bethe, en raison de l'éloignament de ce homeau situé à 9 km. d'Eymontiers

Oncendie à l'école de garçons-rembousement

Hospice-commission adis-delique.

Le conseil municipal decide de rembourser aux familles des clèves du cours complementaire la montant de la valeur de leurs in et appronve Linoget le 13 fet 1948 livred perdus dans l'incendie de 19 janvier dernier, et dont l'esti-Ple Tirot, de l'initial guinst mation a été comprise dans le montant de l'Indemnité pause à la commune da déprense s'élevant à 1.108 per sera prélèvée sur le crédit ouvert pour dépunses imprévues.

Mile Maire donne lecture d'une lettre de Mi Champreau Paul conseiller municipal par laquelle il remet sa démission de d'élèque du conseil municipal à la commission administration de l'hospice, et domande qu'il soit procede ou remplace. ment de W? Champeau

Le conseil municipal procède immediatement à l'élection d' un délégue à la Commission administrative de l'hospice en romplacement de W. Champeau.
Le déposiblement du soutin à donné les résultats suivents: batif 1947 placement de W. Champeau.

Nombre de bulletins à déduire bulletins blanes ou muls

Suffrages Out obtenu: W. Sene Gabriel, ancien adjoint au haire 14 (quatorge) voise

Ni Serme ayant obtune la majorité absolue est d'esigné en qua . lité de délégué à la commission administrative de l'hospice.

Decrétaire. Gratification du la proposition du Maire le conseil municipal allone l'estappauve Images le 6 Aglé 1948 à 1.º Mayne, denétaire de la Mairie une gratification au titre Ple Priet de 1º ginnal signi Beck de l'année 1947 de 12 000 pes. La dépense sera prélénée sur les fonds libres et inscrite au budget additionnel de 1948

bompte de gestion 1947

Le conseil municipal examine le compte de gestion du recent municipal pour l'exercice 1947 Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1947, sont le règlement et l'apurement par la cour des competes, ou par le

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

d	884 et au décret de 8 Août 1935, le Conveil admet les le 1947 pour la somme	6.313.567
	Les dépenses, pour celle de	5.231.382
	bine l'encedent de la recette à	1.082.185
	Let attende que par l'arrêté du compte précéa	lent, le
C	emplable a de seconne débiteur de	938.914
	Déclare le comptable débiteur, sur son compr	te da
4	cestion 1947 de la somme de	2.011.099
	It to be a late of the state of	2 .1
	Tralliant our les operations de l'exercise 1947,	le conseil
a	Statuant sur les opérations de l'expecse 1947, admet les opérations effectivées, tant pendant la	gestion
a	admet les opérations effectisées, tant pendant la	gestion
1	ramane sur les operations de l'enrue 1947, edmet les opérations effectisées, tant pendant la 1947 que pendant les premiers mois de la gesti favoir :	gestion
1	edmet les opérations effectisées, tant pendant la 1947 que pendant les premiens mois de la gesti tavoir :	gestion
1	admet les opérations effectivées, tant pendant la 1947 que pendant les premiers mois de la gesti savoir : En recette pour	gestim in 1948, 5.649.880
1	edmet les opérations effectisées, tant peudant la 1947 que peudant les premiers mois de la gesti tavrir : En recette pour En dépense, pour	gestim in 1948, 5.649.880 5.008.631
1	edmet les opérations effectisées, tant pendant la 1947 que pendant les premiers mois de la geste tavoir : En recette, pour En dépense, pour D'on il résulte un excédent de recette	gestim in 1948. 5.649.880 5.008.631 641.249
1	admet les opérations effectivées, tant pendant la 1947 que pendant les premiers mois de la geste favoir : En recette pour En dépense, pour D'ou il résulte un excédent de recette de résultat définite de l'exercice 1346	gestim 1948, 5.649.880 5.008.631 641.249
1	edmet les opérations effectivées, tant pendant la 1947 que pendant les premiers mois de la gesti tavoir : En recette, pour En dépense, pour D'ou il résulte un excédent de recette de résultat définitif de l'exercice 1946 présente un excédent de recette de	gestin 5.649.880 5.008.631 641.249 eyent 898.811
1	admet les opérations effectivées, tant pendant la 1947 que pendant les premiers mois de la geste favoir : En recette pour En dépense, pour D'ou il résulte un excédent de recette de résultat définite de l'exercice 1346	gestim 5.649.880 5.008.631 641.249 expent 895.811

Le hoire ayant c'éde la présidence de l'assemblée à hadame Legalland, in adjoint, et quitte la salle, le conseil municipal our mine le compte administratif pour l'exercice 1947, et l'approu-

ve:	
En recette, à	5.649.880
En déprense, à	5.008.631
Excedent de recettes de	641.249
Le compte de 1946 ayant présente un	
Le résultat définitif de l'exercice 1947 est	895. 811
un sassdent de recettes de	1.5 37 . 060

Solver Donte Donte

bapitation de

table. Depense

Emprunt.

sources d'eau pro-

Séance du 8 dont 1948- à 8 heures

L'an mil neuf cent quarante huit, à huit houres, les membres du conseil municipal de la Commune d'agmoutiers, se sont remis ou lieu ordinaire de laurs séances, au nombre danze , en session or dinaire, sous la présidence de Mr de De praissur, conseiller de la République contiller gineral haire, insuite de la convocation faite

par lui le quatre aut. Etaient présents: M.M. D. prairsie, Dussartre, Caraly Nony, Pouteix, Chemartin, Simon, Lebraut, 10me Patand, 11 Brunerie et Bachellerie Barlet

les quels forment la majorité des membres en exercise, et poin vent délibérer valablement conformement à l'article 50 de la loi du 5 avril 1884

Crecuses: M. Vorsin

absents: 10 Legalland, 1000 bermigier . A. M. Coupet, Champered, Vintegout, anglorand, Gerband, Montandon.

Le Président ouvre la biance

Il acté en conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le. Sem du conseil

A' leacaly ayant obtems au reretin la majorité des suffrages a été désigne pour remplie en fonctions qu'il a acceptées He donne lecture du proces-verbal de la dernière seance qui est adopté sans observations.

Capitation de sour- N'e Vrésident informe l'assemblée qu'il a été saisi par M. yarces-Travaux Marché-revi-delle, intrepreneur, d'une demande de révision de son marché. intervenue le 15 Janvier 1948. L'instruction de cette demande à cté faite selon les dispositions de la circulaire ministérielle du 26 février 1937 relative à l'application de l'article 33 des clauses et conditions generales du cahier des charges, et a fait ressortir que l'entrepreneur avait droit à la résiliation de son marché. Coutefois, il 1'ut montre dispose à poursuivre l'enerction des travaux, moyement l'application de nouveaux paix de règlement affectes d'un coefficient de variation. Ces prix ont été débatters par les mgs. nieurs, et leur application just faire l'objet d'un avenant au marche primitif auni que le privoit la circulaire pricitée.

N. le Vresident donne connaissance de cet avenant et maigue que de ce fait, le montant de la dépense à engager pour les tronaux de captage des eaux des sources de la Conolamene. se trouve porté de 3.030.000 fres à 3.800.000 fres. Il inite l'assem-

blir à be prossoncer sur cet avenant et à crèce les ressources complumentaires.

après avoir intende est exposé, et après avoir d'élibéré, le conseil municipal:

14 decide de donner suite à l'avenant au marche de gré à gre du 15 Janvier 1948 qui lui est présenté, et dont le montant 1'élève à la Somme de 3.600.000 fres, y compris une somme à valoir de

2º/ christe à la somme de 3.800.000 fres le montant de la dépour à ingager pour les travaire de capitage et d'adduction des eaux des sources de La Condamine, qui de 1.770 000 fres le montant du dovis du projet

3º/ Sollicite de 12 le Ministre de l'agriculture, le relonement de la Subvention, en raison de ce dépassement

49 D'eside de couvier la part contributive de la Commune dans ce dépassement, par un prêt complémentaire de 885 000 fies à contracter oupres de la Caisse Nationale de Crédit agricole, au taux de 3% amortissable en trente ans La réalisation de & prêt fera l'objet d'une délibération spéciale.

5º Autorise le Maire à Signer l'avenant au marche présenté, et à faire toutes démarches utiles pour la réalisation des

Le conseil municipal, ve le projet d'avenant au marché pas se entre la Commune et W. gardelle, entrepreneur, pour l'eneur tion des travaux de recherches et de laptage des sources destinées à l'alimentation d'Eymoutiers, accepté par délibération de ca jour, duquel il résulte que le montant de la déponse se trouve porte de 2.030.000 fres à 3.800.000 fres

Considérant que la part de cette dépresse restant à la charge de la Commune, de 50%, soit 1.900 000 gres est superieure à cella dejà couverte par un empreut de (190000 - 1.015.000) 885 000 fres; que la Commune ne peut y faire fais au moyen de ses ressources ordinaires et qu'il y a lieu de réaliser me emfront complementaire d'égale sommue.

vote: La réalisation à la Caisse Végionale de Crédit agricole d'un empreunt complimentaire de 885 000 fra destine à courir la depouse complimentaire du projet d'alimention d'esu potable d'Expuositient La commune se libèrera de la somme du à la l'aisse de Prédit agricole par suite de est emprout en trente amises à compter de 1949 au moyen de tracte amintes : comprenant , outre la Somme nies Saire à l'amortissment du capital, l'interêt dudit capital, au tour de trois pour cent l'an, l'amuité ressortissant anns à 45.152

Il la mise un reconvenent de certimes devant produire la Somme de fres destinée à assurer le paisment de l'annuité pardant trente and Le consul municipal autorite lukaire à signer le contrat à

Cimitière-ammee d'eau Le have indique qu'à la suite de la délibération du conseil mu. nicipal, dans sa seance du 6 fuin dernier, il a écrit à M' lacouturière pour lui demander s'il consentirait à céder à le Commune me source située dans son pacage en bordure de la route du Rabazeix. Mr. Cacouturière fait réponse qu'il a l'intention d'utiliser cette source pour l'aminagement de son exploitation et qu'il ne prout en consentir la cossion

Le consul municipal est d'airs qu'une entente est presible entre la Commune et M. Vacoutivière et qu'il y a lieu de poursuivre les pourparlers

ment

Curretière - agrandisse. No le Maire fait commaître qu'à la suite de la délibération des ment conseil municipal en date du 6 Juin donnier décidant l'agrandissement du Cimetière il a demande à M. Kuley Jean proprietaire des terrains riverains, s'il consentirait à ceder le terrain nécessaire. M'. Ruby a réponde qu'il était tout disprolé à cette cession

Le Maire demande qu'une commission soit designée pour se rendre, en présence de M'Veuley, sur les lieux afin de finer exactement la partie de terrain à acquerir . Sont designes: M. M. Dussartre, Simon, Champeaud et Coupet.

Service d'Incendie

Le conseil municipal examine une demande présentée par le commandant du corps de sapreus pompiers tendant à obtenir l'achat de diffirents objets d'équipment des hommes

Il décide de faire l'acquisition de botillors en caoutehoux pour les sapreurs prompiers ; de tenjaux de refoulement de 45 mm, de cartouches pour feu de cheminées, de faire remettre en état la petité moto-prompe de Dion

He décide egalement de fixer l'indumité forfaitaire en nuelle allossée à chaque sapour-pompier à 1200 fres à compte du 12 Janvier 1948.

La dépunse sua prélèvée sur les crédits ouverts ou chapitre. V du budget D'ourgon d'incendie de Maire donne lecture d'une lettre de Me l'Inspecteur de partemental des services d'incendie et de secaus, relative a l'achat du fourgon d'incendie, faisant commattre ! 19 que les établissement Taffig à qui la commune a passe

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

commande d'un fourgon sont actuellement en liquidation judicioure, et qu'il ne fant pas esporer une livraison prochaine, et qu'il y aurait vraisson blablement possibilité de rompre le contrat et de s'adresser à une autre maison - ce qui devra

24 que le montant de la déponse à engager est passe de 672.000+ à 1.328 000 fres, et que la Commune doit y foire face pour la totalité in attendant le versement des subventions de l'état et du service départemental d'incendie

Le conseil municipal, considérant que les prix ne vout pas manquer de monter encore avant que le fourgon priesse the livré, est d'ais à attendre de commaître la dépresse exacte à engager pour décider des moyens à y pourvoir.

Société de preche et association sportive-Subvention

Le conseil municipal allone une subvention de 3 000 fres à la société de pêche pour l'organisation de son concours; et une Luct approacy le 6 Super 1948 subvention de 15.000 fres à le association sportive pour l'organi-Light de d'aminal sation de la course Cycliste dite "tour de Macaud" sation de la course Excliste dite "tour de Macaud"

Le montant de la dépense de 17 000+ serve inscirt au budget additionnel.

Cravaux Comnunaux

Le consul municipal decide de faire executor las travaix suivants, soit en règie soit par roie de marcho de gré à gre : Répetion des têtes de chemines de la Mairie, Réfection de caniveaux des sues

Regraration des toitures des lavoirs publies amenagement des lavoirs de Villemonteix et de Bussy Etablissement d'une cloiser en briques entre deux classes du Cours

complementaire Blanchiment de 3 claves à l'evole de gargons et de 2 claves à l ecote de filles

Chemins ruraux

Le conseil examine une demande de W. Martin, propriétaire à Verassoux, et une demande des habitants de la Vedreme tendant à obtenir l'un l'amenagement du chemin accedant à sa ferme, les autres l'aminagement du chemin accidant ou village de la Vedrenne

Il décide d'envisager l'étude de ces deux projets, et notamment d'entrer en pour parlers avec les propriétaires riverains pour la cession de leur terrain nécessaire à l'élargissement de ces chemins

abattoir

Le Maire donne lecture d'une lettre en date du 3 Cloût 1948

par laquelle M? le Réfet l'informe qu'au cours de sa réunion de 30 Ovil dernier, la commission départementale des abattoirs. Ela barant un plan d'implantation des abattoirs en tante - Vienne, ce envisagé au titre des constructions de ser urgence l'aménagemont d'un abattoir à Eymoutiers avec le nº 2 comm ordre de priorité Mondiour le Vrefet fait commaître que la Commune peut esperer pour cette réalisation une sulvention pouvant aller de 20 à 40%

Il demande l'airs de la municipalité sur la réalisation de

Le conseil municipal; vu la lettre de M. le Préfet. Est d'airs que la construction d'un abattoir à legracutiers s'impose de toute urgence, et demande la realisation rapide du projet emisage, avec l'attribution d'une subvention la

Compteurs d'eau-achat Le consul municipal enanine les propositions des établissements Vincent, Compagnie Trançaise des conduites d'eau et Vandrey. pour la fournirture de comprais d'eau. He retient celle de la maison Vincent, à Haquensau, comme étant la plus interessante, et autorise le Maire à gaire l'achat, à cette maison, des compleurs d'eau nécessaires, l'autorisant à signer un marché de gre à gre si besoin est. Le montant de la dépense sera firelers In le crédit ouvert à l'article 1 du chapitre XI du budget

Le conseil municipal. Saisi d'une demande d'augmentasurveillance. Indemnité tion de l'indemnité allouer pour surveillance et petit en teten de l'horloge municipale, fixe à 6000 fres par an le montant de cette indeminté.

Vorjage des enfants des lécoles Viet approuve Fimoges, le 7 Systembere 1948 Signé: Deck.

Horloge-Entretien et

Sur la proposition du haire, le conseil municipal decide de prendre à la charge de la Commune les grais de voyage en élevergne des enfants des écoles qui ont été presentes our examens du brevet et du certificat d'études Le montent des frais sera remboursé à l'amicale laïque qui en a fait

Il vote à cet effet une somme de 18.000 pres à inscrire au budget additionnel

broix Krige Subm

Le conseil municipal alloue une subvention de 1000 fres en faveur de la croix Rouge à legmoutiers de dépense sur prélèves sur le crédit de 10.000 inscrit à l'article 3 du cha pitre XVIII du budget.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Femmes de manage -salaires_

Le conseil municipal examine une demande d'ingmentation de salaire présentée par les balayeuses des écoles et la femme de service à la cantine sessaire. He décide de porter leur salaire Moraire de 284 à 28.45 (tarif officiel) à partir du 10 Juin 1948

Gossoyeur-Salaire Vice et approprie Limogos le Exptende 2948 Le Trefet de 129 inval Lefret: illistile

Le consul municipal examine une demande d'augmentation de Salaire présentée par M. Sirieire, forsoyeur ; la rewn. nait fondée en raison de l'augmentation du coût de la vis, et decide de finer le salaire du fossoyeur à 27 our 4 plus un suppliment provisoire de S8.875 fra, à compita du 1º aaût 1948 Le montant de la déponse supplémentaire pour 1948, de 11. 6 7 0 fres sera inscrit au budget additionnel 1948. Le fossoyeur sera charge, en outre de l'entretien du constière. de l'entretien du chemin vicinal ordinaire nº 1. d'lapmontiers au

Chambre d'Indus trie touristique A

La consid municipal designe M. D. Martin en qualité de délé que à la Chambre d'industrie touristique, ainsi que pour faire partie de la Commission charges de dresser la liste electorale de cette société

Eclairage libble

Dur la demande des habitants du quartier des tanneries, le consul municipal décide de foir installer une lampe pour éclai rer le petit chemin accédant à la fontaine et ou lavier des tan-

-b. y.A. - Subvention

Sur la demande du Vrésident de la C. G.A., le conseil municipal allove à ce groupement une subvention de 5:000 fres pour l'aider à organisser une domonstration de machines et d'autillage agricole. Cette Subvention ne sera versée que dans le cas où la C. C. A. n'arriverait pas à couvier les frais de l'organisation par ses propres moyens.

Office munici-pol du logement

The conseil municipal, considerant qu'il axiste à Enjouentier une crise exceptionnelle du logement préjudiciable non seu lement à de nombreuses familles mais encore à la Collectivité. De jeunes menages ouvriers ne trouvent pas de lo gement et. sont obliges habiter over laws parents dans une seule pièce, et même de quitter le pays; des jeunes gens et jeunes filles attendent, pour se marier, de trouver un logement.

Vlusieurs fonctionnaires de la J.N.C.F. et des Vostes notamment, nommes à Eymouties, sont obliges soit loger à I hotel Soit faire matin et soir un déplacement très long

pour se rendre à leurs occupiontions

Considerant que la population agglomèrée de la Ville d'Exmoutier qui était de 2.119 habitants ou recens ement de 1931, de 2.113 habitant au recentement de 1946, se trouve, depuis un au, augmentée de plus de cent cinquente habitants, en raison del installation à comoutiers de ple. sieurs petites inclustries, et aussi des grands travaria d'annéna gement de chute d'eau à Veynat. le-Château et à paira la Non. tagne où se rendent journellement pour travailler les ou. viers d'oymoutiers.

Considérant qu'il existe ici de nombreuses maisons fermees on insufficamment occupies, don't les locaux, judicieusement affectés, sufficient à remedier à cet état de choses vraiment intolerable

Considerant qu'en l'état actuel de la reglementation en la matière il ne semble pas possible d'obliger les propriétaires ou les occupants de ces locaux à les céder en location sans l'existence d'un office du logement

Demande la création d'un office du loyement à ley-

Budget addition-nel 1948.

Le conseil municipal examine le projet de budget additionnel pour 1948 et l'approuve: En recette, à En dépende, à 3.123.336

3.123.336

la Consisseure

Hospice. Emprunt de M' le Maire esepole que l'hospice d'Eymouties se trouve 1.200.000 fres- garantie de dans l'obligation de contracter un supremet de 1.200.000 per pour financer les travais de remplacement de la chaudière du chauffage central et de reconstruction d'un mur de soutenement, et qu'il est indispensable que la garantie de la commune soit accordée pour le remboursement de cet impunit à réaliser pour une durie de 15 ans, au tour de 5. 25 %

L'unnuité d'amortissement (capital et intérêt) suait de 116.586 Canes.

Le Maire invite l'assemblée à en délibèrer

De consul municipal accorde la garantie de la Commune au remboursement de l'empremet de 1200.000 fres au taux d'unteret de 5,25%, pour une durce de 1 aus, à contractor pupies de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'hospice d'égmoutiers pour financer les travaire de remplacement de la Chau diere du chauffaige et de réfection d'un mur de soutenement

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

El s'engage à cet effot, à mettre en recouverement 259 Entimes additionnels aux trois contributions directes pendant une device de Mons à parter du 1º janvier 1945, devant produire la Somme de 116.586 pres nocessaire au paiement de l'amunité de remboursement dudit onformut an eas où l'hospice vindrait à ne pos pouvoir assurer par ses propres moyens, le paiement de hounuité de remboursement.

Connetiere-Réfection Le conseil municipal approuve les travaix de remise du mur de clôture en état d'une partie du mur de clôture du cometière dont V.u et approuvé. le 24 la dépense s'élève à 111. 214 francs. He dit que la frature de l'entrepreneur. Mr. Chassagne, tiendra lieu de marche de gre Septembere 1948 Ple Trefet de dre general a gre. Signé: Beck. Le ma

Le montant de la dépense sur prélève sur le crédit de 200.0004 inscrit à l'article 2 du chapitre VI du budget

Rues et Places - denomination

Le Maire expose que dans l'intérêt de la facilité de Communications et de la distribution de la correspondance il est utile que In et approuve . Saufan les voies publiques situées dans l'agglomération aient une dénomien qui commune les voies 19 d'et qui
descont foire l'objet d'une délibéra ration officielle indiquée par des plaques; et qu'il appartient au
tion apréciale qui sure transmise pour
décirion o 10: le Ministère de l'alte conseil municipal de chossir ces dénominations, sous résure de l'apdevet du 12 coul 1948.

The Trefet de bustaire gen!

The dépose sur le bureau un plan des voies de l'agglomération, sur
limo qu'il 25 février 1949

lequel chaeune desdites voies est désignée par un numéro d'ordre

Il dépose sur le bureau un plan des voies de l'agglomeration, sur lequel chacune desdites voies est désignée par un numéro d'ordre et il propose au conseil municipal de domer à chacune d'elles me denomination officielle

Le conseil municipal our l'ospose du Maire; Considerant que la mesure proposée présente un interêt general et qu'il y a lieu cl'y donner suite;

bonsidérant que la dépense à engager est pour considé.

Les voies publiques de l'agglomération d'Eymositiers, indiquées au plan qui restera annexie à la présente, recevant les dénomina tions officielles suivantes : sarrir :

La vois nes du plan la dinomination de avenue de la Paix La voie n:2 id ____ de Place Jean Jaures
La voie n:3 ___ id ___ d'avenue du Maréchal boch
La voie n:4 ___ id ___ de rue de la République

ta vine nº 5 ____ id ___ derue de la liberté

La vine n: 6 ____ id ___ de rue Gabriel Péri La voie nº 7 - id - de Vlace de la Mairie

La voie nº 8 - id - de rue des Meaguisards La vne n:9 - id - de rue des Ursulines

La vive ne 10 du plan, la d'enomination de rue de la Collégiale La voie nº 11 ____ id ___ de rue des Cloites La vie nº 12 ____ id ___ de rue de la Prévoté Ta voic nº 13 - id - de Place du Chapitre. La voie nº 14 ____ id ___ de rue des Fusillés ented La voie nº 15 ____ id ___ de Mue de la vielle Vouer La voie 11:16 — id — de me de l'Évêque La voie 11:17 — id — de me Saint Psalmet La vie nº 18 ____ id ___ de Od Karl Moarse La vie n: 19 ____ id ___ de Place Stalingrad La voie nº 20 — id — de Ost de la liberation La vine nº 21 — id — de rue François Richard La vie n: 32 ____ id ___ de Place du champ de foise La voie nº 23 — id — de rue des Penitents La voie nº 24 — id — de rue du Puy d'ayen La voie n: 25 - id - de avenue du Voint du jour La voie nº 26 _____ id ____ de Bd de la Cour d'ayen da mie ne 27 _____ id ____ de Bd Tenine La vire n: 28 _____ id ____ de avenue de Lainte anne Ta voie nº 29 --- id ---- de rue Curie __ id ___ - de &d d'aygues-Vives La voie nº30 -_ id ____ de Bd Victor - Hugo La voie nº 31 -_ id ___ de Route de Châteou __ id ____ - de my monte à Chatran La rie nº33 -— id- de rue de la Délicieuse __ id ____ - de rue Farge La voie nº 35 -La vois nº 36 — id — de Od Jules Guesde La voie nº 37 — id — de Ande de Ande La voie nº38 _____ id ____ de Chemin de la Combe eurloug La voie nº39 - id - de Vromenade des Sports La voie nº40 _____ id ____ de Quartier des Barrys La voie nº41 _____ id ____ de Laubourg de Macand La voie nº 43 — id — de raubourg de 5 gilles La voie nº 43 — id — de rue des Cammeries La voie nº44 — id — de ame Bel-air La vine n:45 ____ id ___ de anue Belle - nue La voie nº 46 — id — de ame de la gare Le conseil fait choix de plaques en tôle émaillées To autorise le Maire à faire l'acquisition de ces plagues à la Maison Keverchon, 65 tris, route de Strasbourg, à Calvire (Khoue) qui fait les meilleures conditions des trois maisons Consultées, et à les faire poter aux extremités de chaque vie, aux misure des intérêts de la Commune

La dépense évaluée à 50.000 fres, serce prélevée sur le crédit de 300.000 fres ouvert au chapitre VIII article 1 du budget pour entre lieu des rues et subress tien des rues et places

Ossistance Le conseil municipal se constitue en comité secret et posse à l'examen des dossiers de demande d'admission à l'assistance

Fernmes en conches

Me Tienoglio, sue Combe doury, anis favorable Me Javourd nie Vintegout, sue grande, anis personable

Assistance médicale 11. Célérier, à & Gilles, ais favorable 12. arnoud, à Bussy, ais favorable 12. Penchuquet, route de château, airs favorable

(Jumes Bould and war of the services

Seance du 17 actobre 1948. à 10 fr.

L'an mil neuf cent quarante huit, le dix sapet Octobre, à dise heures, le conseil municipal de la Commune d'aymoutiers. 1'est reuni clans le lieu ordinoire des ses seances, sous la présidence de M. b. D. Traisseix. Conseiller de la République, Conseiller gé-

Etaient presents A H les conseillers municipause; D' Draissine, Mm Legalland, Dussartre, bacaly, Bachellerie, Chomartin, Anglerand, Barlet, Champeauch, Mme Patend, Lebrant, Simon, Vintegout, Montandon et Brunerie

absents excuses: M. M. Pontrio, Gerband, Coupet, Kony, Man Termigica Le consul a élu pour Surtaire M'Ichaly

We be Tresident a donné lecture :

1º des articles 15.16, 17 et 18 de la loi nº 48. 1471 du 23 Deptembre 1948 sur les élections des Conseillers de la République;

3. du dieret de convocation des conseils menniqueme à l'effet de provider à l'élection de leurs déligués et suppréants en vue de l'élection au conseil de la République qui doit avoir lin le 7 Novembre prochoin dons le département.

DÉLIBÉRATIONS

Cemier tour de Soutin

Le Résident a ensuite minté le conseil à praider, sans débats, au suration secret et dans les conditions fixées par les articles 9.10, 12, 13 et 14 du déset du 24 Septembre 1948, à l'élection de Sept délégués

Chaque conteiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fimé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blene

Le déposiblement du vote a commencé à dix heures . He a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'ume
A d'éduire: bulletins blours ne ne contenant pas une d'ésignation sufficanté, ou dons laquelle les votants le sont fait connaître ...
Reste pour le nombre des suffrages exprinses 16

Majorité absolue

Dussartre François

Ont obtenu:

Me Legalland yvonne 16 voise

Mi bacaly august 16 voise

Vistezout blieme 16 voise

Montandon Marcellin 16 voise

Simon Pierre 16 voise

Champreaud Taul dit René 16 voise

deliques. Cour ont declare accepter

16 rove

Election des Suppleants He a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de cinq Suppléants

Vremier tour de servetin
Le dépositement du servetin qui a suiver immédiatement le dépost
des votes à donné les résultats suivants:
Nombre de bulletins trouvés dons l'urne 16

Nombre de bulletins trouvés dons l'urne L'déduire: bulletins blancs ou ne contenant pas une désiquation suffisants ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre des suffrages exprimés Majorité absolue

Ont obtine:

M. Bachellerie Joseph

Barlet Robert

Voilin Diançois

Brunerie Raymond

16 roin

400 roine

400 roine

No D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Les quels ayant seuni la majorité alsolue, ont été proclames sup-

lyroupe Scolaire de conseil décide de mottre à l'étude le projet de construction

de consul décide de moltre à l'étude le projet de construction d'un groupe seolaire réunissant toutes les écoles de la Commune

Offaire Mazwier

Le haire expose qu'après examen d'un momoire de travauxe de zinqueire exécutés au bâtiment de la hairie par M. Maguin plombier, il a été constaté une exagération des puix margnes ainsi que du nombre d'ardoises facturé; qu'il a fait appulé Mr. Magurier devant la Commission des travaux publies pour lui demander une rectification de son mémaire, et que devant son attitude intransigeante il a cru bon de soumettre cette affaire au Conseil municipal

Le conseil municipal après examen de la guestion, estime en effet que les pir indiqués sur le mémoire présenté par l'. Raquier semblent fort enagérés de même que pour les quantités de fournitures, et demande qu'il soit procédé à une vérification des travaux et fournitures exécutés par l'architecte

Soille des fêtes

Garages

Sur la proposition du Maire le conseil municipal décide d'envisager la construction d'une salle des fêtes et autorise le Mo aire à faire reprendre l'étude du projet commencée en 1337 il désigne Ni Mongnet, architecte, chargé de ce projet Le conseil municipal considérant:

que le neure bâtiment communal où sont logis tous les matériels du service de défense entre l'incendie, d'enlèvement des ordines mésnagères, du service des pompres funèbres, le cheval, etc. se trauve dans un tel était de vétiesté qu'il ne faut pas songer à le faire réparer;

que la commune doit privoir le logement du fourgon d'incudie dont elle a fait l'achat;

Décide de faire construire des garages sous torrasse dans le jardin de l'éasis, appartenant à la commune, suffisant pour loger tous ces matériels.

Nettoiement des rues

16

Le conseil municipal décide d'enisager l'acquisition d'un véhicule automobile sus-eptible d'assurer le sevie de nettoiement des rues et de transport de carps; ceci premettrait d'assurer ces deux services dans de brin meilleures conditions ance le mime jurdonnel

>

Droy mortuaire

Le conseil municipal décide de faire l'achat d'un drape mer. Vir et approuvé. Lino ges le 14 jan-tucire pour les obsèques éiviles. He vote à cet effet une somme Ple Befet le seure général de fres à prendre sur les dépenses imprésues signé: Deck.

Chalet de nécessité

Sur la proposition du Maire, le conseil décide de faire établir un chalet de nécessité dans le guartier de la sue farge, à l' emplacement qui conviendra le mieux, vers le lavoir. Ta dipense sera prilevée sur le crédit ouvert pour l'entretien des rues

Mour du cimetière

Le conseil municipal examine une demande de mijeration de prix de 6% présentée par W. Chassagne, entrepreneur, à Expositions, pour les travais de reconstruction du mur de Clotere du l'inetière, executes dans le courant du mois de Jim et Juillet, Considerant que les prix appliquées ont été fines au mois d'avril, qu'ils avaient lubi une augmentation (notamment en ce qui concerne la main d'auvre) au moment de l'execution destravanse; le conseil fait droit à la demande présentée par M. Chassagne.

Oppareils de Chauffage Le Maire expose que les appareils de Chauffage prêtes aune par toucliers sont tous rentrés, à l'exception de 2 ou 3 proéles et 4 Chandières. En ce qui concerne les chandières, les personnes qui les ont emprentees sont disposees à les rapporter mais declarent que es appareils se trouvent mantenant usages et pour ainsi dire inutilisables et offrest de les payers

> Le Maire indique que la commune n'en aurait pas l'utilisa. an d'ailleurs, et propose la rente de ces chaudières aux personnes qui les détiennent moyemant un prix qui son fixe sur les bases des prix pratiques au moment du prêt, en 1948. - adopté

Rivière-Nettoiennent

Te consul municipal, considerant que grar suite de la retenue des alluvions par le barrage appartenant à N. Francher, le lit de la rivière, la Vienna, s'est envare sur une grande prastier, en bordure de la route nationale dans la traversée d'Enmoutiers, et presente ainsi de graves inconvenients pour la Salubrité et l'asgrect de

Desrande à l'administration suprérieure comprétute de vouloir bien prendre toutes mesures nécessaires pour faire disparaître cet état

Vête du 11 Novembre

Mr le Maire expose que relon le désir eseprimé par le consail mu. nicipal, il a envisage l'organisation d'une fête Commemorative pour le 11 Novembre, il a pense notamment à faire passer au comma un film sur la résis tource, à l'organis-ation d'un bal, à offir un

un aux conscrits, etc.

il propose d'organiser cette manifestation au norm du Conité de Liberation qui serait convoque à cet effet, et demande le vote d'im crédit necessoire pour courier les dépenses Le conseil municipal adopte la proposition et vote une somme de 50 000 fres destence à couvrir les frais d'erganisation de la fête com-

Chambre touristique Le consul municipal disigne en qualité de Mélégués à la Chambre.

memorative du MNovembre

- Rix scolaires-

Sur la proposition de Me l'egalland, le conseil décide le principe d'une distribution de prix aux enfants des écoles Un crédit sera ouvert à cet effet au builget de 1949

Maire et adjoints - Indie de fonctions Vu et approuve. Timogas, le 3 Novembre 194 1. la Vrefet de de general

Signé: illisible

Le conseil municipal, re la loi du 29 Septembre 1948 portant mo dification de l'indomnance du 18 actobre 1948 et de la loi du 9 airl 1947 relative aux frais de mission et aux indemnutés de fonctions des Maires et adjoints

la délibération en date du 21 Suptembre 1947, approuvée par Mr. le Refet le 8 décembre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

He est allowe, à compter du 14 actobre 1948, au Maire et aux 14 et de adjoint, me indomnité annuelle de fonctions ausi fixee :

Pour le Maire, à 90 000 fres Pour chaeun des adjoints, à 40.500 fres

Le montant de la dépense supplimentaire ainsi engagée pour 1948, de 14.250 fres, sera prilevé sur le crédit de 60.000 pres ou vert pour indimuté de fanctions du haire où il reste disposible one somme de 30.000 fres.

Vin pour les conton-

The conseil municipal approuve me note de 1115 fres pour fourie ture de vin aux contomiers à l'occasion des travaux de fauche du foin pour le Cheval. Il dit que cotte degreuse sua prelovee sur les déponses imprevues.

Concession de terrain Si et approuve ? La Decretaire general signe : ellisible.

Le consell municipal accepte la retracession à la Commune dans le cimetière retrocession d'une surface de terrain de 9 m² concedée dans le cometière Communal, a M. Turet your Magachux par acte nº 466 en Timo get le 29 Octobre 1948 date du 28 Obril 1943 pour la somme de neuf conts grands Ple Préfet : Le montant de la dépunse ainsi engages, réprésentant le Le montant de la dépense ainsi engagee, réprésentant les 2/3 du prise de la concession, soit 600 fres, sera preleve sur le credit owert au budget pour dépusses imprévues

in et approuve Linroges.

Signé: Beck.

61 le 29 Octobre 1948

Dr. agents Communaux de consid municipal, no la circulaire en date du 2 Octobre 1940 Vis - Thomas Unique et exception le par laquelle kontieur le Tréfet fait connaître que les collectivités locales . Je de 2.500 to prement accorder à leurs personnels le bénéfice de la prime de present accorder à leurs personnels le binifice de la prime de 2:500 fres allouse aux fonctionnaires de l'état par circulaire du 14 deptembre 1948 de Mondieur le Ministre des Dinames V. le Vriefet Le Secretaire general Délibère:

Ho est allace aux personnels de la Commence une pinne miga et exceptionnelle de 3:500 fres.

Peur les personnels dont le salaire annuel de base est inférieur à 36 000 fres le montant de la prime est reduit en proportion de leur salaire de basa par rapport au salaire de 36 0004

Le montant de la prime ainsi attribuer à chaque fontionne au agent est fixe à après le tableau du persamel joint à la pré-

La déponse de 38.722 4 sera imputée sur les fonds actuellment libres par addition an budget de 1948 et provenant de crédits non encore engages, mais don't l'utilisation est prevue

Le conseil municipal demande en consequence, l'attribution à la commune d'un crédit de niène somme au titre de remboursement preva par la loi de 18 Septembre 1948

agents communaux

Le conseil municipal, ou la circulaire en date du 13 aint Ovance sur reclassement 1948 par laquelle Mondieur le Préfet fait connaître que les col. lectivités locales, perment accorder à leurs personnels le binique Vu et approuvé. Limoges, le 311-48 de l'acompte sur reclassement allané aux fanctionnaires de l'état.
Ple Refet le Surietaire general Délibère:
Signé: Deck.
Un acompte à valoir sur le reclassement des nersonnels de la

Un aconjete à valoir sur le reclassement des personnels de lu Commune est accorda aux agents communaux

To est fine vinsi qu'il suit:

à 1.5 00 per pour les agents percevant un salaire de base entre 36 mills à 3.000 gres pour les agents percevant un solaire de base entre 80.000 et 100m. To est attribue our agents des lors qu'au cours de la periode intre le 10 janvier et le 15 juillet 1948, ils se sont trouves dans une polition ourrount droit are salaire pendant une dures totale superneure on egale à cinq mois

He sura reduit de moitie pour ceux qui, au cours de la mone prince de, auront droit au traitement pundant une durce compride entre trois mois it any mois

avenu acompte ne sera attribue aux agents ne pouvant justifier prendant la periode visée ci-desses de services effectifs d'une dive an mond egale à trois mois

Le montant de l'acompte attribué à chaque agent est délermine par le tableau joint à la presente.

Agents Communaux Le conseil municipal examine une demande d'augmentation : de salaire présentée par Mesdames boudrier, V: boudier et aust, Vu et approuve la resonnait fondie en reison de l'augmentation du coût de Simo ges. le 3 Novembre 1948 la vie, et fine leur salaire ainsi qu'il suit, à compiter du 10 Octobre. Ple Préfet. Le Secrétaire général 1948 Signé: Beck. 1000 Coudrier, Commis de Mairie: 42 000 plus un complainent provisire

> Me Vaysse, employer de bureau; 36.000 polas un complement proviloure de 78.8004 Mara Caval, femme de service à l'évole maternelle: 20:500 press

un complement provisoire de 47.4794 Maro 12 Condier, concierge de la Mairie: 14.000 plus mi compilé. ment provisire de 30.5274

La dépense Supplémentaire pour 1948, de \$707 per . Sera prélèves sur les fonds libres par addition au budget de 1948

Carce sur les la course insuffisam ment occupies

Le conseil municipal

Vu sa délibération en date du 14 Septembre 1948 par laquelle il dimande la création d'un office du loyement, à lupmoutiers, en application des dispositions de l'Ordonnance du 11 Octobre 1945 Vie la lettre de An date du 16 Octobre 1948 par laquelle housieur le hefet fait comaître que Monsieur le Ministre de la reconstruction et de l'Urbanisme ne peut autoriser la création de l'affice du logement demandée faute de crédits suffisants Considérant que la crise grave du logement existant à by mon-

tiers ne fait que imporer

Demanda l'application, dans la Commune d'aymoutiers de la taxe de compensation armuelle sur les logements inserffisamment occupes.

MINEURS grevistes · oide une enfants

Le conseil municipal, à l'unaminité des membres présents vote une somme de 10.000 fres pour vouir en aide aux sufants des mineux grevistes.

La dépense sera prélèvée sur le crédit de 19.121 pres inscrit en budget de 1948 pour dépenses imprévues.

Agents communaux -baisse des Retraites. Versements retroactifs.

Le conseil municipal, escamene me demande présentée par le syndicat contonal des agents Communaux tendant à obtinir la participation de la commune aux versements rétroactifs que ces derniers ont à effectuer pour la vilidation pour la retraite des Services accomplis avant leur affiliation à la Caisse des retraites. Vu la délibération en date du 6 juin 1948 décidant l'affilia tion des agents de la Commence à la Caisse Nationale des retaites

des agents des Collectivités lorales crées pour Ordonnance du 17 la

Considérant que l'affiliation de ces agents est acceptée à compter du 10 Yuillet 1948

Considérant que tous les agents titulaires, affities à ladite. Délibère:

La commune prend à sa charge sa part contributive de versements rétroactifs à effectuer à la baisse Nationale des retrais tes des agents des collectivités locales pour la validation, pour la retraite, des services accomplis avant l'affiliation. auguis de la Commune, par les agents Communaux

La dépense ainsi engagee, de l'ordre de 321.000 fres sera verse par mensualités, en six années, a compter de 1949.

adduction d'eau

Mi le resident informe l'assemblee qu'il a été laisi par ur gar. Travaux. Marche Revision delle, entrepreneur, d'une demande de revision de son marche, intervenu le 18 yanvier 1948 pour l'execution des travaux de captage et d'adduction d'eau protable : d'instruction de cette demande a ité faite selon les dispositions de la circulaire ministerielle du 26 février 1934 relative à l'application de l'article 33 des claures et conditions gemerales du cahier des charges, et fait ressertir que l'entrepreneur avait droit à la résiliation de son marché. Contefois W. Gerden accepte de poursuire les travaire moyennant l'application de nouvaise prise de règlement. Ces prise ont ité débatters par les Ingimeurs et lur application peut faire l'objet d'un avenant are marche primitif

D'autre part Mr Gardelle consent à distraire de son marche la fourniture et la pose des tujaux en fonte, au profet de Mr bustello. entrepreneur à l'enqueux, qui a pur assurer cette fourniture immedistement. Ouvi un marche de gre à gre doit intervenir avec cet

1. le Vrésident soumet à l'assemblée :

le projet d'avenant au marché de 10: fardelle

le projet de marché à passer avec Mi bastello

desquels il ressort que la définie à engager pour les travaux de soire projets un belon sur la 4º Dedice De fai de captage et d'adduction des eaux se trave portée à 3.800000 sir l'adduction des eaux se trave portée à 3.8000000 sir l'adduction des eaux se trave portée à 3.8000000 sir l'adduction des eaux se travel pour les travaux sur private d'un emprent d'a cier de brance de raccordement aux nouveaux Captages pour les travaux sur privace hurie credit meet cier de brance de raccordement aux nouveaux Captages de la captage pour les travaux sur privace hurie credit meet cier de brance de raccordement aux nouveaux Coptages des canolisations des on ciemes Sources, de 504.000 fres.

He mirte le conseil à se prononcer sur les projets d'avenant et de marché nouveau, et à creer les ressources complomentaires Le conseil municipal après avoir entende cet expose et april auti

délibère :

1: approuve l'avenant au marché de gre à gre en date du 15 yanvier 1948, au nom de Mr. Gardelle, qui lui est présenté, et dont le montant s'eleve à 2.690 voo fres

approuve le projet de marché à intervenir pour la foumiture et la pose des canalisations en fonte par Mi Castello, et dont la défrense s'élève à 1.430.000 pres

2º Obrête le montant de la dépresse totale engagee pour le

projet d'alimentation en sau potable ainsi : Marché Gardelle Depenses Difieres Captage et adduction des sour des 2.570mo nouvelles Sources adduction des eaux des anciennes sources 120.000 Marche Castello adduction des saux des nouvelles sources 1.070.000 Adduction des eaux des anciennes Sources 360.000

3.640.000 480.000 Honoraires: 5% de 1.850.000 92.900 24.000 29714 1.66% de 1.790.000 Dépresses diverses : Considition des dossiers 1.500 Recherches hydrogéologiques 6.286 282.786 Achat de terrains et indemnités 275 000

3: Fixe la part contributive de la Commune dans cette dépense

Deprense totale

Dans la dépresse subventionnable: 50% de 4.045000 : 3.022.5004 Dans la dépense non Subventionnable: 504.000 2.526.500

4.045.000 304.000

La commune ayant dejà contracte un empunt oupres de la Cause Nationale de Prédit agricole de 1.015.000 1.5 11.500 stort pourvoir à la différence, toit:

4º Dedice de face à cette dépense complimentaire au moyen d'un empreut d'egale somme à contracter cupires des bredit bon.

he so soo fee.

La summer estant diffusible see excredit itsget de 3 0 35 fee.

La e m. vote 16964 fee four

tauxe de ? 20 amortissable en 30 aux et ajoute que d'après les renseignes monts qu'il a pur recueiller, cet empreurt sera facilement réalisable. En outre, il propose de causier la part contributive de la Commune, dans la dépense, comme suit :

Your un empreunt He mirte le consul à délibérer sur ses propositions Le conseil municipal, sui l'espose de W le Maire, après avoir

1: Approuve le deis du projet de construction du chemin rural de Châleau, révié à la date du 1er Novembre 1948, et s'élevant à la

3: Sollicite de Mr le Minister de l'agriculture et du Département. l'attribution d'une sulvention sur la base dece nouveau dois 3: a cet effet, prend l'engagement au nom de la Commune, de contracter suprès des habitants, un supremet de 347 000 fres au taux de 2, amortissable en 30 ans, représentant le montant de la sulvention que l'état pourait allouer à la Commune, suivant le barème en vigueur

Les conditions de l'emission de cet empreunt férant l'objet d'une deliberation speciale

4º Décide de Couvier la part contributine de la Commune, part me frêt de 348 500 per dont les modalités sevent fixées ultirieure. ment par deliberation speciale

5: remouvelle l'engagement, au nom de la Commune, d'assurer à ses frais, la conservation en bon état des ouvrages, et, à cet effet, d'inserire à son budget, chaque année, les ressources néces-

Le haire impose que par arrêté de Mondieur le Prefet, en date du 5 Novembre 1949, les travaire d'aménagement de deux lavoirs ont été agréss dans la tranche de dimarrage du plan d'équipement National, mais sans attribution de Subvention

Il dépose sur le bureau les projets de construction de ces down loward . I'm a Villemontein, l'autre a Bussy et comportant respectivement 4-6 places et 8-10 places.

La depende à engager s'eleve Your le projet de villemonteir a Your le projet de Bussy, à

150.000 200.000 350.000

Elle peut être presence sur le crédit de 500 000 pas inscrit au budget additionnel 1948, Frater lavoirs

Le conseil municipal, après enament de ces deut projets, les approuve : docide de faire exocuter les travaux le

L'an mil neuf cent quarante huit, le cing Decembre, à neuf heures. Le conseil municipal de la Commune d'aymortiers, s'est riuni au lim ordinaire de ses beances sans la prosidence de urle D' Fraissein. Conseillageneral Maire, ensuite de la convocation faite pa lui le 1º décembre.

Etaient present: A. A. D. Traissier, More Legalland, A. A. Dussartre bacaly, Norm, Lebraut, Coupet, Simon . Vintegret, Soutie Inglowed

leignels forment la majorité des members en exercice et prement de liberer realablement, conformement à l'article 50 de la loi du 5 mil

Exercis: Mme Valand M. M. Bachellerie

Obsents: M.M.— Chemartin, Brunerie, Montandon, Barlet, Mr. Germigier, M. Champeaud, M. Gerband, Workin Le président ouvre la Seance Le président ouvre la Seance

Ha ité en conformile de bartiele 53 de la loi précitée procédé immediatement à l'élection d'un secretaire pris dans le sim

N' bacaly ayant obtenu la majorité des suffrages à été disti-que pour remplir ces fonctions qu'il à acceptées

To donne lecture du proces verbal de la dornière Seance qui est adopte sans observations

Chemin de château

Le Maire depose sur le bureau le devis du projet de construction du chemin unal de Château, revise à la date du 1º Novembre 1948, and la direction de W. l'Ingenieur en chef du genie rural et donne les renseignements suivants sur le financement de cette entreprise La dépense à engager est evaluée à la somme de 850.000 pres et Serait repartie Commune Suit:

246.500 Sulvention de l'Otat Subvention du département 255.000 Vart de la Commune 348.500 Total 850.000 fel

Coutefois, et conformement aux dispositions de l'article 14 de la loi du 14 août 1947, la subvention de l'état serait payer un aumuités, le montant de l'auncité étant calculé pour permettre l' amortissment au 30 aus au taux de 4% du montant de la subvention en capital

Var suite du mode de versement de la subvention de l'otat la Commune est amence à contracter ouprès des habitants un emprint de 247000 fres de Maire propose d'invisager est imprint en

Lavors. construe.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

plus tot possible par voie de marché de gré à gré sur appel Désigne M. M. Dussartre et Simon pour assister le haire pour l'examen des offres présentées.

Le Maire enpose en outre que les conditions d'execution de ces la Canalisations d' voirs font espirer que les travaix pouront être incorpores dans le lan Entiretien projet d'adduction d'eau qui est preve pour les hameaux de rellementeix et de Busy . It faut egalement previor que l'abreuvoir pourrer the accepté ainsi qu'ime réserve d'eau pour l'inconde

Le Maire exprese que par arrêté de Monsieur le Vréfet, en date du 5 Novembre 1948 les travourse de construction d'équets out été agéen dons la tranche de dimarrage du plan d'équiprement national, avec attribution d'une subvention de 200. 000 fres, sur une depense d'un million.

He propose de faire dresser le projet d'execution de ces travaux en une de leur exécution- ordopté

Immeubles communaux loyers

Egouts

Le Maire expose que les loyers proyes pour les locaux situes dans des immeubles Communaux et pour un jardin, Sont particulièrement bas et propose qu'ils soient revisés en appolication de la loi sur les loyers du 1º Septembre 1948 Le consul municipal après examen de cette question, et après avoir pris comaissance des loyers appliques aux differents

biens communause loues

Les loyers payes pour les locaux situés dans l'immenble dit "l'Oalis" seront fixes conformement aux disprobitions de la loi

du 1º Septembre 1948, et à l'amable si possible Les loyers des deux garages, sont fixes à: pour le grand garage occupé par l'adandes postes. 30004 pour le petit garage occupe par W. Gardelle 20004 Le loyer du jardin, joui par W. Gasparoux, est fixe à 90004 Les loyers payes pour l'unneuble occupe par les services du bureau de poste et pour le hangar occupe pour la boiet la semente du Centre seront fixes se possible à l'amiable sur la base de 20.000 par an pour le 1er, et de 10.000 par our four

Les loyers de l'immeuble titué rue du Vary d'ayen ne pouvont être continués et les locatoures devront quitter les lieux L'immubble étant en très mauvais état, présente de suiense dangers pour la sicurité ____ des occupant et de la circulation sur la voie jublique et doit être déclare comme menaçant

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire est charge de homplir toutes les formalités aux fin ci-

Le Moure enpose que les travaire d'intretier des canalisations d'eau et des fontaines executés en regie depuis la guerre, étaient traités auparavant par adjudication, et domande au conseil de dire s'il juge à propos de continuer le mode actuellement emplaye on bien reprendre l'adjudication

Le conseil municipal, considérant que le piget de réfection génerale des adductions d'eau doit être entrepris dans le courant de l'année 1949 ce qui apportera un changement notable dans l' entreprise d'entretten, decide de continuer à faire executer les travoux dont l'agit en règie pour l'année 1949, et de les confier à Mr. Mazurier, entrepreneur de plomberie

. Bones et immon. dices - Vente

Le conseil municipal décide de proceder à la vente des boues et immondices amasses en 1949 dans les rues de la ville, par voie de marché de gré à gré sur appel d'offres, la 26 décembre 1948 à 11 heures

M. M. Dussartre et Vaceteix sont D'esignes pour assister le

To writures seclaires de hairo expose que depuis la guerre, en reison des difficultis à s'approvisionner, les fournitures scolaires sont achetées en règie, mis qu'il semble possible maintenant de revenir à un approvision. nement plus normal et qu'il y a lieu d'enistager la muse en adjudication de ces formitures

Le conseil municipal adopte la proposition et demande au consité de la Caisse des écoles de recourir à l'adjudication pour l'approvisionnement en fournitures seolaires

Chandieres-vente

Mi le Maire expose que des renseignements recuillis, les chaudie res préties aux cultivateurs en 1944, valaiant, neuves, à cette époque de 7000 à 9000 francs, selon les dimensions.

Il demande au conseil de fixer les prix à faire payer à un qui les conservent, et aussi les prix de location des poèles Le conseil municipal, compte tener de l'état d'issure deschau dières au moment du prêt, fixe:

à 3000 francs le prix à faire payer à Mme Reclere, et Mh Let. trade, Manivand et arry, pour achat de la chandière qu'ils

à 3004 par au le prix de location des poèles de grande taille

Station de tourisme Transe de Séjour

Le Maire expose qu'au moment de l'érection en station de tourisme de la commune d'Eymourtiers, il avait été institué une taxe de sejou à percevoir par les hôteliers et logeurs, mais dont la perception n'a pas été appliquée en raison de l'opposition de ces commerçants; et qu'enfin sa suppression à été votée par délibération du conseil mumicipal et de la chambre d'industrie touristique.

a 100 frances par au le piùs de location des proiles de petites taille

Depuis, me loi du 3 avil 1943, validée, fait une obligation aux stations touristiques de porcessir la tane de sejour. Ho y a donc lieu pour Enmoutier de mettre en application la perception de cette

Ib demande one conseil municipal d'en délibèrer, et, éventuellement de fixer les tanfs à appliquer.

Le conseil municipal, oui l'expuse ci-dessess;

Comaissance prise de la loi du 24 Septembers 1919 et du décret reglementaire du 4 Mai 1920, ainsi que de l'acte dit loi du 3 avril 1942 qui creent les stations de tourisme et les autorisent à percevoir une taxe de Sejour

après avoir délibèrer prend les décisions suivantes: Your les motifs immerés au tableau III ci-dessous, demande que la Station d'Eymoutiers soit autorisée à percevoir une tare

Cette taxe sua perque chaque armer dans la Station du Tableau III

1º Dates où Commence et finit la saiton de tourisme : du 1º Jui

2. Nombre approximatif de personnes sijournant annuellement dans la station: 300

3: Durée moyenne du Séjour: 15 jours

4: Kendement annuel approximatif de la taxe: 3,0.000 fres

article D. Le cons el municipal demande que les tarifs indiques au tableau IV ei dessous soient appliqués pour une durie de ling années, à dalir du décret autorisant la perception de la tare

Toubleau IV.

Carifs applicables par personne et par jour de Séjour 10 fees 1º hôtels, villas et maisons meublées de 3 eur ordre 5 fees 2. hôtels, villas et maisons meublees de 4 im ordre

1: enfants au dellous de 7 ans

2. Personnes que justifient qu'elles viennent temporairement dons la Station pour l'exercice de leur profession;

3: Fonctionnaires et aquets de l'Otat ou du département appelés ton porairement dans la station pour l'exercice de leurs fonctions; 4: Des voyageurs et représentants de commerce portuns de la carte d identité professionnelle instituée par la loi du 8 actobre 1919, pendant la durie des sijour qu'ils peront dans la station pour les besoins enclusifs de leur profession

attenuations En faveur des familles nombreuses dans la proportion prevue par la loi du 29 actobre 1921, pour les tarifs de transport des chomins de fer d'interêt general, c'est. à dire:

30 P 100 40 p. 100 Your les familles comprenant ! 5 enfants 50 p.100 60 p. 100 I enfants et plus 70 p. 100 article 3 - Emploi de la taxe

1: Chambere d'industrie touristique

Le conseil immicipal s'engage à assurer le fonctionnement de la chambre d'industrice touris tique et à lui verser, pour en Couvrir les frais, une subvention annuella, qui sera prélèvee soit sur les ressources du budget Communal, soit sur le produit de la taxe de séjour, tant que le classement de la station subsistèra 2: Travaux d'hygiene

ne conseil municipal s'ungage egalement à entreprendre les travaire à executer sur le produit de la taxe de sejour, des que celle-ci sera perçue (achevement du réseau d'égouts, et assainssement general de la ville

3. Cravaux d'embellissement, amélioration des conditions d'acces, d'habitation, de Sejour on de Circulation

après avois Satisfait aux mesures d'hygiene, le conseil municipal 1'engage à intreprendre des travaire d'embellissement et d' amelioration des conditions d'accès, de sijour et de circulation, de me façon generale; dont les projets ne pourront être entrepris qu'au fur et à mesure de la perception de la taxe et en accord avec la Chambre d'industrie touristique

Service d'Incendie Fourgon Vicet approve Linoger le 24 Mars 1949

Le Maire expose que la établissements Laffly à qui il a ceri pour demander la résiliation du contrat pour la fourniture d'un fourgon d'incendie signé il y a deux ans, réprondent qu'ils sont en mesure Ple Priest de Suitaire quies d'effectuer cette livraison moyennant une majoration du prin con-Signé : Decle. venu qui serait porté de francs à 1.485.000 fres, et demonLe conseil municipal après discussion, est d'airs d'accepter

la proposition des établissements Laffly et de passer commande

du fourgon; la livraison ne pourrait avoir lieu qu'au moment

où la comtruction du garage devant l'abriter sera terminée.

de au consul d'en délibérer.

pour les longueurs au dessus de somètres

à fres le mêtre

avec minimum de perception de ceut frans II Aquedues de om 50 de largeur et au dessus et occupations outres

que pour les canalisations: de 15 à 30 frances le mêtre carré suivant le degre d'intérêt présenté par

l'occupation, avec minimum de perception de 100 fres.

III brottoirs:

a) portions de trottoir à établir spécialement pour les distributeurs automatiques d'essence, redevance à raison de troute frances le mêtre carre avec minimum de cent francs.

le) Trottoirs generaux de nature à faciliter la cuculation des pristons: redevance de 100 frances quelle que sait la surface occupie Le consul municipal après examen, accepte les tarifs es dessus et décide leur application dans la commue à dater du 12 janvier

Olimentation en Le conseil municipal vote la réalisation au brédit boncier de ean potable. prance d'un empreunt de un million conquent ouze mille frances des-Emprunt de 1.5 11.000 tine au paiement de travaire d'adduction d'eau potable

da commune de liberera de la Somme due au Clédit Foncier par luite de cet empreunt, en trente années, à compter du 31 janvier 1949 au moyen de treste annectés de 106.288 francs chacune, payables par moitie les 31 janvier et 31 juillet de chaque amée et comprenant outre la somme nécessaire à l'amortisement du capital, l'intérêt du dit capital au taux de 5.45 pour cent l'an.

Le premier demestre d'amuité écherra le 31 Juillet 1949 Your assurer le paiement régulier des amuités, le conseil memoupal vote une imposition de 209° 50 recouvrables pendont 30 aus, à partir de 1949. d'un produit de 106.288 francs

La Commune s'interdit d'effectuer aucun remboursement antici pe pundant dix aus à compter du jour où le solde du prêt sera verse par le Credit honcier au trésor public, à l'aide d'autre ressau ces que celles provenant des sulventions allouées à l'occasion des dependes qui motivent le présent empreunt ou de l'écononne réalisée sur le coût des travaux

En eas de remboursement anticipe, la Commune paiera une indemnité egale à six mois d'intérêts du capital libéré avant terme sauf pour les remboursements effectiés à l'aide des subventions on économies précitées qui seront faits sans indemnité m preairs La commune s'engage à prendre à la charge les impôts qui, dans l'averier pourraient frapper le présent emprement

Loyers - application de de conseil municipal; considérant que selon l'article 103 de la loi nº 48.1360 du 1: Septem la lova Cymontiers

Cimetière achat de terroim

Le Maire donne commaissance au conseil de la lettre de Mi Ruby propriétaire du terrain à acheter pour l'agrandissement du cimetière demandant le prix de 100 per le mêtre corré Ho indique qu'il va faire proceder à l'établissement du plan de la partie de tenain à occuper, et d'emander à Monsieur le Directeur de l'enregistrement de faire procéder à l'évaluation.

Docieté de Choisse - Subvertion-

Met capprouve Limoges le 18 hai 1949 File Mist Le mieller de Tréfeture Signé: illisible

Le Maire donne Vot une circulaire en date du 29 Novembre par laquelle Monsieur le Préfet signale l'intérêt que présente pour l'agriculture la destruction des animaux musibles, et aussi les mesures entreprises par les sociétés de chasse dans ce but ; il mite les conseils municipaux à prêter leur concours à ces orgains ations.

Le Maire expose qu'il existe à Coymoutiers une société de chasse qu'à pris deja Prour la destruction des animause muisibles, et pense qu'il suffirait, pour le conseil municipal de lu oider en en

courageant les participants par le versement de primes la proposition de conseil municipal, oui l'exposé ci-dessus, adoptet du Mare et decide d'allouer à la société de chasse d'Exposutiers une subvention égale à 25% des sommes payées par elle en primes pour la destruction des animaux muisibles

Il vote une somme de 6000 fres à prendre sur les dépenses imprevues pour couvier la dépense

Overgles. subvention

Le conseil municipal vote une Subvention de 1000 fus en faveur de l'association pour le bin des avengles, 9, me Duroc, à Varis (VIII-)

Domaine public conseiller de Préseture Signé: illisible

Mi le Président donne lecture d'une circulaire de M' le Prefet du - Redevance pair occupation 15 actobre 1948 Signalant que les taux four l'occupation du do-Vuet approuve Timo ges, le maine public national et départemental ayant été augmentes, 11 janvier 1949. Ple Tréfet de il y a lieu de revider les tarifs fixés pour l'occupation du domaine communal à partir du 1º Janvier 1949 afin d'uniforniser les tarifs appliqués dans les Communes du departement, les redevances suivantes pourraient être appliquées: I bornalisations de toutes nature d'un diamètre inférieur à 0,50:

8 frances le mêtre courant pour les longueurs de 1 à 10 mêtres pour les longueurs de 11 à 30 mêtres 5 - id -_ id_ pour les longueurs de 31 à 50 mètres

DÉLIBÉRATIONS

lere 1948 portant modification et codification de la législation sur les loyers des locaire d'habitation et à usage professionnel, et instituent des allocations logement, la commence d' Expussition ayant moins de 4000 habitants et étant distante de plus de 5 km d'une ville de 10.000 habitants se trouve exclus du champ d'application de la dite loi en ce qui concerne le maintien dans les lieux Considerant qu'auxi les locataires de la Commune sont soumis aux dispositions du chapitre III de la loi concernant la fixation des prix des loyers, mais qu'ils n'ont aucune garantie

quant au maintier dons les lieux Considerant qu'en l'état actuel des chotes, une crise grave du logement exeiste à Eupmontiers

Considerant que la non application de la loi surinser dons

son integralité ne fera qu'aggraver cette situation Demande à hontieur le Muntre de la Veconstruction et de l'Urbanisme et à Monsieur le Muistre Charge des affaires economiques de vouloir deuder que la loi du 1º deptembre 1948 portont modi fication et codification de la legislation relatine ause rapports des baillours et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à mage professionnel et instituant des allocations de logement sera applicable, dans son integrite, à la Commune d'Exmention

Coles - Orbre de Noël - gouter

Sur la proposition de Madame Tegalland, le conseil me miestal vote une somme de dise mille francs pour l'organisation d'un gouter pour les enfants des écoles à l'occasion des fetes

adduction d'ean achat desterrains et des sources

N' le Maire expose qu'il a reçu de Montieur le Vrefet, un rajeport de Monsieur le Directeur de l'euregistrement on date du Mactobre 1948, relatif à une neuvelle évaluation des indemnités à payer à Montieur de Bellabre pour aquisition des sources et des terrans nécessaires pour les captations d'eau et l'implantation du bassin dans sa propriété de la Condamine, et aussi pour le doit de passage des canalisations d'amenée de l'eau

Les indemnités sont evaluees amsi:	
aguisition des sources et terrains	182.700
Droit d'occupation pour passage des.	14.000
	196.700
Indemnité de remploi, à 35% Indemnité de moins value pour la partie	49.175
Indemnité de moins value pour la partie	
haute du pri de La Condamine	29.125
total	275.000 fres

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

Le Maire Soumet ledit rapport à l'mamen du conseil et leu de 's mande de dere s'il l'approuve et en accepte les conclusions. Le conseil municipal, après examen du rapport présente, et après discussion, accepte, dans le désir d'arrivor à une entente amiable avec Mi de Bellabre, la fixation à la somme globale de 275 000 fres, des indomnités à lui payer.

Course des Retroites Election de déléques an conseil d'adom

W. Le Maire expose que le conseil municipal est appelé à voter pour l'élection des représentants des collectiontes au conseil d'administra tion de la Caisse Nationale des Retraites des agents des Collection tés locales, à laquelle la commune d'Expuantiers à affilie ses agents

He indique que la commune se trouve classée dans la 3 mm Catigo rie et doit voter pour deux condidats (stitulaire et supplierent) Hodipose sur le bureau la liste des caudidats et inite l'assemblie à procèder au vote

Le conseil municipal procedo immediatement à cette formalité et vote à l'imanimité pour les candidats ci-après:

M. Buisson Huri, conseillemunicipal d'Evreuse M. Coutos Louis, conseiller municipal de Blaye

agents communaux -Ondte de cherte de vie

Le conseil municipal

la la circulaire en date du 14 Octobre 1948 par laquelle Wele hofet fait comaître que selon les instructions regues de Monsieur le Ministre de l intérieur et de Monsieur le Ministre de la santé publique et de la propulation, les communes et les établissements publies locaux preuvent accorder à leurs agents titulaires et auxiliaires!

1ª me indomnité temporaire de chorté de vie

2º un supplement temporaire d'indomnité de résidence dans les conditions prévues pour les fonctionnaires de l'état par decret du 9 actobre 1948 et circulaire du Ministre des Finances de la même dote

He est allowe, à compter du 1er Septembre 1948, aux agents communaux, une indemnité temporaire monsuelle de cheste de vie dont le montant est détermine sur l'état nominatif joint à la présente

Le montant de la dépense pour 1948, de 60. 232 pes, sua prileve sur le credit de 332 000 fres ouvert au chapitre VIII art 1 du budget pour entretien des sues su une somme de 316. 310 fres reste disposible

Concessions d'Ear le sonseil municipal, vu le règlement de distribution de l'eau potable, en date du 6 août 1922, modifié par delibération Tarilo.

L'eau potable, en date du 6 août 1922, modefre par deliteration

Viret approuve dimoger le de la délégation du 4 décembre 1940; considérant qu'en raison de

31 août 1949.

Vile hefet, le Suistaire générable hausse considérable des frais d'entretien du réseau de distribution

Signi: Beele.

le produit de ce souvie est dérisoir; le produit de ce sovice est dérisoir;

Nº D'ORDRE

considerant d'outre part, que les tarifs actuellement en inqueur ne correspondent plus au prix de toutes chores.

1º, la délibération de la délégation spéciale on date du 4 décom-

article 6 - Droit de location du comptains: To sera perçu un droit de location des compteurs de : doux cent enquante frances pour un compteux de 18 au de 12 m/m trois cents france jour un compteux de 45 % as Quatre cents france pour un compteur de 20 mm. Le volume d'each contommer sera releve dans le première qui devra recommaitre ce releve des dispositions ci-desus en-

De conveil municipal se constitue en comité secret et passe à l'examen des demandes d'admission à l'assistance

Gerbourd brançois, me grande, airs favorable pour hospitalisation, l'interesse versera 20% des grais enposes V. Malavourd, rue grande, airs favorable Dujacques havie, un Try d'ayen, airs favorable Vir Couturier, me farge, airs favorable Fermigier Kartin . avenue du Maréchal Toch ain favorable raye François, an Try d'ayen, airs défavorable, dispresse

Two Moratille, and my d'ayen, avis favorable V. Viction, me Combe Souris, airs favorable

Tierrot andré, me Combe Souris, airs favorable pour admission dans une école de rééducation

Vinierne Maria Mierese, route de Treignac, avis favorable pour le binéfice de l'article 20 tis

Dujacques kaise, au Tury d'ayen, airs favorable pour une allocation mensuelle de 800 fres

Stradout n'es laye Lateur Huguette, rue Combe Souris, airs favorable South CA CT Company

bre 1940, est abrogée

20 Les dispositions des articles sode reglement de délivrance des caux potables ci-desses visé sont abrogées et romplacées par les suivantes: article 5 - Triz-

Le prise du mètre ente d'eau délivrée au compteur est fine à guinze francs (154)

quinzaine de chaque trimestre en presence de l'abonne trerent en vigueuer le 1º Janvier 1949.

et prononce les airs suivants:

des ressources suffisances

Contenues, à Orenac pressources suffisantes

L'an mil neuf cent quarante neuf, le treute faurer, à nouf heures le consil municipal de la commune d'Egno estiers s'est rému au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Me le D' praincire, consuller général, haire, ensuite de la convocation faite par lui, le vingt me de ce mois

Etaient présents: M. M. D. Draissein. Mm Legalland, M.M. Dussar tre, Nong, Lebraud, Vouteix, Mm Vatand, M.M. Bruneire Baport, Voisin Champeaud, Barlet

les quels forment la majorité des membres en exercice et present valablement délibérer, conformement à l'article 50 de la loi du 5 airil 1884. Exercis: anglerand It Cacaly

absents: None Toirmigier, M. W. Chomartin, Vintegout, Simon, Montaudon Bachellerie Gerband

Le président ouvre la seance ils a été, en conformité de l'article 53 de la loi précitée, procédé in-médiatement à l'élection d'un servetaire puis dans le sein du

At Lebrant ayant obtenu la majorité des suffrages à été dési-gné pour renyler ces fonctions qu'il a acceptées. He donne du procès-verbal de la dernière seence qui est adop

te' sam observations

Oppareils de charf Le conseil municipal, revenant sur sa délibération du 5 décem-fage. bre ; considérant que de nombreuses réclamstions - L'ét au sujet de la fixation du prix de location des appareils de chouffage prétés par la commune;

Considerant qu'au moment du prêt ces appareils se trouvaions en plus su moins bon état et que les particuliers qui les out obtenus out det les faire réparer à leur grais

14 Le prine de cession des chaudieres est fixé à 2000 fres 31 H n'est demandé aucune rederance pour prêt des poèles qui ont été rendus, les binéficiaires restant libres de la fixer eux mêmes

Nettoiement des rues Achat de véhicule

La Maire axpose qu'il a reçu deux propositions de fournitura d'un véhicule automobile pour le nettoiement des rues : l'une des usines Renault (représentées par M. Chéroux) offrant un Charis moteur 46 H.P. d'une charge utile de 2.500 Kilos, au prise de 478.000 fres pris - Billancourt l'autre de la société Tovel (représentée par M. Mennery) offrant un camion à moteur électrique d'une juissance de 5 01.6 avec

assistance médicale

assistance

Vieillards, infimes et incirables

Femmes en couches

Ossee à la Famille.

DÉLIBÉRATIONS

berne basculante à main d'une capacité de 2 mètres cubes pour le prix de 1.350.000 fres

bes deux propositions semblent dervir être examinées à nouveau afin de faire choix du genre de machine convenant le misur pour les besoins du service

Le Maire propose en conséquence d'ajourner cette question - ordapte

Taxl sur les locaux in-Suffisomment occupes

Mr le haire expose qu'à la suite de la délibération en date de 17 Octobre 1948 demandant l'institution dans la commune d'Eymanties de la taxe de compensation sur les locaux inscriffisamment occupies, il a regu une lettre de Monsieur le Wrifet faisant connaître que Monsieur le Ministre de la reconstruction et de l'Urbaniame l'invite à appeler l'attention du conseil municipal sur les consequences de l'application de cette take au egard aux dispositions de la loi du 12 Septembre 1948 sur les loyers, et demande à l'assemblée de reconsidérer la question

Le conteil municipal;

ou les dispositions de la loi de 1º September 1948 sur les rapports entre bailleurs et locataires des immecibles d'habitations et professionnels; considerant que leur application à Expracetiers me remediera mullement à la crise grave du logement qui essiste; Considérant que de nombreux logements sont très insuffisamment occupies;

Maintient sa délibération en date du 17 Octobre 1948 domandant l'application à Eymoutiers de la taxe de comprensation sur les locaux insuffisamment occupés

Station de tourisme · Toxe de sejour

Le conseil municipal examine le dossier de mise à l'enguête du projet de perception de la taxe de séjour dans la station da tourisme d'aymoutiers

Vie les doclarations contraire au projet qui ont été présentées; Considérant que ses dularations émanent uniquement des hételiers, aubergistes, loquers, charges de recouvrer sur leurs clients le montant de la taxe

Considérant que les raisons invoguées n'ont aucune valeur quand ils disent qu' Eymoutiers n'est pas une région touristique et que les impôts y sont plus élevés qu'ailleurs

Considerant d'autre part que les déclarants se disent tout simplement hostiles à la perception de la taxe, mais ne nient pas l'intérêt de son application ni colici de la station touristique Considérant que par délibération en date du 17 décembre 1948 la Chambre d'industrie touristique a demondé l'application de la taxe de sijour (à l'imanimité des membres présents y conjons les d'legués ilus

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

par les hôteliers

Considerant qui bymoutiers, avec les environs immediats, présente tous les caractères et tous les intorêts d'une region touristique, au n'ennent Chaque aunce, depuis toyant, de nombreur touristes

Considerant l'intérêt qui s'attache à Son classement comme stetion de tourisme et à la perception de la taxe de sejour;

Est d'ans que les dislarations contraire au pay à la perception de la tare de sijour formulées doivent être searties, et que le projet doit être

naux. loyers

Immembles commun Nº le Maire expose qu'à la suite de la domande d'augmentation des loyers papes pour le bâtiment et le garage aleritant les services de

Vir la présente délibre la poste, et le hangar à la gare, lous à la société la "Someuse du verte de l'art. 68 de la loi du couter" il a reçu les réponses suivantes:
5 aut 1884 :
Viriget de "Juillet 1949

We le Directeur départemental des postes, par lettre du 23 décem :
Ringes de la consullar de Bie 1948, accepte les prix domandes soit : 30 000 fres pour le loureau de postes : lisible de poste et 3 000 fres pour le garage, et demande de finer la dure de poste et 3 000 fres pour le garage, et demande de finer la durée du bail à intervenir

M. L'administrateur de la Société' La Someuse "fait commaître, par lettre du 16 décembre 1948, qu'il estime magére le prix de 10.000 fres de mandé pour le hangar à la gare que la société occupe, et offre 6000 The Maire demande au conseil de délibèrer sur ces questions

He donne lecture d'une lettre de Mr. Coacaly, conseiller municipal, lui donnant mandat pour le représenter à cette seance, et exposant son airs, specialement sur la fixation du poir des logers des locaux dont s'agit.

Le conseil municipal, après diseussion;

1: de consentir à l'administration des postes un nouveau bail d' une durée de 3. 6 et 9 ans, pour la location de l'innueuble Communal abritant les services du bureau de poste. Le loyer à payer à la Commune est fixe à 20.000 fres par an , au 1er janvier 1943, aucc majoration semestrille de 1/2 pondant cing ans.

La location du garage occupé également par l'administration des postes sera continsée à l'année moyennant un loyer annuel de

29 La location du hangar à la gare, occupie par la société " La demeuse du Centre" sera continuée à l'année moyemant un loyer de 10.000 tres

Enseignement Cours Complementaire - Etudes surveillées-

Le conseil municipal examine une demande d'allocation d'une in demnité pour études surveilless au cours complémentaire, présentée of Mr. Legalland, directeur Le suive comporte une étude d'une dures d

Vir et approxivé. Timogaleso bars 1949 · Purle Prifet. La benetaire généal Ligné: Beck.

une heure et demi chaque jour de classe. Le conseil municipal, considérant l'interêt que présente pour les enfants et leurs familles le service de cette étude décide d'allouer à M's Legalland charge d'ossurer le service et la surveillance de cette étude une indemnité aunuelle de 25.000 fres , à compten du su actobre

Le montant de la dépense afférente à l'année 1948, de 5.250 fres sera prélevé sur les fonds dispossibles par addition au budget

Selvirage électrique - tontretien.

N'le Maire exprese que l'entretien des réseaux d'éclairage. électrique nécessite chaque aunée une dépense auez élevée ; qu'il a été assure depuis la querre par M. Camaignot qui, seul des electrieiens d'Expresetiers, était en mesure de fournir des lampes.

He demande all consul municipal s'il juge à propos de laiser ce travail à W. Camoignot pour cette aunce, ou bien de le confier à un autre électricien

Le conteil municipal après discubbion, et compte tenu des facilités que Mr. Camoignot a procurées à la Commune pour le fonctionmement des réseaux d'éclairage plublie, decide de lui en compier l'entretien pour 1949

Oncien agent communal Le conseil municipal examine une demande présentée par Mon - Secours- (Mmo Chapouland) ve Chapouland, ancienne femme de service à l'école maternelle tendant à obteur l'allocation d'un seceurs en qualité d'ancien agent de la commune

> Le conseil municipal, considérant que 10me Chapouland, agre de 66 ans, est restée pronolant 27 ans au service de la Commune avec un salaire tout à fait minime : qu'elle ne possède aucune fortune et est dépourones de ressources suffisantes.

Décide de lui allouer un secours mensuel temporaire de 800 fres, à compter du 1º Janvier 1949

Le montant de la dépense pour 1949, de 9.600 fres sera inscrit an budget additionnel

Contomiers - Indi pour soignes le cheval et assiver le service du corbilland, les dimanches

Vu et approvie. Limages le 29 Mars 1949 5: Le Prifet. Te duitoire gimeral Signé: Beck.

Le conseil municipal examine une demande d'augmentation des indemnités qui lui sont servies pour soigner le cheval et assur rer le service du transport des corps les dimanches et jours fines presentee par M. Ovry, cantonnier.

He l'e reconnait fondie en raison de l'augmentation du coût de la vie et fixe ainsi qu'il suit les indemnités à payer au cantormier pour snoice assure les dinanches et jours feries: Sour soigner le cheval: sie cents frans par our

Pour assurer le service du transport de corps (Corbillard) deux cents france par vacation.

Eclairage Public. Installation de lampes

Le conseil municipal examine une demande de M. May, fremer à legand, pour l'installation de deux lampes pour l'élanage des airages de ses exploitations. Il décide de faire examiner sur place, l'utilité publique de ces installations.

Chenin v. o du Lac - Par de buses.

Il décide également de faire installa une lamps sur la route de château Sur la demande des propriétaires et exploitants des jardins sittées aux tradelles le conseil municipal doude de faire poser des buses us coment dans le fosse du chemin V.O. nº 4, du das aménageant auss' me accès au petit chemin rural desservant les jardins designés.

Garde. Champêtre Sordenmité de moto Affaires constituirales Vie et a synousie le 6 avil 1949 Vie Reflé et initians simual Signe : Beck.

Sur la demande de l'intèressé le conseil municipal decide de fixer à 600 francs par mois, l'indomèté de nestacy elette allaire an garde-Champète. à compter du 1er Janirer 1949. Im éradit de 7.200 Lest interit à cet effet au budget de 1949

Comice agricole - Subvention.
E. Dinama - 35 mean affines communales
the et approuve - Limoge, le lo février.
1950 - Jone le Réfer de fevriere.
general - Agné : Beck

Sur la demande qui lui en est faite le conseil municipal décide d'allacer au Comice agricole du Conton d'Expractient, une Subvention de 6000 fres pour organisation du concours annuel d' animoura. La dépense sera prélèvée sur les fonds libres par addition au budget de 1949

Lavoirs - construe-

Le conseil municipal, considerant que le projet de construc. tion-reception des tion des lavoirs à Villemonteix et Busy ett approuve avec auto risation d'enécution des travaux par voie de marché de gré à gre sur appel d'offres ; fine la réception des offres au dimanche 7 ferrier 1949, à 11 heures, à la Mairie, et désigne MM Dussantre et Champeau, conseillers municipaux pour assister le Maire

yarde-champietre Traitement. vuet approuve Limoges, le 2 Therrier 1949 The mefet Le lor general Signé: Beck.

Le emseil municipal; un l'arrêté municipal en date du 30 decembre 1948 par leguel le siur Bardand Jean, garde-Champite est prome à la donc classe aux effet preseniaire de 12 janvier 1949, fire le salaire de cet agent ainsi qu'il suit :

Complément provisoire 91.500 136.500 La dépuise supplimentaire pour 1948 de 21.500 pres sera quelovée sur le crédit de los oso fres suvert au chapitra article du budget de 1948 pour intretien du cimetiese où reste libre une somme de 193.000 fres

Employée de bureau de conseil mmuipal; Vie le décret nº 49-44 du 12 Janvier 1949, modi-- Salaire fiant le régime de rémunication applicable aux employés auxi frant le régime de rémunération applicable aux employés auxi

liaires ; ne les états de servies de Me Vayese, employée airreiliaire de bureau à la Mairis;

Decide:

All Vayere, employée auxiliaire de bureau est classée au 3º échelon, et son salaire est fixe à 130 000 fres à compter du 10 passirer 1949 La dépresse nousitée est inscrite au chapitre I, article & du budge

Vonctionnaires et agents communaux

Le conseil municipal;

Vie les arrêtés de Mondieur le Ministre de l'intériour en date du - Classement Indiciaire 14 November 1948, partant classement indiciaire ces agents com. munaux et concernant l'application du reclassement de ces agents, et la circulaire de Mile Tréfet, en date du 26 Janvier 1949. relative à l'application des dispositions de ces un êtés;

> Vu la delibération du conseil municipal en date du 10 kai 1936 approuve par Wele Trefet le 8 Juin deivant, déterminant le statet des fonctionnaires communaux.

La délibération du conseil municipal en date du 10 hai 1936 approuvee par M: le Réfet le 8 Juin 1986, est modifiée ainsi qu'

article 4 - Les fonctionnaires communaux, sous reserve des drits spéciaux de nomination fixés par les lois et décrets actuellment en vigueur, sont nommes par le Maire, après avoir tatisfait aux règles de recrutement ci-après determinées:

Secretaire de Mairie. de surstaire de Mairie sera recreté par concours dont le programme sera fine par instruction de honsieur le Ministre de l'interieur. Les candidats devront être titulaires de l'un des diplommes baccalaureat de l'enseignement suondaire, brevet Superieur, diplâne de l'evole d'adminastration municipale de Varis.

Coutefois, les Commis comptant que moins trois aus de Service en cette qualité dans l'administration communale pourront être die punes de la présentation de l'im de ces diplomes

Les commis seront recrutés par concours. Les condidats dessont tre titulaires d'un diplôme du niveau du brevet élémentaire on complex trois and an moint dans l'administration

Dactylographes, imployed de bureau.

Lis agents swont recrutes après examen Les candidate devont être titulaires du certificat d'études primais, on avoir une instruction an moins equivalente Dersonnel technique. ouvriers du rettoiennent (cantonnier- 4) Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

contonniers) fostoyeur.

bes agents suont recrutes à la suite d'un examen suivant le programme arrêté par le conseil memicipal

Orticle 10 - Craitement . Classement indiciaire des fonctionnaires et agents communaux.

Grades et emplois 3 nodice suivant les échelons 7-cl 6: cl 5: cl 4: cl 3: cl 3: cl 4: cl Secretaire general 185 210 235 260 385 340 360 Commis Employes de buran 110 119 128 136 144 152 160 deliber de la garde - Champiètre 125 135 143 158 155 167 126 475 deliber de 23-10-35 Cantonnier-chef 150 160 170 180 190 300 310 Cantomiers 125 | 135 | 143 | 151 | 159 | 167 | 175 100 110 115 120 128 135 140 Fossoyeur Concierge de la Mairie 100 107 114 119 122 125 130 Figure de Service à 100 107 114 121 128 134 140 Prépare aux bascules 100 107 114 121 128 134 140

Scrieticinaires et agents communaux-Reclassement

Le conseil municipal; va les arrêtés de Mr. le Ministre de l'Interieur en date du 19 Novembre 1948, portant classement indiciaire des agents communaire et concernant l'application du reclassement de ces agents;

Vic la circulaire de Mi le Théfet, en date du 26 Janvier 1949 rolative à l'application des dispositions de ces arrêtés.

Vu la délibération en date de ce jour portent classement indiciai re des fonctionnaires et agents commencaux

Délibère:

de reclassement des fonctionnaires et agents Communaux est effective conformement aux indications du tableau ci-armere. à competer du 1º Janvier 1948

La dépunse supplémentaire ainsi engagee au titre de l'année 1948 de 252.489 fres seron prélèvée sur les disposibilités des crédits ouverts

au budget de 1948 sous les rubriques: Rohapitre VI article 2. entretien du cinetière, crédit de 450.000 fies ori reste libre une somme de 20000 4 400.000 4 6hapitre VIII article 1. entrelien des rues, orédit de 332.000 frs, ai reste libre une somme de 200.000 4

Les agents communaux ne penvent binéficier, en sustre

traitement, que:

1: de l'indemnité de résidence et majoration familiale de résidence prievue par le doiret du 29 février 1948 et suivants 2. de l'indemnité temporaire de cherte de vie et la majoration

No D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS Signer du 24 Ovril 1949.

L'an mil neuf cent quarante neuf le migt quatre avil 12 neuf heurs, le consiil municipal de la Commune d'Egmontiers s'est reune au lieu ordinair Q: de ses séances. Sous la présidence de W. le De Traisseix, conseiller general, Maire, ensuite de la convocation facte par lui le migit de ce mois. Traient presents: M. W. Draissein, Dussarte, Montandon, Anglerand, Poutein, Bachellerie, Nouy, Voisin, Barlet, Champeand, Corynet, Lebraut, Vintizout, Cacaly. Orbints: Misdames Legalland, Thermigier, Patand, M.M. Chemartin, Simon, Gerband, Brunerie Le consul a elu pour Secretaire M. bacaly Le Vrésident à donné lecture: 12 des articles transcrits ci-contre de la loi nº 48-1471 du 33 Septembro 1948 sur les élections des conseillers de la Vépublique. 2º du Decret de Couvacation des conseillers municipoux à l'effet de proceder à l'élection de leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au conseil de la République, qui doit avoir lieu le 22 bloi 1949 dans le département Election des Delégués Le president a ensuite mité le conseil à proceder, sans débats, au Servin Secret et dans les conditions fixes par les articles 9.10, 11.12.13 et 14 du decret des 24 Septembre 1948, à l'élection de Sept delegues -bhaque consuller municipal, à l'appel de son nom, a renis genne au mesident son bulletin de vote scrit sur papier blanc Le dépoullement du vote a commencé à 9 heures 15 Ha don ne les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'ume I didwire: Bulletins blanes ou ne contenant pas une disignation sufficiente, ou dans lesquels les votants se sont fact comaître Reite, pour le nombre des suffrages exprimes 14 Majorité alesolue ont obtenu: 14 voise M. Bachellerie Mr. Youteix 14 voice

14 voice

14 voise

14 voix

MY Barlet

W. Lebraut

Mr. Nony

Vie et approuve. Amoger le 8 juin 1949 Ple Rifet. Le levitaire général Signé: Beef

W. Chemartin 14 rose Ont reune la majorité absolue et out été proclames deléqués M. M. Bachellerie, Touteix, Barlet, Lebraut, Nouy, Chemartin, Clartion des Suppleants He a été procédé ensuite, dans les mêmes gornes, à l'élection de boisse des beoles eng suppleants Vremier de tour de Scrutias Le déposiblement du Soutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes a donné les resultats suivants: Nombre de bulletins trosures dans l'urne It déduire : leulletius blancs ou me contanant pas me désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait commaitre Reste, pour le nombre des suffrages exprimes 14 Majorité absolue out obtenu: 14 voise W. Brunerie une Vatand 14 vorse 14 voice kme Fermigier Mi anglerand 14 vorse W. Coupet 14 voise Out reuni la majoreté alesolue et out été prodames supplient Mr. Brunerie Mono Patend, More Germagier, W. anglerand, W. Coupet Observations et réclamations La siance est levée à dix houres. Le conteil municipal est reprise à dire heures quinge.

Mr. le Maire donne lecture d'une lettre de Mr. le Vriefet, en date du 5 hars dernier faisant connaître qu'à la suite de la trans mission du dossier de demande de la perception de la taxe de sejour dans la station, Montiour le Commissaire general au tourisme a présenté certaines observations sur les tarifs de la tasse et sur l'emploi du produit

H'unite le conseil municipal à reconsidérer la guestion un tenant compte des observations présentées

Le conseil municipal, après discussion, délibère:

Le tableau IV du l'aline de l'article 2 de la délibération du 5 décembre 1948, fixant les tarifs de la tane de séjour à percent dans la Mation de tourisme d'hypnautien, est modifie ainsi qu'il

Carifs applicables par personna et par journée de réjour: 10 hatels, vilas et maisons meublis de 3: ordre 6 fres

2º hâtels, villas et maisons meublées de 4º ordre 3: auberges 2 fres

de conseil municipal, considérant que que le règlement de la Cause des écoles, élabore par délibération en date du 10 Novembre 1929, concordance avec le statut-type édicté par circulaires minis-

La délibération du so Novembre 1929 portant création d'une Caisse des écoles est abrogée et remplacée par les dispositions sui-

article ser une Paisse des écoles est instituée à legmoutiers en execution de l'article 17 de la loi du 28 Mars 1882. Elle a pour but de faciliter la frequentation des classes par des récompenses, vous forme de livres utiles et de livrets de Caisse d'oparque, aux elivres les plus apripliques et par des securs aux éleves indigents ou peu sisés, soit en leur donnant des livres et fournitures de classes qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leu distribuent des vêtements et des chaussures et, pundant l'hiver, des aliments chauds.

article - 3 - Les ressources de la Caisse se Comprosent:

a) des subventions qu'elle pourra recevoir de la commune, du dépor tement, de l'état;

6) des fondations ne sous criptions particulières,

C) des produit des dons, legs, quêtes de benfaisance, etc...;

d) des dons en nature, tels que livres, objets de prapeterie, vêtements, decrees alimentaires;

article 3. La Société de la laisse des écoles comprend des membres fondateurs et des membres souscripteurs

Orticle 4 - Le titre de fondateur de la laisse des écoles sera acquis par un versement minismum de ___ mille francs, une fois _ payer, ou cinq amuiter de deux entrepraner chacerne

article-5_ Le titre de souscripteur résultere d'un versement annuel de ____cent francs au minimum.

Orticle . 6 - La caisse des écoles est administrée por un lomité composé de l'hospecteur primaire, d'un déléqué contanal désigne par l'Inspecteur d'academie, de conseillers municipaux un nombre égal au plus au 1/3 du nombres des membres du conseil municipal et de deux autres membres elus, pour une periode de deut aus par l'assemblée générale des societaires, et récligibles.

Station de tourisme Taxe de séjour-

and the second

Les pouvoirs des conseilless municipaux prement fire ance

be comité, préside par le Maire élit chaque année un rice-pré. sident, un secretaire

He pourra s'adjoindre, en nombre déterminé, des dames

Orticle 7- Coutes les fonctions du comité de la Caisse des écoles sont essentiellement gratuites

article 8 - Le comité avrête chaque année le budget des dépenses de la Caisse des ecoles et règle l'emploi des fonds disponibles. He détermine la somme que le trésoire conservera pour les dépanses presumees de l'année, le surplus devant être place en rente sur l'Etat 3% amortissable

Outicle 9 - Le comité se reunit au moins trois fois par our, davoir : dans le mois qui suit la rentrée des classes, dans celui qui priscède l'aques et dans le mois qui precède l'ouverture des vacames. He se reunit plus souvent si le président juge nécessaire de le convoquer, ou si cing de ses memberes en fant, par verit, la demande. Orticle 10- Le comité aura la faculté de convoquer à ses reunions, le directeur de l'école de garyons, les directures de l'école de filles et de l'école maternelle; mais ces fonctionnaires n' aurant que voix consultative.

article 11- Suns l'intervalle des reunions du comité, les me. sures urgentes peuvent être prises, sauf à en référer au comité, lars de la jumière seauce, par le bureau du camité. Obiticle 12 - aucune dépense ne peut être acquitée par le tresorier qu'en vertre d'un mandat signé par le président.

Orticle 13 - Dans me assemblee generale annuelle des Societaire il est rendu compte des travaix du comité et de la situation financière de l'œuvre. Une copie de ce compte rendu est transmise à l'inspections academique

Orticle-14 - aucune modification aux présents statuts ne poura avoir lieu sous l'approbation de l'autorité préfectorale.

Le conseil municipal désigné, en qualité de délégués au comi-té de la laisse des écoles, Monte Legalland, Mon Patand, MM. -Brusserie, Dussartre, Chemartin, Barlet, Champeaud.

De des filles. Matériel Sur la demande de la Directrice, le conseil municipal déci-de de foire installer un portique pour les seauces d'éducation physique, et de faire remplacer les tables votustes des classes Le Maire est autorisé à faire executer ces travaux

Cabinets de necessité Le Maire expose qu'il n'existe aucun lieu de nécessité à pro an lavoir - construction seinnité du grand lavoir où s'éjourneut presque constamment des laveuses, et qu'il disirable pour la commo dité de ces demières de faire installer des

Le conseil municipal en décide ainse et charge le maire de faire établir un projet sommaire,

Elairage public. lampes à Legand

Le Maire suprose qui à la suite de la demande présentée por W. Mary, fermer a Legand, tendant a obterior l'installation de deux lampes municipales, le garde s'est rendu sur place, des renseignements et indications qu'il a rapportés, il resulte que l'installation de ces lampes ne présente aucun interêt public, mars surirrait à l'exploitation de Mr. Meany

Le conseil municipal est d'airs, que cer langues ne presentant gras d'interêt general, il n'est pas possible de grendre la demande en Consideration.

Chemin de Chateau Nile Maire donne lecture d'une lettre de Mr. Conegnas, proprié-- conduite d'eau ap. toure à Château, exposant qu'il se trouve dans l'obligation de partenant à W: Consegnal déplacer une conduite d'eau existent seus le sal du chanin devant soir d'assiette à la route dont la construction est projetée pour desserve les exploitations de Château, et demandant que la Commune preme à sa charge les frais d'établissement de cette condente sous la traverser de la nauvelle route, au moment de la construction Le conseil municipal admet la demande de Mi. Couegnas, et décide que les traveux d'établissement de la conduite d'eau leu appartenant, sous la traversee de la route, sevont executés DU4 frais de la Comme; l'entretien restant à la charge de Mr Couregnas.

-gouts-construe. Ponts et chaussees Ne et approxivé Limo que le 20 Kai 1949 P. le Heft de conseller de Préferènce . Signe : illisible

Ar le Maire expose au consil municipal la situation actuelle tion des gration des des habitants de l'avenue du Marechal roch au point de vue de l'evacuation des eaux usies et domande que l'étude dont le principe avait été decide des 1938 soit reprise afin de doter ce quartier de la ville d'un reseau d'egouts

Le contail municipal, après examen de la question, décide : - De confier au Service des Youts et Chausses l'étude de ce projet. la constitution des dossiers et la surveillance des travaux, étant en tender que la Commune d'aymoutiers renonce expressement à l'exercice de la responsabilité piccuniaire docum ale établie par les articles 1792 et 2270 du lode livil

Occupation du do- M. le Maire communique au conseil une éveulaire de Mr le Préfet maine public. Redevances

l'élisse des écoles so_délégués-

Vie et approve . Limoges, le 9 Mai 1949.

Signé: Beck.

en date des 14 fivrier 1949, relative à la fixation des nouvelles cedevances à percevoir par les commes sur les appareils distributeurs Ple Préfet. Le Societaire géneral d'essence, selon les instructions de la circulaire interministérielle da 13 Janvier 1949

Considérant que la population de la Commune est de 3.38 à habitant, vu et approuvé

1 ª d'annuler sa delibération antérieure fixant les tarifs des rede-vances à percevoir par la commune sur les appareils distributeurs

3º de fixer comme suit les nouveaux tarifs à porcevoir aunuellement, à dater du 1º Janvier 1949, tant en ce que concerne les appareils do'. ja installés en verte d'autorisations anterieures, que pour ceux qui feront ultirement l'objet d'une autorisation;

I - Opporeils distributeurs fixes alimentis par une canalisation son

appareils installés sur les voies urbaines 2.100 fres Oppareils installés sur les elseniers vicinaux et suraux 1. 400 fres II - appareils mobiles sur chariots et canalisations acriemes par

tant d'une borne placee hors de la voie publique appareils installes hors troverse: Sur une soute nationale _____id____: sur un chim departemental

_____id ____: sur un V.o. ou un chim sural appareils installes dans l'agglomeration:

2.800 pes sur une route Nationale 2.100 fel Sur une voil urbaine ou un C.D. Sur un V. O. ou un chim rural 1. 400 fes

S'il s'agit d'appareils à multiples délits, les tarifs ei dossis serout majores de 50%.

association/sportive Le conseil municipal examine une demande de subvention - Subvention presentes par l'association sportine

Ho admet, in principe, l'attribution d'une subvention, mais ajourne sa décision à une autre reunion pour commaître le colendrier des manifestations organisees par la société en 1949

Le conseil municipal vote une subvention de 5.000 per pour l'insction d'un monument aux hors de Chateaubriont Le montant de la dépense sora inscrit au budget additionnel de 1949

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition de 18 drapeaux pour la Mairie. La dépense sua prélèvée sur le crédit ouvert

agents commu madr. Majoration de re-

vic et approuve Limoges. L. 12 Kai 1949 I fe Fielt Le Suntaine gineral Signe; Oscele.

La conseil municipal; ou la circulaire, en date du 10 Mars 1949 par laquelle We le tréfet fait commaître que la Communaux present accorder à leurs personnels l'attribution d'une devaionne tranche au titre du reclassement

Délibère:

pour fêtes publiques.

He est allacce aux fonctionnaires et agents de la commens, à comp ter du su yanvier 1949 une majoration de traitement dete, devaie me tranche de reclassement, egale à la sue misjonation de reclasse. ment aux binéficiaires par délibration du 30 Janvier 1949, ap. prouve par W. le Vrefet. Le

La 2: majoration de reclassement, et le nouveau traitement allacies à chaque fonctionnaire ou agent, sont determinés dans le tableau joint à la présente délibération

La déprense supplémentaire pour 1949, de fres, est comprise dans les différents crédits ouverts au budget de la même anner pour traitements et salaires des personnels Communause

Si 108 - Denomination. Le consul municipal; considérant que les voies urbaines no leur donner une designation

> Les voies publiques portant les n: 18 et 27 du plan de l'agglomeration d'Expressiters. recevent respectivement la dénomination de "Boulevard Karl Mara" et de Boulevard Tenine"

Construction de garages 3

Mr. le Maire enpose que conformement à la décision du conseil municipal, il a fait itablir un projet de construction d'un gara ge pour loger le materiel d'incendis et d'un local pour loger le materiel municipal

L'aminagement de ces loesur est priver dans le talus du jardin de l'oasis, en bordure de la route nationale nº 140, ap. partenant à la Commune

La dépende est évalure à 3.213.490 pres, et pourrait être converte 1: par une subvention de l'état et du département, portant sur la partie de la dépense afférente à la construction du garage pour le suvice d'incendie

2° par prélèvement sur les ressources ordinaires de la Commune pour une part, et au moyen d'in empreunt de l'autre

He mirte l'assemblee à delibérer. Le conseil municipal; considérant:

so Monument aux hiros le de Chateaubriant d_subvention-

Drapeouse. achat.

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

1º que la Commune d'Expuorities, centre de Securs et de défonse contre l'incendie ne dispose d'anun local approprie pour loger les engins et materiels affectes à ce service ; qu'elle est même obli gie demander l'ajournement de la livraison du fourgen d'incendie faute de pouvoir le loger.

2. que d'autre part le batiment ou sont loges le charal, le coul. land, le tombereau et tout le matériel de voisie se trouve dans un tel état de vétusté qu'il ne faut pas songer à sa remise en étatil faut au contraire le supprimer

Considérant qu'il est indispensable de pourvier à l'amé. nagement de locaux pour loger ces services et matériels

Opprouve le projet de construction de garages pour loger le service de défense contre l'incendie et le matériel de voirie; Dit que la dépense s'élevant à 3 213 490 fres sara converte par me subvention de l'état et du Département, et par la Commune au moyen de sos resseurces ordinaires et d'in supremt. Demande l'allocation d'une subvention la plus ferte de l'otat et du Département, pour aider la Commune à faire fail à la depente engagee qui represente une enorme charge pour Son budget.

Temmes de menage C. Salaire.

Le consul municipal examine une demante d'augmen tation de Salaire présentée par les femmes de minage (balayoux continiere, préposer aux douches). He decide de porter le falaire des interessées de 29,45 à 30,40 de l'houre à compter du 10 hou

Cerrain commu-

Kimoges, le 12 Mai 1949 Pla Trefet Le Sevetaire general Signé: Free R

Le Maire Soumet au conseil une demande presentée par M? nal docation à Mr. Chéroux Chéraux armand, garagiste et propriétaire, avenue de la Vaix, tendant à obteur la location d'une petite parcelle de tenain communal, située avanue de la vaix, et enclavée entre le garage lui appartenant et les immeubles appartenant aux héritiers Vradet. Mr. chéroux s'engagerait à respecter les droits de pressage pour accèder à la propriété Vradet, et à faire établir à les frais une clâture sur la voic.

Le conseil municipal examine la demande, et après diseussion; considérant que cette partie de terrain ne sert à risie et n'est d'aucune utiline pour la commune; considerant qu'il n'y a accum inconvenient à en contentir la location à un

de donner en location, à M'. Cheroux amand, la parcelle de terrain sus désignée, pour une durée de guinze années

à correpter du oux conditions Duivantes: M' Chérouse paissa à la commune, une redevance un nuelle de cent francs

He fera installer à ses frais, en bordure de la voie publique. une elôture convenable dont le projet d'exécussion deura être su mis à l'agroment du Maire - a la fin de la location, cette clôture se viendra la propriété de la Commeine sans indemnité à Mondieur

He respectera les droits de passage et autres des consorts Hadet La présente délibération tiendra lieu de contrat de location

Cimetière agrandissement.

Le conseil municipal, considerant que le consetière 1 avere indufficant, decide de mettre à l'étude le projet d'agrandissement Vour ce faire il emisage l'acquisition d'une partie de terrain d'une surface de 7222 mètres carrés 50. setrée en bordure du cinctive, et dipendant de la parcelle n: 303 Section B., appartenant à Monsieur Ruby Jean.

La commune prendra à sa charge les indemnités de vacation du geologue consulté sur la nature du terrain

Chemin de vieilleville - Reparation -

assistance

Le conseil municipal décide de faire exécuter par les conton niers des travaux de remise en état du chemin de vieilleville, notan ment l'emploi de matériaux amenés sur le chemin par W Bachellerie.

Le conseil de constitue en comité secret, et examina les demandes d'admission au binéfice de l'assistance midicale. Il innet les avis suivants:

Reinsion des dossiers des personnes inscrites déjà - toutes les interiptions sant mointenues à l'exception de : Alle Cinier Marcelle, agés de 17 ans, au Vuy d'ayen W. Condrier Lucien, vigé de 23 ans, avenue de la Vaix.

Bout Champon Town

D'an mil neuf cont quarante neuf, le trois Juillet, à neuf hour le consul municipal de la Commune d'Eugmontier, s'est reuni au lieu ordinaire de ses seances, sous la présidence de Mr le It braissise, conseiller général, Maire, entiete de la convocation faite par lui, le vingt neuf Jim.

Etaint prisents: A. A. D. Trainin, Dinartie, home degalland, Mome Potand, M. M. Bachellerie, Nony, Brunerie, Barlet, Coupet, Voisin, Lebraut, Changeaud,

lesquels forment la majorité des membres exercice et painent délibérer conformement à l'article 50 de la loi du 5 thil 1884 absents: Mme Somigier, M. M. Montandon, Chemartin.

Poutsise, Gerband, Simon, Anglorand, Vintez out, Caraly Le Président ouvre la seance

Ha eté, en conformité de l'article 53 de la loi precitée, procede immadiatement à l'élection d'un secretaire pris dons le Sim du conseil.

ayant obteme la majorité des suffrages a été designe pour remplie ces fonctions qu'il a acceptées He donne lecture du proies verbal de la dernière seance qui'est adopte' sans observations

potable - 2em phase

Mimentation un eau Mi le Maire dépose sur le bureau le deirs des travaux d' adduction et de distribution d'eau protable au chef-lieu reinsé à la date du 1º Mars 1949 sous la direction de Monsieur l'Ingé. nieur en chef du genie rural et donne les renseignements suivants sur le financement de cette entreprise

La dépuse à engager est évalués à la bonne de 18.000.000 de francs et s'ajoute à celle de 4.045.000 fres qui a déjà été foite pour la realisation des travaire de enplage des eaux, de sorte que la dépense correspondanto à la réalisation complète du projet d'alimentation en ease potable du chef-lieu sorait de 22.045.000 fics bette déponse se répartit ainsi:

Subvention de l'état 20% de 32 045 000 fres = 4.409.000
Tart contributive de la Commune 17.639.000 22.045.000

La commune a dejà binépicié du versement d'une subvention en capital de 2.022.500 fres, et la subvention complémentaine à solliciter s'élève à 2 386 500 fres

Lanformement aux dispositions de la loi du 14 Clant 1947, modifice par celle du 8 avril 1949, la Subvention sera payée

moitie en capital, moitie en amuités, l'amuité étant calculée pour permettre l'amortissement au tause de 5 % et en 15 ans minimum de la somme correspondante

Par suite du mode de versement de la sulvention, la commune est amence à contracter obligatoirement rupres des heli tants, un empreunt de: 4.4090004 - 2.204.500 fres

Le haire propose d'enirsagon cet empreut au tause de 5% en 15 and et ajoute que d'après les renseignements qu'il a pur socuciller ect empreut serait facilement realisable

En outre, il propose de couvrir la part contributive de la Com mune dans la dépense comme suit :

Empreut à la baisse Nationale de Prédit agricole Confirmat au Crédit Donnier de Brance Comprunt dejà realises

3.500.000 11610.000 2.326.000

17.636.000 He invite le consul à délibèrer sur ses propositions Le conseil municipal, oui l'expose du Maire, et après aven

1: approuve le deirs des havaux d'adduction et de distribution d'en potable du chef lieu, rusé à la date du 1er Mars 1949, et s'é. levant à la Somme de 18.000.000 de francs,

2° Sollicite de M'le Ministre de l'agriculture, l'attribution d'une Sulvention pour la réalisation des travaux

3: A cet effet, prend l'engagement au nom de la Commme, de emtracter auprès des habitants, un empount de 2.205.000 fres au toure de 5 % amortissable en 15 ans, représentant la moitre de la Subvention que l'atat pourroit allauer à la commune, suivant le bareme en vigueur

Les conditiones de l'emission de cet empreunt faront l'objet d'une délibération spéciale

4. Décide de complètes la part contributive de la commune par un prêt de 3.500.000 per à contracter auprès de la Caisse Nationale de Credit agricole, et un prêt de 11.610.000 for à contracter auprès du brédit Foncier de Grance dont les modaletés seront fixees ulterisurement par délibération spicale 5º Renouvelle son engagement d'inscrire à son budget annuel les crédits nécessaires pour assurer le maintien en bon état de fonctionmement des installations (entretien, grasses reparations et renouvellement du materiel), ainsi que pour couveir les fran d'exploitation du service d'alimentation, et d'appliquer les prescriptions du règlement de délivrance des caux du 6 Oût 1922

Comalisation d'eau Le conseil municipal examine une demande des habiteuts de la route de Château toudant à obterir le prolongement de la como Prolongement

lisation de distribution d'eau, vers la route de château jusqu'à la maison Varinet

He grand cette demande en considération et dit que le prelongement de conclisation dont s'agit sera compris dans le projet de réfersion du réseau général en instance

Ecole de filles Préau-construction

M'le Maire expose que la Commission des travaise publies s'est rendue sur les lieux pour examiner les possibilité de construction d'un prior à l'école de filles. La commission propose d'édifier cette construction dans la cour, dans l'angle des jardins des institeurs; les travaire pourraient être exercités de gré à gré après con-sultation des divers entrepreneurs sultation des divers entrepreneurs Le conseil municipal adapte la proposition de la com.

mission, et vote une somme de 200 vos fres pour faire face à la déprense.

-babinet d'aisance au Cavoir

Le Maire expose que la commission des travaise publics a examine sur place la possibilité de construire pres de grand lavoir, des cabinets de nécessité. Elle propose d'édifier une caline, appropre à l'éscalier, à une hauteur dans le talus, don't l'évacuation surait faite dans le tal existant route de Chamberet. Les travaire pourraient être exécutés en règie et confies à W. Maret, entrepreneur.

Le conseil municipal adopte la proposition et vote une Somme de 80.000 fres pour couvrir la départe.

Nettoiement des rues

Le conseil municipal, sur la demande qui lui en est faite. examine la possibilité d'assurer le service d'enlèvement des ordures menageres au lotissement de SE Gilles Estant demie l'éloignement de ce quartier, et les moyens dont dispose actuellement la commune, il n'est pas possible, pour le moment, d'étendre ce Source our lotissement

Ecole de filles- réfection Sur la demande de la Commission de l'hospice, propriétais de fenêtres du bâtiment où est installée l'école de filles, le conseil numicipal décide de prendre à la charge de la commune, la maitie de la dépense engagée pour réfection des fénètres dudit bâtiment. sait 34.908 fres: 2: 17.454 fres, à prélèver sur le crédit ouvert pour entration des écoles

Elairage Rublic

Le conseil municipal décide: 1: de faire installer des abat jour à toutes les lampres en service dans la ville

De de faire installer des estincteurs à main dans les villages. Une personne sera d'ésignie dans chaque village pour manipuler cet

Coole Logement des Sur la demande de M! Pasquet, instituteur, le conseil municipal décide de faire refaire la peinture et rangulaier le papier de la troisieme pièce mise à sa disposition paux son lagement.

Chambre des métiers ser le Maine expose que la chambre des métiers, à vimoges, a l'intention de créer à Eymoutiers des Cours professionnels et d'instruction generale à l'intention des jeunes apprentis du canton; elle faut face à tous les frais sauf la fourniture du local et du materiel qui

Seract assurce par la commune. He dit qu'il y a lieu d'encourage cette initiative qui ne peut mariquer d'être profitable aux jeunes ouvriers

Le conseil municipal en prend acte, et décide de mettre à la disposition des cours institués par la Chambre des métiers, une salle dans le bâtiment de l'Oasis, ainsi que le mabilier seolaire nécessaix

fardur Place d'armes de conseil municipal accepte la somme de 9 450 fres versee par "balustrade reparation la compagnie d'assurance "Zerrich" pour reparation des dégats Limogus le soficillet 1944 commis à la balestrade du jardin de la place d'Armes par Le tripé à finiste de régétaire Ligné : illistèle Mr Pouget, marchand de bestiaux, à Chamberet

Joins-Douches -Tarifs.

Le conseil municipal, considérant que les tarifs appliques pour les bains-douches ne arrespondent plus au coût de toute chose et ne permottent par, d'autre part, de couvrir les dépenses d'ex. proitation, dicide de finer ainsi qu'il suit les tarifs des son seses à percevoir :

50 fres Your un bam ordinaire 70 pes Vour un bain medicamenteux 30 fres Your me douche à partir du 1er Clout 1949

Egout rue Neuve Lincoll de so fullet 1949 P. le Defit le ambillo de Profeture signe illisible

Le conseil municipal, escaminant une demande prisentie par Mme Euret, tendant à obtenir le remboursement des frais exposes pour la reparation du branchement de l'éva cuation des saux usos nécessités à la suite de l'obstruction de l'equet communal

Le conseil municipal admet le lien fonde de la demande. dans une certaine mesure, et décide d'accorder à une puret le remboursement de 2000 fres sur la dépresse de 4.257 fres engagée.

DÉLIBÉRATIONS

Secours Temporaire Vic et approuve 3 Limo yes, le 20 Juillet 1949 Ple Fright le comullad righten Signé: illisible

Le Maire donne lecture d'une lettre en du 28 mai par la. quelle We le Vréfet fait commaître que le secours temperaire alloué à none Chapouland, en qualité d'ancienne femme de dervice à l'école maternelle, par delibération ou conseil municipal en date du 30 fanirer 1949, na peut être considéré que comme un secours d'indigence, et invite l'assemblée à en délibéra de conseil municipal, considérant la situation nécessitente dans laquelle se trouve Mm Chapouland, decide de lui al lover un secours d'indigence temporaire de 800 fres pour mois à compter du 1e faivrer 1949 La dépense de 9.600 fres est inscrite au budget additionnel

Olimentation en eau Le conseil municipal examine et approuve les déconpte Potable-Decompte défi- définitifs des travais de capitage et d'addiction d'eau pour l'alimentation du chief line (travaux compris dans la sur phase du projet) qui s'élèvent à:

Contreprise Gardelle, travaux de recherches 1.939.4534 et de captages, et terrassements Entreprise Castello, fourniture et 1.318.8504 pose de conduites en fonte

Ensemble

3.258.303

Equils-construction. adjudication. Vu et approuvé Limoges le 19 Juillet 1949 Ple Préfet de Conseiller de Préfecture Signé: illisible

le le haire Souveet au conseil municipal le projet de construction d'égouts, avenue du Marechal Toch et rue s'éctionne, dresse par le service des Ponts et chaussées à la suite de la délibération du 24 avril 1949 La dégrance à engager pour l'execution de ce projet s'élève à un million de francs Le Maire explique que les travaux ont été agrées et ont fait l'objet d'une attribution de Subvention d'un montant de 200. voopres, un titre de la tranche de démarrage du plan d équipement national par arrêté de Monsieur le Vréfet, en date du 5 Novembre 1948. Il demande à l'assemblée d'essemmer le projet, d'en décider l'exécution et de creer les ressources nécessaires pour foure face à la dépense. Le conseil municipal examine le projet prisenté et l'ap-prouve, ainsi que la dépense de un million de francs. 1. l'execution des travaux par vie d'adjudication au rabais sur soumissions cacheties

Nº D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

2. fixe l'adjudication au 21 Part 1949. à 11 hours, à la Mairie. et désigne M. M. Dussartie et champeaud conseillers municipais pour l'assister

de La dépresse dera couverte:

Var la subvention de l'Etat Tou la Commune au moyen des crédits inscrits our budgets primitifs et additionnel 1949

8.00 000 fes 1000.000

300.000 fres

assistance

Vieillards

Le conseil municipal se constitue en comité secret et ora mine les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance He émet les airs suivants:

Mele Techalat, à Bussy, airs favorable sour une allocation de 500 fres par mois airs défavorable pour le bénéfice de l'article 20 bis - son état ne nécessite la présence d'une tione

V. Rufiere, rue grande, airs forvarable pour admission à

Vis Bury. à l'hospice, airs favorable pour admission à

Ves Lissandre, à l'hospine, airs favorable pour admission à l'hoofrice

assistance médicale

Ve Grandand, me hacand, airs favorable
V. Braye. The du Tiny d'ayen, airs favorable
Ve bariand, rue farge, airs favorable pour soins dutaires
tans appareillage. IL le Varichout, à d'é Gilles, aus favorable

Monteil à la Roche, pour acconchement de la femme, airs fa-vorable pour une participation

Demarty, à Bethe, pour sa femme, ais défavorable, le minage exploite la ferme de famille, dispose des ressources sufter V. Charbonniaud, rue farge, airs favorable, pour le surplus de la participation de son gendre "M' Chatain Bernard, à Villemonteix, pour hospitalisation de son fils, airs

Ve yalinand, rue de l'Evêque, airs favorable Pastier, au Petit Conégnas, pour acconchement de la fomme airs f.

Femmes en souches

Gournel, à Brence, et Dunouhaud, à Meilhaguet, avis défavorable, ménages emploitants agricoles, disposent de ressources sufficantes

· Ossis tance à la famille

DÉLIBÉRATIONS

Bretenouse, a Grenne, onover agricolo, airo favorable Gaspar, à Bethe, fermier, ans défavarable, dispose de ressources sufficientes.

Jehnach Suff Mor galande garden Backell EN integrals

Seance du 28 Cloût 1949

I am mil neuf cent guarante nouf, he vingt huit août, à nous houres, le conseil municipal de la Commune d'Exprantis, l'est reuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mi le De Fraisseix, Conseiller General, Maire, ensuite de la convocation faite par lue, le vingt quatre août-Totaient presents . In In De traisseix, In the Evegathand, In me Tatand, In In Debraut, Coupet, Semon, Vintezout, Chemartin, Unglerand, Touteix, Montandon, Dussartre, Backellerie, Brunerie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et pervent délibérer conformément à l'article 50 de la loi du 5 avril 1884. Poscuses And Cacaly et Barlet absents: An Fermigier, A.M. Champeaud, Gerbaud, hony,

Le Trésident ouvre la séance Il a été, en conformité de l'article 53 de la bi précitée, procéde immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil sein du conseil.

In Conteix ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Il donne lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopte sans observations.

Latentes - Regulation -Vu et approuve . Vimages . le 5 Septembra 1949 -Signe: Beck.

De consert municipal; Vu la loi nº 49.965 du 20 Jullet 1949, autorisant les conseils municipaix à procèder à une réduction des impositions Ple Rifet le Suritaire général communales de 1949 afférentes à la contribution des patentes Vu les indications fournes par Monsieur le Herectour des contributions directes sur le produit des centimes communaux et la plus value pour 1949; Upres examen du budget communal pour l'année 1949,

Decide un abothement de quatre pour cent (4%) du montant

No D'ORDRE

DÉLIBÉRATIONS

des impositions communales pour 1949, afferentes aux patentes.

Chemin de Chateau. - Construction. Vu et approuve Limoges le 5 septembre 1949 Te Trifet & Seit général Signé: Beck

Le Président rappelle que par délibération en date du 5 décembre 1948 le Conseil a approuvé le projet de construction du chemin rural de bhateau dont le devis se monte à la somme de 850.000 frs.

Il indique à l'assemblée que par décision en date du 10 août 1949, Im le Munistre de l'Agriculture a pris ce projet en considération et a accordé à la commune une subvention en bapital dont le taux a été fire à 29 % et le montant limité au maximum de 246.5 m.

Les commune dispose actuellement pour la réalisation de ce projet des ressources suvantes.

Aubvention de l'Etat Subvention du département = 255.000 Fotal 501.500

H reste à la charge de la commune 348.500 francs et par délibération du 5 décembre 1948 le Bonseil avait pris l'engagement de réaliser cette somme par un prêt à la Causse Nationale de bredit agricole.

Il invite donc le bonseil à se prononcer sur la mise en adjudication des travaux.

De Cronseil Municipal oui l'exposé de M. le Maire et après r délibéré : avour delibere:

1. Approuve à nouveau le projet de construction du chemin rural de Chateau dont le devis 1'élève à 850.000 francs

2º Accepte également les offres de cession gratuite des terrains faites par les propriétaires riverains

3º Vécide de couver la part contributive de la commune dans la depense par un prêt de 350 000 frs à contracter auprès de la basse hationale de brédit Agricole et dont les modalités feront l'objet d'une délibération spéciale.

4. Wesigne comme Directeur des Travaux In Flacassier demourant à Simoges et fixe le taux de ses honoraires à 370 du montant des travaux exécutés auxquels s'ajoutera une somme de 8. 400 francs pour frais de piquetage 5º Demande à M. le Tréfet de vouloir bion autoriser la

Commune à réaliser les travaux par voie d'adjudication publique.

6. Pesigne M. le Maire, In the Aussartre et Simon, conseillers municipair et M. Flacasser, Directeur des Fravaux, comme membre de la bonnussion d'adjudication.

Chemin de Château - Sompreut. In le Grésident rappolle que, par délibération en date du 5 décembre 1948 le bonseil humipal a approuvé dans toutes

3.000 fes

5.500 pes

11.000 fres

ses dispositions le projet de construction du chemin rural de Chateau dresse par le Service du Génie Bural et dont le devis l'élève à 850.000 francs.

Il indique que la Commune dispose, actuellement, des ressources suvantes pour la réalisation de ce projet: Aubrention de l'Otat (accordée par décision ministérielle

du 10 août 1949) ----Aubvention du Népartement : 30%

246.500 255.000

an total: 501.500 In le tresident fait remarquer au conseil que si la Commune obtient de la Caisse Nationale de Crédit Agricole un prêt de 348.500 frs, l'équilibre financier du projet sera réalisé.

Le bonseil après avoir entendu cet expose:

1. Récide de demander à la baisse hationale de brédit Agriede un prêt au toux de 3% de 350.000 francs.

2º Considérant que l'annuté d'amortissement d'un prêt de 350.000 francs, remboursable en 30 ans s'élève à 17.850 francs et que la valeur du centime communal est de 507,42

Vote pour une durée de trente ans une imposition de 35, 50 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, étant specifie que les dits centimes seront mis en reconvenent de plem droit en cas d'insuffisance des recettes communales et dans la limite de cette insuffisance.

Le conseil municipal, considerant que le chemin de la Vidrenne est impraticable et qu'il y lieu de pourvoir à sa remise

Decide d'y faire executer les travaise nécessaires pour le rendre en état de viabilité sur toute la traverse du village

Des travaux survet executes avec la participation des propriétaires interesses qui s'engagent à fourier les torrains necessaires à l'élair gissement la sù il sera nécessaire, et à assurer les charrois et la fourniture des matériaux.

La commune fira enocuter les travaix de terrassement et d'emploi des materiaux pou voix de marche de gré à gre; ils seront confiés à M. M. Monteil et Tenoble, intrepreneurs. La dépense, évaluée à 170 000 fres, seron misères sur les crédits ouverts aux budgets de 1949 pour entretien des chimins

Le conseil municipal décide également de faire impresser le chomin de la Torêt

La fourniture des matériaux sera confie , par moitié, à Mr. Lossforgeas et à M. M. Akonteil et Lenoble, carriers, qui

DÉLIBÉRATIONS

se howent activellment saws travail La déprense, fince à 250 000 fres sua prélevée sur les crédits ou verto au buget de 1949 : Chap. VI. art. 2. from entretien du cimetière 50.000 chap. VIII art. 4 pour Plantations et élagages 50.000 chap XII. art 3 pour Entretien des DE Communause 100.000 Chap. XII- art. 4 pour Mobilier et Frestallations 50.000 250.000 Le Maire est autorisé à passer des marches de gre à gie avec les interesses.

agents communaux Le conseil municipal; Indemité de chertide vie

Vir la circulaire de Monsieur le Préfet, en date du 297 min 1949. relative à l'application aux agents communaix des dispositions de l'arrêté interministèriel en date du 28 fivrier 1949 diterminant un nouveau elassement des commens dans les yones territoriales Considerant que la Commune d'Eugmouliers se trauve classée dans la zone d'abattement de 20% wer effot des 1º Mars 1949.

He est allacie aux agents communaux, à compter du 14 Mars 1949: 1: Une indomnité de résidence égale à 6% du traitement.

Bur la détermination du montant de l'indemnité, le traitement est compté:

pour la totalité, en ce qui concerne la tranche allant jurqu'à 120000 pour la moitié, en en qui concerne la tranche comprise entre 120.001 per et 200.000 fres.

pour le quart, en ce qui concerne la tranche comprise entre-200 00 1 fres et 400.000 fres

pour le huitième, en a qui concerne la tranche comprise entre 400.001 fres et 600.000 fres

Your les teaitements compris entre 114.500 fra et 140.000 fres, le calcul est effective sur la base d'un traitement de 140 000 fres

Your les traitements inferences à 114500 fres, le montant de l'in demnité de résidence sere réduit dans les mêmes proportions que la remuneration annuelle par rapport à

2. Une majoration de l'hodemmité de résidence fiése ainsi qu'il

agent agant in enfant à charge agent agant deux enfants à charge agent ayant trois enfants à charge Var enfant à charge en lus du troisième

4.000 fees Vour les agents dont le traitement annuel est inférieur à 114 500 le montant de la majaration de l'indemnité de résidence sera

Chemins Rurouse . Entretien.

V'11 et approuvé. Limoges, le 24 Septembre 1949. Vous le Fréfet de Secrétaire général Signé: Polék.

participation d'une Société de musique

pour l'organis ation de la lourse cycliste dite "Bour de Ascaud" aux

Le montant de la dépense sera prélève sur les crédits aunerts

Tontaine du lavoir

anne, une source d'un débit assez important et dont l'eau se pad dans le ruisseau qu'il serait très intèressant d'utiliser au mad mum au moment in l'eau manque tant lingrad, où elle sovirait à de nombreux habitants de la ville

Le conseil municipal adopte la proposition et charge le Maire de faire stablir un projet des travaux à exécuter avec marche

Société de sports du la demanda qui lui en faite, le conseil municipal allouse à l'association spiontire d'Eymoutiers, une subvention de 30.000 fres - Subvention -

pour subvention aux sociétés aux budgets Primitif et additionnel de 35.000 gres. Subventions diverses 2º Division - 3º Bureau Lu et approuvé - on caque concerne la subvention on faveur des mandat devra être établi au nom de Mi le trèsonier Payeur général de la Ha. Vienne.

Pour le riéfet, le decrétaire général Agné: Beck

Le conseil municipal allane les subventions ci-après: au Racing Club Smoulin, pour le Bour de la Haute-Vienne, dont le départ est à Egmoutiers ou centre Régional de lutte contre le cancer au syndicat des ouvriers du bâtiment a la Tréducation des déportés internés resistants et patriotes de la Haute. Vienne a l'union des bennmes trançaises, pour les Simoges, le 19 deptembre 1949 sinistrés des Landes Four le Viéfet, le tevrétaire général La dépunse, de sera prélevée un le crédit de 43.430 pes, insuit au budget

pour dépenses imprevues.

Quartier des Barrys

Le conseil municipal examine une demande des habitants du quartier des Barrys tendant à obstenir le bitumage du chemin des Barrys allant vers les quais d'embarquement de la gare, et la cons. truction de caniveaux sur la lonqueux bordée par des habitations. afin de le rondre plus praticable pendant l'hiver et par temps de plus, et pour enter l'inconvenient des poussières qui se dégagent an passage des véhicules par temps sec.

Le conseil municipal, considérant que le chemin, de peu d' importance pour l'interêt général, est utilisé par l'entreprise Bosie pondant la durée des travaire de construction des Barrages à Expet le-château, et par l'administration des Ponts et Chaussell pour des servir son dépôt de bitume;

Past d'airs que la commune na saurait faire executer les travaux demandes; mais qu'il y a lieu de demander à l'administration des Youts et chaussees, et à l'entreprise Borie d'y pourvoir

Mousson menagant W. Simon Signale qu'une vieille maison abandonnée sise aux Borrys est en très mouvais état et présente du danger pour la securité publique ; il signale également que la cour située au devant de cette maison est encombrée de dépots et de ronces et qu'ilyanait lieu de la faire nettoyer

Le conteil municipal disigne une Commission composée de MY Dussartie Brunerie et Vintezout, chargée de se rendre sur les lieux et en rapporter.

He propose d'envisager l'ameriel de cette esu sur la place stà-Les travaire pourraient être enecutés par vive de marche de nuine.

gré à gre et sur appel d'offres, sous la surveillance du cantonnier chef de la commune

10.000

1.000

1.000

1.000

18.000

DÉLIBÉRATIONS

Sur la demande de Mi le Girecteur de l'école de garrons et de Alle la Directrice de l'école de felles, et des instituteurs intéresses, le conseil municipal de faire procéder:

Ecole de garcons.

à l'achat de cartes géographiques, d'une balance à plateaux sun prindus avec une baite de poids, d'une bouteille de butagaz et d'un brûleur;

ou blanchiment des locaux de la cantine et de la cuisine;

- à la réfection des peintures et papiers, et à la réparation de l' evier, de la chambre de M. Veyeure
- à l'installation d'une distribution d'eau anec ivier dans la Cham. bre de W. Vichaud.
- à l'achat de 10 tables à éplaces, pour les classes du Cours Complementaire;

Ecole de filles

à l'achat de 15 tables pour la classe du cours élémentaire (il est fait choix du modèle nº 2286 du catalogue du ministère de l'éducation Nationale, comportant un préprite 2 places avec sièges individuels, construct en tube d'accer soudé, memiseries en bois de chêne et être, etuvé et ciré)

l'achat d'un guide-chant est ajourne pour renseignements sur le montant de la dépense à engager ou blanchiment du coulsir des classes Cede maternelle

au blanchiment de la sere classe, et réfection des pientures de la cloison mitoyeme, des boiseries et soubassements au blanchiment des cabinets

Service de secours contre l'incendie

Dur la demande du corps des sapeurs. ponquers, le conseil municipal décide de faire l'achat de battes en cuir pour tous les sapeurs. jumpiers, ainsi que de tuyoux pour la pompe, de raccords et de torches d'éclairge

He ajourne l'achat de vestes en cuir pour manque de crédits Remerciements. Le conseil municipal, interprete des sinistrés et de la propulation toute entière félicite les sapreurs pompiers de Assistance la commune pour le grand dévoument et le beau courage dont ils out fait preuve your combattre les trop nombreux invendies qui ont ilate dans natice region, et débuit maisons et bord He leur adresse ses plus vifo remerciements.

Nº D'ORDRE

Eccles groupe seolaire - construction.

DÉLIBÉRATIONS

Le conseil municipal; Considérant que les écoles Communales d'Enquentiers sont logies dans des bâtiments vétutes et his inverfisants la orriderant motamment:

que le Cours complémentaire comportant 4 classes est entalle dans des lacales situés au sin étage du bâtiment de l'ancien collège en il n'existe pas d'auvertures suffisantes pour assurer un éclairage normal; que le bâtiment principal abritant en même temps le Cours Complementaire et l'école princaire de gargons a du être consolide estre amise.

que les classes de l'icole de filles et de l'école maternelle sort lagues dans un batiment appeartenant à l'hospice d'tapuscrities, bati contre terrain, ne présentant aucune condition d'hygiène. que les locaux se trouvent dans un tel état de vétienté (ils me. nauent de 1'effondrer) qu'il devient dangereux d'y installer des onfants, ainsi que l'attente le rapport de l'architecte, ci-joint. Considerant que la commune avait demandé déjà, en 1927 et en 1929, la construction d'un groupe scolaire, et avait fait choise pour cette édification, du terrain situé sur le versont de St- Gilles, appartenant à Mars Kemlinger

Considérant que par rapport de Mai 1939, Monsieur l'Inspreteur d'académie a approuve le choix de ce terrain et la · Construction d'un groupe scolaire

loonsidérant enfin qu'il est urgent de faire édifier des bâliments pour loger les ecoles communales

Décide de reprendre ses délibérations des 14 août 1927 et Suivantes, demandant la construction d'un groupe siclaire comprenant une école de garçon, une école de filles et une école maternelle plus le Cours lomplementaire, et fait choix pour cette édification des parcelles de terrain figurant au plan cadastral de la Commune sous les mes 39 pet 34 p de la Section A dune contenance de 7.400 mètres carres, et appartement à Mone Remlinger.

Vieillands

assistance à la famille

Semmes in couches

Le conseil municipal se constitue ou comité secret et passe à l'examen des domandes d'admission à l'assistance, et emet les avis suivants:

Remember as Jean, a by mantiers, airs favorable from admission a l'hospice

Condrier auguste, baubourg de Macand, airs favorable pour dous allocations

-boudrier née Sauviat, Taubourg de Macaud, avis favorable Moratille née Malavaud, rue de la République, ainfavorable

l'existence de la famille.

Ossistance medicale Vinicand Trançois, à Coursy, air favorable Mongadoux Michel, chamin de la Combe aux loups, anis fair Targe Lionard, à l'hospice, airs favarable pour hospitalisation à Limoges

Gagnant Jean. avanue Bel air, airs favo rable Lier Vierre, rue des Canneries, avis favarable pour soins modicaux

Duras Justin, a Bussy, ours favorable pour partici-pation our frais of intervention characteriste pour son fils, dans la proportion de 50% Montail Jean, à da Roche, airs favorable pour participation aux frais d'intervention chirurgicale pour accouche ment de sa femme. dans la proportion de 50%

	MATIERES	CONTEN	l
Abattoir - Réglement	page	8 tion	
Abatton - Affaire Suc Abatton - constructi	dron.	23 Ag	
Abattoir - constructi	on	53 A	6
A battoi - taxe d'abo	tage	53 A	K
Abatton - achat de	erochets	57 A	q
Abattoir - Byet honor	aires de l'Architecte	57 A	9
12 battoir - Construction	n	102 \$	Ę
Abattoin		139 1	q
Abonnement		133 A	į
Accidents du travail . Adduction d'eau. rech de déhenses	rais funéraires	56	
Adduction d'eau. rech	ierches de fuites rèc	Bement &	2
1		17 11 20	
Adduction d'eau		38 A	
Adduction d'eau		54 A	
Adduction d'eau		84 A	
Adduction d'eau		78 A	
Adduction d'eau &	mpount	90 A	
Adduction d'eau emp	runt	187 A	
Adduction dean - trave			
Adjoint - Gréation d'u	n poste supplémentai	ne-106 A	
taduction d'eau.	Achat desterrains		
sources		168 A	
Affaire Roque		4 8	
Affaire de M2 Roqu		6 X	
Affaire Mr Eissa	ndre	7 A.	
Affaire Mazurier		147 A	
Affiches - Indemnite		2 A	
Affiches en l'honneur	des F.F.I.	4 A	
Afficheur - Indem	ité	19 A	
Agents Communaux - a	llocation exceptions	dle 5 A	
Algenta Communau	Y	36 A	
Agents Communaux	Charles at 15	79 /	
regents corrollation - a	owner we accompany		
Agents communaux - A	elocation provisionne	lle 87 A	
Agents communaux -	allocation	82 As	
Egents du Mésor. Subve	ntion à la Baisse de As	eousge the	
Agents communaux-am	enagement de la rém	unei- A	
action_	PLEME LILL.	188 11 76	
Agento communaux. As	rance sur reclamenen	t- 150 A	
Egents communaux - E	trime unique et e	rcep- 11 A	14

2	
muelle de 8.500+ page	150
gents communaux	151
gents Communaux - Caisse des Retraites . Vers	ement
tgents communaux. Indemnité de chertede vie	-163
tgents Communaux. Indemnité de chertederie Egents Communaux. Majoration de reclasses Et transle.	nent.
es tranche.	179
tgents communaux. Indemnité. de cheté devie. Elimentation en eau potable. Mavaux. Judication.	191
Tramentation en eau potable. Thavaix.	ad-
	20
Elimentation en eau potable - Emprunt	99
tlimentation en eau	110
tlimentation en eau potable-Empounts541	
Limentation en eau potable - 25 phase -	182
Elimentation en eau potable - Décompte définité	
Eliance nationale contre la dispulation. C Emicale Saïque. subvention.	5 7 1 26
Enciens Agents Communaux	720 52
Commaine du Ministero de l'Educatión Notion	
Connaire du Ministère de l'Éducation Nationa Encienne école de garçons	le 57- 18
Cucien agent communal-secours Me Chapul	168
typarils de Chauffage	180
thaneils de chantage	165
ippareils de Chauffage	148
assistance aux vieillards	107
essistance à la Famille	22
Essistance médicale	21
Essistance	21
ssistance	25
ssistance	40
Essistance	44
ssistance médicale	45
ssistance	59
ssistance	64
ssistance	65
ssistance	70
ssistance	75
essistance aux vieillands Laux. Fixation	- 81
ssistance	88
ssistance	98

Assistance N-DORDRE		Biens Communaux de la Section de Villemonteix- 118	Cantine 4 colaire Jemme de 10 mia_salaire_page_ 3	Faudières - Vente mage 159 199
Assistance Médicale	- nage 93	Biens communaux de Bothe - Bartage - 130		HERATIONS Hage 159 199
Assistance médicale	104	Boucheries ouverture les jours de Joure _ 2	Curil me scoraire de la Froche	Chemins vicinaux redevance - Barbas - 24
Assistance	46	Boues et immondices	Cantines scalaires	Chemin V.O v: 10
Assistance	172		Cantine	Chemin de La Korêt
Assistance	78	Boues et Junier	Cantine scolaire 5	Chemin du Cac
Assistance	164	Boues et Pumier vente	Cantonniers - accompte sur salaires 32	Chemin de les trains horaires
Assistance	172	Bones et immondices - Vente 159	Cantonniers	Chemin vicinaux marché pour travaux 97
Assis Lance	182	Budget additional 1946	Cantonniero - salaire 96	Chemin de Château 112
Assistance	195	Budget additionnel 1944	Cantonnier_nomination 26	Chemin de Château - Revision du projet - 98
Assistance médicale		Budget additional 1945	Cantonniers - salaires 42	Chemins vicinaux - Remise en état- 74
Assistance à la famille		Budget-demande de subvention 44	Cantonniers salaires 52	Chemins auraux 139
Association des Internés et per	antes Lapitiques 3/	Budget 1946	Cantines Scolaires 119	Chemin de Chateau
Association contre le cancer		Budget 1947	Cantonniers - Indemnité de cherté de vie et de Bate - 64	Chiemin V. O. du Eac - Pose de buses 169
throciation d'études et Du	domantina municipal. 50		Cantonniers	Chemin de Château conduite d'eau appartage et
- Association mortive sub				a M. Couignas
. Association sportive sub	1	Budget 1947 - Subvention d'équilibre réduction 94 Budget additionnel 1947		Chemin de Vieilleville - Réparation - 181
Assurance contre l'incendie		R FOLL INIO	et assurer le service des corbillant Tes dimantes- 168	Chemin de Château - Construction 180
Atelier de Bouilleur de c	The state of the s	P I L LILLY A MARK	Cantonniers Indomnité de bigy clotte - 181	Chemin de Chateau - Emprunt 189
Chutohus ligne de Chamb		Bridget additional 1948 142	100	Chemins Ruraux-Entretien 190
Avance de l'État pur Indomni	Delet 84	Budget 1949 178	Cantonniers Indemnité de panier 92	Cheval-nouniture
aux fonctionnaires.		Bulletin de l'aducation Nationale 19	Cantonniers : salaire de base 139	Cimetiere 61
1 11 . ()	72	Bureau de poste-Eocation 60	Cantonnier Chef Indonnité 101	Cimetière . concession - Bir du terrain 78
Amoreiation sportive such	• /	Cabinets de nécessité au Cavoir construction 177		Cimetière. Caveau d'attente Brix de Excation
Avengles - Subvention		Calinet d'aisance au Cavoir 184	Gourinel 186	Cimetière - achat de terrain
Bains-Douches Tarifo		Caisse d'Eparane 9	Capitation de sources - Bravaux Marché Férinion 136	
Bains - Douches - Tarifo		Caine d'Oparane 34	Capitation de sources d'eau potable - Dépense Enpreset 137	Cimetière - agrandissement 132
Bains - Douches Clarify	192	Caisse Nationale des Retraites des Agents des	Capitation de sources-travaux-adjudication-Brisellers	Cimetière amenie d'eau 138
Balayeuse et cantinière sal	laire 25	collectivités locales 131		Cimetière agrandissement 138
Batayeuses des écoles et famme		Caine d'Epargne-sous. Cainier. 133	Catéchisme 25	Cinetière . Réfection du mur de cloture 143
cantile	43	Caisse des retraites - Election de délégués au consul	Centre médico-seolaire 99	Cinetière - agrandissement 184
Bascules droits de pesage	131	d'administration. 163	Centre médico- Acolaire 67	Circulation automobile dans la traversée de Bry 133
Barsins des Fontaines Jermet	Ture - Indemnités	Caise des Ecoles 175	Centre d'abbatage 81	Colonie de vacances 95
aux contonniers -	73	Caine des Écoles - déléqués 176	1	Commerce transfert de Sussac à Exproutiers 8
Batimente ancienne école		Caine Nationale du Ritaltes des Agents des Collecture		Comice agricole - subvention 169
Batiments communaux - Eo	ocation 31	te's locales 114	Centimes pour Insuffisance de Revenu 132	Comité de Eibération_constitution ?
Batiments Communaux - Am	990	Canal des deux OMers 117		Commission de Kantaillement 31
		Canalisations d'eau. Entretien 157		Commission d'attribution du bons de vêtements et
incendie_		Canalisations d'eau travaux d'entretien _ 108	Centimes hour insufficance - 20	chausures &
Batiments Communaux - Assur		Canal du deux Mers-actions. 483	C.G. k. subvention 141	Commission d'Achat
Bibliot Reque salaire de la hi		Panalisation d'eau. Erolongement. 183	Chalet de nécessité 148	Commission administrative de l'hospice 3
Bibliothécaire - solaire -	_0	Cantonnies 72	Chambre d'Industrie touristique 144	Commission de l'Enseignement et de la Sonte Publique 31
Billiothèque municipale - Lari		Cantine seolaire 2	Chambre touristique 149	Commission des l'inances et travaux publics 31
Bibliet Rèque municipale		Cantines Acolaires 20		Commission Communale des Imports directs - 45
Biens communaux		Contine scolaire 51		Commissions municipales désignations des membres. 107
Deerly Conventional	V4#			

Comice agricole-subvention	126	Quisinière - location	25
Communaux de Villemonteix	123	Débits de boissons licence	89
Compte administratel 1943	12	Débits de foissons-Fatentes. fixation	101
Compte de Gestion 1943	11		113
Compte administratif 1944	38	Déléqués à la Commission administration	طو
Compte de Gestion du Receveur pour l'exercia 19	44- 38	l'hospice	107
Compite de Cjestine exercice 1945		Dépositaire du Centre-libre	1
Compite administratif 1945	70	Different - Pichou. Saurat	113
Compte administrate 1946	108	Dishensaire	63
Compile de Gestion du Receveur pour l'exercice Commite administratif 1942	1946.	Dispensaire. Lemme de ménage	79
Compte administratif 1947	135	Distribution d'essence	84
Compte de Gestion 1949		Divers	31
Compteurs d'eau. a chat	140	Domaine trublic communal occupation and	L. Aur
Compteurs d'eau	90	Domaine public. Redevance pour occupation.	- 18
Concession dans le Cimetière	47	Drap mortuaire	148
Concession électrique		Drapeaux - Achat	178
Concession de terrain dans le cimetière		Droits de pesage	14
Concession au Cinetière Rétrocession		Droits de place	48
Concession demande Mrs Garrand		Droits de Places et Marché-mis en adjudication	
Concession au cimetière re Eagoursollas	78	Droits de place-Tréposé à la perception	22
Concession an einstiere	118	Droits de place - adjudication	46
Concession de terrain dans le cinetière.	-Re.	Droits de hesage	47
trocersion		Eclanage Rubic	141
Concessions d'Eau-Parils.		Eclainage Rublic	2
Conducteur du Cheval		Eclainage Eublic	23
Construction de garages	179	Eclaira de Electrique des campagnes	63
Corpo de Saneuro-Rombniero	91	Eclainage des Rues	63
Zour' du Collège		Eclainage Fublic	68
Pourse Cycliste. Subvention.	68	Eclairage électrique. Entretien	168
Cours Cycliste	27	Eclainage Tublic - Installation de lamnes	169
Pours Complémentaire subjention nous ac	hat	Edanage jublic lampes à Esquid	177
Pours Complémentaire subjection pour ac le matériel	112	Eclairage Rullic	184
Proix Rouge - subvention.	140	Ecole de gozons-Incendie Indemnité	125
0	- 11	0,	

Ecole de garions - balayeure	
E coles . Valoyeuses . salaire	3
teche de america d'a t	3
Ecole de garçons dégats réparation Evole matérnille - l'emmes de Services -	21
Esole de Bêthe	5
Ecole Rofessionnelle	33
Forly do 3-10	43
Ecole de Bethe Reparations.	64
Ecole de Bêthe - Reparations	67
Eale ménagire agricale	73
Eoles - cantine Acolaire - tremme demine Eole de la Toche - Assurance Incendie Eoles - logement d'instituteur	ae-salaire
Tole de la Roche - Assurance Incendie	O nage 101
Ecles logement d'instituteurs	108
Eale de garçons treillage une mur de la le Eale de Bêthe Tel montione	2011-119
	55
Ecres - aune de Noël - pritas	100
Ecle des Filles - Matorial et Melilies 100	aine 126
	484
Ecle de filles - Rélection des laure	184
TO TO TO THE TAKE THE	
Edes - motilier scolaire - materiel d'en	185
riarations	eignement
Edes groupe scolaire. Construction	194
Eoles reparations	195
Escation delivarione applica	85
Escation physique scolaire Egise-Kinds de Concours	67
Egit. Obstruction Egit avenue du Mad Moch - Brojet Egits	131
Eat amount what is	80
Esito	85
	156
Eut me Newe	185
Egts construction designation describes the	mnin 177
- 413 - Communication addition to	186
Enfication - Syndicat Délégués	30
Edification - Syndicat Délégués Elejon - Sectionnement de la commune	43
Leans - transports des électeurs résidant l	oin_
mireau de 110te	80
Enoyis communaux- allocation	13
Evorgée de mairie	26
Evoyes et agents communaux salaires	151
Engles - Fixation de traitements -	45
Emyée Communale-licenciement. Indomnite	110
Engée de la Mairie - salaire	11
Erryce de tureau salaire	9011
Emjeret agents communaux	169
Emut Empression	58
Emnt	_ رو
- 1.WL	941
	11

	£ 2
Enlevement decords	
Enlèvement des ordures location d'un torne Enseignement et Santé Publique	bereau.25
Enseignement - Brix Scolaires	107
Emergrant Com Schares	149
Enseignement - Dours Complémentaire étre surveillers.	ides
Facture Furet - Herbellian	169
Mederation to a sterbellian	1
Pédération des œuvres laignes Fopulations de l'Est	sinistress
Memmes do mais and	126
Femmes de ménage - salaires	141
Temmes en couches-taux d'allocation	131
Cemmes de ménage - salaire	480
trête National Marches	83
fête Nationale du 11 Novembre fête du 11 Novembre	108
Ete locale	148,
Pête du 11 d'AA L	25
Pête du 14 Juillet	97'
F. I. Monuments aux morts	18
finances et havaux Eublico	107 D
	g e
ores et marchés	107
McLionnaires et agents Ommunaux Indone	ités ga
onctionnaires et agents Bmmunaux Indons onctionnaires et agents Communaux dass Indiciaire	ernent 32
Indiciaire _	170 51
unellomaires et agents communaux solom	. + 12. 17
vincular - Lavoir et abrenvoir à Eussi	- 67?0
on aine du tavoir- utilisation	192 38
ourgan d'incendie. Achat dépense.	85-16
ourneau de cuisine	19 19
ourgon d'incendie	138 -66
surmean de emisine à l'Ossis	24 68
ournitures & colaires	109 -9
ownitures scolaires	150 2
ossoyeur - salaire	157 2
imier du Cheval	341
mien échange une de l'	115 43
unier échange pour du foir	132 139
and charact The	1 180
arde- Champêtre Indemnité de moto-	119 57
parage de l'Oasis occupé par la Este	341
	147
arde-Champetre-Indemnité de moto	J .11
portue - enaminene - traitement	159 Pet
erantes des Cabines téléphoniques Indomnites.	132 185
paron ies - secours	114 180
roupe scolaire	147 118
angar à la Gare	56

30		79	- Eoyers - application de la loi à Eymoutie	10 161
	Mangar à la Gare location à la coopération	ر. فرطور	Marie et adjoints - Indemnités de l'anction	W_701
	1 ray sams	118	Mairie- fermeture du vestibule.	6.03
	Horloge	18	Mainia atadicinta 7.1. ITI	113
	Horloge-Entretien et surveillance Ande	mnite	Maison de la Phillisse	
	Mospice - Commission administrative déléguée	-140	Maison menagant quine	98
	Maspice - Délégués	30		193
	Kospice - Empount de 1.800.000 for - Garante	de	Milices patriotiques maintien veux	5
	la commune	148		8
	Kôtel des Postes - Construction	76		151
	Kôtel des Postes	114	Monuments aux Morts au jardin d'oring à Simon	ges- 81
	Immeulles communaux. Loyers		Monuments aux Morts de la guerra et de l'Occupation	\$25,900
115	Immeulles communaux - Engers	158 167	11111	\$ 3
C	Incendie à l'école degarons renboursement.			42
Co	Indemnités de logement à un instituteur	134	Monument aux Morts	51
C	Inondations	. 53	Monument à la mémoire de g. Féri-Sabra	trongs
	Installation du Conseil Municipal	20	Monument aux héros de Chateaubriant - subvertie	m_17/
Ö,	That the true Prome to the municipal	104	Mur du cimetière	148
0,	Instituteurs logement indemnité Instituteurs logements	115	Mutiles du havail Association - Subvention -	56
Ö,	That it town I I it is	90	Mutilés du travail	63
0	Instituteurs. Indemnité de logement	77	Nettoiement des Rues	147
C	Instituteurs Indemnité représentative de Eggen	eut-88	Nett Mann out des Rues Aprio Edo veriguelo	165
0	Jardin Flace d'Armes balustrade regardion.	185		184
_	Justice de Paix - locaux - loyer	50	Note - (Sa. I)	102
CC	Fustice de Paix	77	Occupation du domaine public redurances.	
00	Eait - attribution aux personnes titulaires	de	() () () () () () () () ()	141
0	eartes	8		188
9	Eait - Prix de vente	18	Patronage .	88
G	Cavoir à Villemonteir	80		119
G	Cavoirs à Bussy et Villemonteix	95	1 1 1 1	14.5
G	Eavoirs-projets désignation de l'Ingénieur.		1 1 1	48
CI	Caroirs et Réserve d'eau contre l'incendie		Lersonnel communal conseil de discipline	
0	-Coursing construction	155	1.0.0	-
Co	- Carriers - Construction reception des Offres	160	tor course Communal Mudamital Chart	
OŎŎO	Signe d'autobus-Eymoutiers chambert	-199	Does d'Armes to again sight at	到
0	Liste électrale	- 01	Place d'Armes imme Ils False a L'	17
tu		37	Place d'Armes-inmeuble Berlan création d'u	me
0.	Cit il to 1 n' 1'n'	107	the state	54
0,	Sit obtain a continue	107	Place d'Armes	119
0	Eiste électorale de la chambre et du tribun	al	tomples rundres - redevances	81
0	ae commerce - delegues	107		24
O.	Eogement des Instituteurs Installation	_de	Lompes runebres reglement	33
Ŏ,	Ciste électorale de la chambre et du tribun de commerce - délégués Cogement des Instituteurs Installation l'éau Cogement - réparations Cogement des instituteurs	46		48
30	Solement - reparations			91
0	togement des instituteurs			41
_v =	Dogement des monteneurs	50		53
de -	Egement des Instituteurs Jemande Sawiat	: 56	Formpiers	13
G				
	No. No. of Contract of Contrac			

Lampiers		9.0 . +:	
Easte d'Emissions Radiophoniques Eimoges.	43	G N L	63
Loste recepteur 1. 3. F.			68
Prisonniers et déportés	17		193
Enotestation	27	Syndicat des ouvriers du bâtiment-subvention	1,77
Propagande déléqué	26	Syndicat d'Obectification	20
Eupilles de l'Assistance - Subvention -	138	Eyndicat d'Électrification _ deliqués	107
Quai de débarquement au champ de foire_	73	Taxe sur le bétail	185
Quartier des Barry	193	Laxe sur les mutations à titre avoieux.	182
Kantaillement - Jationnement	68		71
Ravitaillement - suppléments régionair.	80	Caxe communale sur les instruments demusiq Laxe d'abattique	
			46
Recensement de la Population-Orédit	59	Taxe sur la valeur locative desbocaux servan	<i>I</i> Ca
Receveur Municipal-indemnité de gestion	86	l'exercice d'une profession	47
Réfugies material liquidation	34	Laxe Communale sur les ventes au détail et	1
Releve des compteurs d'eau Indemnités.		tations de Sourice	63
Route nationale 11: 140-	9	Laxe sur les spectacles	90
Rues - Denomination	131	Laxes communales	120
Rues et Flaces - denomination	143		les
Rivière - Nettoiement	148	Champs de Poire	120
Rues dénomination	179	Laxe sur les locaux servant à l'exercice d	
Salle des fêtes	147		120
Secours Social-délégué	2	chaves sur le bétail-Trepré à la percepti	ien
Secours temporaire	188	Indemnité -	132
Secrétaire - gratification	134	Laxe sur les locaux insuffisamment occupie	0 151
Secretaire du Ministère public-indemnité	126	Laxe sur les boaux insuffisamment occupés	166
Sorvice de défense contre l'incendie	124	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	20
Service d'incendie - Achat de fourgon	61	Merrain de Sports	38
Service de défense contre l'Incendre-tourgon-	Adat 74		16
Service d'Encendie-Forge à bras-Frêt		A . A = 1 - 100 - 10	rut. 19
Service d'Incendie - Fourgon	159	Lerrain scolaire de jeux et d'éducation phi	ysique of
Service d'incendie	138		, 48
Service de secours contre l'incendie	194	Lernain Acolaire de jeux et d'éducation	thy signe 9
Société de Fêghe-subvention-		Transports - carniamette Roby -	2
Socité de Chane		travaux programmes	36
Societé de fielle et Essociation quative subveit			4
Societé de Charse - Subvention	191-109 191-		P
Societé de sports - subvention	192	Thavaux Communaux	43
Sources	\$3	1 4	w - 18
Soutiens de Jamille		Tourisme-Subvention	5
		alrion des Femmes Françaises-organisati	
Station de la Varache-éclairage électrique-		11 4 4	10:
Station de tourisme - taxe de déjour	15	of Olivers do formers to a coises follow	
Station de Lourisme - taxe de sejour	16	11	18
Station de Kowisme. Laxe de séjour	171	4 Subrentian	
Statistique agricole. Commission.	7		Marie 19
Subvention aux prisonniers	3	1 Plieux nécessiteix - secours -	13

Hanga Pin pour les cantonniers
Hanga Tins réquisitionnés remplacement
pause Vin d'honneur aux prisonniers de guerre
Horlor Vin d'honneur
Horlor Toeu
Hospi Toeu 149 68 109 127 Hospie Voies et Places encombement Mospie Voiture De Gavinet 116 57 la co Hital Voiture municipale Voyage des enfants des écoles 140 Imme C Incen Inone PERSONO CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR STATE OF THE STA